

Université Paris 13 (Villetaneuse)

DEA de Communication

**Radios communautaires : outils de développement au
Sénégal**

Présenté par

Yacine DIAGNE

Directrice de recherche : Madame Caroline ULMANN

Année Académique : 2004-2005

Sommaire

Remerciements	5
Introduction générale	6
Première partie. Qu'est-ce qu'une radio communautaire ?	13
I. Genèse des radios communautaires en Afrique	13
1. La première génération : les précurseurs	13
2. La seconde génération : Les pionniers	15
II. Typologie de base des radios communautaires en Afrique	17
1. La radio d'Etat ou radio rurale	18
2. La radio privée ou commerciale	19
3. La radio municipale	20
4. La radio associative ou communautaire	20
III. Définition de la radio communautaire en pratique	21
A- Le concept de la radio communautaire vue par les opérateurs, les ONG et les associations professionnelles	21
B. La radio communautaire comme projet pratique	23
1. Etude de faisabilité et identification	24
1. 1. L'analyse du contexte	25
1. 2. L'analyse des partenaires potentiels	26
1. 3. L'analyse de la concurrence	27
1. 4. L'analyse qualitative des groupes bénéficiaires	28
1. 5. L'analyse de la législation et des cahiers des charges	29
1. 6. L'analyse technique	30
1. 7. L'analyse financière	31
1. 8. L'aménagement des locaux	32
1. 9. La formation du personnel et le bénévolat	33
2. Les missions d'une radio communautaire	33
2. 1. L'inventaire des besoins	35
2. 2. La participation et l'appropriation de la radio par la communauté	35
2. 3. L'organisation de la radio communautaire	37
2. 4. Les programmes et la réalisation des émissions	38
3. Les financements d'une radio communautaire	39
3. 1. Les aides de la communauté et les cotisations	39
3. 2. Les contrats de partenariats	40
3. 3. Les services	40
3. 4. Les subsides des instances gouvernementales	41

3. 5. Les subventions étrangères	42
C. La nécessité d'une enquête de terrain	43
1. La radio communautaire appartient à la communauté	45
2. La radio communautaire est gérée par la communauté	46
3. La radio communautaire est participative	46
4. La radio communautaire est locale ou rurale	48
5. La radio communautaire est à but non lucratif	49

Deuxième partie. Les radios communautaires dans le processus de développement au Sénégal

I. Développement des médias et des radios communautaires : un contexte particulièrement favorable

A. Une nouvelle stratégie de développement du Sénégal qui rencontre le projet des radios communautaires	51
1. Le Sénégal est un des pays les plus pauvres du monde qui subit une restructuration économique et sociale profonde	51
2. Un pays dont la stratégie de développement centrée sur "l'appropriation" par les populations de leur avenir économique rejoint le projet de radio communautaire	59
3. Promesses et réalités de l'alternance politique : du "sopi" au "nopi"	67
3. 1. La place des médias dans l'alternance	68
3. 2. L'importance de la liberté d'expression au Sénégal	70
B. La place des radios communautaires dans le champ des médias après la politique de libéralisation	73
1. L'héritage encore lourd du monopole étatique	73
1. 1. La presse : " <i>Le soleil</i> " ne se couche jamais au Sénégal	73
1. 2. La radio et la télévision : la forte présence de l'Etat	74
2. La libéralisation des médias et les chemins escarpés du pluralisme	75
2. 1. La floraison non dénuée d'ambiguïtés des quotidiens	76
2. 2. La libéralisation des ondes au Sénégal	76
2. 3. Les radios privées	77
2. 4. Les radios communautaires	78
2. 5. L'audience des radios au Sénégal	78

II. L'influence des médias sur l'émergence d'une conscience citoyenne

A. Un contexte juridique peu favorable au développement des radios communautaires	83
1. Les conditions juridiques d'élaboration des radios communautaires	83
2. Les techniques de création des radios communautaires	84
3. Les modalités d'exploitation des radios communautaires	85
B. Les instances de régulations au Sénégal	86
1. Les missions de l'ART dans les médias	86

2. Les missions du HCA dans les médias	87
III. Radios communautaires et développement au Sénégal : des résultats positifs mais encore limités	92
A. Communication et développement : les différentes approches	92
1. Une perspective générale	92
2. Le cas de la radio pour le développement	96
2. 1. La radio agricole	96
2. 2. La radio rurale (éducative)	97
2. 3. La radio de proximité	97
B. Le modèle de la radio communautaire dans les approches de la communication pour le développement au Sénégal	98
1. Radios communautaires et communication de proximité au Sénégal : la diversité des relations de proximité	99
2. La place centrale de l'oralité et de la diversité des langues locales dans la communication de proximité	100
3. Les radios communautaires et le contexte de décentralisation au Sénégal	102
C. Trois exemples de radios communautaires pour le développement au Sénégal : les radios rurales, les radios des femmes et les radios des jeunes	104
1. Les radios communautaires de développement du monde rural	104
1. 1. La situation des ruraux	104
1. 2. Les radios communautaires chez les ruraux	105
2. Les radios communautaires et les femmes	107
2. 1. Les conditions des femmes au Sénégal	107
2. 2. Les radios communautaires : un instrument d'émancipation pour les femmes	111
3. Les radios communautaires et les jeunes	113
3. 1. La situation des jeunes au Sénégal	113
3. 2. L'affirmation de la jeunesse au Sénégal	115
3. 3. Les radios communautaires et l'émancipation par la prise de parole	116
Annexes à la deuxième partie	120
Annexe I. Le cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté (le CSLP)	120
Annexe II. Les facteurs de sous-développement au Sénégal d'après le DSRP (2002)	124
Troisième partie. Radios communautaires pour le développement en pratique	126
I. Le projet pilote de l'UNESCO pour la scolarisation des filles : quelles leçons en tire la grande institution internationale ?	128
II. Les ONG et les radios communautaires : attentes et méprises	135
1. Les concepts et enjeux de la communication pour le développement et le changement social mal connus ou sous estimés par les ONG	135

2. La politique des ONG qui promeuvent les radios communautaires	136
III. Le lancement de <i>Manooré FM</i>	140
1. <i>Manooré FM</i> , la voix des femmes	140
1. 1. Le projet de création d'une radio associative à Dakar	142
1. 2. Une communication sans femmes au service de leur relégation	143
1. 3. Les fonctions de <i>Manooré FM</i>	145
1. 4. Les financements de <i>Manooré FM</i>	145
2. Objectifs et stratégies de <i>Manooré FM</i>	146
2. 1. <i>Manooré FM</i> : une radio pour les femmes	146
2. 2. Les programmes de <i>Manooré FM</i>	148
3. Un projet de programme ambitieux	148
3. 1. Du projet de programme de <i>Manooré FM</i> à la programmation effective : la place de l'improvisation	151
4. Les activités d'accompagnement	153
5. Deux "success stories"	154
Conclusion	159
Annexes Générales	162
Annexe I. Les activités, les mécaniques et les procédés de communication de certaines ONG	162
Annexe II. Sénégal : Rapport annuel de RSF en 2003	169
Annexe III. Sénégal : Rapport annuel de RSF en 2004	172
Sources et Bibliographie	175
I. Orientation bibliographique	175
Communication pour le développement	175
La radio en Afrique. Généralités	176
Les femmes et les médias	177
La radio communautaire et rurale en Afrique	177
Législations et instances de régulation	179
NTIC	179
Ouvrages généraux	180
II. Sources	181
Sites Internet	181
Sources orales	181
Revue	182
Récapitulatif des abréviations	183

Remerciements

«Tout savoir nouveau naît du vieillissement d'un savoir antérieur qui a été lui aussi novateur en son temps».

Je remercie toutes les personnes qui m'ont soutenue pour que je puisse entreprendre et achever ces recherches. En particulier Madame Caroline Ulmann qui a accepté de diriger mes recherches et n'a cessé de m'encourager tout au long de ce parcours en m'accordant un soutien moral constant et n'a cessé de porter un intérêt attentif à tout ce que j'entreprends.

Je remercie aussi ma mère et feu mon père qui ont fait beaucoup de sacrifices pour que je puisse aller à l'école et ont été parmi les premiers à comprendre que la place d'une fille n'est pas seulement à la maison.

Je dédie ce travail à toutes les femmes qui souhaitent s'instruire pour participer au développement de leur pays et dont les conditions de vie empêchent de réaliser ce rêve.

Introduction générale

Ce travail est au croisement de deux réalités sénégalaises et d'une expérience personnelle.

La première réalité est la pauvreté persistante du Sénégal et, plus largement, de l'Afrique au cours des dernières décennies. Beaucoup d'hommes politiques, de spécialistes ou d'intellectuels s'en accommodent par fatalisme, d'autres qui la regardent comme l'antidote au matérialisme de l'occident vont même jusqu'à la louer¹. La majorité ne veut pas la voir.

Cette réalité est pourtant inacceptable du point de vue de la morale. Elle est aussi énigmatique, au plan des théories du développement économique et social. Pendant que les autres pays sous développés parvenaient à s'extraire de la misère et à s'engager dans la voie d'une certaine prospérité, le continent africain non seulement restait à la traîne mais il régressait. Lui, le plus pauvre des continents les plus pauvres, ignorant les réussites des autres parties du monde, il s'enfonçait encore un peu plus dans le dénuement et la souffrance. Ce naufrage ouvre à une question : comment le Sénégal peut-il mobiliser ses ressources humaines et matérielles pour enrayer cette spirale du pire ?

Une telle question n'est pas simple car les conceptions du développement et les doctrines économiques relatives au «décollage» des pays sous développés ont changé sous la pression des faits. Depuis bientôt plus d'une décennie² les organisations non gouvernementales et la société civile accordent à la communauté de base une place centrale dans les actions de développement. Elles le font parce qu'elles considèrent que le développement est la résultante d'interactions entre acteurs plutôt que la conséquence directe de l'apport de techniques, de finances ou de savoir de l'extérieur. Il ne saurait y avoir de développement si, chaque acteur n'a accès aux informations lui permettant de prendre part activement et équitablement à la conception et la réalisation des projets.

La communication, au sens large, prend ainsi une place déterminante dans l'élaboration des stratégies de développement.

¹ On trouvera encore un écho récent de ce débat dans la dernière livraison de la « revue du tiers monde » n°180, octobre-décembre 2004, PUF.

² Le tournant peut être repéré par l'analyse faite par la Banque mondiale en 1993 du succès économique des pays émergents d'Asie (Corée, Singapour, Taiwan, Hong Kong) qui a donné lieu à une réévaluation du rôle des institutions (et de la corruption) dans le développement (ou l'absence de développement).

Des outils d'information et des techniques de communication ont été déployés depuis des années pour faciliter l'accès à l'information économique sociale et politique des populations visées par les projets de développement. Essentiellement à but pédagogique à l'origine, les politiques de communications mises en place aujourd'hui sont beaucoup plus ambitieuses puisqu'elles ont pour objectif l'appropriation des médias audiovisuels et informatiques par les populations elles-mêmes. Depuis plus d'une dizaine d'années se développe ainsi en Afrique et au Sénégal une tendance à l'émergence de stations de radios locales qui ont pour objectif non seulement d'appuyer les initiatives locales de développement mais aussi de *"libérer la parole des sans voix"*. Mais comment procèdent-elles ? Quelles sont la portée et la nature de cet appui ? Cela nous conduit à la seconde réalité sénégalaise qui a commandé ce travail.

Cette seconde réalité est l'expansion sans précédent des moyens d'information et de communication en Afrique sous l'effet conjoint de la révolution technologique et des nouvelles exigences démocratiques. Au Sénégal, en quelques années, les titres de journaux nationaux se sont multipliés, les télévisions étrangères se sont implantées, les radios privées se sont développées. De manière générale, jusqu'à la fin des années 80, il n'existait que des radios publiques sous le monopole des Etats. Avec l'ouverture radiophonique opérée en Afrique de l'Ouest à partir de 1991 on observe une explosion du nombre de stations privées créées dans toute la sous région au début des années 90. En 1993, on dénombrait 40 radios privées, actuellement on en compte plus de 500 et des centaines de radios communautaires.

Cette diffusion ne s'est pas faite dans les mêmes formes que dans les pays occidentaux. Elle s'est moulée aux modèles anciens de communication des africains.

Des formes inédites d'utilisation de ces nouvelles ressources médiatiques ont ainsi été inventées. La plus nouvelle, la plus porteuse d'innovations, est sans doute la radio communautaire. Radio privée, de petite taille, disposant de peu moyen, se limitant à un auditorat local, la radio communautaire a pour idéal la plus grande symbiose avec ses auditeurs par l'interactivité, par la langue commune, par la culture, par la matérialité partagée de la vie quotidienne et enfin par la participation directe des communautés elles-mêmes au fonctionnement de la radio. Elle n'est pas sans relation de filiation avec la « palabre » si caractéristique de la société africaine. Elle n'a pas d'équivalent dans les sociétés développées. Ainsi ces nouvelles stations de radios (Communautaires ou associatives) appelées *"voix des sans voix"* luttent-elles pour un nouveau style de journalisme social et civique adoptant comme ligne

éditoriale le développement et mettant l'accent sur la « communication pour le changement de comportement » (C.C.C.).

Cette seconde réalité ouvre à une deuxième question : cette explosion des médias, et plus spécifiquement cette diffusion des radios communautaires peut-elle contribuer à placer la société sénégalaise dans la dynamique vertueuse qui relie, comme les économistes et les spécialistes du sous-développement le professent maintenant, appropriation des projets de développement par les populations locales et prospérité économique ?

L'expérience personnelle, enfin, est celle que j'ai pu vivre dans ma carrière professionnelle de journaliste comme directrice de rédaction lors du lancement d'une de ces radios communautaires. Créée à Dakar par une des plus importantes organisations non gouvernementales (ONG), OXFAM cette radio *Manooré FM* s'adresse aux femmes pour leur donner les moyens de prendre conscience collectivement du statut qui leur est réservé au Sénégal : gardiennes et garantes de la reproduction la société - ce sont elles qui sont les principales productrices des biens matériels, ce sont elles qui élèvent seules les enfants – elles sont totalement exclues des sphères de la décision et des moyens de cette décision (elles sont les premières frappées par l'illettrisme). S'il était une communauté pour laquelle le modèle de la radio communautaire pouvait avoir un sens, c'était bien pour la communauté des femmes. S'il était une population pour laquelle l'appropriation des projets de développement par ceux qui en ont la charge devait devenir une réalité, c'était bien pour la population des femmes sénégalaises de toutes conditions et de toutes régions.

Cette expérience, outre les moments personnels rares qu'elle m'a donné de vivre, devait me permettre, à condition de prendre quelque recul et de la compléter par d'autres recherches et enquêtes, d'analyser *in vivo* le modèle de la radio communautaire. Elle devait ainsi me donner les moyens d'apprécier les apports qu'il pouvait apporter au développement du Sénégal, au-delà des inévitables effets de rhétoriques auxquels cette innovation médiatique et « développementaliste » ne pouvait manquer de donner lieu de la part de ses promoteurs.

Au croisement de ces deux réalités sénégalaise et de cette expérience personnelle est ainsi né notre projet de travail : analyser les fonctions possibles de la radio communautaire dans le processus de développement ; étudier la place des radios communautaires dans le développement du Sénégal.

Dans une première partie, de tonalité normative, de ce mémoire est traitée la question de la définition d'une radio communautaire. Elle est menée à partir de deux approches. La première est en quelque sorte théorique et « substantielle ».

Elle s'appuie sur les définitions générales de ce type de radio qu'en donnent les théoriciens des médias et les promoteurs de ces radios eux-mêmes. Ces définitions mettent en avant l'interactivité de la radio avec la communauté et l'appropriation de cette radio par communauté. Elle nous a paru bien insuffisante parce qu'elle idéalise par trop la réalité de ces radios telle qu'elle a pu nous apparaître à travers notre expérience personnelle et notre enquête, même si elle fait ressortir une part de la vérité de ces radios. Cette critique de la définition générale des radios communautaires nous a amenés à nous tourner vers une définition plus pratique, plus empirique en quelque sorte, de ce modèle de radios. Cette définition s'appuie sur l'analyse de ses conditions d'existence théoriques telles qu'elles ressortent des prescriptions normatives (les cahiers des charges, les standards habituels) élaborées par les professionnels à destination de ceux qui veulent créer une radio communautaire. Cette analyse critique de la récapitulation des phases types de mise en oeuvre d'une radio communautaire nous permet d'appréhender dans le détail le projet théorique d'une radio communautaire. Il nous permet aussi, plus prosaïquement, de commencer à en évoquer les particularités, à en révéler les pièges, les vices comme les vertus, les conditions de succès comme les risques d'échec. Et de faire ressortir comment, derrière les apparences d'un simple projet professionnel et la rhétorique d'une mission ultra démocratique se dissimulent aussi des enjeux de pouvoir dans le champ de la concurrence médiatique.

La seconde partie porte sur la place des radios communautaires au Sénégal. L'approche est ici positive et pragmatique. Cette partie montre d'abord combien le contexte international et sénégalais récent leur était favorable. D'une part, les organisations financières internationales après avoir prôné des stratégies de développement très libérales mettant l'accent sur la libéralisation des marchés, le développement du secteur privé et la stabilisation financière revenaient quelque peu sur des prescriptions qui n'avaient pas conduit au succès attendu. La lutte contre la pauvreté devenait l'objectif premier de la nouvelle stratégie de développement conseillée, voire imposée, et la participation des communautés à toutes les phases des projets de développement la condition impérative de leur réussite. Soulignant ainsi la nécessaire « appropriation » des projets par les communautés, cette nouvelle stratégie de développement ouvrait des opportunités d'action nouvelles aux radios communautaires dont c'était aussi le projet. D'autre part, le Sénégal vivait au tout début des années deux mille une alternance démocratique inédite qui avait pour une large part pu être réalisée grâce à la presse, et notamment grâce aux médias indépendants. Le nouveau président s'était engagé à libéraliser complètement l'ensemble des médias. Mais cette partie suggère aussi que toutes ces promesses favorables aux radios communautaires n'ont pas été complètement tenues.

Dans cette partie sont aussi examinées les cadres juridiques et réglementaires d'action des radios communautaires. Il est montré que ces cadres comportent nombre d'aspects qui freinent voire bloquent le développement de ces radios.

Enfin cette partie replace la question de la diffusion du modèle de radio communautaire et de sa fonction dans le développement économique dans la perspective de l'évolution des conceptions de la communication pour le développement au cours des dernières décennies. Ces conceptions nouvelles convergent vers la promotion du modèle communicationnel dont est porteur la radio communautaire. Elles mettent en effet en avant la nécessité de faire reposer les stratégies d'intervention sur la participation des bénéficiaires et leur appropriation des projets ou programmes de développement. Elles rencontrent une conception aussi nouvelle de la démocratie allant au devant de la volonté de plus en plus affirmée de la part des populations de se doter d'outils d'information et de communication qui correspondent davantage à leur spécificité socioculturelle, économique ou politique et leur permettant de mieux faire valoir leurs propres conceptions de développement.

La troisième partie tente d'apprécier l'impact réel des radios communautaires sur le développement à partir d'études de terrain et d'analyse de cas. Trois approches empiriques complémentaires y sont développées : l'interview, la synthèse d'analyses empiriques et enfin le bilan raisonné d'une expérience personnelle.

A partir d'un long entretien appuyé sur un questionnaire préalable avec le responsable de l'UNESCO d'un important programme plurinational d'utilisation des radios communautaires dans la scolarisation des filles un premier élément de constat très favorable aux radios communautaires est dressé. Il est cependant très partiel et il peut être biaisé par le fait qu'il est établi par le principal promoteur de l'expérience.

L'analyse des relations entre les Organisations non gouvernementales et la société civile d'une part et les radios communautaires d'autre part montre ensuite que les ONG et la société civile s'appuient sur les radios communautaires pour lutter contre certains fléaux qui frappent le Sénégal tels que le SIDA, la non scolarisation des filles, l'excision, la mortalité maternelle et tant d'autres, mais aussi qu'il existe une certaine réticence des bailleurs de fonds et des ONG locales ou étrangères à la coopération avec ces radios. Les ONG tardent à considérer aujourd'hui les radios communautaires comme des partenaires à part entière. Elles les considèrent encore comme de simples outils de diffusion d'informations et de messages de sensibilisation. Des médias passifs et non des médias actifs.

Enfin, dans cette dernière partie, est relatée et analysée mon expérience personnelle comme directrice de la rédaction lors de la création d'une de ces radios communautaires la *Radio Manooré FM* créée par l'ONG Oxfam à Dakar et destinée à la communauté des femmes sénégalaises. Elle montre combien la création d'une radio communautaire est encore difficile et exige d'engagement personnel et de capacité d'improvisation. Elle suggère que les responsables de ces radios sont laissés à eux-mêmes en dépit de tâches multiples et diverses qu'ils doivent assurer. La réalité quotidienne est très éloignée des modèles théoriques et des conceptions idéales. Mais loin de conduire à une conclusion désenchantée, cette expérience montre qu'à l'occasion de grands moments, très symboliques, vécus par la communauté (ici une excision et le mariage forcé d'une enfant) la radio communautaire, si elle sait s'en saisir, peut rejoindre son modèle idéal et en parvenant à être la « voix des sans voix » devenir un élément important de la réussite des projets de développement.

En conclusion de cette étude il ressort que les initiatives de création de radios communautaire vont s'accroître et se renforcer, car les tendances majeures du développement africain et les défis engendrés par l'ignorance indiquent qu'à l'avenir, ces radios seront appelées à jouer un rôle important dans la réalisation d'un développement humain durable en Afrique.

Mais devront être surmontées les nombreuses formes d'inégalités et de domination qui freinent le développement de la communication au Sénégal. Les inégalités ont des racines et des causes connues. Elles sont liées à l'ignorance, au manque de systèmes de communication adaptés aux populations et aux insuffisances des systèmes de développement dans les pays du sud. La domination est directement liée à l'insuffisance démocratique, au système clientéliste et à la corruption.

Les problèmes d'adaptation de ces médias aux populations devront aussi trouver solutions. Car si la demande de la population pour toutes ces nouvelles radios est forte les offres de radios et de programmation correspondent rarement aux véritables questions de développement que ces populations rencontrent. Elles sont en effet souvent disjointes, sans cohérence et rarement soumises à des projets construits réalistes et efficaces.

Quelques mots sur la méthode utilisée. Pour réaliser notre étude nous avons mené des entretiens avec différents responsables de radios communautaires, plus particulièrement au Sénégal. Pour avoir une vue concrète et pratique de la mise en oeuvre de cet outil, il nous a semblé aussi primordial de recueillir les témoignages d'acteurs investis dans des projets de radios communautaires. Nous avons aussi visité sur le terrain des projets en cours de réalisation et des

projets anciens en activité. La liste de ces personnes et sites se trouve dans la bibliographie.

Nous avons consulté parallèlement les études des ONG et des structures de développement qui ont été réalisées ces dernières années pour analyser l'impact de ces radios sur les communautés et sur leur développement.

Pour mieux comprendre les stratégies de communication de ces radios, nous avons analysé la documentation des principaux organismes qui les aident à se mettre en place et assurent la diffusion et la mutualisation de leur expérience depuis quelques années, notamment l'AMARC et l'Institut Panos.

Nous avons aussi réactualisé des recherches que nous avons effectuées dans le passé en tant que journaliste de radio communautaire. Et nous nous sommes enfin appuyés sur notre expérience personnelle.

Première Partie Qu'est-ce qu'une radio communautaire ?

Dans le monde médiatique Sénégalais et Africain, dans les rapports des organisations internationales la notion de radio communautaire est d'usage courant. Elle s'impose par son évidence même, comme si elle allait de soi ; comme si les frontières entre les radios communautaires et les autres formes de radios étaient nettes et franches.

Il n'en est rien. Les différentes formes de radios forment un continuum. Et il n'est pas aisé de tracer les limites entre les différentes manières de faire de la radio.

Pour tenter de définir le plus précisément possible la notion de radio communautaire, et essayer d'extraire des différentes formes existantes de radios communautaires une définition générale, nous avons multiplié les approches. Nous avons ainsi successivement étudié l'émergence historique de la notion de radio communautaire, puis la définition générale qu'en donnent les théoriciens des médias et les praticiens et enfin les prescriptions pratiques qui s'imposent aux promoteurs de ces radios à travers les cahiers des charges et les modèles standards diffusés par les organismes qui fédèrent les expériences et encouragent leur diffusion.

Du recoupement de ces approches, de leur critique et de leur croisement nous avons tenté d'esquisser une sorte "d'idéal-type" de la radio communautaire.

I. Genèse des radios communautaires en Afrique

1. La première génération : les précurseurs

Des radios très comparables aux radios communautaires actuelles ont existé depuis longtemps en Afrique de l'Ouest sous différents concepts tels que la radio rurale, le forum ou encore le club des auditeurs³. La spécificité de ces radios est de permettre à leurs membres et à leurs auditeurs d'exprimer leurs opinions sur les problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne⁴. Leurs témoignages sont enregistrés, puis diffusés à l'antenne. Ces radios sont aussi un moyen d'animer la vie communautaire. Lorsqu'elles réussissent, des groupes de paysans ou de fermiers d'un même village organisent des

³ "Les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la radio rurale : nouveaux contenus, nouveaux partenariats", *FAO*, 2002, http://fao.org/sd/2001/radio/index_fr.htm)

⁴ «Convergence», *Bulletin de liaison des radios rurales d'Afrique*, n°30, 40, 42, 44, 46, 51, 1998-2000, CIERRO, Ouagadougou.

rencontres les uns chez les autres pour écouter les émissions ensemble et discuter des problèmes évoqués et des éventuelles actions susceptibles de les résoudre. Ces radios sont très tôt soutenues par les organisations internationales culturelles. Ainsi, en 1964, l'UNESCO fait bénéficier 40 villages de cette expérience. Le système s'est continûment développé et a donc contribué au processus de participation des populations à la vie collective⁵.

Après plus de trois décennies de développement, la radio rurale est parvenue à apparaître comme la voix des paysans ou du peuple⁶. Mais, souvent prises en main et contrôlées par les gouvernements, ces radios ont été rapidement accusées de ne pas être réellement ce qu'elles prétendaient être : «la voix du peuple». C'est une des raisons pour lesquelles elles ont alors perdu leur audience et leur légitimité et ont été délaissées par une grande partie de la population. Manque d'un réel engagement politique et absence de ressources pour garantir leur survie, dans un continent qui subissait une grave crise financière et économique, expliquent pourquoi ces radios rurales et les forums radios ont malgré leur succès initial subi une crise qui a bloqué leur expansion.

L'histoire de ces médias précurseurs suggère combien la stabilité financière de ce type de radios est un élément déterminant de leur autonomie et de leur pérennité. Leçon qu'il ne faut pas encore aujourd'hui oublier. Les radios communautaires actuelles, mêmes si elles sont plus robustes dans leur implantation et mieux adaptées aux réalités africaines que certains autres médias, n'en sont pas moins fragiles, parce que moins professionnelles, et plus vulnérables. Leur survie dépend, tout autant que par le passé, du soutien d'organisations nationales et internationales⁷.

D'autres formes précurseurs des radios communautaires peuvent être trouvées dans certains types de stations de radios rurales créées dans le cadre des politiques régionales de décentralisation et développement rural, menées dans la plupart des pays africains. Ces radios étaient des extensions régionales et locales des radios nationales. Certains organismes de développement comme l'UNICEF les ont fortement soutenues. Nombre de stations de radios rurales ont aussi vu le jour en Afrique de l'Ouest dans le cadre des programmes de l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) et de la coopération canadienne de l'ACDI (Agence Canadienne de développement Internationale).

⁵ Voir, Querre F., «Les milles et un monde. Manuel de radio rurale», FAO, Sous Division de la communication au service du développement, Division de l'information, Rome, 1991.

⁶ "La radio au service du monde rural des pays ACP". Répertoire 1998, CTA (Centre technique de coopération agricole et rurale), GRET, Paris-Wageningen, 1999.

⁷ A. J. Tudesq, *L'Afrique parle, l'Afrique écoute. Les radios en Afrique subsaharienne*, Karthala, Paris, 2002.

Mais ces tentatives de décentralisation et de communautarisation visant à rendre la radiodiffusion plus attentive aux attentes des populations se sont soldées par des échecs rapides. Ces radios rurales ont subi des pressions politiques du pouvoir central qui, en les discréditant auprès de leur «communauté d'audience» potentielle ont rendu leur survie impossible⁸.

2. La seconde génération : les pionniers

La première expérience réelle de radio communautaire apparue en Afrique a été tentée par le *Homa Bay Community Radio Station*, qui a vu le jour au Kenya en mai 1982. Cette radio créée à l'initiative du gouvernement kenyan et de l'UNESCO constitue la première innovation majeure par rapport au modèle antérieur de radio rurale. Non seulement elle portait la décentralisation des structures et de la programmation jusqu'à la complète autonomie par rapport à la radio nationale, mais elle s'appuyait sur une technique d'émission bon marché. Le gouvernement kenyan a mis fin à ce programme en 1984.

Malgré l'échec de cette expérience, ce type de radio communautaire a servi de modèle à d'autres expériences et il marque le début de l'essor des réseaux nationaux structurés dans nombre de pays africains comme le Burkina Faso, le Kenya, le Mali et l'Afrique du Sud et l'éclosion de radios communautaires plus autonomes dans d'autres pays d'Afrique comme le Bénin, le Burundi, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Malawi, le Mozambique, la République Démocratique du Congo et le Sénégal⁹.

La naissance de cette seconde génération de radios communautaires est contemporaine de l'émergence d'une nouvelle problématique du développement liant démocratie, participation des populations et expansion économique comme en témoigne de façon exemplaire la Charte africaine pour la participation populaire au développement et au changement adoptée à Arusha en Tanzanie, en 1990 : *"L'émergence d'une ère nouvelle en Afrique, d'une Afrique dans laquelle la démocratie, la responsabilité, la justice économique et le développement axé sur le changement deviennent des éléments à part entière et où la responsabilisation du peuple, l'esprit d'initiative et d'entreprise, ainsi que la démocratisation du processus de développement socio-économique a, dans de nombreux cas, été caractérisé par un excès de centralisation du pouvoir assorti d'obstacles à la participation efficace de la majorité écrasante de la population au développement social, politique et économique. En conséquence, la motivation de la majorité des africains et de leurs organisations à contribuer au processus de développement, à améliorer leurs*

⁸ A.J. Tudesq, *La radio en Afrique noire*, Editions Pedone, Paris 1983.

⁹ Da Matha, J. P, "La radio communautaire : d'un instrument de sensibilisation, de vulgarisation agricole à un instrument de dialogue et de concertation en Afrique", dans *Echos du COTA*, n°95 (juin 2002), P.7-10.

conditions de vie et à participer au développement national a été sévèrement contrainte et réduite, tandis que leur créativité collective et individuelle a été sous-estimée et sous-exploitée".

Il faudra attendre la fin des années quatre vingt dix et l'échec, avec la démocratisation sur le modèle occidental, du développement économique de l'Afrique, pour que cette thématique soit reprise par les organisations internationales - Banque mondiale et Fonds monétaire international - dans le cadre nouveau de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi avec la tentative de promouvoir la démocratie en Afrique au début des années 90, directement induite par la fin de la guerre froide¹⁰, les radios communautaires sont considérées comme un instrument privilégié de la constitution d'un espace public d'expression et de débat¹¹ et, le développement étant directement lié à la démocratie, l'indispensable pivot du processus de croissance économique. Ainsi Mme Eugénie Aw, ex présidente de l'AMARC, s'interrogeait-elle lors de la conférence mondiale de l'AMARC en 1995 à Dakar au Sénégal : *"En évoquant la démocratisation en Afrique, un défi particulier se fait jour : comment les populations africaines, dans la diversité qui les caractérise, pourront-elles parvenir à déterminer leur avenir et le type de développement qu'elles souhaitent vraiment ? Comment la radio peut-elle participer à la création d'une culture démocratique permettant à la population d'assumer pleinement sa gestion politique, économique et nationale ? La radio, ce nouvel arbre à palabres, a le pouvoir de raviver la tradition clé de l'expression orale dans le cadre de laquelle la parole construit le village."*

La multiplication des radios communautaires a été, à partir de ce tournant stratégique, extrêmement rapide : au début des années quatre vingt dix on comptait moins d'une dizaine de stations, en 2004 on dénombre plus d'une centaine de radios indépendantes.

Ainsi constituées comme outil du processus de démocratisation et instrument de la réussite économique, les radios communautaires reçoivent rapidement le soutien politique des gouvernements de certains pays d'Afrique de l'Ouest comme le Mali et le Burkina Faso. D'autres pays comme le Sénégal leur emboîtent le pas. Soutien ambigu cependant, car si nombre de pays favorisent la libéralisation des ondes, peu de lois protégeant spécifiquement la radiodiffusion communautaire en Afrique ou comportant des mentions particulières les concernant sont promulguées. Et les autorisations d'émettre

¹⁰ Pour l'Afrique francophone faisant partie de la zone dite «d'intérêt» de la France la rupture non dénuée d'équivoque, est clairement exprimée par le président Mitterrand dans son fameux discours de la Baule de juin 1990 par lequel le président français liait l'aide de la France à la démocratisation interne des régimes africains et non plus comme par le passé à leur soutien politique.

¹¹ Lire A. J. Tudesq, *L'Afrique parle, l'Afrique écoute. Les radios en Afrique subsaharienne*, Karthala, Paris 2002.

sont délivrées avec parcimonie et non sans arbitraire. Ainsi en Zambie il est rapporté qu'une ONG internationale s'est vue refusée l'octroi d'une licence en dépit du fait qu'elle oeuvrait dans un district du pays par le biais d'émissions communautaires pour les populations locales par l'intermédiaire de la radio d'Etat.

Déclarations publiques de bonne volonté et de soutien inconditionnel dissimulent parfois difficilement des comportements empreints de méfiance. Le scepticisme des responsables politiques quant à l'efficacité économique réelle des radios communautaires se mêle souvent à leur crainte quant à leur positionnement dans le champ des luttes politiques pour l'accès aux ressources de l'Etat. Et ce d'autant plus qu'en Afrique, luttes politiques et appartenances communautaires sont indémêlables et que accès au pouvoir et accès aux ressources de l'Etat sont indissociables. Quand ce n'est pas tout simplement pur effet de méconnaissance, beaucoup de gouvernements africains confondent la libéralisation des ondes avec la création de la radio privée tournée vers la promotion commerciale et le divertissement.

II. Une typologie de base des radios en Afrique

Il existe aujourd'hui plusieurs types de radios locales qui partagent beaucoup de traits communs avec les radios communautaires dans le champ médiatique africain. Dans cet ensemble, il n'est pas aisé de caractériser précisément la radio communautaire. D'autant plus que celle-ci bénéficiant d'une grande popularité, la dénomination elle-même est chargée de pouvoir symbolique : elle est considérée comme valorisante par certaines radios, les radios locales concurrentes, ou utilisée comme une marque de stigmatisation par d'autres tels que les radiodiffuseurs commerciaux et publics qui s'estiment menacés par les radios communautaires. Le terme même de radio communautaire est donc un enjeu dans la concurrence que les radios se livrent entre elles. C'est en conséquence, un concept controversé.

Selon Amadou Mahtar Mbow, ancien Directeur général de l'UNESCO, il importe de faire la distinction entre les médias d'Etat ou publics, les médias du secteur privé et enfin les médias qui répondent à un mandat communautaire, qu'il définit ainsi, *"Les stations de radio communautaire sont porteuses d'un espoir nouveau et peuvent offrir de nouveaux horizons de liberté. Elles sont à même d'insuffler le désir d'agir et par dessus tout de s'organiser pour le changement"*. Par delà son lyrisme une telle définition par le projet social et politique plus que par la fonction n'est pas la plus éloignée de la réalité de la radio communautaire. Elle peut servir de première approche.

1. La radio d'Etat ou radio rurale

En Afrique, la radio d'Etat a pour objectif principal de fournir des informations au grand public selon les directives du gouvernement. Ce grand organe de presse a des stations locales dans toutes les régions du pays qui ont pour mission de livrer des informations locales à la population locale¹². Mais ces radios se heurtent à des problèmes de pure communication à cause des langues, du fait de la diversité des dialectes au sein d'une même localité. C'est le français, la langue la plus partagée dans les zones considérées, qui sont utilisées dans les émissions. Elles se heurtent aussi à l'étroitesse de la couverture médiatique dans la plupart des pays africains, qui est loin d'être complète. De plus, elles sont souvent considérées comme une voix mystérieuse venue de loin, apportant souvent une parole décalée par rapport aux réalités locales.

Ces stations de radio rurales dépendant des radios d'Etat ont dominé le paysage médiatique pendant un long temps de l'histoire de la radiodiffusion¹³ en fournissant un service informatif spécifique aux masses rurales. Ainsi dans la déclaration du Réseau des bailleurs de fonds intervenant en appui aux médias africains, à Copenhague le 5-7 mai 1997 il a été dit "*Les radios rurales ont une vocation complémentaire aux activités d'information et de formations dispensées par les services techniques de développement. Elles jouent ce rôle en rompant avec les formes traditionnelles d'accès et de transmission de messages, favorisent les relations de communication interactive avec les populations rurales*"¹⁴.

Mais si ces stations sont appréciées par certaines communautés, d'autres ont le sentiment que l'accès et le contrôle qu'elles offrent sont plutôt limités, même si elles ne sont pas uniquement utilisées à des fins de propagande gouvernementale. Ainsi, au delà de tout jugement de valeur sur la fonction de ces radios rurales, il faut souligner qu'étant relais du pouvoir pour dispenser un savoir de nature technique, même sous la forme interactive, elles ne peuvent être considérées comme communautaires. L'information qu'elles dispensent est préconstruite, elle ne se forme pas dans l'échange, et elle reste prise dans une relation asymétrique d'autorité. Tirant sa légitimité de l'autorité de l'Etat, même si elle est technique, elle est toujours soupçonnée de partialité et apparaît comme extérieure à la culture des acteurs sociaux à qui elle est destinée.

Avec l'avènement formel de la démocratie qui a marqué, comme on l'a indiqué, une rupture dans la place des médias en Afrique, les radios d'Etat ont tenté

¹² Lire, A. J. Tudesq, *La radio en Afrique noire*, éditions Pedone, Paris 1983.

¹³ Voir Ilboudo J. P., "Histoire et évolution de la radio rurale en Afrique noire. Rôles et usages", dans *Atelier International sur la radio rurale* (FAO), Rome, 19-22 février 2001.

¹⁴ " Guide méthodologique des interventions dans la communication sociale en nutrition", FAO, 1993.

d'établir un dialogue plus étroit et direct avec les populations pour mieux prendre en compte leurs aspirations¹⁵. Telle est, en tout cas, la substance des discours officiels relayés par les médias d'Etat et qui justifient officiellement leurs efforts de décentralisation. Mais ces efforts sont aussi motivés par une exigence de compétitivité avec les médias privés également préoccupés d'étendre et de diversifier leurs aires d'influence. Ainsi ce climat politique, et le succès rencontré par les médias locaux, ont-ils contribué à faire des discours de proximité et de participation un gage de légitimité, voire un argument promotionnel pour tous les médias. A tel point que programmer de la musique locale ou des contes traditionnels, interviewer des gens au marché revêt immédiatement des connotations militantes et progressistes.

Cette convergence d'intérêts et de stratégies entre les différents medias, ajoutée à la diversité des modèles, contribue à une certaine confusion dans les statuts des différentes radios. Les pays qui ont voulu libéraliser l'information ont réglementé la presse et les médias, mais les textes et les typologies proposés, récents pour la plupart et déjà fréquemment remaniés, ne parviennent pas à démêler les amalgames et éclaircir les confusions qui subsistent en pratique.

2. La radio privée ou commerciale

Par définition, la radio privée appartient et est exploitée par des personnes ou des sociétés privées qui ont pour objectif la réalisation de bénéfices. Ainsi la première préoccupation de la radio commerciale, avant l'information, est la publicité qui lui permet de survivre. Cette contrainte l'empêche de desservir certaines populations des zones rurales, car étant un outil commercial avant tout, elle ne peut s'implanter dans les zones les plus reculées du pays qui n'intéressent pas ses financeurs.

La récente libéralisation des ondes a donné une impulsion nouvelle au développement de stations de radio privées¹⁶. Elle se traduit en effet souvent par une large ouverture permettant à des particuliers de créer facilement des stations de radio privées¹⁷. Ces stations de radio privées ou commerciales peuvent fournir aux communautés des services de types communautaires¹⁸. Mais une différence majeure qui sépare ce type de stations des stations communautaires est que les opérateurs de ces radios privées monopolisent les droits de contrôle sur la radio, tandis que leurs gestionnaires, leurs personnels et leurs auditeurs n'ont pas la liberté de s'exprimer sur l'organisation. Si des

¹⁵ "La radio au service du monde rural des pays ACP". *Répertoire 1998*, CTA (Centre Technique de coopération agricole et rurale), GRET, Paris 1999.

¹⁶ "Liberté pour les radios africaines" *Institut PANOS*, L'Harmattan, Paris, 1994

¹⁷ "Presse francophone: vers le pluralisme" *Institut Panos*, L'Harmattan, 1991.

¹⁸ "Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest" *Institut PANOS*, Paris L'Harmattan, 1993.

dissensions apparaissent entre la communauté desservie et la station desservante, il n'est pas possible de les résoudre par l'intermédiaire des structures internes de celle-ci. Le conflit est nécessairement réglé par la confrontation externe entre la radio et son public et non la discussion et la délibération interne. Ainsi, même si une communauté jouit d'un certain pouvoir d'ingérence ou de participation de fait, dans une station privée, elle ne peut revendiquer aucun droit formel sur le fonctionnement et les orientations de cette station. Sur le plan juridique, ces droits sont exclusivement réservés aux propriétaires ou actionnaires de la station privée. De ce fait, ce type de station ne doit pas être considéré, d'emblée, comme une radio communautaire.

3. La radio municipale

La radio municipale est une nouvelle forme de radio qui commence à se développer dans le champ des médias africains, poussée par la dynamique de la décentralisation. Elle appartient à la mairie et est exploitée par les habitants de la commune. Son objectif principal est de promouvoir la politique des autorités de la commune. Elle peut avoir un but non lucratif, mais le fait d'être financée par la commune peut entraîner une discrimination à l'égard des personnes qui n'ont pas les mêmes attaches politiques que les responsables en place. Ainsi, forme moderne du "bulletin municipal" traditionnel, c'est, comme lui, à la fois et indistinctement un moyen d'information neutre sur la vie de la commune et une tribune partisane au service de la majorité municipale. L'équilibre entre l'information neutre et l'information partisane dépend de l'équipe municipale et des relations entre la majorité et ses oppositions.

4. La radio communautaire ou associative

Cette typologie des radios en Afrique permet de faire ressortir par contraste, en creux, les principaux traits distinctifs de la radio communautaire : c'est une radio qui appartient à une communauté et qui est exploitée par elle ou par certains de ses membres ; son objectif principal est de promouvoir le développement de la communauté ; elle est participative et s'implante en général dans les zones rurales où les populations sont les plus démunies en savoirs de base sur les problèmes de développement. Elle se distingue ainsi des autres radios, qu'elles soient publiques ou privées, par son objectif, son implantation et les mobiles immédiats et affichés de ses opérateurs plus tournés vers le développement social participatif que vers le gain financier.

Les radios communautaires adoptent les mêmes philosophies identitaires et mettent en œuvre des principes organisationnels semblables. Ils reposent sur la croyance en la possibilité d'améliorer les conditions de vie des communautés par une manière spécifique de pratiquer la radio. Quelle que soit la ligne

éditoriale de la radio communautaire (travailler avec les organisations syndicales ou cibler le développement des femmes, par exemple) l'essentiel pour elle est de créer une synergie entre le développement de la station et le développement de la communauté par l'adhésion participative commune des membres de la communauté au premier comme au second.

III. Définition de la radio communautaire en pratique

Mais cette typologie reste bien évidemment théorique et administrative. Il nous semble peu pertinent méthodologiquement de s'enfermer d'emblée dans une définition abstraite et générale des radios communautaires, tant leurs attributs théoriques sont parfois infirmés dans la pratique et décalés par rapport aux réalités de terrain. Sans vouloir faire systématiquement apparaître comme utopiques les principes qui leur sont d'ordinaire attachés et pure rhétorique les représentations qu'elles veulent imposer d'elles-mêmes, ce qui n'aurait pour résultat que de jeter le discrédit symbolique sur ces radios et d'empêcher d'appréhender les effets réels qu'elles produisent.

Nous allons plutôt nous attacher à construire leur réalité pratique à partir du contexte dans lequel ces radios s'inscrivent, parviennent à survivre voire à s'épanouir, acquièrent une identité propre en gagnant en fiabilité auprès de leurs partenaires potentiels qui généralement les méconnaissent et les sous-estiment. Nous le ferons d'abord à partir de la définition donnée par les opérateurs eux-mêmes de la radio communautaire puis à partir d'un modèle normatif de création d'une radio communautaire que nous avons tenté de construire à partir des nombreux guides et recueil d'expériences que nous avons étudiés.

A. Le concept de radio communautaire vue par les opérateurs, les ONG et les associations professionnelles

Les opérateurs et les professionnels mettent systématiquement en avant l'autonomie des radios communautaires, leur objectif de contribuer au développement d'une communauté et leur rapport direct, symétrique et participatif de leurs auditeurs.

Selon l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC) la radio communautaire se distingue par différents principes¹⁹ de fonctionnement des autres radios. Son objectif historique est de permettre aux "sans voix" de s'exprimer, de servir de porte-parole aux opprimés (oppression raciste, sexiste

¹⁹ Voir ARCQ, "L'administrateur de la radio communautaire", *un guide pratique*, Montréal, Canada, 1996.

ou de classe sociale) et d'offrir un outil de développement²⁰. Elle comporte trois aspects principaux : le caractère non lucratif de son activité ; son contrôle par la communauté qui en est propriétaire, et qui y participe ; son but principal qui n'est pas de faire quelque chose pour la communauté, mais de donner l'occasion à la communauté de faire quelque chose pour elle-même en possédant et contrôlant son propre moyen de communication²¹.

Les stations de radio, les réseaux et les groupes de production qui constituent l'Association mondiale de radiodiffuseurs communautaires se présentent pourtant sous une large variété de noms tels que : radio communautaire, radio rurale, radio coopérative, radio libre, alternative, populaire, éducative, etc²². Et leurs profils et leurs pratiques sont encore plus variés. Certaines d'entre elles sont musicales, d'autres militantes ou militantes et musicales à la fois. Elles sont installées dans des zones rurales ou parfois au coeur de la ville. Elles appartiennent à des associations ou à des groupes dont les membres sont les auditeurs, à des étudiants, des universités, des municipalités, des syndicats ou l'église. Elles peuvent être également financées par l'auditoire, par des agences internationales de développement et même les gouvernements et la publicité.

D'après la charte de la Confédération Nationale des Radios Libres²³, la radio communautaire se caractérise par la participation active de la communauté au processus de création des nouvelles, de l'information, des divertissements et du matériel culturel, participation qui conduit à mettre l'accent sur les intérêts et problèmes locaux. C'est essentiellement une entreprise qui demeure indépendante et sa responsabilité est de servir la communauté qui peut également participer activement à la gestion et établir la programmation afin d'améliorer ses conditions sociales et la qualité de sa vie culturelle.

Une conférence de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) tenue en 1997 à Belgrade sur l'accès et la participation a produit un ensemble de critères distinctifs pour évaluer le développement des médias communautaires. Elle retient l'accès, la participation et l'autogestion des membres de la communauté.

Selon l'institut Panos, une radio est dite communautaire, lorsqu'elle favorise la participation des citoyens et défend ses intérêts en répondant aux exigences de la majorité. Il faut aussi que l'espoir demeure toujours sa priorité²⁴. Elle est

²⁰ Lire, AMARC, "Rapport de l'AMARC 7", Microfoni aparti, Milan, Italie, août 1998 (disponible en 1999 en français).

²¹ Voir AMARC Afrique, "Rapport de la conférence panafricaine de la radio communautaire", Johannesburg, mai 1997.

²² Voir Institut PANOS, *Liberté pour les radios africaines*, L'Harmattan, Paris, 1993.

²³ Pour plus d'informations sur cette conférence, voir le rapport de l'AMARC 6 sur "les ondes pour la liberté", Dakar, Sénégal, 23-29 janvier 1995.

²⁴ Voir, "Guide du radiodiffuseur", Institut Panos Afrique de l'Ouest-CIERRO, Dakar-Ouagadougou, 1997.

communautaire lorsqu'elle aide à résoudre les problèmes des populations en les informant objectivement et loyalement et lorsque les idées sont débattues en respectant toutes les opinions pendant les émissions ; lorsqu'elle encourage la diversité culturelle et non l'uniformité commerciale ; lorsque les femmes peuvent transmettre des informations et ne sont pas que de simples voix décoratives, un attrait publicitaire ; lorsqu' aucune dictature n'est tolérée ; lorsque la musique n'est pas imposée par les disquaires et lorsque les paroles de tout un chacun sont entendues sans discrimination ni censure.

Selon Brosseau J.M. et Soncin J, on reconnaît la radio communautaire, éducative, populaire ou civile à son objectif politique de transformation sociale, sa recherche d'un système équitable, prônant les droits humains et permettant l'accès et la participation de la majorité aux prises de décision en utilisant le droit à la communication et particulièrement à l'information. On la reconnaît aussi au fait qu'elle intègre de nouveaux langages, de nouveaux formats, d'autres sons, d'autres musiques, d'autres voix, de nouvelles façons de parler, de nouveaux moyens de joindre les auditeurs, de questionner et répondre, de demander, et de faire des requêtes auprès des autorités²⁵. Les différentes populations peuvent se reconnaître, s'identifier à ce diffuseur culturel parfaitement adapté au contexte africain et qui veut améliorer la communication entre elles. Chaque radio communautaire doit avoir sa tonalité particulière bien modulée à l'image des populations qui l'écoutent.

Selon Tambuli de *Communication Project*, enfin, les radios communautaires sont des radios libres, indépendantes, laïques, attachées aux droits de l'homme et attentives à l'environnement. Elles sont plurielles et pluralistes et refusent la communication marchande. Elles respectent scrupuleusement la déontologie des journalistes et oeuvrent au rayonnement culturel permettant l'expression la plus large des artistes de leur bassin d'écoute. Elles ont un statut associatif, un fonctionnement démocratique et un financement cohérent avec le fait qu'elles n'ont pas de but lucratif. Elles sont solidaires entre elles et constituent des communautés de travail permettant à chacune de remplir au mieux sa mission²⁶.

B. Les radios communautaires comme projet pratique

Une radio, comme tout média, ne saurait se réduire aux questions, quelles qu'importantes soient-elles, des technologies de l'information et de la communication que son fonctionnement exige. Les promoteurs ou

²⁵ Lire Brosseau J.M., Soncin J., "Créer, gérer et animer une radio" (coll. *Formation pratique à la presse en Afrique*), Gret, Paris, 1998.

²⁶ Lire "Guide du radiodiffuseur", Institut Panos Afrique de l'Ouest-CIERRO, Dakar-Ouagadougou, 1997.

collaborateurs des radios communautaires doivent tenir compte de leurs besoins réels, de leur organisation, de leurs conditions de travail, de leurs statuts et de leurs environnements institutionnels, légal et juridique²⁷.

Nous allons dans ce chapitre étudier de façon systématique les conditions de la création des radios communautaires et les principales caractéristiques de leur gestion. Nous analyserons toutes les phases de création d'une radio communautaire qui constituent l'ensemble du cycle du projet.

1. Etude de faisabilité et identification

Comme tout projet, le montage proprement dit d'une radio communautaire doit être précédé d'une phase d'identification visant à élaborer les termes de références qui serviront de base à l'étude de faisabilité. Celle-ci précise la mission et les objectifs, et justifie leur pertinence par rapport à la zone d'intervention. Si la conclusion sur la faisabilité de l'étude est positive, celle-ci devra ensuite préciser les objectifs, planifier les activités, et formuler une proposition de financement, de montage technique, et éventuellement spécifier un dispositif de suivi. Un plan d'action portant sur toutes les activités principales et définissant leur durée doit aussi être dressé. Ce plan permet de s'assurer que le programme fixé peut être mis en oeuvre avec des chances de succès raisonnables. Il est important de penser à l'impact latéral que la diffusion des émissions peut avoir sur des personnes n'appartenant pas à la communauté.

Le projet de radio communautaire est donc un processus qui commence avant la diffusion des émissions. Il doit être pleinement conforme aux valeurs définies dans la déclaration de mission. Il est avant tout caractérisé par la manière dont la communauté est définie et appréhendée et par l'adéquation entre les services offerts par la radio et les besoins et les préoccupations des membres de la communauté. L'exigence de participation des membres de la communauté inhérente à ce type de radio implique qu'ils aient tous une part de responsabilité dans la station sans pour autant que cette responsabilité se mue en revendication de pouvoir ou alimente la constitution de rapport de forces. Exorciser ces risques suppose de maintenir omniprésente la finalité du projet : le développement de la communauté dans son ensemble²⁸.

²⁷ M., Bastien L., RURANET. "La voix du développement. Le réseau des radios communautaires du Niger", *Association de l'Echos des ondes libres*, Paris, Avril 2002.

²⁸ Voir Brosseau J.M., Soncin J., "Créer, gérer et animer une radio" (*coll. Formation pratique à la presse en Afrique*), GRET, Parsi, 1998.

1. 1. L'analyse du contexte

Ce volet de la préparation concerne le recensement et l'analyse des caractéristiques démographiques, ethnologiques et géographiques de la communauté et de son territoire. Les données démographiques et ethnologiques permettent d'identifier les facteurs favorables et défavorables propres à la communauté (son histoire, ses structures, ses activités, ses difficultés, etc.). Elles doivent déboucher sur la connaissance du nombre d'auditeurs potentiels et la délimitation des groupes cibles.

Les données géographiques permettent de déterminer le lieu où la radio sera implantée, les données techniques (zone de couverture, infrastructures, etc.) et les conséquences financières qui en résultent, (un relief accidenté est un inconvénient à l'émission des ondes radios). Elles permettent aussi d'évaluer l'importance de l'offre par rapport aux besoins à satisfaire en ce qui concerne les moyens de communication et d'information.

Ce recensement doit comprendre la reconnaissance des autres moyens de communication, depuis les pratiques traditionnelles utilisées par la communauté elle-même jusqu'aux outils de communication utilisés par les autres projets dans leur zone d'intervention²⁹ : zone de couverture des médias présents, leur statut, leur mission, leur mode de gestion, leur grille de programme, etc. Il importe aussi d'identifier toutes les sources d'information disponibles, leur fiabilité, leur influence sur le développement économique, social et culturel, etc.

Cette analyse doit englober l'évaluation de la situation économique de la communauté qui permet de déterminer le potentiel des ressources disponibles ainsi que les stratégies de mobilisation qu'elles appellent. Elle doit déterminer si la radio peut fonctionner en s'autofinançant ou si elle doit faire appel à des sources de financement extérieures.

L'analyse du contexte doit aussi s'intéresser aux autorités locales, administratives (officiers de police, chefs de services agricoles, etc.), politiques (préfet, maire, députés, responsables, de collectivités, chefs de partis, etc.), religieuses et coutumières, leaders d'opinion (notables, anciens, enseignants, griots, etc.). Elle a pour but d'identifier par anticipation les divers pouvoirs d'influences qui s'exerceront sur le projet ainsi que les moyens de les contrôler et de s'assurer de leur adhésion et de leur appui avant même la mise en oeuvre définitive du projet.

²⁹ Cette étude ne doit pas non plus négliger l'implantation du média radiophonique dans les foyers. Combien possède un poste récepteur ? Qui l'utilise dans la famille ? Combien cela coûte-t-il d'en acquérir un ? Peut-on facilement s'approvisionner en piles ou faire réparer son transistor ?

L'analyse de l'environnement institutionnel ne doit pas non plus être oubliée. Elle consiste à recenser les collectivités, les ONG locales ou étrangères qui opèrent dans la zone, les associations et autres structures d'appui au développement. C'est parmi les acteurs dynamiques locaux que s'opérera le recrutement des représentants de la population dans les comités d'encadrement de la radio. Bien connaître dans quels projets les ONG et associations locales se sont investies et leurs attentes potentielles à l'égard de la future radio conditionne étroitement la possibilité de collaborations mutuelles ultérieures.

1. 2. L'analyse des partenaires potentiels

La radio doit s'imposer comme un interlocuteur local central. Elle trouvera alors en ses partenaires des ressources indispensables pour pénétrer leurs zones d'activités et approcher leurs publics cibles. Les compétences et savoirs de ses partenaires seront des sources d'informations complémentaires indispensables³⁰. Mais Il faut en retour que ces partenaires eux-mêmes trouvent des motifs d'intérêts directs ou indirects à cette collaboration dans les services offerts par la future radio.

Les partenaires potentiels doivent être en mesure d'avoir une idée aussi juste que possible de leurs contributions aux activités de la radio³¹. Symétriquement les responsables de la radio doivent s'attacher à montrer l'intérêt que la radio présente pour les institutions auxquelles elle s'adresse et donner des gages de neutralité, d'efficacité et d'équité. Ils doivent veiller à ce que les services que la radio offre puissent être clairement perçus, même si le service est plus destiné à une communauté qu'à des auditeurs individuels. Toutes les mesures doivent être prises pour garantir la crédibilité de la radio et éviter qu'elle puisse être suspectée de parti pris. Il faut aussi que les interlocuteurs aient une connaissance complète de toutes les activités de la radio pour que puisse s'instaurer une relation de confiance.

Un projet communautaire demande une stratégie communautaire où le recours aux partenaires est une nécessité dès qu'on franchit le seuil de quelques quartiers ou villages³². Une ONG, un collectif de femmes, de jeunes ou de paysans ou une radio ne peut pas répondre seul aux besoins communicationnels dans une zone déterminée. De plus, la station ne peut pas fonctionner normalement sans prendre en compte la représentation et la participation du plus grand nombre des groupes sous-groupes et fractions composant la communauté. Quelles que soient les priorités éditoriales choisies

³⁰ Cette analyse peut constituer un élément de viabilité et de durabilité.

³¹ Lire *Financement des radios communautaires*, Institut Panos Afrique de l'Ouest 2004.

³² " Radios communautaires et ONG", dans *Echos du Cota*, n°95, juin 2002.

une radio communautaire doit adopter une approche intégrée et coordonnée sur le plan local. En général, les agents de la radio ne sont pas assez disponibles, ni ne sont pas assez compétents pour répondre seuls à tous les besoins.

Enfin, l'analyse des partenariats potentiels est aussi l'occasion de connaître les avis des différents acteurs et les modalités de leur éventuelle participation à la vie de la radio.

1. 3. L'analyse de la concurrence

Peu de promoteurs de radios font une analyse de la concurrence considérant qu'elle est réservée aux activités commerciales orientées vers la recherche de la rentabilité. Pourtant la radio communautaire est sur un marché et à ce titre entre dans le champ du marketing. Cette analyse peut d'ailleurs aboutir à des coopérations avec d'autres radios, ce qui peut éviter certains effets de rivalités pervers. Cette approche oblige à dresser l'inventaire des médias existants dans la zone d'émission. Elle permet de se rendre compte que radios commerciales et radios communautaires rencontrent souvent les mêmes difficultés, surtout financières, et ont les mêmes préoccupations. Les liens d'amitié ou de parenté bloquent souvent la concurrence débridée, même s'ils dissimulent aussi les problèmes au lieu de les résoudre.

Il est certain que dans une localité où les opportunités d'avoir des annonceurs sont rares et où les ONG susceptibles de devenir des "clients" sont quasi-inexistantes, la cohabitation paisible est difficile. Cela induit des stratégies d'expansion conquérante : certaines radios communautaires, pour étendre leur présence sur le marché et accroître leur prestige, ont tendance à élargir leur zone de couverture le plus possible³³ ou se livrent à une intense recherche de marchés, de services rentables et d'annonceurs pour survivre. Ce phénomène est d'autant plus fort que la zone d'émission est une zone urbaine à forte concentration de populations³⁴ : les radios privées déjà installées ont tendance à mal supporter l'arrivée d'une radio rivale, toujours soupçonnée de vouloir développer une activité commerciale et de casser les prix, même si son statut légal le lui interdit. Les tensions sont encore plus fortes lorsque la nouvelle

³³ Lors de notre enquête, il nous a semblé quelque peu choquant de constater que certaines radios communautaires fixent parmi leurs objectifs principaux d'augmenter leur puissance d'émission dans l'intention de rivaliser avec une concurrence du secteur public ou privé.

³⁴ Que doit faire une radio communautaire lorsqu'un grand groupe de presse décide de s'installer dans la même localité ? Devra-t-elle redoubler d'ardeur pour conserver ses annonceurs et en trouver de nouveaux ? Le problème se pose. L'argent manque et un gros industriel se propose de l'appuyer. Que faire ? Cet industriel est précisément un de ceux qui se soucient le moins du respect de l'environnement. Si la radio accepte, pourra-t-elle continuer en toute liberté à stigmatiser ce comportement sur ses ondes ? Qui devra-t-elle servir en définitive ?

radio dispose de matériel plus performant et sophistiqué de surcroît obtenu gratuitement grâce à un programme de développement.

En général, la concurrence est inséparablement économique et idéologique, car le marché est un marché de biens symboliques. Elle peut être positive sur le plan politique et commercial, si elle permet de rééquilibrer l'influence des informations données par l'Etat ou des sociétés privées. Mais elle peut être nuisible dans un contexte socio-économique précaire si elle conduit à une cartellisation des radios susceptibles de freiner le développement médiatique de la localité³⁵. L'essentiel est de maîtriser cette concurrence par un contexte réglementaire approprié capable de créer une ambiance d'émulation favorable au développement de la localité³⁶.

1. 4. L'analyse qualitative des groupes bénéficiaires

L'identification des bénéficiaires de l'activité est un exercice difficile dans le cadre de la radio communautaire, car le principe de la communication communautaire est que chaque membre de la communauté en est à la fois l'acteur et le bénéficiaire. Les autorités, les annonceurs, les cadres et employés des collectivités, des associations et des ONG locales ou étrangères font partie de l'auditoire tout en étant partie prenante au fonctionnement de la radio. Ils sont à la fois producteurs et consommateurs. Leur importance est grande, car ils sont susceptibles d'utiliser la radio pour leurs propres projets et peuvent aussi être des relais auprès de leurs groupes cibles.

Les données sociologiques et les enquêtes d'opinion, d'attentes et d'attitudes permettent de faire la segmentation de la population pour identifier les différents groupes cibles. Ces études doivent permettre aussi d'évaluer les perceptions et motivations des membres de la communauté sur la future radio, afin de sélectionner avec eux les sujets qui auront été considérés comme les plus prioritaires à l'issue de l'analyse du milieu. Elles doivent aussi permettre de porter une appréciation sur la capacité des médias existants à satisfaire les attentes communautaires. Enfin elles doivent éclairer sur le niveau d'instruction

³⁵ Dans une région du Sénégal, une radio décentralisée de l'Etat et une radio commerciale essayaient de s'implanter. Mais pour se développer il fallait donner des garanties de viabilité à ceux qui les promouvaient, fidéliser leurs auditeurs et stabiliser leurs parts de marché. Ajouter à leur propre concurrence, celle d'un studio de production communautaire, plus compétent et mieux équipé que le leur n'a pas contribué à leur faciliter la tâche. Quelques années plus tôt la région était trop enclavée pour avoir accès à ces médias. Cette concurrence était préjudiciable dans la mesure où elle risquait de compromettre la viabilité de tous ceux qui s'implanter, d'où la nécessité de s'entendre pour se répartir le travail, le marché les heures et les zones d'émissions.

³⁶ Cette collaboration est souhaitable pour l'efficacité de certains programmes de sensibilisation. Ce fut le cas d'un programme d'appui à la décentralisation initié au Mali par Helvetas (Association suisse pour la coopération internationale). Il a été demandé à une radio d'élaborer un magazine de trente minutes. Au bout de trois ans, il est apparu que l'opération était un échec et qu'il était impératif d'associer plusieurs radios parce que chacune avait son auditoire spécifique et sa propre couverture géographique.

des membres de la communauté et d'évaluer sa compatibilité par rapport à la valeur de l'information susceptible d'être fournie³⁷. Cela doit permettre d'identifier et de segmenter les groupes d'auditeurs homogènes et d'élaborer les stratégies d'informations adaptées à leur vie sociale, culturelle, économique, professionnelle et politique (les récoltes, les élections, les fêtes religieuses, etc.)³⁸. Il est tout aussi important de segmenter le public potentiel en fonction du rôle qu'on entend lui faire jouer dans la dynamique de communication que la radio a pour vocation d'inspirer.

1. 5. L'analyse de la législation et des cahiers des charges

La maîtrise des données de la législation nationale relative à l'information et aux médias est indispensable pour respecter le contexte politique (degrés de liberté d'expression, de libéralisation des ondes, etc³⁹), administratif et déontologique dans lequel la station et ses acteurs devront travailler en fonction du statut qui leur sera donné. Il faut connaître en premier lieu les conditions à remplir pour l'obtention d'un agrément, l'attribution d'une fréquence et l'autorisation d'émettre⁴⁰. Cela suppose l'acquittement de redevances. La réglementation fixe aussi les modalités de financement de la radio et les règles de sa programmation. Le contrôle du respect de ces règles peut englober les paramètres techniques ou se limiter au seul contenu de l'information.

La radio acquiert une identité administrative et une autonomie juridique par la rédaction du cahier des charges qui fixe aussi les règles de la participation de la communauté⁴¹. Ce cahier des charges constitue en quelque sorte le contrat entre les autorités et les promoteurs de la radio. Il formalise la nature du projet, ses objectifs, ses droits et ses devoirs en matière de gestion, de financement, de programmation, etc⁴². Le cahier des charges et les statuts de la radio garantissent la transparence entre acteurs, ils sont souvent exigés par les bailleurs et les autorités. Mais on constate que certaines radios communautaires

³⁷ Il faut savoir ce que la population pense de l'information, comment elle la considère, quelles sont ses habitudes et ses heures d'écoute des radios qu'elle peut d'ores et déjà capter.

³⁸ Le CTA consacre une attention particulière à l'étude des besoins des différents acteurs du développement rural en terme d'information et de moyens de communication. Cf. "L'information pour le développement agricole et rural des pays ACP : nouveaux acteurs, nouveaux médias et thèmes prioritaires", CTA, Paris, 2001 et "L'information pour le développement agricole et rural des pays ACP : nouveaux acteurs, nouveaux médias et thèmes prioritaires". *Rapport de synthèse du séminaire de CTA*, Paris, juin 2000.

³⁹ La concession de fréquences peut être assortie de conditions restrictives concernant l'information (interdiction de diffuser des informations au Togo, obligation de ne diffuser que des informations locales en Côte d'Ivoire, obligation de diffuser les informations de la chaîne publique en Tanzanie, etc.).

⁴⁰ Dans beaucoup de pays d'Afrique francophone, les instances de régulation des médias sont conçues sur le modèle du Conseil supérieur de l'audiovisuel français. Leur degré d'indépendance par rapport au gouvernement et leur attribut dépend des pays.

⁴¹ Voir "La situation de la communication pour le développement au Burkina Faso, 2 tomes" *Politiques et stratégies de communication pour le développement*, n°5 FAO et Ministère de la Communication du Burkina Faso, Rome, 2001.

⁴² Lire Adjovi V., *Les instances de régulation en Afrique de l'Ouest*, Karthala, 2003.

se trouvent le plus souvent dans l'incapacité de produire des documents définitifs par manque de personnels compétents, de formation, de conscience professionnelle ou par l'absence de transparence dans certaines gestions financières. Une souplesse dans le montage institutionnel de la radio communautaire doit être ménagée, car tous les membres n'ont pas la même capacité à participer à la gestion et à l'organisation d'une association⁴³.

1. 6. L'analyse technique

L'analyse technique porte sur la configuration des centres de production (studio) et de diffusion, elle vise à déterminer la nature de la liaison entre les deux. Elle permet de recenser les moyens humains et techniques à mettre en oeuvre (puissance requise, zone de couverture), les infrastructures et la logistique à déployer. Elle vise à organiser la gestion et l'encadrement. Elle doit tenir compte des données géographiques, démographiques, économiques, sociologiques et culturelles qui déterminent le milieu. Cette analyse doit aussi déterminer l'équipement de la station. C'est un domaine où les réalités sont très contrastées.

La plupart des radios communautaires se contentent de matériel obsolète récupéré et rassemblé. D'autres sont à la pointe de la technologie⁴⁴. L'évolution des tendances technologiques ne laissera plus le choix aux radios même si la cassette magnétique reste encore dominante en Afrique⁴⁵. Certains promoteurs de radio s'interrogent toutefois sur la viabilité et la fiabilité des nouvelles technologies au regard des conditions climatiques spécifiques de l'Afrique qui ne leur sont pas souvent favorables alors qu'elles soulèvent de nombreux problèmes (infrastructures des télécommunications insuffisantes et peu fiables, de faibles débits, des connexions coûteuses et aléatoires, des investissements importants en matériel, des charges plus importantes, etc.). Ils privilégient une approche intégrée basée sur des moyens de communication classiques⁴⁶.

⁴³ Au Cameroun, il existe depuis 1991 un Conseil National de Communication (CNC), le Mali possède un Conseil Supérieure de la Communication (CSC) depuis 1992 mais les ministres de la Communication ou de l'intérieur gardent le pouvoir d'autoriser la création de médias privés, en Côte d'Ivoire depuis 1991, il existe un Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA), le Bénin s'est doté d'une Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), le Niger d'un observatoire National de la Communication (ONC), mais l'agrément est donné par le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Consulter à ce propos Domitille D., *Liberté de la presse, responsabilité des médias, l'Afrique sur la voie de la régulation*, Gret, Paris, 2002.

⁴⁴ Lire Tessy B.; "Radios communautaires et Internet en Afrique de l'Ouest", PANOS Afrique de l'Ouest 2003.

⁴⁵ Voir J. Benamrane, "Les NTIC enjeux pour l'Afrique : le cas de la diffusion numérique audio et multimédia", Niamey, août 1999. (<http://membres.lycos.fr/djilalibenamrane/ntic.htm>).

⁴⁶ Cette installation numérique peut être un atout et ménager la pénétration des NTIC en milieu rural. Cette intégration peut aboutir à un meilleur développement de l'enseignement, de la santé, des P.M.E., etc.; si les réseaux ruraux sont reliés entre eux et avec les autres médias de communication nationaux et internationaux. A ce propos voir "Introduction des nouvelles technologies d'information (NTI) dans le monde rural", *Rapport d'évaluation (Coopération Suisse au Développement-AIF)*, octobre 1999.

L'essentiel pour eux est de bien anticiper les perspectives d'évolution du projet et les normes professionnelles et techniques qui lui sont le plus adaptées⁴⁷.

Certains organismes considèrent la radio communautaire rurale comme une jonction entre les NTIC et les communautés rurales⁴⁸. Selon Stéphane Boulc'h: *"des formules se profilent par l'intermédiaire de l'UNESCO et de la FAO dans lesquelles on essaie en premier lieu de connecter les radios à l'Internet et de les joindre à un télécentre. Ces radios étant des points de référence de communication communautaire, l'idée consiste à y centrer tous les services de communication. À priori, cela facilite l'accès des populations à des outils tels que l'Internet (et aux informations du cyber monde) tout en offrant aux radios l'opportunité d'étendre leur palette d'informations et de services. En arrière plan, la possibilité se fait jour pour les communicateurs communautaires de pouvoir choisir entre tous les médias dont ils disposeraient celui qui serait le plus approprié. Les radios tendraient à se transformer progressivement en ce que l'UNESCO appelle des Centres de Multimédia Communautaires (CMC⁴⁹)"*.

Cependant certains promoteurs considèrent qu'en radio comme dans d'autres sphères, un développement durable ne dépend pas uniquement du matériel fourni mais plutôt de l'engagement de la population. Un matériel polyvalent, transportable robuste et consommant moins d'énergie, est suffisant et peut constituer un bon viatique pour aller à la rencontre des besoins de la communauté.

1. 7. L'analyse financière

Pour créer une radio tout promoteur doit réaliser le montage financier de son projet et déterminer les sources éventuelles de financement⁵⁰. Certes, certaines données ne pourront être connues que par le fonctionnement effectif de la radio, mais un certain nombre de dépenses peut être projeté pour une première estimation des besoins⁵¹.

L'étendue du marché, les annonceurs ou les partenaires potentiels sont des paramètres importants de la viabilité financière d'une radio surtout si cette

⁴⁷ Les technologies numériques sur le marché sont accessibles et augmentent les supports de diffusion (C.D.), élargissent le public susceptible d'être touché et peuvent augmenter l'influence du projet en multipliant ses destinations et ses résultats. L'archivage est ainsi mieux garanti.

⁴⁸ S. Boulc'h., "Sénégal : A la recherche d'une identité globale", dans *défis Sud*, n°46, mai 2001, P.15-17.

⁴⁹ "Communication appropriable", dans *Echos du Cota*, n°86, Bruxelles, Avril 2000.

⁵⁰ Il faut identifier les bailleurs, se documenter sur leurs politiques, les conditions d'octroi des aides, les contacter, rédiger et déposer les projets, assurer le suivi du dossier, etc.

⁵¹ Ces dépenses sont nombreuses et diverses : la construction des locaux ou la rénovation ou la location du bâtiment, l'acquisition des équipements (véhicules), les pièces de rechange, les frais d'installation des équipements techniques (branchement d'eau, d'électricité, téléphone, ordinateur, etc.), le matériel de bureau, les salaires des employés et les charges sociales. S'y ajoutent, les frais d'assurance, les droits d'auteurs, les coûts de suivi et d'évaluation du projet, etc.

dernière n'est pas à vocation commerciale⁵². D'une manière générale les investissements sont les plus importants dans des zones où les garanties économiques sont les plus durables et qui sont les mieux structurées socialement et économiquement. L'implication de la population a peu d'incidences financières. Paradoxalement il ressort des études économiques et financières que les radios communautaires seraient plus rentables et plus dynamiques dans les zones les plus enclavées, les moins riches, les moins bien organisées et où les ONG ne sont pas actives. Ce résultat, qui les distingue des autres radios est un indice supplémentaire de leur spécificité.

1. 8. L'aménagement des locaux

L'aménagement des locaux est une phase critique de la création d'une radio communautaire. Elle conditionne son appropriation par la communauté. Il est souhaitable qu'elle soit définie par la communauté elle-même comme une garantie de son implication et de la capacité de la radio à mobiliser les projets d'appui présents dans la localité. Elle doit être localisée, évidemment, de telle sorte que son champ électromagnétique rayonne sur toute la zone et donc, de préférence sur un lieu situé en hauteur. Mais ces critères techniques doivent être pondérés par d'autres paramètres. Car la radio doit également avoir un emplacement stratégique sur le plan social afin que tout le monde puisse la fréquenter et mieux l'intégrer dans ses activités quotidiennes en s'intéressant à ses activités ou en utilisant ses services⁵³.

Il est préférable que les locaux disposent une partie administrative avec une réception pour pouvoir accueillir le public sans perturber les tâches, une salle de réunion (à défaut un espace en plein air) utilisée pour les comités exécutifs ou comme salle de rédaction, deux studios au moins pour la production et le passage à l'antenne, une salle pour l'émetteur.

Une fois l'aménagement des locaux effectué, il importe de ne pas décevoir les attentes de la communauté car la construction de cet édifice est vécue par elle comme un engagement à son égard⁵⁴.

⁵² Lire, Fra D., *Appui aux médias africains. Les politiques des bailleurs de fonds*, GRET, Paris, 2000.

⁵³ S'il appelle de favoriser la fréquentation de la radio par la population, il faut tout de même veiller à imposer des limites, en particulier privilégier des aménagements qui empêchent le public de déranger le travail en studio.

⁵⁴ Citons comme exemple l'enthousiasme d'une communauté que nous avons rencontré qui après avoir mobilisé tous ses efforts pour bâtir une station relais, avec son antenne de plusieurs dizaines de mètres sur les hauteurs du village principal, l'ONG porteuse du projet n'a plus été en mesure de fournir les capteurs solaires et les batteries promises pour assurer son fonctionnement. Cette station relais n'est toujours pas opérationnelle et les responsables d'une autre radio éprouvaient des difficultés à ré-interresser au projet les villages qui ne sont pas couverts par la station. La commune elle-même et les fédérations paysannes locales étaient quant à elles confrontées à la nécessité de rétablir la cohésion parmi leurs administrés dont une frange s'estimait en fin de compte lésée.

1. 9. La formation du personnel et le bénévolat

Quel équilibre établir entre les aspects techniques de la réalisation de programmes et la participation des membres de la communauté qui ne disposent pas de compétences nécessaires⁵⁵ ? Étant donnée l'exigence d'impliquer le plus possible de bénévoles⁵⁶ issus de la communauté dans toutes les instances de la radio, la formation de ceux-ci et des engagements réciproques clairs entre eux et les responsables de la radio sont indispensables.

En général les bénévoles⁵⁷ constituent la majorité de la main d'œuvre. Il est impossible qu'une équipe type composée d'un chef de station, des animateurs, d'un maintenancier, d'une secrétaire et d'un gardien, assume seule une permanente qualité à des émissions quotidiennes, outre les autres fonctions et responsabilités. De plus, les bénévoles qui sont souvent des militants et des jeunes chômeurs, partent, après avoir bénéficié de stage au sein de la radio, valoriser ailleurs leurs aptitudes fraîchement acquises. Cette thèse est soutenue par O. S. N'diaye, directeur d'Oxyjeune: *"beaucoup de jeunes journalistes qui sont aujourd'hui des vedettes dans les plus grandes radios privées commerciales du pays n'ont aucun diplôme de journalisme. Ils ont été formés par notre radio et une fois la compétence acquise, il sont partis"*⁵⁸

Cette formation doit permettre, en outre, aux participants d'identifier les aspects qui distinguent la radio communautaire des autres radios et de les articuler. Elle doit être considérée non pas comme des dépenses en pure perte mais comme un investissement de base pour la radio, constituant une réserve de collaborateurs compétents sur laquelle elle pourra compter lorsqu'elle renouvellera ou complètera son personnel de base.

2. La mission d'une radio communautaire

Le plus important dans le cadre d'un projet de radio communautaire est de définir clairement sa mission, son groupe cible, ses thèmes prioritaires de programmation ainsi que les besoins de la communauté. Ceci inspire à Bill Siemering, de l'*Open Society Institute* le commentaire suivant non dénué de quelque emphase : *"La mission d'une station radio définit ses objectifs. Elle permet d'identifier les besoins et les intérêts et reflète la structure de la station ; elle constitue le plan qui oriente en direction de l'atteinte de ses objectifs ; elle est l'instrument de*

⁵⁵ Voir Hambly H. O., «Le groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), la radio rurale et la science agricole», dans *Atelier internationale sur la radio rurale*.

⁵⁶ Signalons qu'un trop grand nombre de bénévoles est lourd à gérer. Il faut donc limiter le recrutement aux capacités de la radio à les encadrer, à les former et les indemniser.

⁵⁷ Nous ne parlons pas ici des bénévoles membres du CA, mais seulement ceux qui viennent renforcer le staff exécutif.

⁵⁸ Entretien avec O. S. N'diaye, directeur de la radio communautaire *Oxyjeune* en septembre 2004 à Dakar.

mesure de sa réussite ; elle est la fondation sur laquelle tout le reste repose ; elle est l'étoile qui nous guide. L'ensemble de la programmation doit reposer sur les principes établis par la mission. Et pour que la programmation soit enracinée dans la communauté, ses graines doivent germer au sein de la communauté"⁵⁹.

Les stations de radios communautaires doivent élaborer une déclaration de mission, sorte de charte ou de profession de foi, qui leur rappelle en permanence les besoins et les valeurs de la station. Elle doit reposer sur l'inventaire des besoins exprimés par les membres de la communauté sur lequel est bâtie la ligne éditoriale. Cette ligne éditoriale doit être conçue comme un forum pour des débats sur des questions locales essentielles liées à la santé, à l'éducation, à l'emploi, au transport, aux questions de parité entre les sexes, à la paix, à l'environnement, etc.

La radio communautaire doit aussi être un vecteur d'intégration des nouvelles technologies permettant de combler les carences des infrastructures de télécommunication. En l'absence du téléphone, elle sert à échanger des nouvelles, à fixer des rendez-vous. Elle offre la possibilité de rendre publique des communiqués ou des comptes rendus et elle constitue une tribune d'expression, de débats et aussi de concertation. Elle peut être un outil de mobilisation pour susciter la solidarité entre villageois notamment à l'occasion de travaux d'intérêt commun⁶⁰.

La proximité du média, la possibilité laissée aux auditeurs de s'impliquer dans sa gestion et son fonctionnement favorisent la fonction éducative de la radio et lui permettent de sortir de la seule activité de sensibilisation et de vulgarisation par laquelle elle est étroitement définie traditionnellement⁶¹. Qui plus est, le divertissement peut être un facteur de bien être essentiel, notamment dans les zones enclavées où les médias conventionnels ne peuvent pas accéder et où les infrastructures de distraction font défaut.

⁵⁹ Séminaire sur les radios communautaires tenu au Mozambique en mai 1998. Cf. Brosseau J. M., Soncin J., "Créer, gérer et animer une radio" coll. *Formation pratique à la presse en Afrique*, GRET, Parsi 1998.

⁶⁰ La fonction distinctive majeure de la radio communautaire, et ce par quoi elle se détache du paysage médiatique, est que par tous ses aspects, elle contribue à instaurer une dynamique propice au développement en créant aussi des emplois.

⁶¹ Le festival "Ondes de Liberté" 2001 a été l'occasion d'apprécier combien certains Etats d'Afrique de l'Ouest se reposaient à moindre frais sur les médias communautaires dans les processus de décentralisation dans lesquels ils se sont lancés. Ce sont les radios qui assurent la sensibilisation, l'éducation civique que les appareils étatiques sont incapables d'apporter aux gens; ce sont elles qui accompagnent les transferts de pouvoirs, relaient les communiqués du pouvoir central, apportent les messages de prévention sanitaire, se substituent aux programmes nationaux d'alphabétisation, amènent les gens à s'inscrire sur les listes d'Etat civil et à s'acquitter des taxes et impôts dont ils sont redevables, etc., autant de missions qui incombent normalement à l'Etat et pour lesquelles les radios ne reçoivent pas davantage de matériel (ressources documentaires surtout) ou de formation sur les sujets traités. Certaines ONG ou structures d'appui ont un comportement similaire.

2. 1. L'inventaire des besoins en personnel

Pour obtenir une licence de diffusion, une aide financière de la part des organisations non gouvernementales, ou le soutien des autorités locales, il est indispensable d'évaluer les besoins en personnel permanent et en personnel provenant de la communauté⁶².

2. 2. La participation et l'appropriation de la radio par communauté

Il faut que la communauté soit convaincue du fait que les besoins de communiquer dans une société en développement est aussi essentiel que ceux de santé, de scolarisation, de logement, etc. La communication est située traditionnellement au dernier plan par rapport aux questions quotidiennes de développement. Il importe donc de démontrer la place importante qu'occupent l'information et la communication d'une manière générale dans les décisions que peuvent prendre les autorités locales, le gouvernement national et les organismes de développement dans l'avancée d'une démocratie.

La réussite de la radio communautaire dépend d'une sensibilisation adaptée et continue. Cette sensibilisation peut se faire sous forme d'animations répétées pour expliquer les principes fondamentaux du projet, expliciter ce que pourra être la station, son apport à la vie communautaire, ses contraintes comme ses avantages et démontrer la nécessité d'une implication concrète de chacun. Elle prépare l'étude de faisabilité et doit amener les populations à s'intéresser à la radio. Elle permet d'engager des débats sur les aspects inhérents à son fonctionnement.

En demandant l'aide des membres d'une communauté pour mettre en place une radio, on leur montre en même temps qu'ils sont à la base de son implantation et de son fonctionnement. L'appropriation de la radio par la communauté suppose que les populations perçoivent leurs intérêts et se reconnaissent dans les initiatives du projet⁶³. La communauté doit être intégrée au projet le plus tôt possible, avant même que la radio soit en mesure d'émettre afin qu'elle puisse en revendiquer la paternité. L'investissement dans l'élaboration du projet, dans sa réalisation et dans le fonctionnement de la radio

⁶² Kamlongera C., "Besoins en formation de formateurs dans le domaine de la radio rurale", *Atelier international sur la radio rurale* (FAO, Rome, 19-22 février 2001). "Les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la radio rurale : nouveaux contenus, nouveaux partenariats". (http://fao.org/sd/2001/radio/index_fr/htm).

⁶³ Voir De Paolis M. R., "La communication : Instrument d'appropriation du développement", dans *Le troisième œil*, n°1, Utopie des réseaux, APRAD, Bruxelles, 1999, p.39-42.

exige que des efforts importants soient déployés par les populations locales. Le "développement social et participatif" est à ce prix⁶⁴.

La difficulté de susciter l'adhésion et d'obtenir la collaboration des communautés concernées ainsi que d'impliquer l'administration et le tissu associatif local, dès le début du projet, implique de mobiliser les méthodologies et les outils de l'approche participative, afin d'obtenir durablement l'engagement des acteurs locaux à l'égard du projet⁶⁵. Cela suppose de discuter avec la communauté des paramètres fondamentaux du projet : le lieu d'installation, le nom (s'il est suggéré par la communauté sa participation sera plus visible et aura plus de valeur, car ce sera un élément de fierté pour ses membres) et les sujets à traiter. Mais prendre en compte les propositions de la communauté, ne signifie pas abdiquer toute responsabilité quant à la définition de la mission de la radio. Intérêts de la communauté et intérêts de la radio doivent être rendus compatibles.

Pour que l'adhésion de la population ne faiblisse pas après l'ouverture de la radio, les mécanismes, procédures et instances de gestion, doivent être impérativement transparents et démocratiques. Les populations doivent être représentées équitablement dans ces instances par des personnes de leur choix, doivent être régulièrement informées des décisions qui y ont été prises par le biais de leurs représentants ou directement par la voie d'émissions et doivent pouvoir s'y faire entendre. Parmi ces représentants, il faut des leaders d'opinion (chefs religieux, dirigeants d'une association, membres d'organisations communautaires, etc.) susceptibles de donner du crédit au projet.

Il importe de veiller à ce que, contrairement à ce qui se passe parfois dans la réalité dans ces instances, ne soient pas désignées uniquement les groupes dirigeants de la communauté (cadres d'associations locales ou notables en vue). La communauté en tant que telle n'aura l'impression de s'être appropriée le média que lorsque tous ses membres auront la possibilité de s'exprimer librement à l'antenne sur des sujets qui leur tiennent à coeur, de donner leurs avis sur le fonctionnement et la programmation de la radio et de constater que leurs suggestions sont prises en compte. Ces populations se sentiront impliquées lorsqu'elles pourront entendre des émissions qui traitent de leurs préoccupations quotidiennes et dans lesquelles elles reconnaissent leurs valeurs sociales et culturelles et que toutes les affinités linguistiques puissent

⁶⁴ Une meilleure intégration de la radio dans le tissu associatif et communautaire contribuera à une meilleure répartition des responsabilités et des activités sur le terrain entre acteurs de développement qui pourront dès lors mieux se partager les coûts.

⁶⁵ Lire Beaufort D., Georges G., "Communication participative pour le développement", dans *Echos du Cota*, septembre 1998, n°80, P.15-17.

s'exprimer et participer à la production d'émissions, dans la mesure du possible⁶⁶.

La plupart des radios communautaires créent bien des espaces d'expression, mais peu envisagent d'ouvrir la production d'émissions à la communauté. Elles considèrent que l'existence d'animateurs et de techniciens appartenant à la communauté suffit à l'insertion de la radio dans la vie de la communauté et à son appropriation par celle-ci. Elles invoquent les exigences de compétences. Sans les nier, il importe de ne pas regarder cette difficulté insurmontable. Il est possible de former quelques membres de la communauté aux rudiments de l'interview et de l'enregistrement. Les avantages sont à la mesure de l'investissement : toute personne qui passe à l'antenne devient un auditeur fidèle ainsi bien souvent que ses amis ou sa famille. Les exigences, réelles, de professionnalisme ne doivent pas dissimuler des stratégies de conquête de pouvoir d'influence. D'autant plus que les langues locales doivent être prioritaires dans les programmes des radios communautaires afin que le rendement informatif soit le plus élevé possible.

2. 3. L'organisation de la radio communautaire

C'est dans son mode d'organisation qui doit être le plus démocratique possible et dans ses procédures de gestion que la radio communautaire trouve les moyens d'être réellement comme elle le prétend "catalyseur de dynamiques de développement". Les organes de direction doivent être diversifiés. Ils comptent l'assemblée générale, le conseil d'administration, le comité exécutif ou de coordination, de direction ou de gestion, le groupe de bénévoles ou le forum ouvert et le personnel. C'est parmi les membres de l'association de la radio, qui est une personne morale dotée de la personnalité juridique, que sont recrutés tous les acteurs de la radio. C'est l'association qui détient la propriété de la radio et de son matériel au nom de la communauté. Pour éviter que certaines personnes ou groupes puissent prendre l'ascendant sur l'association et exercer un pouvoir indu, le rôle de chacun doit être bien défini.

Toutefois pour que la prise de décision reste souple, le fonctionnement de l'organisation ne doit pas être trop bureaucratique.

⁶⁶ "Communication participative pour le développement. Propositions pour un projet de recherche et de valorisation d'expériences dans le domaine de la communication pour un développement participatif en Afrique, Amérique latine et en Asie", *Cota*, 1996.

2. 4. Les programmes et la réalisation des émissions d'une radio communautaire

Les émissions doivent évidemment être de bonne qualité et apporter plaisir, culture et savoir aux auditeurs. La communauté n'écoute pas la radio communautaire simplement parce qu'elle existe. En général les radios communautaires proposent des programmes classiques, tels que grandes éditions, flashs d'information, animations (jeux, musiques), débats, interviews, magazines, documentaires, dramatiques et campagnes de sensibilisation. Il n'y a pas de programmes types, faute d'expériences longues et de précédents auxquels se référer, sauf les programmes d'émissions des radios rurales⁶⁷.

En dehors de ces catégories de programmes classiques, existent des programmes spécifiques plus adaptés au travail de proximité et de terrain. Les microprogrammes comptent parmi ceux-ci. Ils doivent être adaptés aux besoins de la communauté et constitués de messages de sensibilisation répétitifs en boucle dans le but d'exercer une influence sur les mentalités et de susciter des changements de comportement⁶⁸. Ils sont diffusés en langue locale sous forme de slogan, de conseil, de témoignage, de démonstration, de sketch, de proverbe, de conte ou de récits auxquels peut s'ajouter une musique en rapport avec le contenu du message.

Les annonces radiophoniques sont aussi des formes de programmation privilégiées des radios participatives. Elles sont utilisées dans les campagnes de sensibilisation pour inciter à une action ou convaincre d'une idée sans illustration. Parmi les jeux publics ou émissions de variétés, les divertissements effectués sur le terrain et qui demandent la participation de toute la localité occupent une place à part. Le but est de sensibiliser la population à un problème particulier et de susciter le débat et la réflexion collective⁶⁹. Les concours radiophoniques sont l'occasion pour un spécialiste de rappeler ou de préciser certains aspects spécifiques liés aux questions de développement. Les avis et communiqués, les débats et tables rondes sont tout autant des moyens d'information et des tribunes d'expression que des moments de confrontation entre les élus et leurs électeurs. Certains débats sont souvent des "focus group" pour identifier un problème, préparer un bilan ou élaborer un projet. Les théâtres radiophoniques, et les magazines ont aussi leurs places.

⁶⁷ En presque 25 ans d'activité, le CIERRO, Centre Africain, d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou (récemment rebaptisé Centre de formation de l'URTNA), aura fortement contribué à l'élaboration de ces modèles et à leur enseignement.

⁶⁸ "Guide méthodologique des interventions dans la communication sociale en nutrition", FAO, 1993.

⁶⁹ A l'instar de la Fondation pour le développement communautaire, fondée à Saponé (Burkina Faso) avec l'appui de *Save The Children*, de nombreuses organisations impliquées dans la sensibilisation sanitaire, utilisent ces jeux publics pour évaluer l'impact de leur campagne sur le public.

Tous ces genres d'émissions correspondent à un investissement spécifique en temps, en moyens humains et en ressources financières. L'essentiel est d'élaborer chacune avec des finalités bien définies et telles que le contenu et la conception correspondent aux objectifs des termes de références pour que l'évaluation ultérieure des programmes qui sera faite par les financeurs et qui conditionnent la pérennité de leur participation ne fassent pas apparaître de hiatus entre les objectifs et les résultats. L'uniformisation de ces émissions est toutefois proscrite car elle limite la créativité

La règle d'or des radios communautaires est que la participation de la communauté ne soit jamais sacrifiée sur l'autel d'une éventuelle exigence de qualité reconnue et définie par les professionnels et imposée par eux.

3. Les financements d'une radio communautaire

Le financement stable d'une radio communautaire est un élément essentiel de sa pérennité qui dépasse les seuls aspects financiers. Certes, il assure d'abord un flux de ressources stables suffisants et en apportant la preuve de la capacité de gestion des communautés, il encourage, par simple effet de crédibilité les bailleurs et les promoteurs de médias de s'investir dans le projet⁷⁰. Mais son effet va au-delà : il montre la capacité de la radio à s'intégrer dans la dynamique de développement local et de s'impliquer dans les initiatives des acteurs. Par là il justifie la philosophie même de la radio communautaire qui est que le développement local est affaire de mobilisation de coordination et d'appropriation. Il est le meilleur garant de la légitimité et de la crédibilité de la radio à l'égard des acteurs locaux et étrangers.

Les sources de financement sont diverses. Elles dépendent des moyens financiers des acteurs, des collectivités locales, des ONG, des pouvoirs locaux ou nationaux et de la communauté entière. Et aussi de leurs aptitudes à se concerter et à s'inspirer mutuellement confiance dans le cadre juridique en vigueur.

3. 1. Les aides de la communauté et les cotisations

Les cotisations sont l'une des formules les plus utilisées aujourd'hui par les radios communautaires, c'est aussi celle qui fournit la part de ressource la plus faible. Toutefois, ces cotisations, sorte de fonds propres de l'entreprise, permettent d'évaluer l'engagement des populations pour la radio. Par le simple fait de cotiser les populations montrent leur envie de se doter de leurs propres moyens de communication et d'information. Cet acte relève le plus de

⁷⁰ Lire, Fra D., *Appui aux médias africains. Les politiques des bailleurs de fonds*, GREP, Paris, 2000.

l'initiative de groupes d'auditeurs ou de l'adhésion individuelle à l'association de la radio⁷¹. Cependant, les cotisants doivent respecter les engagements pris à l'égard de la communauté, être assurés qu'ils sont localisés dans la zone d'émission. La qualité de la réception est un élément décisif de la satisfaction des cotisants. La moindre défaillance technique peut les amener à penser qu'ils ont été lésés.

Certaines personnes peuvent refuser de contribuer parce qu'elles sont membres d'une structure de l'association de la radio qui y participe déjà. Elles peuvent invoquer aussi le fait que la radio bénéficie de dons ou d'aides. Certains peuvent prétexter le paiement pour la diffusion de leurs communiqués⁷². Mais le principal obstacle est, évidemment la pauvreté.

3. 2. Les contrats de partenariats

Les contrats de partenariats dépendent des besoins et des capacités financières de chaque structure. Un contrat de partenariat est un cadre de coopération permanent avec certains partenaires (l'hôpital, les organisations de femmes, les producteurs agricoles, la mairie, les ONG, etc.) de manière à ce que la radio puisse compter pour une période déterminée sur un apport régulier lui permettant d'avoir un fonds de roulement. Le montant du forfait semestriel, annuel, biannuel ou pour une durée plus longue, doit être fixé par les deux parties pour une prestation de services définie. L'échange de compétences, de matériel, de ressources humaines est une alternative envisageable si les partenaires n'ont pas de moyens financiers.

En théorie, ce type de transaction est davantage qu'une offre de services, il suppose une collaboration plus étroite : une communauté durable d'intérêt au-delà d'un simple échange "commercial" circonstanciel.

3. 3. Les services

L'autosuffisance de certaines radios communautaires repose sur les temps d'antenne des services qu'elles assurent contre rémunération. Ces derniers ne sont pas toutefois toujours et partout rentables⁷³. Et ils risquent de

⁷¹ C'est le comité de gestion qui a généralement la charge de la prélever, en recourant parfois à des collecteurs décentralisés (membres des sociétés d'auditeurs) lorsque la zone est trop étendue. Sans ces intermédiaires, ils sont parfois dans l'incapacité d'atteindre les plus éloignés de leur adhérent.

⁷² Les principes d'une cotisation et d'un service payant doivent nécessairement cohabiter. En faire accepter l'idée implique qu'il faut inciter les autorités et les partenaires à donner l'exemple en dépit des aides qu'ils octroient. Ce n'est pas parce qu'un message est à destination communautaire qu'il doit être gratuit et ne pas faire l'objet d'un contrat en bonne et due forme.

⁷³ Rares sont les radios qui disposent de deux studios, l'un leur permettant de diffuser et l'autre réservé à la production.

compromettre la mission première des radios s'ils prennent le pas sur les autres émissions. Qui plus est, la dépendance des radios envers les annonceurs peut entraîner des conséquences néfastes sur leur liberté d'expression si elle crée une situation de conflits d'intérêt. Ces services sont les avis et communiqués, la publicité et le sponsoring⁷⁴. Il ne faut pas perdre de vue qu'ils permettent aussi aux radios de contribuer directement au dynamisme économique de leur localité. Mais ces sources de revenus sont rares, car les annonceurs potentiels sont peu nombreux voire inexistantes dans certaines régions. Rappelons aussi qu'elles sont dérogatoires et doivent rester exceptionnelles car les radios communautaires ne sont pas habilitées à rendre des services commerciaux.

La commande de programmes qui peut être un support de publicité déguisée est également incluse dans ces services. Elle concerne des jeux ou des débats radiodiffusés et portent sur la réalisation de publi-reportages sous forme de comptes rendus, ou de visite de projet. Les radios ne doivent s'imposer de n'accepter que des commandes d'organismes sociaux ou culturels dont les activités intéressent les auditeurs.

3. 4. Les subsides gouvernementaux

Une radio communautaire ne saurait ignorer l'Etat, ne serait-ce que parce qu'il est source de règlements susceptibles de régir tous les aspects de la station de radio⁷⁵. Des fonds d'aides aux médias ont été mis en place par certains Etats pour faciliter le développement de structures existantes⁷⁶. Toutefois, faute de statut précis et étant ainsi obligées de demeurer dans le secteur informel certaines radios communautaires ne peuvent en bénéficier, dans certains pays. Cela oblige aussi certains promoteurs associatifs à modifier leur statut pour devenir des stations commerciales et pouvoir profiter de ces subsides de l'Etat. Par la force des choses elles sont alors obligées de réduire la place dans la programmation des émissions traitant des problèmes sociaux et des questions de développement.

En général, le gouvernement doit subventionner la station sans conditions, notamment sans qu'il soit pour autant habilité à exercer un contrôle sur sa direction ou sa programmation ou sur le contenu de ses émissions⁷⁷. Ceci suppose qu'une loi soit adoptée par le parlement qui garantisse l'indépendance

⁷⁴ Le sponsoring est un type particulier de contrat publicitaire par lequel une entreprise, moyennant une contribution financière, renforce son image de marque en liant son nom à une émission populaire.

⁷⁵ Lire J. A. Tudesq, *Les médias en Afrique, édition marketing S.A.*, Paris 1999.

⁷⁶ Au Sénégal, ce fonds d'aides à la presse a été attribué aux radios privées commerciales depuis les années 90 et les radios communautaires viennent d'y avoir droit qu'en 2004. Mais cette répartition se fait sur la distinction de statut, les radios commerciales touchent davantage.

⁷⁷ Lire B. Stéphane, «Radios communautaires en Afrique de l'Ouest, Guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds», dans les *Echos du Cota*, Bruxelles 2003.

des radiodiffuseurs communautaires. Ainsi dans la déclaration de l'UNESCO par le biais de Windhoek en 1989-1995 il est dit *"Le financement, quelle que soit sa forme doit viser à encourager le pluralisme ainsi que l'indépendance. Par conséquent les médias ne devraient être financés que lorsque les autorités garantissent une liberté de l'information et d'expression constitutionnelle et réelle ainsi que l'indépendance de la presse"*.

Ces lois sont nécessaires car les gouvernements manifestent une profonde méfiance à l'égard des radios communautaires, dont ils ne peuvent attendre aucun soutien partisan. Mais toutefois l'attitude personnelle des dirigeants gouvernementaux peut être plus ouverte à l'égard de ces radios car reconnaissant l'utilité des missions qu'elles remplissent et les services multiples qu'elles rendent, ils peuvent les inciter à s'implanter dans les localités où ils exercent des responsabilités locales. Ils leur accordent des subventions, leur achètent des cassettes, mettent des locaux à leur disposition ou leur affectent du matériel de reportage⁷⁸.

3. 5. Les subventions étrangères

Les financements des radios communautaires viennent en générale d'un grand nombre de sources diverses telles que les dons, les subventions, les collectes de fonds, la sponsorisation de programmes, etc. Ce recours au financement extérieur est inévitable, mais les offres et les conditions d'attribution sont mal connues, et il est difficile d'évaluer lesquelles s'adressent spécifiquement aux médias de proximité⁷⁹. Certaines radios se situent dans des zones rurales ou défavorisées sur le plan économique où il est souvent difficile d'avoir un revenu autonome (frais d'adhésion des membres de la communauté, sponsorisation locale) suffisant à assurer leur pérennité. Ainsi les opérateurs doivent recourir à des revenus complémentaires par l'intermédiaire du soutien financier, ou d'apport en matériel, d'agences internationales de coopération et d'aides au développement, des administrations de coopération nationales du Nord, des fondations privées, des ONG et des centres de recherche.

Quelle que soit la nature et le statut du bailleur, l'aide est souvent distribuée dans le cadre d'un programme conclu avec l'Etat. Et c'est cet Etat qui a le monopole de la distribution de cette aide et qui est chargé d'en contrôler la bonne utilisation. Ces bailleurs refusent de plus en plus que cette assistance soit

⁷⁸ Au Mali la plupart des radios sont financées par la communauté, généralement sur les fonds de la Taxe de Développement Local. Avec le principe de solidarité, la répartition du fonds se fait indistinctement et équitablement entre radios commerciales et radios communautaires.

⁷⁹ Sur les formes d'aides octroyées, les conditions d'octroi, etc., consulter : Fra D., *Appui aux médias africains. Les politiques des bailleurs de fonds*, GRET, Paris, 2003.

permanente et ils exigent que les communautés démontrent leurs capacités à assurer seule à terme le financement de leurs stations⁸⁰.

Cette stratégie qui peut être fondée en principe est en contradiction avec la réalité du terrain. En outre, elle sous-estime les apports non monétaires d'une radio communautaire, apports sociaux, culturels, organisationnels et informationnels⁸¹. Il est de plus contradictoire d'exiger d'une radio l'autonomie financière à terme si les aides ne sont pas elles-mêmes sécurisées sur le long terme⁸² en fonction des stratégies, des équipements, des formations, et du recrutement. Elles doivent en outre tenir compte des opportunités de développement⁸³.

C. la nécessité d'une enquête de terrain

Ces définitions relèvent pour une grande part de la rhétorique des ONG ou des organismes internationaux qui opèrent dans le domaine de la promotion des radios communautaires. Elles sont un élément essentiel du "capital symbolique" pour utiliser un concept du sociologue P. Bourdieu que ces ONG cherchent à accumuler et qui les distingue des autres ONG détenteurs d'autres formes de ce que l'on pourrait appeler le "capital symbolique informationnel".

En dépit de l'apparente limpidité de toutes ces définitions d'importants problèmes se posent aux radios communautaires en Afrique, particulièrement au Sénégal. Les opérateurs ont tendance à vouloir respecter formellement les principes généraux qui différencient les radios communautaires des autres radios sans se soucier réellement des préoccupations des communautés pour qui elles sont censées exister. Cela peut d'ailleurs leur apporter quelques déconvenues imprévues de fonctionnement, comme le soutient Omar Seck, N'diaye, directeur de *Radio Oxyjeunes* "la plupart des radios communautaires se contentent de respecter les consignes données par les organismes internationaux sans prendre en compte leurs préoccupations réelles, ce qui entraîne des blocages dans leur fonctionnement dès le début de leur existence"⁸⁴.

⁸⁰ Lorsqu'on compare les coûts de la radio aux moyens de viabilité disponibles, on omet souvent de quantifier l'économie que représente la somme de ces bénéfices pour les programmes ou projets de développement engagés dans la zone. Sans cela, beaucoup ne pourraient pas être menés à bien. Cf. Stéphane B., "La communication dans les projets de développement. Rapport d'enquête sur les pratiques et besoins communicationnels et informationnels des ONG dans les projets au Sud", *Cota*, Bruxelles, 2003.

⁸¹ On donne moins d'importance à ces aspects mais on dilapide ensuite son budget pour amener la communauté à s'impliquer.

⁸² Si le radio rurale de *Kaye*, au Mali est aujourd'hui autonome, c'est parce que des chambres climatisées ont pu être construites avec l'aide de la Région Nord-Pas-De-Calais. Ces chambres sont louées et rapportent suffisamment pour joindre les deux bouts et soutenir la production au niveau des villages.

⁸³ On est parfois trop prompt à exiger l'indépendance financière des stations. C'est oublier qu'en Europe, la plupart des médias privés, commerciaux ou non bénéficient plus ou moins directement, sinon de subsides, pour le moins de facilités qui leur permettent de subsister.

⁸⁴ Entretien effectué à *Radio Oxyjeune*, à Pikine, dans la banlieue dakaroise en septembre 2004, avec O. S. Ndiaye.

Dans le système médiatique africain où l'esprit mercantile domine et est étroitement articulé aux solidarités communautaires, la radio communautaire qui s'est implantée comme un outil de communication adhérent aux principes de démocratie participative est toujours en porte à faux par rapport aux réalités sociales et économiques de son environnement. Même si des différences réelles la séparent des radios commerciales qui n'opèrent, selon la formule consacrée, qu'en référence aux PPP (Profit, propagande, pouvoir, politique, privilèges, etc.).

Elles sont d'autant plus en porte à faux que les conceptions de la radio au service du développement ont beaucoup évolué au cours de ces dernières décennies, les distinctions théoriques établies ne sont pas aussi nettes qu'il n'y paraît. Les frontières entre les différents types de radios sont poreuses. Les médias africains, quelle que soit leur vocation privée ou publique, commerciale ou à but non lucratif, relaient tous des messages de développement⁸⁵. Les émissions culturelles et éducatives occupent en générale une grande place dans les programmes. À ce titre en vertu d'intérêts variés, il n'est pas de médias qui ne se sentent plus ou moins investis d'une mission de service public. Dans certains pays, ils considèrent même comme de leur devoir de pallier les carences des services de l'Etat en prenant à leur charge des missions de sensibilisation sur les institutions, la fiscalité, les textes juridiques et législatifs, l'éducation civique, etc. Au Sénégal, les stations radio jouent même un rôle crucial dans les processus de décentralisation, notamment par leur intervention dans le transfert de compétence⁸⁶.

Par ailleurs les repères déontologiques si importants dans le cas des radios communautaires sont souvent mal adaptés ou mal compris par manque de connaissance. Lorsque des règlements précis sont adoptés, le fonctionnement réel des radios ne s'y conforme pas ou ne peut pas s'y conformer. Les lois régissant la libéralisation des ondes n'accordent aucune mention particulière à la radiodiffusion communautaire.

Ce porte à faux peut être concrètement mesuré par rapport à tous les critères sur lesquels les définitions précédentes se fondent pour caractériser les radios communautaires et les distinguer des autres formes de radios. Le principal critère concerne sa propriété et à sa gestion, qui doivent être collectives. Mais d'autres aspects sont aussi retenus pour définir la radio communautaire. Ils se réfèrent cependant à des éléments plus subjectifs et variables. Bien que ces

⁸⁵ Lire A. J. Tudesq, *Les médias en Afrique*, édition marketing, Paris, 1999.

⁸⁶ Voir, l'édition 2001 du festival "ondes de liberté" organisée à Bamako par l'Institut PANOS Afrique de l'Ouest et le ministère malien de la communication qui avait pour thème "Radio et décentralisation". Un atelier de discussion était notamment consacré au rôle de la radio dans le transfert des compétences. Malheureusement, ni le ministère, ni PANOS n'ont rendu public un compte-rendu de ces débats.

critères soient aussi capitaux, ils restent peu explicites et prêtent souvent à variation. Ils concernent principalement la communauté, l'appartenance, la représentativité, la participation, la ruralité, le caractère non lucratif.

1. La radio communautaire appartient à la communauté

La définition de la communauté à laquelle doit se référer la radio est très variable⁸⁷. Selon l'AMARC, c'est un groupe de personnes ou une collectivité partageant des caractéristiques et/ou des intérêts communs. Ce qui est très général. L'appartenance à cette communauté peut dépendre de critères géographiques, sociaux, linguistiques, ethniques, culturels, corporatistes, confessionnels, politiques, d'âge, de genre, etc⁸⁸. Si on se fie à la réglementation, elle dépend des pays. Certains la limite au type de communautés ayant droit à une licence de radiodiffusion. Les partis politiques, les syndicats et les confessions religieuses sont souvent exclus.

Dans certains statuts que nous avons pu étudier, la définition de la communauté est souvent ambiguë. Les éléments utilisés pour la caractériser sont implicites, flexibles et rarement significatifs. En générale la propriété légale de la radio est conférée à une association (rarement à une coopération) qui représente cette communauté et veille à la représentation équitable de toutes ou partie de ses composantes.

Mais on constate souvent aussi que la radio peut appartenir à un promoteur particulier, une ONG, une association religieuse, de producteurs ou toute autre association qui met en oeuvre un projet au service (rarement à disposition) de la population. Souvent des radios communautaires ont été implantées dans une localité pour une communauté bien déterminée sans consultation préalable. Comme le souligne O. S. N'diaye " *il y a souvent des communautés qui cherchent une radio, comme il y a des radios qui cherchent une communauté*⁸⁹". Cela peut être aussi des radios rurales qui travaillaient sur un programme initié par le gouvernement ou par un organisme, qui se transforment en radios communautaires à la fin de leur mandat. Elles ne sont pas armées pour intégrer dans leur programmation les préoccupations réelles de la communauté, dans la mesure même où elle existe.

⁸⁷ Des textes de lois sur la presse et l'information pour le Burkina Faso, le Mali, le Tchad, la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée dans le site de l'Institut PANOS Afrique de l'Ouest (www.panos.sn/lois/loi.htm). Voir "République Centrafricaine : politique nationale de communication pour le développement", FAO, Rome, 1998 ; "La situation de la communication pour le développement au Burkina Faso", 2 tomes *politiques et stratégies de communication pour le développement*, n°5, FAO et ministère de la communication du Burkina Faso, Rome 2001.

⁸⁸ "Qu'est-ce que la radio communautaire ?" *Un guide pratique*, AMARC, PANOS Afrique du Sud, 1998.

⁸⁹ Entretien effectué avec O. S. Ndiaye, directeur de *Radio Oxyjeunes*, en septembre 2004.

2. La radio communautaire est gérée par la communauté

Les radios communautaires en Afrique ne sont pas toutes gérées réellement par les communautés de référence, en dépit de leurs prétentions. Sans évoquer le fait que certaines usurpent le plus souvent ce rôle de représentation, défaillance de représentativité peut prendre des formes diverses : les membres de la communauté peuvent déléguer leur participation seulement dans la propriété, ils peuvent être uniquement impliqués dans l'élection de ses représentants, celle des dirigeants et des gestionnaires, parfois dans l'élaboration des règlements intérieurs et des stratégies de la radio, dans la sélection et le contenu de la programmation, dans la réalisation d'émissions, dans la représentation de la station à l'extérieur, etc. Mais il est inconcevable pour certains gestionnaires de radio communautaire de voir les membres de la communauté assumer tous ces rôles tout à la fois. Malgré les mécanismes et structures pour garantir la représentation maximale de la communauté et la transparence, le manque de compétence et de disponibilité, la faible cotisation des populations, les antagonismes et les enjeux des pouvoirs servent souvent de prétexte pour reléguer l'idéal au rang de pur principe.

En effet, on constate souvent que la communauté est loin d'être représentée dans toutes les instances de la radio. Cette attitude se justifie en général par la confusion qui existe entre les radios communautaires et les autres types de radios. Comme le souligne Souleymane Niang de l'IPAO⁹⁰ : *«Les radios communautaires ont tendance à vouloir faire comme les autres, c'est-à-dire aller chercher les meilleurs journalistes ou animateurs de la place qui ne sont certainement pas de la communauté»*⁹¹. En s'inscrivant dans cette course elles finissent par perdre leur "âme communautaire", ce qui devient un obstacle.

3. La radio communautaire est participative

Le plus haut degré de participation communautaire doit être réalisé non seulement lors de la réception de l'information, mais aussi lors de la fourniture de l'information requise par la communauté. L'enjeu principal de toute radio communautaire qui débute consiste à motiver les populations aux activités qu'elle propose, à démystifier la technique et les médias à leurs yeux et à les persuader qu'elles y ont accès légitimement. La participation dépend de la volonté des gestionnaires et agents de la radio. Elle n'est pas souvent effective et sincère, car les structures organisationnelles hiérarchisées qu'ils mettent en

⁹⁰ IPAO est une ONG qui dépend de l'institut Panos et qui a eu son statut juridique en 2001. Elle travaille au niveau du renforcement des capacités des radios communautaires en Afrique avec notamment des formations pour les journalistes et les animateurs et la production de certains programmes de développement.

⁹¹ Entretien avec Souleymane Niang coordonnateur du département radio de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest au siège de l'Institut Panos en Afrique de l'Ouest, Dakar en septembre 2004.

place craignent qu'elle conduise à la perte de pouvoir. Cette participation dépend également du désir de la communauté de s'investir si elle se sent apte de le faire.

En outre, la participation n'est pas exclusivement réservée aux radios communautaires. Il y a des radios commerciales ou publiques locales qui servent la communauté et sollicitent souvent sa participation. Même si celle-ci se limite aux sondages d'opinion, à des micro-trottoirs, à des interventions dans des débats radiodiffusés ou dans des jeux ou spectacles, des passages à l'antenne pour des dédicaces ou autres messages personnels. La participation effective à la conception et à la réalisation des émissions est minime dans les radios communautaires de ce type qui souvent ne la conçoivent pas autrement. Les raisons invoquées sont toujours les mêmes et elles sont principalement techniques : manque de matériel, absence de compétence et de disponibilité, etc. Comme l'indique Souleymane Niang, pourtant les aspects politiques et sociaux, sont toujours déterminants : *"la durée de la participation tend parfois à décroître si on s'éloigne de la préoccupation des populations"*.

En ce qui concerne les services rendus par les radios communautaires et ceux qu'elles seraient susceptibles de rendre nous les évoquerons dans un autre chapitre. Pour l'instant considérons que les radios communautaires soient les seules à se préoccuper de rendre service à la communauté. Mais même si elles sont plus investies que les autres radios sur les missions éducatives, de développement et si leur déontologie est de promouvoir la pluralité, la diversité culturelle, l'expression citoyenne et si leur vocation non lucrative les protège en théorie de la corruption, elles n'ont pas l'exclusivité de ces caractéristiques. Elles ne sont pas toutes engagées ; certaines exercent uniquement des fonctions de divertissement comme des stations commerciales, ce qui ne peut pas être considéré comme un service lié au développement.

Certaines radios communautaires réclament que des limites soient fixées aux missions de développement qui seraient autorisées à ces radios concurrentes. C'est oublier que la présence d'autres médias certes moins indépendants ou moins désintéressés, est aussi une assurance de pluralité et de liberté d'expression. Ces médias participent également au développement économique et social des localités dans lesquelles ils s'implantent.

Par ailleurs, un des principaux rôles de la radio communautaire est justement d'armer leurs auditeurs contre les programmes "de contrefaçon" ; de leur fournir les moyens de prendre du recul par rapport à l'information, de développer les capacités d'analyse critique leur permettant de départager dans la diversité ce qui leur convient le mieux et de faire la distinction entre les

différents messages transmis par des radios, au-delà de leur dénomination ou de leur "labellisation".

4. La radio communautaire est locale ou rurale

Le fait que la radio communautaire soit considérée d'abord comme une radio rurale repose sur une confusion. Certes de nombreuses radios communautaires sont implantées dans les zones rurales les plus reculées, mais d'autres émettent dans les villes et leurs banlieues⁹².

Même si elle est bien souvent une radio locale, avec la puissance de certains émetteurs et relais, les signaux *FM* émis arrivent à couvrir tout un territoire régional voire national. On constate le plus souvent que de nombreuses stations communautaires s'emploient à accroître leur couverture médiatique. Bien que la plupart d'entre elles émettent en moyennes fréquences, le signal d'autres peut être transmis par ondes courtes sur de plus larges zones. Qui plus est, certaines commencent à émettre par satellite, car la progression d'Internet en zones rurales même si elle est lente, élargie les ambitions des diffuseurs communautaires⁹³.

Toutefois, dans certains pays, comme le Sénégal, la couverture est légalement limitée, la puissance maximale nominale est fixée à 100 W selon l'article 7 du cahier des charges applicables aux radios communautaires référant aux obligations techniques⁹⁴. Au Cameroun, un décret stipule que : «*toute radio qui diffuse au-delà de 100 Km est une radio nationale*», ainsi la radio communautaire doit nécessairement limiter ses activités à une communauté ou un à un village déterminé⁹⁵.

Ce qui confère à la radio communautaire son caractère local est le fait que le contenu de ses émissions cible des priorités locales et diffuse des informations de la localité. Cependant beaucoup de radios communautaires ne tiennent pas compte de ces limites et envisagent de donner à leurs auditeurs des informations nationales et internationales⁹⁶.

⁹² Voir Ilboudo J.P., «Radio locale communautaire en zone Mali Sud : méthodologie de mise en œuvre et leçons apprises», dans *SD dimensions*, juin 1999. (<http://www.fao.org/sd/frdirect/cdre003.htm>).

⁹³ Voir Tessy Bakary, "Radios communautaires et Internet en Afrique de l'Ouest", *PANOS Afrique de l'Ouest*, 2003.

⁹⁴ Cf. au cahier des charges applicables aux radios communautaires au Sénégal.

⁹⁵ Paul Eric Nzoni, "Le chemin de croix des animateurs", dans *la voix du paysan*, n°114, juillet 2001.

⁹⁶ Nous avons rencontré des radios communautaires rurales dont la programmation était peu en rapport avec le contexte local.

5. La radio communautaire est à but non lucratif

C'est sans doute un des critères les plus distinctifs de la radio communautaire et repris par toutes les réglementations⁹⁷. Cette interdiction de faire du profit et donc de faire de la publicité peut être aussi considérée comme une garantie d'indépendance à l'égard des annonceurs, ce qui permet aux radios de maintenir leur vocation communautaire. Même toutefois les radios privées locales seulement assimilées à des radios communautaires ne peuvent pas produire de revenus commerciaux, et les surplus doivent être réservés au projet.

Mais l'intensité de la concurrence dans certaines localités et les lourdes charges auxquelles elles sont confrontées, créent une grande fragilité financière et beaucoup de radios communautaires sont condamnées de se détourner de leurs missions sociales. En réalité elles sont toutes obligées de mener des opérations commerciales plus ou moins dissimulées pour survivre. Cette thèse est soutenue par O.S. N'diaye, directeur de *Oxyjeune* : *"On a violé la loi dès le départ pour provoquer le débat, car il n'y a pas de fonds de contrepartie et les radios commerciales nous font la guerre de peur que nous récupérons une part du marché"*⁹⁸. En effet, dans la plupart des pays les radios communautaires ne bénéficient pas du fonds d'aide à la presse comme les radios commerciales. Au Sénégal ce fonds vient d'être alloué qu'en 2004.

Par ailleurs, une radio communautaire qui répond à tous ces critères n'existe pas en Afrique. Il serait absurde d'exiger qu'elle s'y soumette inconditionnellement, il le serait tout autant de les dédaigner. Ils sont la somme des jalons qui, conjugués en fonction d'un contexte donné, concourent au respect du seul élément déterminant sa spécificité : une finalité à la fois sociale et collective. Pour déterminer cette finalité l'AMARC déclare *"l'objectif de la radio communautaire n'est pas de faire quelque chose pour la communauté mais plutôt de donner l'occasion à la communauté de faire quelque chose pour elle-même, à commencer simplement par se doter d'une radio"*. Stéphane Boulc'h s'inscrit dans cette démarche : *«une radio communautaire est bien plus qu'un média. C'est une association privée, établie par une communauté ou en son nom, dotée d'un outil audio de communication et d'information destiné à promouvoir et favoriser l'application de valeurs sociales économiques et culturelles déterminées collectivement et jugées utiles pour toute cette communauté afin de donner les moyens d'accomplir des choses par elle-même dans l'observance de ces valeurs collectives*⁹⁹»

⁹⁷ Le droit législatif des pays francophones tire ses fondements de la loi française dite "loi de 1901".

⁹⁸ Entretien avec O. S. NDIAYE, directeur de *Oxyjeune* en septembre 2004 au siège de la radio à Pikine. Il réclame un quotas d'au moins 12% comme la plupart de ses confrères que nous avons rencontré.

⁹⁹ Lire Stéphane Boulc'h, "Radios communautaires en Afrique de l'Ouest, Guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds", *Cota* n°5, Bruxelles 2003.

Deuxième partie

Les radios communautaires et le processus de développement du Sénégal

Dans la partie précédente nous nous sommes attachés à définir, de façon relativement abstraite, ce qu'était le projet des radios communautaires et à souligner les ambiguïtés mais aussi les virtualités de ce concept de radio. Il importe maintenant d'analyser comment ce projet s'est concrétisé au Sénégal, dans le domaine spécifique du développement.

Après avoir rappelé l'ampleur des problèmes de développement que le Sénégal, un des pays les plus pauvres du monde, doit résoudre dans tous les domaines, alors qu'il subit une crise structurelle majeure due à l'effondrement d'un de ses secteurs de production traditionnels, le secteur de l'arachide, nous montrons dans une première partie que les contextes économique et politique dans lesquels les radios communautaires ont été lancées leur étaient particulièrement favorables.

D'une part, le gouvernement suivant en cela les préconisations contraignantes des organisations internationales, a adopté dès la fin de la dernière décennie, une stratégie de développement nouvelle, orientée sur la lutte contre la pauvreté et mettant pour la première fois l'accent sur la nécessité de la participation active des populations à la définition des projets de développement et à leur mise en œuvre. Préoccupation qui recoupait le projet des radios communautaires.

D'autre par, l'alternance politique intervenue en 2000, la première depuis l'indépendance, ouvrait de nouvelles possibilités d'expansion et de nouvelles marges de liberté aux médias qui en avaient été des acteurs majeurs. C'est peu de dire toutefois que ces possibilités ne se sont pas encore pleinement confirmées, le nouveau président élu ayant adopté peu après son accession au pouvoir une politique d'affrontement avec la presse d'opposition et la presse indépendante.

Dans une seconde partie, nous analysons le champ professionnel, le «paysage médiatique» spécifique dans lequel les radios communautaires s'insèrent et affrontent la concurrence des médias rivaux : ce système médiatique sénégalais est très particulier à cause notamment de la multiplicité des langues et de l'illettrisme qui donnent un avantage aux radios sur les autres médias. Il est aussi en pleine restructuration à cause de la libéralisation des ondes. Le nouveau cadre juridique n'y apparaît pas favorable aux radios communautaires et les médias étatiques continuent à y jouer un rôle prépondérant. Les radios communautaires sont néanmoins parvenues à s'y imposer et à populariser une nouvelle manière de pratiquer la radio.

Dans une dernière partie nous analysons dans trois domaines spécifiques de développement : développement du monde rural, place des femmes dans le développement, rôle des jeunes dans le développement, à partir des études et enquêtes existantes et de notre connaissance personnelle de ces radios, tirée d'une longue fréquentation et d'une expérience professionnelle propre, les résultats qu'elles ont pu obtenir et les difficultés qu'elles rencontrent.

I. Développement des médias et des radios communautaires : un contexte particulièrement favorable

Au début des années deux mille, deux facteurs majeurs apparaissent favorables aux radios communautaires : la mise en œuvre d'une stratégie de développement nouvelle -la lutte contre la pauvreté- qui faisait appel à la participation active des populations dans la définition des projets de développement et l'alternance politique qui ouvrait des perspectives inédites de libéralisation des médias.

A. Une nouvelle stratégie de développement du Sénégal qui rencontre le projet des radios communautaires

1. Le Sénégal est un des pays les plus pauvres du monde qui subit une restructuration économique et sociale profonde

Un pays pauvre

Le Sénégal est un des pays les plus pauvres du monde. Le spectacle de la détresse qui s'étale dans les villes et les campagnes l'atteste. Les témoignages des populations le confirment. Les statistiques le prouvent : selon les indicateurs du développement humain (PNUD), le Sénégal se situe en 165^e position sur 173 pays classés. Depuis 2001 il fait partie de la liste des pays les moins avancés (PMA). Le revenu par tête annuel moyen atteint à peine 600 dollars. Une importante partie de la population est plongée dans une grande misère : 26% de la population vit avec moins d'un dollar par jour et 65% est au dessous du seuil de pauvreté.

Les taux bruts de scolarisation (69%) et l'espérance de vie (53 ans) sont faibles. L'analphabétisme touche 72% des femmes et 52% des hommes. L'indice synthétique de fécondité demeure élevé et le taux d'emploi des contraceptifs très faible. Les chiffres relatifs à la santé témoignent aussi d'un grand retard et de la grande pauvreté du Sénégal. Le secteur de la santé est marginal (2,6% du PIB), 30% de la population n'a pas accès aux équipements de base, 36% aux médicaments et aux vaccins essentiels, on compte 2,6 médecins pour 100.000 habitants. Un quart de la population souffre de malnutrition, la mortalité

infantile s'élève à 80 sur 1.000 naissances et 750 femmes sur 100.000 meurent chaque année à l'accouchement¹⁰⁰.

La malnutrition sévit : sur une base de niveau minimum de 2400 calories par personnes et par jour, 57,9 % des ménages étaient en situation de malnutrition en 1994 et 53,9 % en 2001. En matière d'accès à l'eau potable, alors que les recommandations de l'OMS sont de 35 litres par habitants et par jour, le Sénégal atteint le niveau de 28 litres. Comme toutes ces données sont des moyennes et que les inégalités sont très fortes, elles impliquent l'existence de régions très pauvres.

Les endémies sont en forte recrudescence. Toutefois, un élément extrêmement important pour notre sujet doit être souligné : la politique volontariste du gouvernement dans sa lutte contre le SIDA a permis que 0,5% seulement des adultes soient atteints par le virus du VIH, un bas niveau exceptionnel en Afrique. Une politique de communication bien faite peut être efficace. Néanmoins, la tuberculose subsiste, surtout dans la vallée.

Alors que dans d'autres régions du monde, notamment en Asie, des pays que l'on a appelé «émergents» réussissaient à se développer rapidement et spectaculairement, la croissance économique du pays, avec celle de l'Afrique, est toujours demeurée faible. La décennie 80 a été considérée par tous les spécialistes comme une décennie «perdue» pour l'ensemble du continent. La décennie suivante a été plus favorable au développement économique. Après la dévaluation du franc CFA de janvier 1994¹⁰¹, associée à un «Plan d'urgence» de restauration des capacités financières du Sénégal, la croissance s'est redressée pour atteindre le niveau de 5% par an en moyenne entre 1995 et 2001. Elle a permis un assainissement des finances publiques qui donne à l'Etat aujourd'hui des marges de manœuvres importantes pour des politiques de développement, volontaristes. Ce redressement s'est renforcé au cours des trois dernières années¹⁰². Mais il reste encore modeste au regard des besoins, des potentialités et des résultats des autres zones en développement.

La situation financière du Sénégal reste très précaire. Plus de 15% des profits d'exportation sont prélevés pour la dette extérieure dont le montant reste très élevé¹⁰³. Selon l'Organisation de coopération et de développement économique

¹⁰⁰ Chiffres tirés du QUID questionnaire unifié des indicateurs de développement de l'ESAM (enquête sénégalaise auprès des ménages) du rapport du PNUD et du document stratégique de lutte contre la pauvreté.

¹⁰¹ Le franc CFA vaut l'équivalent en euro de 0, 01 franc français.

¹⁰² Selon les données de l'Uemoa, entre 2000 et 2004, les ressources de l'État sénégalais (recettes totales et dons) sont passées de 626,3 milliards à 857 milliards de francs CFA, une hausse de 37%.

¹⁰³ Selon les données de l'Uemoa, l'encours de la dette extérieure est passée de 2.158 milliards de francs CFA en 2000 à 1.875,2 milliards en 2004, après avoir crû en 2001 et 2002. Avec la forte croissance de l'économie, le rapport entre l'encours de la dette et le PIB a diminué toute la période.

(OCDE), l'aide publique au développement était de 450 millions de dollars, largement au-dessus de la moyenne pour les pays d'Afrique subsaharienne. Mais le Sénégal ne parvenait à utiliser que 12% des fonds de la Banque Mondiale et 30% des fonds de l'Union Européenne.

Tableau : Données sur le développement du Sénégal et objectifs de développement 2015

	Définition	Référence		Objectifs
		niveau	année	2015
Education	Incidence de la pauvreté	53,90	2001	25%
	Taux d'alphabétisation	39,1	2001	73%
	Taux d'alphabétisation des hommes	51,1	2001	75%
	Taux d'alphabétisation des femmes	28,9	2001	70%
	Taux de scolarisation au primaire	70%	2001	98%
	Taux de scolarisation au primaire des filles	64,8%	2001	98%
	Taux de scolarisation au primaire des garçons	73,9%	2001	98%
	Taux d'accès à l'école primaire à moins de 30mn	81,4%	2001	100%
	Taux d'accès à l'école primaire à moins de 30mn en milieu rural	71,9%	2001	100%
	Taux d'inscription à l'école primaire	81,72%	2000	100%

Santé	Morbidité due au paludisme	24,85%	1999	1%
	Taux de prévalence du SIDA	1,4%	2000	1-2%
	Taux de mortalité maternelle (100 000 naissances vivantes)	510	2000	200%
	% d'accouchements assistés	44%	1998	90%
	Taux de couverture des consultations prénatales	67,3%	1998	95%
	Taux de couverture vaccinale	48%	1998	100%
	Taux de mortalité juvénile (pour mille)	98	2000	50%
	Taux de mortalité infantile (pour mille)	60	2000	30%
	Taux d'accès aux services médicaux à moins de 30 mn (rural)	41,8%	2001	90%
	Taux d'accès aux services médicaux à moins de 30 mn (urbain)	79,7%	2001	98%
Nutrition	% des enfants souffrant de l'insuffisance pondérale	19,1%	2001	3%

	% des enfants souffrant de l'émaciation	9,2%	2001	1%
Accès à l'eau potable	Taux d'accès à l'eau potable à moins de 15 mn (urbain)	93,3%	2001	100%
	Taux d'accès à l'eau potable à moins de 15 mn (rural)	83,4%	2001	100%
	Consommation d'eau par jour et par personne	28L	2000	35L
Macroéconomie	Taux de croissance annuelle du PIB	5,6%	2001	+10%
	Taux d'inflation	3,00%	2001	-3%
	Taux d'épargne	15,6%	2001	+25%
	Taux d'investissement	19,9%	2001	+30%
	Taux d'endettement	74,3%	2001	+60%
	Solde de la balance courante/PIB (hors dons)	-6,7%	2001	Positif
	Solde budgétaire de base/PIB (hors PPTE)	-1,00%	2001	+2%
	Contribution à la croissance du secteur primaire	0,8%	2001	+3%

DSRP (document de stratégie de lutte contre la pauvreté) avril 2002

Une économie en transition

Les travaux sur l'Afrique distinguent cinq grands modèles dominants d'économies Africaines¹⁰⁴ :

¹⁰⁴ Philippe Hugon «Economie de l'Afrique», *La découverte*, 2003.

- les économies de guerre, zones de chaos, d'affrontement des «seigneurs de guerre», de conflits ethniques, de mafias ;
- les économies stationnaires, dont les structures restent proches de l'économie coloniale de traite, avec un poids important de l'agropastoral et une forte vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur ; parmi ces pays figurent les économies de la zone sahélienne dont les populations sont peu fixées et dont les cultures d'exportation sont l'arachide et le coton et qui sont soumises aux aléas climatiques et aux fortes pressions de la croissance démographique ;
- les économies minières et pétrolières dont la dynamique est toute entière centrée sur la production et la répartition des rentes ;
- les économies agro exportatrices fondées sur le développement des industries d'exportation et sur la protection des industries de consommation ;
- les économies industrielles ouvertes sur l'extérieure qui reposent sur un secteur «communal» africain dynamique et un secteur capitaliste européen.

Cette classification ne présente pas de caractère absolu. Certaines économies africaines peuvent combiner à des degrés divers plusieurs de ces modèles théoriques. Elle permet de caractériser clairement la transition structurelle que connaît l'économie sénégalaise depuis quelques années : pays d'économie stationnaire de type sahélien auparavant, le Sénégal tend à se transformer en un pays dont l'économie est une sorte de composé entre le modèle d'économie agro exportatrice et le modèle d'économie industrielle ouverte sur l'extérieur.

Avec ses 196.720 Km², le Sénégal se situe dans la région du Sahel et n'a donc pas été épargné ni par les problèmes récurrents de sécheresse de cette zone ni par les conséquences d'une démographie non contrôlée. C'était aussi un pays de monoculture. La culture de l'arachide pratiquée par 70% des actifs était l'un des grands piliers de son économie : elle ne représente plus que 19% du PNB en 1994. Le secteur ne se remet pas de la longue crise structurelle qu'il a subie et qui avait entraîné les ajustements structurels¹⁰⁵ des années 1980 et 1990¹⁰⁶.

¹⁰⁵ Politiques de redressement financier et de réformes structurelles conditionnant l'accès aux prêts du FMI et de la BIRD.

¹⁰⁶ Voir J. Copans, *Les marabouts de l'arachide*, Paris, Le Sycomore, 1980.

L'effondrement de son principal secteur exportateur a entraîné des conséquences majeures sur les évolutions économiques, sociales et politiques du Sénégal. Il a provoqué une restructuration de grande ampleur de l'économie Sénégalaise. Il a poussé les producteurs à se reconvertir dans les cultures vivrières¹⁰⁷. Il a encouragé un flux migratoire puissant, interne et externe. Aujourd'hui la figure du migrant considéré comme symbole de la réussite et image du succès et du mérite triomphe¹⁰⁸. Il remet en question la centralité de l'Etat sans lui échapper tout à fait. La "rente migratoire" enracinée historiquement au long du fleuve Sénégal¹⁰⁹ touche désormais l'ensemble du pays et, est devenue un trait structurel de l'économie et de la société. Selon certaines estimations, la diaspora évaluée entre 1,5 et 3 millions de personnes transférerait entre 300 et 500 millions d'euros, soit 5% et 10% du PIB. De plus, ces flux semblent être plus importants, car la plupart des transferts s'effectue de manière informelle comme le souligne S. M. Tall dans ses travaux¹¹⁰. La main-d'oeuvre urbaine est essentiellement employée dans un secteur informel florissant composé d'une multitude de petits artisans dynamiques, organisés et inventifs, mais aussi exposés sans protection à tous les risques individuels et sociaux.

Néanmoins, l'Etat a favorisé l'émergence d'une industrie alimentaire, textile et chimique moderne concentrée dans la capitale et l'exploitation des ressources en phosphates dans la zone de Taïba. Le tertiaire non informel est toujours sous le contrôle des étrangers.

La transition démographique est aussi en cours, contrairement aux autres pays du Sahel, la population enregistre, en effet, une croissance de 2,7% par an. Le pays subit toutefois des évolutions démographiques déséquilibrantes à cause de la forte expansion de la capitale (Dakar) et de l'exode rural : plus de 45% de la population vit dans les villes, avec plus de 1,7 millions d'habitants pour Dakar et Pikine (banlieue dakaroise).

Cette forte pression démographique, la jeunesse de la population et l'évolution du statut de la femme induisent une demande sociale en croissance régulière. Cependant, la faiblesse de la croissance économique et les effets des politiques

¹⁰⁷ S. N. Touré, «Tendances et perspectives de l'agriculture», in M. C. Diop (dir.), *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris Karthala, 2002, P; 189-225.

¹⁰⁸ Voir J. F. Havard, «Ethos "bul faale" et nouvelles figures de la réussite au Sénégal», *Politique africaine*, n° 82, juin 2001, P. 63-77.

¹⁰⁹ En ce qui concerne les migrants du fleuve, voir F. Manchuelle, qui met en exergue la généralisation de la migration internationale au-delà des communautés soninké. F. Manchuelle, *Willing Migrants. Soninke Labor Diasporas, 1884-1960*, Athens, Londres, Ohio University Press, James Currey, 1997.

¹¹⁰ S. M. Tall, «Un instrument financier pour les commerçants et émigrés mourides de l'axe Dakar New York : Kara international foreign money exchange», in L; Hardiong, L. Marfaing et M. Sow (dir.), *Les Opérateurs économiques et l'État au Sénégal*, Hambourg, Lit Vrlag, Studien Zur afrikanischen Geschichte, 1998, P. 73-90.

d'assainissement et de rééquilibrage des comptes macro-économiques ne permettent pas de répondre à la demande et au contraire, alourdissent de plus en plus les déficits sociaux.

Cette stratégie de relative modernisation économique a été rendue possible par des structures sociales qui sont moins bloquantes pour le développement que dans d'autres pays africains¹¹¹. Elles sont certes fortement hiérarchisées. Elles creusent les disparités entre milieu rural et milieu urbain, entre les hommes et les femmes et elles alimentent l'inégalité dans l'accès à l'éducation et à certaines infrastructures du pays. Les fonctionnaires, noyaux de la bourgeoisie moyenne, sont privilégiés par l'Etat. 90% de la population est musulmane et est affiliée à des grandes confréries telles que le Mouridisme, la plus répandue, le Tidjanisme et le Qadririya qui jouent un rôle décisif dans la vie politique et sociale du pays. Les relations de patronage et de clientèle vivaces sont structurées par des liens de parentés omniprésents.

Mais toutes ces relations d'appartenances à des communautés diverses sont multiformes et flexibles, ce qui leur donne dans certaines limites la capacité de s'ouvrir plus qu'ailleurs à d'autres logiques que celle de la tradition et du pur clientélisme, telles que celles du mérite personnel et de la reconnaissance scolaire. Par ailleurs, l'aide internationale a permis de dynamiser le secteur associatif. Les ONG et les multiples associations sénégalaises, souvent pourvoyeuses d'opposants, ont joué un rôle décisif dans l'alternance, signe éminent bien que précaire en Afrique d'adaptation réussie à la modernité.

Les difficultés économiques et les mutations structurelles qui les ont accompagnées ont néanmoins favorisé la constitution de forces locales séparatistes. Comme nombre de pays d'Afrique le Sénégal est déchiré par des rivalités communautaires. Au sud du pays, la Casamance isolée du reste du territoire par l'enclave de la Gambie s'est sentie écartée de la vie politique et des centres économiques du pays par le gouvernement et, est entrée en dissidence pour résister à la prédominance du Wolof (langue nationale) sur le diola (langue locale). Cette situation a alimenté un mouvement sécessionniste et a provoqué une véritable rébellion qui dure depuis décembre 1982.

Mais cette tentative de sécession est restée isolée et n'a pas atteint l'intégrité territoriale et la cohésion politique d'un pays où coexistent pourtant de nombreuses langues : les 10 095 000 habitants se répartissent en plus de 40% de la population parlant Wolof, la langue utilisée par environ 70% de la

¹¹¹ Sur le rôle des structures sociales dans le blocage du développement du Sénégal on pourra se référer au livre de Stephen Smith, *Négrologie: pourquoi l'Afrique meurt*, Calmann-Lévy, 2003 et le débat auquel il a donné lieu dans la revue *Tiers-monde*.

population, 20% parlant Pulaar et 15% sérère le reste de la population se répartissant entre le diola et les autres langues locales.

2. Un pays dont la stratégie de développement centrée sur «l'appropriation» par les populations de leur avenir économique rejoint le projet des radios communautaires

Comme tous les pays africains le Sénégal a mis en œuvre après l'indépendance des stratégies de développement très dirigistes faisant jouer un rôle très important à l'Etat et à un secteur public productif puissant. Après la grande crise financière des années quatre vingt qui les a lesté d'une dette impossible à rembourser, ces économies se sont toutes engagées dans une stratégie de développement opposée, souvent imposée par les organisations financières internationales. Cette nouvelle stratégie fondée sur la libéralisation des marchés, la privatisations des entreprises et l'ouverture extérieure a constitué ce que l'on a appelé le «consensus de Washington»¹¹².

Remise en cause elle aussi par une grande crise financière, la crise asiatique de 1998 et l'échec de l'application à l'Afrique des prescriptions libérales du Fonds monétaire internationale (FMI) et de la Banque mondiale (BIRD), cette stratégie a été profondément réformée à la fin des années quatre vingt dix au profit d'une stratégie centrée sur la lutte contre la pauvreté. La question de «l'appropriation» des politiques par les populations à qui elles s'adressent et qui doivent les mettre en œuvre occupe dans cette stratégie une place centrale. Elle recoupe la manière dont les radios communautaires envisagent elles-mêmes leur fonction et conçoivent le développement.

Une rapide mise en perspective historique des doctrines de développement et de leur mise en œuvre

Après l'indépendance les gouvernements africains, sans que le Sénégal fasse exception, ont adopté des stratégies de développement protectionnistes et fondées sur le pilotage direct du développement par l'Etat. Ils s'inspiraient de travaux de philosophies économique et politique différentes mais dont les prescriptions économiques étaient convergentes. D'une part, les travaux d'inspiration marxiste¹¹³, qui voyaient dans la domination impérialiste induite par l'insertion dans le système économique mondial des pays en voie de développement la cause première du sous-développement et de ce qu'ils appelaient dans un formule parlante, le «développement du sous-

¹¹² C'est à Washington que sont localisés les sièges du FMI et de la Banque mondiale et ambiguïté non fortuite du gouvernement des Etats-Unis.

¹¹³ Les principaux travaux sont ceux de P. Jalée «Le pillage du tiers monde», 1965 ; S. Amin «L'accumulation à l'échelle mondiale», 1970 ; A. Gunder Franck, 1969

développement»¹¹⁴. D'autre part, les travaux «structuralistes» de la «dépendance» qui acquièrent de l'audience au milieu des années soixante et qui considéraient que le principal obstacle à la croissance se trouvait dans les structures sociales internes héritées du passé et de la domination coloniale : notamment la structure agraire, la dépendance technique, la répartition inégale des revenus, la structure dualiste de l'économie.

Ces approches considéraient que le décollage économique suppose une rupture avec le système économique mondial et la promotion d'un développement autocentré piloté, via une planification autoritaire, par un Etat interventionniste puissant et omniprésent. Paradoxalement, les théoriciens libéraux et les organisations internationales ont admis aussi que cette stratégie non libérale en théorie était nécessaire en pratique : engagés dans une phase de transition aux caractères spécifiques, les pays en développement devaient s'affranchir des règles économiques générales et s'appuyer sur l'intervention de l'Etat pour opérer leur décollage et engager leur rattrapage. La «théorie du développement» avait ses spécificités qui la distinguaient de la «théorie de la croissance» des pays développés.

Deux événements majeurs vont provoquer un recul général de ces approches et des politiques de développement du «tout Etat» et une radicalisation des politiques d'inspiration libérale autour de préconisations orientées vers le «tout marché». Le premier est le renouveau à la fin des années soixante-dix aux Etats-Unis (Reagan) et au Royaume-Uni (Thatcher) de la doctrine économique libérale de pilotage des économies développées. Le second est sans doute plus décisif, c'est la crise de la dette des pays en développement au début des années quatre-vingt qui met en pleine lumière la fragilité des stratégies de développement qui ne s'appuient pas trop sur le seul marché intérieur (M. Dehove, J. Mathis, 1987)¹¹⁵.

Le modèle de développement et de stabilisation financière de référence du FMI et de la BIRD, qui doit être adopté par les économies qui veulent bénéficier de leurs prêts est alors complètement refondu et radicalisé dans un sens antiétatique. Il intègre alors un volet structurel qui impose la libéralisation des marchés, la privatisation des entreprises publiques et la déréglementation de

¹¹⁴ Les termes de l'échange et leur évolution séculaire à la baisse associés à la spécialisation de la quasi totalité des pays en développement dans les biens primaires constituaient les deux appuis empiriques principaux de ces approches

¹¹⁵ Les pays d'Amérique latine qui sont entrés en crise de paiements en 1982 étaient en effet en situation de déficit public, subissaient de fortes inflations, avaient un secteur étatique très développé et avaient adopté des politiques d'industrialisation de substitution d'importations ce qui constitue une sorte de moule inversé des politiques du «consensus de Washington».

l'économie dont la mise en place est confiée à la Banque mondiale. C'est ce que l'on a appelé le «consensus de Washington». C'est ce modèle que le Sénégal a appliqué lorsqu'il lui a été imposé par les organisations internationales.

Ce modèle du «tout marché» entre lui aussi rapidement en crise. Et c'est à nouveau une crise financière, la crise des pays émergents de l'Asie du Sud-Est de 1998 et sa diffusion en Amérique latine et en Russie qui déclenche une réflexion critique sur la stratégie de développement du «tout marché» mise en œuvre dans la période précédente. Elle est lancée par un économiste réputé de la Banque mondiale (J. Stiglitz)¹¹⁶ et elle s'appuie sur un examen comparé des politiques de développement de toutes les économies en transition : pays en voie de développement, pays de l'Europe centrale et orientale, Russie, Chine et pays émergents d'Asie et d'Amérique latine.

Cette critique s'articule autour de deux observations principales. La première est que l'absence de stabilité macroéconomique, le dirigisme étatique et un excès de protectionnisme sont susceptibles de bloquer la croissance mais les politiques inspirées du «consensus de Washington» (stabilité macroéconomique, libéralisation, privatisation, ouverture) ne sont pas suffisantes pour déclencher automatiquement le développement. La seconde est que le problème du développement aujourd'hui n'est pas ce que l'Etat fait de trop, mais ce qu'il ne fait pas, ou fait mal. Et l'Etat des pays en voie de développement qui se conforme aux politiques du FMI et de la Banque mondiale fait beaucoup de choses mal. Il confond les fins (le développement de la concurrence) avec les moyens (la privatisation) ; il sous-estime l'importance des transitions dans le passage d'une économie sous développée, ou dirigiste, à une économie développée de marché ; il perd de vue que l'action gouvernementale est un complément nécessaire du marché (il est chargé de la réglementation, du développement du capital humain par l'éducation la culture et l'information, des transferts de technologie).

En résumé, les stratégies de développement inspirées du «consensus de Washington» négligent l'essentiel : la qualité des institutions étatiques et non étatiques et la vitalité de la démocratie que toutes les études empiriques sur le développement (cf. les travaux empiriques du FMI menés par Sala-i-martin) considèrent comme les conditions premières du décollage économique.

¹¹⁶ Cf. son ouvrage, *La grande désillusion*, Fayard, 2001.

De cette remise en cause à la fois théorique et empirique du «consensus de Washington» sont sortis deux enseignements :

Le premier, général, est qu'il ne peut y avoir de politique de développement (ou de croissance) constituée d'un nombre limité de principes simples¹¹⁷ uniformément valables dans tous les pays, comme en apportent aujourd'hui clairement la preuve les expériences récentes des pays en transition et en développement. Non seulement à cause des contextes locaux, historiques, géographiques ou culturels, mais plus profondément parce qu'une politique de développement suppose d'atteindre simultanément un ensemble d'objectifs plus larges que les seuls objectifs de stabilisation financière et de développement de la propriété privée, ce qui implique des conflits d'intérêts et donc des processus de décisions politiques.

Le second, plus spécifique, est qu'une bonne politique de développement doit tenir compte des institutions existantes et à créer, politique, culturel et économique comme l'ont montré théoriquement les travaux de l'économiste North (North, 1990) qui ont contesté que seuls les principes de la rationalité économique pouvaient suffire à déclencher un processus continu de développement.

Il en résulte alors deux thèses nouvelles sur le développement :

la première, est que le développement dépend crucialement de l'architecture institutionnelle des économies et des modes de régulation qu'elle induit, par le biais des organisations, des normes, des règles adoptées par les populations tant au niveau de l'Etat qu'au niveau de la vie matérielle la plus immédiate ;

La seconde, est que le processus d'innovation institutionnelle est essentiel en matière de développement et de croissance, là aussi au niveau macro social comme au niveau micro social.

¹¹⁷ «Le succès du consensus de Washington en tant que doctrine intellectuelle repose sur sa simplicité : ses recommandations politiques pouvaient être appliquées par des économistes utilisant presque rien de plus que des schémas comptables. Quelques indicateurs économiques – inflation, croissance de l'offre de monnaie, taux d'intérêt, déficits budgétaires et commerciaux – pouvaient servir de base à un ensemble de recommandations politiques. Vraiment, dans certains cas, des économistes pouvaient voler au secours d'un pays, observer et tenter de vérifier ces données, et faire des recommandations macroéconomiques pour une politique de réformes, tout cela dans l'espace d'un couple de semaines» affirme J. Stiglitz, vice-président de la Banque mondiale et son «Chief Economist».

De ces deux thèses théoriques, les radios communautaires sont parties prenantes. Elles justifient leur existence et leur implication directe et spécifique dans le développement.

La mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté au Sénégal et de la «démarche participative»

Cette nouvelle doctrine du développement s'est traduite par l'adoption et la mise en œuvre par les organisations internationales d'un «Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté» à partir de la fin des années quatre vingt dix.

À maints égards, le nouveau cadre dans lequel le FMI et la Banque mondiale ont souhaité à partir de cette date, inscrire leurs interventions prolonge le précédent. Néanmoins, sur de nombreux points, il marque des inflexions significatives, voire des ruptures. Il marque d'abord une reconnaissance claire de la complexité du phénomène de pauvreté et de la spécificité de chaque cas national, il n'y a pas de «prêt-à-porter» de lutte contre la pauvreté, ni de «potion magique» selon les propres termes du document élaboré par la Banque mondiale et le FMI. Il tend à réhabiliter les politiques sectorielles comme moyen de lutte contre la pauvreté conjointement avec les politiques macro-économiques et les politiques structurelles.

Mais surtout il marque une forte insistance sur la nécessité d'intégration des pauvres dans la vie économique et d'implication de la société civile dans le suivi des politiques publiques et dans leur conception. Cette intégration appelée «appropriation» des politiques et des projets par les populations doit être participative. La prise en charge par elles de ces politiques ne doit pas se limiter à l'adoption de politiques qui sont «du goût des donateurs» pour reprendre, là encore, une expression utilisée par le FMI et la BIRD.

Ce cadre stratégique insiste aussi sur le fait que le processus de lutte contre la pauvreté doit être considéré comme un processus d'apprentissage par l'usage, faisant une large place à l'expérimentation, au pragmatisme et au réalisme. Enfin, il impose une communication constante sur les résultats avec les populations concernées fournit les instruments financiers d'une telle communication : les budgets de programmes chiffrés.

Cette stratégie a été mise en œuvre au Sénégal dès qu'elle a été proposée par les organisations internationales, car les changements politiques liés à l'accession à la présidence de la république d'un nouveau président soutenu par une nouvelle majorité plus libérale, n'ont pas introduit de rupture stratégique

économique majeure. Les organisations internationales ont continué à jouer un rôle essentiel dans la définition de la stratégie économique suivie, le libéralisme économique du nouveau président étant de fait, déjà, l'orientation du précédent pouvoir¹¹⁸.

Le Sénégal a ainsi élaboré un Document de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP) condition pour que ce pays puisse bénéficier des prêts du FMI et de la BIRD. Les principaux éléments de diagnostic sur les causes structurelles du sous développement du Sénégal sont rappelés en annexe (annexe 2). On ne s'intéressera ici qu'au processus d'élaboration et du suivi.

Les autorités ont voulu, comme cela leur était imposé désormais, organiser une «démarche participative» impliquant tant au niveau local que national l'ensemble des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile et les partenaires au développement selon des procédures et degrés d'implication différents. Elle s'est déroulée, selon les autorités, en trois phases. Cette démarche témoigne de la volonté, apparente, d'impliquer les populations dans le développement et de donner une réalité au concept «d'appropriation» défini par le CSRP¹¹⁹ du FMI et de la BIRD.

L'encadré «Préparation du DSRP au Sénégal», tiré du DSRP achevé en 2002, montre, en faisant ressortir l'insistance du document sur la consultation participative (phrase en gras), les affinités que sa démarche d'élaboration théorique a potentiellement avec le projet des radios communautaires.

Préparation du DSRP au Sénégal

La phase préparatoire

1. La démarche a débuté par **l'identification exhaustive des organisations de la société civile** et la mise en œuvre d'un programme de **visites de proximité individualisées** auprès des organisations pour les informer, leur fournir les projets de terme de référence (TDR) du DSRP, **les sensibiliser sur les enjeux pour leur participation dans le processus d'élaboration du document**. Le recensement préalable a permis d'éviter une participation biaisée ou un

¹¹⁸ Il a été cependant élargi, en théorie, dans le cadre d'une politique d'ouverture régionale et de coopération libérale d'échelle continentale, le NEPAD (Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique), dont l'efficacité apparaît aujourd'hui, en outre, très problématique.

¹¹⁹ CSRP, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

déséquilibre dans la représentation des acteurs en particulier des organisations de la société civile.

2. Les différentes rencontres avec les acteurs impliqués dans le processus avaient pour but, d'une part de recueillir des avis et suggestions et d'autre part, **de relever le défi de la participation.**

3. Le Comité technique a produit un document qui fait le point sur les connaissances disponibles sur la pauvreté dans le pays. Pour cela le comité a contacté les différents services des ministères techniques (statistique, santé, planification, éducation, hydraulique, etc.) et le Centre de Recherche Economique Appliquée (CREA) pour des contributions sectorielles et des propositions d'analyse. Ce document a été présenté au séminaire de lancement du processus.

La Phase de conception et la démarche d'élaboration du DSRP

4. Le Séminaire National de Lancement du processus participatif d'élaboration du DSRP a été un moment conçu comme une phase de **programmation participative et d'engagement des acteurs**. Il s'agissait **d'impliquer les acteurs dans leur diversité** dans l'identification des activités à mener pour produire le DSRP et la validation des TDR des modules proposés afin **d'assurer une appropriation de DSRP dès cette phase de conception.**

5. Plus de 200 invités représentant les différents acteurs de la vie économique et sociale au niveau nationale et régional ont pris part à ce séminaire, notamment les services étatiques, la société civile (ONG, syndicats, groupements féminins, associations religieuses, autorités traditionnelles, associations de handicapés, structures de formation et de recherche, presse publique et privée, organisations paysannes, personnes ressources, etc.), le secteur privé, les partenaires financiers et techniques.

La phase d'élaboration du DSRP

6. Ces diverses catégories d'acteurs ont activement pris part à la production des documents de base selon différentes modalités.

Au niveau national, les cinq groupes thématiques (.) ont travaillé (.) sur la base de contributions écrites des services ministères techniques, de la société civile et de personnes ressources, suivies d'ateliers d'échanges avec une forte

participation ayant permis de dégager des consensus sur les axes de la stratégie et les priorités.

7. Au niveau régional, les services régionaux, sous la présidence des gouverneurs, ont préparé les différentes *Consultations Régionales* qui ont vu une forte participation des parlementaires, des présidents de conseils ruraux, des maires, des organisations de la société civile (organisations paysannes, jeunes, femmes, âgés, handicapés, etc.) et de l'administration centralisée (sous préfets, services techniques, etc.).

8. au niveau local les *Enquêtes de Perception de la Pauvreté* conduites dans les quartiers urbains et les villages dans toutes les régions ont été **l'occasion d'expression individuelle et collective des populations à la base sur leurs conditions de vie, leur perception des institutions et les priorités des pauvres. Des milliers de personnes** ont participé aux interviews et réunions (assemblée de quartiers et village, focus groupe, etc.). Environ 6000 ménages ont répondu au questionnaire du volet statistique de l'enquête de perception. **Les ateliers de restitution au niveau des quartiers et villages et au niveau régional ont été des moments forts de prise de parole des pauvres.**

9. Un séminaire national de validation a enfin réuni environ deux cent cinquante personnes qui ont participé à différents niveaux au processus pour valider le document de synthèse provisoire préparé par le Comité technique.

Ainsi, un nouveau cadre de politique de développement est-il adopté par le pouvoir Sénégalais, à la demande expresse des organisations internationales. Il ouvre théoriquement des opportunités nouvelles aux radios communautaires en adoptant la démarche d'information participative et de consultation active dont elles se sont faites les hérauts et les promoteurs depuis quelques années. Ces opportunités sont-elles réelles ou sont-elles fictives ? Les radios communautaires ont-elles su s'en saisir ? Ont-elles été efficaces ? Telles sont les questions qu'elles soulèvent en tous cas.

Mais cette stratégie économique nouvelle, n'est pas la seule en ce début de décennie, à offrir des nouvelles promesses aux radios communautaires ; l'alternance politique, événement majeur de l'histoire contemporaine du Sénégal, en offrait d'autres, tout autant fécondes.

3. Promesses et réalités de l'alternance politique : du «sopi» au «nopi»¹²⁰

Avec l'application de la loi française de 1881 dans les "Quatre communes"¹²¹, le Sénégal est le premier pays d'Afrique francophone à s'être doté d'une législation relative au respect des droits de l'homme et à avoir reconnu le droit de ses citoyens de participer à la vie politique et la liberté de la presse¹²². Au lendemain de son indépendance, le Sénégal dirigé par Léopold Senghor est doté d'un régime de monopartisme de fait dès 1964. S'ouvre alors une nouvelle période marquée par un étroit contrôle politique des médias. Nombre de journaux affiliés aux partis d'opposition ont alors été obligés de paraître dans la clandestinité et ont servi de couverture aux groupes dont ils étaient les organes d'information.

En 1981, L. Senghor passe le relais à son jeune Premier ministre, Abdou Diouf. Il consolide par cette transition la thèse d'une réussite démocratique. Le nouveau président établit dès son arrivée le multipartisme¹²³ et le pluralisme de la presse. La radio ne connaîtra toutefois la libéralisation qu'ultérieurement et la télévision encore bien après, puisque le processus n'en est encore aujourd'hui qu'à ses débuts.

Les médias d'Etat ont toujours occupé une place privilégiée dans le champ médiatique du Sénégal¹²⁴, même si des organes de presses indépendants ont toujours été présents dès les années 70. L'accès de l'opposition à la radio et à la télévision publique a toujours été une revendication majeure des opposants à partir de la fin des années 80. La libéralisation des médias a constitué un enjeu constant de la lutte politique pour la remise en cause du système politique dans son ensemble.

En 2000, l'ouverture d'une nouvelle ère politique confirme l'idée souvent formulée d'une exception sénégalaise¹²⁵ lorsque le président Wade succède à A.

¹²⁰ «Sopi» qui signifie «changement» en langue wolof était le slogan du PDS, le parti de A. Wade; «nopi», signifie, dans la même langue, le fait de se taire.

¹²¹ À la fin du XIXe siècle, l'autorité coloniale française a progressivement accordé aux villes de Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque, le statut de "communes", auxquelles étaient attachés des droits distinctifs. Ainsi en 1916 les ressortissants des Quatre communes se sont vu attribuer de plein droit la citoyenneté française. Voir M. DIOUF, «L'idée neuve en Afrique», *Politique africaine* N° 74, juin 1999, P. 13-23.

¹²² Pour une approche plus historique et comparée de l'histoire des médias en Afrique, voir A. J. Tudesq, *journaux et radios en Afrique au XIXe et XXe siècle*, GREP, 1998.

¹²³ Pour une synthèse du passage du monopartisme au multipartisme au Sénégal, lire A. TINE, «Du multiple à l'un et vice versa ? Essai sur le multipartisme au Sénégal (1974-1996)», *Polis*, vol. 3, N° 1, 1997.

¹²⁴ Voir, A. J. Tudesq, *Feuilles d'Afrique, étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Maisons des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence 1995.

¹²⁵ Voir, S. Gellar, «Pluralisme ou jacobinisme : quelle démocratie pour le Sénégal ?» in M. C. Diop (dir.), *Le Sénégal contemporain*, Paris Karthala, 2002, P.507-528; Pour une lecture critique de cette exceptionnalité, lire C. Coulon, «La tradition démocratique au Sénégal : histoire d'un mythe», in C. Jaffrelot (dir.), *Démocraties d'ailleurs. Démocraties et démocratisation hors d'occident*, Paris Karthala, 2000, P.34.

Diouf et que le PDS (Parti Démocratique Sénégalais) venant de l'opposition arrive au pouvoir¹²⁶. C'est le gouvernement dirigé par Mame Madior Boye, qui succède à Moustapha Niass¹²⁷, le premier ministre de l'alternance, qui achève la mise en place des institutions prévues par la nouvelle constitution adoptée en janvier 2002. En matière d'audiovisuel le texte constitutionnel prévoit que le HCA (Haut Conseil de l'Audiovisuel) doit disparaître. Du temps où il était dans l'opposition, le nouveau pouvoir avait toujours critiqué l'instance de régulation, jugée partielle en faveur des autorités alors en place.

Cette instance de régulation qui était chargée de veiller à l'égal accès des partis politiques aux médias d'Etat a été déclarée non compétente pour le référendum relatif à l'adoption de la nouvelle constitution. Le décret présidentiel pris à cet effet souligne que *"le ministre de la communication organise des débats sur les ondes des médias d'État sur le contenu de la constitution, la notion référendaire et le devoir civique des citoyens à voter"*. Ainsi une nouvelle autorité de régulation indépendante est-elle créée en 2002, elle prend le nom d'Agence de Régulation des Télécommunications (ART). Elle doit assurer la veille technologique, l'application de la réglementation, le développement et la promotion du secteur des télécommunications au nom de l'Etat¹²⁸.

Mais le bilan de l'alternance en matière de liberté de la presse a continué d'alimenter des controverses politiques internes. Des livres ayant rencontré un grand succès rédigés par certains journalistes, ont critiqué très violemment la politique du nouveau chef de l'Etat sénégalais à l'égard de la liberté de la presse et lui ont reproché de n'avoir eu pour fin que de consolider sa suprématie sur la vie politique sénégalaise¹²⁹.

3. 1. La place des médias dans l'avènement de l'alternance démocratique

La libéralisation des médias au Sénégal a provoqué en profondeur un développement de la démocratie en affermissant le sentiment de compétence politique chez les lecteurs et auditeurs. Et ce, contre le pouvoir en place, car malgré le multipartisme, le pouvoir socialiste continuait à promouvoir le modèle du "contrat social sénégalais"¹³⁰ qui structurait son hégémonie. Dans ce modèle les marabouts engagés dans les stratégies clientélistes de pouvoir

¹²⁶ Quand Diouf reconnaît sa défaite, l'alternance politique survient au moment où la Côte d'Ivoire subissait le premier coup d'État de son histoire.

¹²⁷ Moustapha NIASS est secrétaire général de l'A.F.P. (Alliance pour les Forces du Progrès). Il a été nommé premier ministre dans le gouvernement du Parti Socialiste avant de créer son parti Il a obtenu 16,77% des suffrages au premier tour et a contribué ainsi largement au fractionnement de l'électorat socialiste.

¹²⁸ Mamadou Cléodor Diouf, «Environnement juridique des radios communautaires», dans *Entre tradition orale et nouvelles technologies*, P. 127, Arbeitspapiere/Working papers N°47, 2004.

¹²⁹ Lire A. L. Coulibaly, *Wade, un opposant au pouvoir. L'alternance piégée ?* Dakar, Les éditions Sentinelles, 2003, P.

¹³⁰ Lire D. Cruise O'Brien, «Le contrat social sénégalais à l'épreuve», *Politique africaine* n°45, mars 1992, P.9-20.

traditionnelles jouaient le rôle de "grands électeurs" et d'intermédiaires entre les populations et l'Etat. Ils donnaient des consignes de vote dont la force reposait tout entière sur l'autorelégation de certains électeurs désignés par le système comme immatures et politiquement incompetents, notamment les femmes et les jeunes.

Ce système de construction de la compétence et de l'incompétence politiques qui fonctionnait comme un "cens caché"¹³¹ a contribué à la constitution d'une forte abstention électorale structurelle après l'avènement du multipartisme¹³² qui neutralisait les capacités de contestation des catégories potentiellement les plus porteuses de radicalité. Contre l'imposition sourde de ce sentiment d'indignité, la libéralisation des ondes a favorisé une rupture émancipatrice. Elle l'a fait par une sorte d'individualisation collective du rapport au monde. Celle-ci en bousculant les vieilles habitudes par la mise en commun d'une information plurielle et contradictoire, donnait aussi aux populations la possibilité de se choisir de nouveaux leaders d'opinion¹³³ (rappeurs et certains dirigeants politiques, etc.) par des voies nouvelles.

Les médias privés et communautaires, et d'abord les radios, ont été un facteur déterminant de l'avènement de l'alternance en 2000¹³⁴. Par leur implication directe au cours de la campagne électorale, ils ont assuré une couverture pluraliste en donnant la parole aux candidats de l'opposition¹³⁵. Ils ont alerté l'opinion nationale et internationale sur d'éventuelles tentatives de fraudes préparées par le pouvoir par la nomination d'une personnalité très liée au parti au pouvoir à la tête de l'Office national des élections (ONEL)¹³⁶. Ils ont rendu possible le débat sur la crédibilité du fichier électoral. Les journalistes ont parfois été désignés comme les "vigiles" ou les "sentinelles" de l'alternance. Ils ont continué à jouer un rôle décisif le jour du scrutin par leur présence dans tous les bureaux de vote ce qui leur a permis grâce à leurs cellulaires d'annoncer les résultats officiels en direct en temps réel sur toutes les antennes privées et communautaires, et ainsi de bloquer toutes les possibilités de fraudes habituellement utilisées par les pouvoirs africains en place et auxquelles les partisans du président battu ont du renoncer après avoir envisagé d'y avoir

¹³¹ D. Gaxie, *Le cens caché, Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1978.

¹³² Pour comprendre l'évolution de l'abstention au Sénégal, lire A. Dansou, «Votes et votants à l'élection présidentielle des 28 février et 19 mars 2000 ; quel modèle pour le Sénégal ?» Dakar, *Codesria*, 2000, multig.

¹³³ R. Banégas et J. P. Warnier, «Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir», *Politique africaine*, n° 82, juin 2001, P. 5-23, et pour le Sénégal, J. F. Havard, «Ethos bul faalé et nouvelles figures de la réussite au Sénégal».

¹³⁴ Institut Panos, *Médias et élections au Sénégal. La presse et les nouvelles technologies de l'information dans le processus électoral*, Dakar, NEAS, 2002.

¹³⁵ E. Kassé, «Médias et politique. Le journaliste en campagne», Dakar, Codesria, 2000, multig. M. L. Camara, « La presse privée et l'élection au Sénégal », Dakar, Codesria, 2000, mltig.

¹³⁶ Z. Ould Ahmed Salem, «L'observatoire des élections au Sénégal. Une neutralité sous surveillance», in P; Quantin (dirc.), *voter en Afrique. Comparaisons et différenciations*, Paris, L'harmattan, 2004.

recours. Et tout ceci, comme l'indique Sarr Niang, alors que "*ces journalistes n'ont été mandatés par aucune formation politique encore moins par la société civile*¹³⁷". Cette façon de faire vivre la démocratie donnait corps au "*sopi jotna*" (le changement maintenant) symbole populaire de la campagne du nouveau président élu.

3. 2. L'importance de la liberté d'expression au Sénégal

Les médias ont ainsi contribué à ce qui a été appelé l'émergence d'une conscience citoyenne. La victoire du PDS, qui leur en était largement redevable, devait de ce fait affermir le lien entre liberté d'expression, liberté des médias et avènement de la démocratie¹³⁸. La participation active et déterminante des médias, et notamment des médias innovants, dans la mutation politique du Sénégal pouvait laisser espérer une consolidation ultérieure et un approfondissement de la dynamique de libéralisation de la presse pour conforter le caractère exemplaire de la trajectoire démocratique du pays sur le continent¹³⁹. Ce ne fut pas le cas.

Le Président Wade a bien, dès son élection, pour bien marquer sa reconnaissance de dette, mais aussi peut-être pour ne plus être lié par elle, rédigé une nouvelle constitution, adoptée par référendum en janvier 2001 qui élargit substantiellement le champ des droits et des libertés individuels, et qui élève le statut juridique de la liberté de la presse au niveau de valeur fondamentale.

Mais depuis l'alternance les pressions exercées sur les journalistes de la presse privée et communautaire par le pouvoir en place n'ont cessé de s'amplifier. Très tôt, les relations entre le nouveau pouvoir et la presse sont entrées dans une dynamique de rapide détérioration. De nombreuses et graves atteintes à la liberté des médias se sont succédées : agressions, menaces de mort et arrestations de journalistes et de directeurs de publication trop critiques à l'égard du pouvoir ont scandé l'affrontement de plus en plus dur entre la Présidence de la République et une large partie de la presse. Les pressions exercées par le pouvoir sur les médias n'ont jamais eu une telle ampleur depuis la fin du monopartisme en 1981. En cinq ans seulement, plus de journalistes et de directeurs de publication ont été interpellés, placés en garde à vue ou victimes de menaces qu'en vingt ans d'exercice du pouvoir par Diouf. Un

¹³⁷ D. Sarr Niang, « Le cellulaire, gadget et anti-fraude », *Le Soleil*, n°9242, 19 mars 2002, P.19.

¹³⁸ Lire « L'Alternance et ses contradictions, Sénégal 2000-2004 », dans *Politique africaine*, n°96, décembre 2004, Karthala, Paris 2004.

¹³⁹ Cet exemple doit être relativisé, dans la mesure où beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne ont également connu un mouvement de libéralisation des médias au cours des années 1990. Lire à ce sujet A. J. Tudesq, *L'Afrique parle, l'Afrique écoute. Les radios en Afrique francophone*, Paris Karthala, 2002 ; *Les médias en Afrique*, Paris, Ellipse, 1999 ; *Feuilles d'Afrique. Étude de la presse d'Afrique subsaharienne*, Bordeaux, MSHA, 1995.

climat d'insécurité et d'impunité a été créé et entretenu délibérément, il favorise la multiplication des agressions physiques des journalistes comme l'indiquent les derniers rapports de Reporters sans frontières¹⁴⁰. Nombre d'exemples bien documentés en témoignent : Fanta Badji et Cira Konaté de *Manooré FM* ont été victimes de brutalités de la part des forces de l'ordre le 20 mars 2003 alors qu'elles couvraient des opérations du GMI (Groupement d'intervention mobile) destinées à "déménager" les habitants d'un quartier de Dakar. Moussa Dieng ou Karim Diouf de la radio *Oxy-Jeunes* qui, pour avoir réalisé des reportages sur certains hommes politiques liés au pouvoir, ont été pris à partie et ont subi des violences physiques. Le Synpics a ouvertement dénoncé dans un communiqué *"les tentatives d'intimidation visant à museler la presse"* à la suite d'un incendie criminel dans les locaux de *Wal Fadji* en octobre 2001.

Peut aussi être évoquée l'expulsion de la correspondante de *RFI* à Dakar, Sophie Malibeaux à la suite d'un reportage sur les assises du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC). Les autorités nationales ont invoqué une "nécessité d'ordre public", et l'ont accusée d'avoir traité de façon "tendancieuse" la question délicate de la rébellion casamançaise. Ils ont accusé la journaliste d'avoir commis le délit "d'ingérence grave dans les affaires intérieures du Sénégal" et de "tentatives de sabotage" contre le processus de paix du fait de l'interview d'Alexandre Djiba, responsable d'une faction indépendantiste hostile à l'abandon de la lutte armée¹⁴¹. Cette expulsion a été ressentie comme un signe avant-coureur de la nouvelle politique du pouvoir à l'égard des médias. Geste qui a conduit l'Association de la presse étrangère au Sénégal (APES), le Synpics, l'Union des journalistes de l'Afrique de l'Ouest (UJAO) et la Fédération internationale des journalistes Bureau Afrique (FIJ) à dénoncer publiquement *"un acte qui confirme et fait monter d'un cran les légitimes inquiétudes concernant l'avenir de la presse et du droit d'expression dans un pays connu jusqu'ici pour son attachement aux valeurs de la démocratie et de liberté, sous toutes ses formes. [...] Ces faits interviennent après de nombreux cas de harcèlements de journalistes sénégalais et quelques semaines après le communiqué du procureur général rappelant les nombreux délits de presse faisant des journalistes au Sénégal des femmes et des hommes en liberté provisoire avec des procédures n'offrant aucune garantie"*.

Malgré ces pressions, les autorités sénégalaises ont maintenu leur décision et le bureau de *RFI* à Dakar n'a rouvert ses portes que plus tard avec un nouveau

¹⁴⁰ Dans les rapports annuels 2002, 2003 et 2004 de RSF sur le Sénégal on peut lire une présentation succincte mais circonstanciée de nombreuses affaires. Voir le site http://www.rsf.org/une_pays-23.php3?id_mot=39&Valider=OK

¹⁴¹ Lire V. Foucher et J. C. Marut, «Autoritarisme brouillon et crise sociale. Les crispations du pouvoir sénégalais», *Le monde diplomatique*, Février 2004, P. 18.

correspondant. Le rapport annuel 2004 de Reporters Sans Frontières (RSF) a ainsi été amené à déclarer : "*La liberté de la presse n'est plus garantie au Sénégal*¹⁴²". En juillet 2004, le directeur de publication du journal *Le quotidien* est arrêté et placé en garde à vue¹⁴³. Cette nouvelle affaire a suscité une réaction de la France. Le président de la République française est publiquement intervenu auprès du président Wade lors d'une visite officielle de ce dernier en France pour que soit libéré ce journaliste qui était incarcéré pour avoir refusé de livrer ses sources¹⁴⁴, et mit un terme à la dérive autoritaire du pouvoir, ce qu'il a obtenu sans délai.

Ces rapports ambigus du pouvoir avec la liberté d'expression des médias peut s'expliquer par le fait que le Président Wade a interprété la mobilisation en faveur de l'alternance dans un sens partisan : renverser les socialistes et le porter au pouvoir. Or cette mobilisation des médias avait un objectif plus large et général, qui visait à garantir le pluralisme de l'information et à stimuler l'émergence d'une conscience citoyenne, comme l'a souligné Abdoulaye Ndiaga Sylla, directeur de publication de *Sud Quotidien* en interpellant le président Wade : "*Faut-il vous rappeler, Monsieur le Président de la République, que la presse n'est ni pour le pouvoir, ni contre le pouvoir. Elle fait uniquement son travail d'information. Si la presse a contribué à l'alternance, elle n'avait pas pour dessein de défaire les socialistes. Elle a fait son travail d'information des citoyens qui ont pris toutes leurs responsabilités pour voter contre l'ancien régime. Si les médias ont un mérite, c'est celui d'avoir fait leur travail comme ils continuent de le faire*¹⁴⁵".

Homme politique chenu, Wade dans un système politique pénétré de clientélisme et de favoritisme, peine à ne pas voir toute critique à sa politique comme une attaque à sa personne qui atteint sa légitimité, et à travers elle l'alternance et l'intérêt national. Se présentant comme un pionnier dans la création de journaux indépendants, il tente d'imposer un modèle d'autoritarisme paternaliste comme en témoigne cette interpellation des journalistes contestataires : "*Quand j'ai commencé à faire de la communication et à*

¹⁴² Le rapport annuel 2004 de RSF sur le Sénégal est consultable sur le site "http://www.rsf.fr/article.php?id_article=10101".

¹⁴³ Madiambal Diagne se voit notifier trois chefs d'inculpation, à savoir la diffusion de correspondances et de rapports secrets, la publication de fausses nouvelles et la propagation d'information de nature à provoquer des troubles politiques graves et à jeter le discrédit sur les institutions (articles 255, 267, 363 et 80 du code pénal).

¹⁴⁴ Affaire Madiambal Diagne ; alors qu'une manifestation était organisée à Dakar en faveur du journaliste, et contre l'article du code pénal qui avait été voté pour autoriser sa détention A. Wade était en France. Jacques Chirac s'est appliqué à rappeler "l'attachement de la France au respect des droits de l'homme partout dans le monde et en particulier la liberté d'expression", fait rare, perçu comme un "rappel à l'ordre" ; le président sénégalais déclara à sa sortie de l'Elysée qu'il abrogerait l'article litigieux du code pénal et demanderait la mise en liberté provisoire de Madiambal Diagne.

¹⁴⁵ A. L. Coulibaly, *wade, un opposant au pouvoir. L'alternance piégée ?*, Dakar, Les éditions Sentinelles, 2003.

*créer des journaux vous n'étiez pas encore nés*¹⁴⁶". Féru de communication et ayant appris de sa longue carrière d'opposant l'importance de la presse, il a créé depuis son accession au pouvoir de nouveaux journaux, *Le Messager* et *Le Quotidien de la République*, notamment, qui sont des porte-paroles de la Présidence.

Par contre la presse "people" et "à scandales" qui ne cesse de se multiplier depuis l'alternance est épargnée par cette dérive interventionniste du pouvoir qui ne la poursuit que dans les cas extrêmes de publication de fausses nouvelles et d'utilisation d'informations fabriquées.

Cependant, ayant à affronter une mobilisation nationale et même internationale, notamment de certaines ONG et associations de défense du travail des journalistes, le président Wade s'est engagé dans une politique d'apaisement des tensions. Il vient de donner son accord au ministre de la justice pour la dépenalisation des délits de presse¹⁴⁷.

En dépit d'un pluralisme politique ancien, le Sénégal reste tiraillé entre les forces contradictoires du système politique traditionnel (dans lequel les confréries jouent en grand rôle) et celles d'une république moderne. Youssoupha Guissé désigne ces tensions sous le terme de "crise de consensus social"¹⁴⁸. Les médias en sont des acteurs et des enjeux majeurs.

B. La place des radios communautaires dans le champ des médias après la politique de libéralisation

1. L'héritage encore lourd du monopole étatique

1. 1. La presse : «*Le Soleil*» ne se couche jamais au Sénégal

La liberté de la presse est garantie au Sénégal par l'article 8 de la constitution de 1963 révisée plusieurs fois. Elle a toutefois connu des restrictions imposées par la loi du 11 avril 1979 telles que la carte d'identité de journaliste professionnel et l'interdiction du capital étranger dans les journaux. Le ministre de l'information et celui des finances contrôlent l'*Agence de Presse Sénégalaise (APS)*. *Le Soleil*¹⁴⁹, dépendant du pouvoir est le seul quotidien présent depuis sa création en 1970

¹⁴⁶ Wade a créé plusieurs organes de presse au cours de sa carrière d'opposant, parmi lesquels *Le Citoyen*, *Le Démocrate*, *Takusaan (Le soir)* et *Sopi (Le changement)*, mais c'était des organes de propagande du PDS sur lesquels, il pouvait exercer son contrôle.

¹⁴⁷ Voir A. Diouf, «Modification de la loi sur la presse : Wade prêt à ne plus jeter de journaliste en prison», *Wal Fadji*, 20 octobre 2004

¹⁴⁸ Y. Guissé, «La crise au Sénégal et le phénomène de la jeunesse». *Réflexion pour le bureau de Dakar de l'UNICEF*, 1990

¹⁴⁹ *Le soleil* succédait alors à l'hebdomadaire colonial *Paris-Dakar* (1933-1961) et au quotidien *Dakar matin* (1961-1970).

jusqu'au début des années 80, date du commencement de la parution des journaux privés. Il est resté très gouvernemental, même après l'alternance. Il a survécu malgré la promesse faite par le président Wade de le dissoudre pour en faire une maison de la jeunesse, à cause de ses positions partisans.

1. 2. La radio et la télévision : la forte présence de l'Etat

La maîtrise de ces organes par le pouvoir, héritage de la politique coloniale, est ancienne. Nationalisées en 1973 la radio et la télévision sont placées sous la tutelle de l'ORTS (*Office de la Radio Télévision du Sénégal*)¹⁵⁰ conçu sur le modèle de l'ORTF français. L'Office devient la RTS (*Radio Télévision Sénégalaise*) en 1992 à qui est conférée la possibilité d'attribuer des fréquences à d'autres chaînes. Toujours contrôlée par l'État, la radio avait une faible couverture sur l'ensemble du territoire nationale (70%) jusqu'en 1992. A partir de cette date la couverture est devenue presque générale. Néanmoins certaines zones ne sont toujours pas couvertes. Les populations font passer leurs avis et communiqués grâce aux radios des autres pays frontaliers. Par exemple, les Toucouleurs de la région de Matam écoutent la *Radio de Mauritanie* d'accès plus facile pour eux.

La radio d'Etat compte quatre stations : une station internationale qui diffuse principalement en français, mais aussi en anglais, en portugais et en arabe ; une station nationale qui diffuse en langues nationales (wolof, pulaar, diola, sérère, mandingue, soninké et manjack) ; deux stations FM à dominante musicale qui diffusent sur Dakar depuis 1990 et sur Thiès en 1991. Il existe aussi 10 stations régionales implantées dans l'ensemble du pays. Les informations qui constituent 47% du volume des programmes de la chaîne nationale sont composées de cinq grandes éditions en français diffusées quotidiennement et des flashs toutes les heures. Trois bulletins avec des avis et communiqués de nature personnelle composent les informations en wolof alors que les autres éditions sont diffusées en pulaar (trois fois), en mandingue (deux fois), en sérère, en diola, en soninké, en manjack (une édition chacune). Les langues locales sont tout particulièrement utilisées pour les avis et communiqués car les nouvelles en langues nationales sont bannies par certains journalistes qui les trouvent dévalorisantes et déclassantes. Leur place est cependant très variable dans les stations régionales.

La majeure partie des informations de la RTS est fournie par l'Etat par le biais de l'APS (Agence de presse du Sénégal) ou par ses services. Les nouvelles

¹⁵⁰ Les premières diffusions radiophoniques au Sénégal ont été effectuées en 1939. Quant à la télévision, elle est introduite en 1963 dans le cadre d'un projet expérimental initié par l'UNESCO elle a surtout diffusé des programmes éducatifs et de sensibilisation jusqu'en 1972. Voir S. DIA, *De la TSF coloniale à l'Office de la radiodiffusion et télévision du Sénégal (ORTS). Évolution de la place et du rôle de la radio au Sénégal (1911-1986)*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Bordeaux-III, 1987.

officielles et les activités du chef de l'Etat et du gouvernement occupent une place importante dans l'actualité et les candidats de l'opposition n'ont accès à cette chaîne généralement que pendant la période électorale et de façon très parcimonieuse puisque le temps d'antenne par jour qui leur est dévolu est de l'ordre de quelques cinq minutes. Les émissions culturelles, éducatives et religieuses constituent 31% du volume d'émissions, les distractions n'occupent que 8% du temps d'antenne. Les émissions islamiques occupent une large place surtout le vendredi, et les émissions catholiques sont programmées le dimanche matin jusqu'à 10h.

La RTS reste la seule télévision sénégalaise. Dès 1963, le président Senghor avait manifesté sa forte opposition à l'installation d'une autre chaîne généraliste¹⁵¹. Mais un accord avec l'UNESCO avait permis l'installation d'une télévision exclusivement éducative en 1965, spécialisée dans les émissions sur le civisme, pour un public féminin. Ce projet pilote qui mettait l'accent sur l'alphabétisation a été interrompu¹⁵² et la télévision est devenue généraliste. Les programmes étrangers assurent la majorité de la grille qui ne couvrait que 30% du territoire en 1991¹⁵³. La diffusion de chaînes internationales telles que *CFI*, *TV5 Afrique* ou *Canal horizon*¹⁵⁴ assure toutefois depuis peu une certaine pluralité de programmes, mais elle n'entame pas le monopole public de diffusion des informations de caractère national ou régional.

2. La libéralisation des médias et les chemins escarpés du pluralisme

La domination du paysage médiatique sénégalais par la presse étatique et les organes de presse étrangère, est la conséquence de l'instauration tardive de la démocratie politique multipartisane. Mais depuis les années 90, ce processus s'est accéléré et le marché s'est diversifié avec la parution de nouveaux quotidiens divers, en très grand nombre.

Le processus de libéralisation des ondes au Sénégal s'est fait par à-coups, de façon circonstancielle, sans plan préétabli. Il a débuté avec l'arrivée de stations étrangères, telles que *Radio France Internationale*, *RFI* et *Africa N°1* qui, déjà écoutées sur ondes courtes, ont obtenu l'usage des fréquences nationales lors du sommet de la francophonie en 1989.

¹⁵¹ Lire, S. Senghor, *L'Information nationale au journal télévisé sénégalais*, thèse de l'université de Bordeaux III, 1993.

¹⁵² Le Sénégal se préparait à lancer une télévision à grand public, il n'était plus possible de maintenir seulement une télévision éducative.

¹⁵³ Les saoudiens ont financé l'implantation d'émetteurs de télévision dans plusieurs villes (Kaolack, Richard Toll, Matam, etc.) dans le cadre de la Conférence Islamique de Dakar.

¹⁵⁴ Lire M. SILLA, *Le paria du village planétaire ou l'Afrique à l'heure de la télévision mondiale*, Dakar, NEAS, 1994. Ou A. J. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions*, Paris, Anthropos Economica, Feuilles d'Afrique, 1996.

2. 1. La floraison non dénuée d'ambiguïtés des quotidiens

L'instauration du multipartisme a favorisé la libéralisation de la presse au Sénégal au cours des années 80 et 90 comme en témoigne la création de nombreux nouveaux titres comme *Sud Quotidien*, *Walfadiri*, *Info 7* et *Le Matin*. L'hebdomadaire satirique "*Le cafard libéré*" est créé en 1987 avec l'appui du *Canard enchaîné* français¹⁵⁵. Ces périodiques se sont imposés dans le paysage médiatique sénégalais grâce aux liens qu'ils entretenaient avec des partis ou des organismes affiliés et parce qu'ils offraient une alternative à la voix officielle du gouvernement qu'était le *Soleil*. Ils renonçaient ainsi au "griotisme journalistique" qui le caractérisait¹⁵⁶.

A la fin de la décennie un nouveau type de journal populaire quotidien ou hebdomadaire émerge au Sénégal. Intermédiaire entre la presse "tabloïd" britannique et la presse politique moins "people" française, il accorde une large place aux faits divers et aux rumeurs dans un langage moins élitiste que celui de la presse traditionnelle¹⁵⁷, sans toutefois verser, sauf exception, dans l'outrance voire l'inacceptable.

Dans les années 1990, le développement d'Internet et la diffusion rapide des NTCI favorisent la mise en ligne des principaux journaux nationaux¹⁵⁸. Ces nouveaux supports facilitent l'accès de la diaspora et de la communauté internationale à l'actualité sénégalaise et permettent aux populations urbaines d'avoir de nouvelles sources d'information.

2. 2. La libéralisation des ondes au Sénégal

RFI obtient en 1991 une fréquence auparavant allouée à la *RTS* pour diffuser 18 heures par jour ; en 1994, pour ses programmes acheminés par satellite, elle voit son temps de diffusion passer à 24 heures. Le Sénégal est le premier pays en Afrique où s'est implanté le réseau de radio en *FM* que *RFI* voulait biculturel. Quant à *Africa N°1*, elle avait utilisé l'antenne de *Dakar FM* pendant la coupe d'Afrique des Nations en 1992. Depuis elle diffuse sur sa propre fréquence à la suite de la signature d'un accord de location de fréquence avec la *RTS*. *Radio Nostalgie Dakar*, filiale de la *Radio Nostalgie Internationale* avec des partenaires

¹⁵⁵ *Le canard enchaîné* avait déjà participé à la création de l'hebdomadaire *Le politicien*, en 1987, considéré comme le premier journal non partisan du Sénégal indépendant.

¹⁵⁶ Lire M. S. Frère, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, Paris Karthala, 2000.

¹⁵⁷ Voir Diop K., «La presse populaire : son contenu et ses lecteurs au Sénégal», dans *Entre tradition orale et nouvelles technologies : où vont les mass média au Sénégal ?* Arbeitspapier/Working papers n°47, Gutenberg Universitat 2004

¹⁵⁸ Les adresses de journaux sur le net sont : *Le soleil* (www.lesoleil.sn); *Sud Quotidien* (www.sudonline.sn); *Wal Fadjiri* (www.valf.sn).

sénégalais diffuse depuis 1996, mais pratiquement qu'en français. Et la *Radio BBC* a été lancée en 1997, elle diffuse en FM à Dakar.

C'est à la suite de cette extension limitée des ondes sénégalaises aux radios étrangères que les premières stations de radios privées ont pu faire leur apparition. Elles ont élargi l'offre d'informations et de divertissements en répondant à des attentes non satisfaites des auditeurs, grâce, notamment à l'usage des langues nationales. Quant aux radios communautaires, elles se sont développées vers la fin des années 90, surtout en milieu rural où elles ont constitué un relais entre les zones rurales et les centres urbains. Leur développement est contemporain des luttes politiques pour l'alternance dont on a vu que la libération et la démocratisation des médias étaient un important enjeu.

La formation des journalistes s'est alors considérablement élargie avec la création de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Information et de la Communication (ISSIC) par le groupe "*Sud communication*" en 1996 afin de mettre un terme au monopole du Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), créé par l'Etat et la coopération canadienne en 1967. Les journalistes et les médias se sont regroupés en associations et organisations professionnelles reconnues par l'Etat. Les principales sont : le syndicat national des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal (Synpics), créé en 1983 qui a été l'interlocuteur principal du gouvernement lors de la nouvelle convention collective des journalistes signée en 1991 ; le Conseil pour le respect de l'éthique et de la déontologie (CRED), appuyé par Media for Democracy ; l'Association des professionnelles africaines de la communication (APAC), etc.

2. 3. Les radios privées

La première radio privée installée au Sénégal fut *Sud FM*. Elle a été créée en juillet 1994. La fréquence a été allouée par la RTS au groupe de communication sénégalais "*Sud Communication*" qui est également éditeur d'un quotidien et publie le journal *Sud International* et, est propriétaire de l'Institut Supérieur des sciences de Communication. Elle tente de concurrencer la radio d'Etat avec ses douze stations régionales qui émettent en français et en wolof.

En janvier 1995, *Radio Dunya FM* qui relaie 4 heures par jour la Voix de l'Amérique voit le jour par le biais du groupe *Excaf-Telecom*. Elle diffuse en français et en wolof et ses émissions couvrent un cercle de 200 à 260 Km de rayon autour de Dakar avec un émetteur de 5 kW. Elle possède aussi des stations régions installées dans presque tout le pays. La *Radio Wal Fadjiri FM* du

même groupe de communication ouvre ses antennes en 1995¹⁵⁹. Elle diffuse ses émissions surtout politiques en français et en wolof et tente aussi d'implanter des stations régionales. Elle a été classée comme la radio la plus écoutée par la population dakaroise grâce à ses émissions interactives et ses informations à caractère "sensationnelle". Emettent aussi *Radio Teranga FM* à Saint Louis et *Radio Fass FM* à Thiès depuis 1995. Cette dynamique de privatisation et de diversification autonome des radios a reçu une impulsion extérieure nouvelle avec la loi de la décentralisation votée en 1996 qui a stimulé la multiplication des radios communautaires et des radios municipales.

2. 4. Les radios communautaires

Le pluralisme médiatique a permis la mise en place de plusieurs radios communautaires au Sénégal. Les pouvoirs publics ont agréé en 2004, 32 nouvelles stations communautaires réparties sur l'étendu du territoire national. Elles s'ajoutent aux 12 radios déjà existantes portant à 44 le nombre total¹⁶⁰ de ces radios. Ainsi un nouvel espace public se construit à travers les ondes et une nouvelle citoyenneté tente, d'après leurs promoteurs, de voir le jour. Voulant symboliser un nouveau lieu de palabre pour un auditoire de plus en plus exigeant et averti. Nombres de difficultés et contradictions les attendent.

Ces radios sont toujours en quête d'affirmation et à la recherche de moyens de vie. L'environnement juridique ne leur permet pas de bénéficier d'une aisance financière, car elle leur interdit la publicité (cf. l'article 16 du cahier de charges applicables aux radios communautaires infra). L'aide à la presse écarte la plupart d'entre elles, et celles qui ont la chance d'en bénéficier ne reçoivent un montant moindre que les radios privées commerciales ou autres. D'autre part, celles qui sont prises en charge par les associations ou par les cotisations des communautés vivent avec des moyens naturellement très limités. Ainsi ces radios n'ont pas les moyens humains et financiers d'assurer la continuité de leurs programmes comme le souligne Ndongo Sarr, directeur de *Jééri FM*¹⁶¹ "le problème fondamental des radios communautaires, c'est qu'elles sont sevrées en même temps qu'elles naissent".

Qui plus est, la puissance de leur émetteur est souvent faible et limite leur zone de couverture et la durée de la diffusion quotidienne des émissions. Dans nombre de cas, le temps d'antenne dépasse rarement la demi-journée, ce qui empêche la fidélisation des auditeurs. A l'ère de la mondialisation de l'information et du numérique, elles ne sont toujours pas équipées de nouvelles

¹⁵⁹ Lire M. Faye, « L'audiovisuel en liberté ? » *Le Soleil*, hors série "Comprendre le Sénégal", mars 2001, P.12.

¹⁶⁰ Voir M. L. Camara, « Attitude de proximité des radios locales », dans *Entre tradition orale et nouvelles technologies : où vont les mass média au Sénégal ?* Arbeitspapier/Working papers n°47, Gutenberg Universitat 2004.

¹⁶¹ *Jééri FM* est implantée à Keur Momar Sarr à 260 Km de Dakar.

technologies de l'information et de la communication. Leurs conditions d'existence sont très précaires dans ce domaine, à l'exception de la *Radio Ndef leng*¹⁶² qui est l'une des rares à utiliser un serveur vocal pour ses émissions interactives. Leurs besoins vont du matériel de reportages à l'émetteur plus performant qui couvre des rayons de 150 Km dans des zones où il ne dépasse pas souvent 70 Km.

Leurs agents sont le plus souvent des bénévoles qui manquent de formation. Leurs techniciens manquent de compétences nécessaires pour assurer la maintenance du matériel dans des endroits où les conditions climatiques (vents de sable, pluviométrie, forte chaleur, etc.) endommagent fréquemment les machines et exigent des réparations constantes.

En dépit de tous les problèmes auxquels elles sont confrontées, les radios communautaires sont parvenues à s'imposer comme des éléments essentiels du pluralisme médiatique et de la démocratisation de l'information au Sénégal. Délibérément livrées à elles même, elles restent les seules à tenter de devenir *«la voix des sans voix»*.

La bande FM est aujourd'hui utilisée par près de quarante stations, tous types confondus, dont la ligne éditoriale, les heures de programme, les langues utilisées et le public cible varient largement. Leur réussite est inégale et leur audience diverse. Le succès des radios communautaires et des radios qui leur sont proches ne se mesure pas seulement à l'audience qu'elles ont conquise, il doit être aussi apprécié à l'aune de leur capacité à pénétrer les populations peu ou pas alphabétisées à travers leurs émissions interactives et leur aptitude à consolider l'identité culturelle des communautés par la valorisation de la culture locale¹⁶³.

2. 5. L'audience des radios au Sénégal

La radio étant le média le plus accessible et le plus utilisé au Sénégal, il existe une information assez abondante obtenue par voie de sondage analysant les changements et les inflexions suscités par l'arrivée des nouvelles radios sur la bande FM et par la multiplication des radios privées. Ces informations sont délicates à obtenir, car les relations de voisinage sont si étroites au Sénégal qu'un seul poste est très souvent écouté par de nombreuses personnes, en

¹⁶² *Ndef Leng* est l'initiative d'une association culturelle sérére, elle émet à Dakar.

¹⁶³ Cette contiguïté et la prise en compte des préférences du public se traduisent par l'introduction de nouveaux formats d'émissions et de thèmes jusqu'ici négligés. A ce propos voir M. L. Camara, «Attitude de proximité des radios locales», dans *Entre tradition orale et nouvelles technologies : où vont les mass média au Sénégal ?* Arbeitspapier/Working papers n°47, Gutenberg Universitat 2004.

nombre variables selon les circonstances et les lieux de sociabilité. Elles sont donc aussi fragiles et leur interprétation doit être prudente.

En avril 1997, une telle étude a été réalisée par SOFRES Dialogue sur Dakar et l'une des ses banlieues (Pikine). Elle est ancienne, mais c'est la seule étude existante aujourd'hui, à notre connaissance, sur ce sujet. Elle donne un aperçu global de l'audience des trois médias : national, privé et international. Elle montre que 78,6% d'un échantillon représentatif de la population de 962 personnes de 15 ans et plus avait écouté la radio la veille ; 74,6%, ont écouté les radios sénégalaises ; 42,4% les chaînes de la *Radio Télévision Sénégalaise (RTS)*, la chaîne nationale en tête avec 17,3%, ensuite *Dakar FM* avec 14%. Ce sondage montre que les radios privées sont plus écoutées que les radios publiques avec 50,8% pour *Sud FM* et 40,6% pour *Dunya FM*. Les chaînes internationales étaient écoutées par 28,4%, 17,3% pour *Nostalgie*, et 13,3% du taux d'audience pour *RFI*. *Wal fadjiri* et *BBC* n'émettaient pas encore sur la bande FM. Enfin, 93,8% de personnes de l'échantillon possédaient un poste de radio équipé en FM et 65,5% avaient un poste en ondes courtes ; 97,8% possédaient au moins un poste de radio et 98,3% l'écoutaient.

Cette étude montre que les hommes écoutent plus la radio (84,5%) que les femmes (72,8%), ce qui est de nature à susciter l'étonnement des occidentaux polarisés sur l'écoute des femmes ménagères d'un certain âge. Mais la principale discrimination est opérée par la tranche d'âge : les 20-24 ans qui constituent 85,4% de cet échantillon se révèlent être les auditeurs les plus assidus à l'opposé des 40-49, soient 69,9% de l'échantillon, peu portés à écouter la radio. Cet écart se trouve aussi dans le degré d'instruction notamment la maîtrise du français. Les analphabètes qui représentent une grande fraction de l'échantillon, soient 33,3%, forment la majeure partie des auditeurs de la chaîne nationale et 28,7 d'entre eux vivent en ville. Ils sont aussi 44,3% d'analphabètes à écouter la *Radio Dunya FM*, et 42,5% de cette population écoutent *Sud FM* qui diffuse aussi en wolof. Par contre seulement 3,1% des analphabètes écoutent *RFI* qui ne diffuse qu'en français.

*Écoute de la radio la veille à Dakar-Pikine, 1997 (en %)*¹⁶⁴

	<i>Chaîne Nationale</i>	<i>Dakar FM</i>	<i>Dunya FM</i>	<i>Sud FM</i>	<i>Nostalgie FM</i>	<i>RFI FM</i>
Total	17,3	14	40,6	50,8	17,3	13,4
15-29 ans	5,6	21,7	40,4	55,9	28,8	9,4
20-24 ans	7,3	22,4	42,6	61,1	21,5	9,4
50 ans et+	46,4	3,4	46,4	36,1	2	7,9

¹⁶⁴ Source : SOFRES Dialogue. Échantillon de 962 personnes.

non scolarisés	27,5	5,4	42,8	42,9	7,2	5,2
Intr. 2nd et Sup	7,7	21,1	31,3	54,3	28,2	24
Employés cadres	10,6	12,4	24,6	55,6	22	44,8
Ouvriers	13	18,5	51,5	61	27,5	16,7
Artistes commerçants	14,3	18,2	52,2	62,3	26,6	12,5
Elèves étudiants	4,2	18,9	31,3	53,2	31,6	16,8
Femmes au foyer	18,9	9,3	38,6	46,3	6,9	2,2
Aisés	16,2	23	40,8	61,9	32,4	25,6
Démunis	21,7	10,3	41,2	47,8	11,6	9,1

Cette étude montre l'importance de la langue qui explique le succès la radio *Sud FM* qui se commente par le fait que cette station diffuse des éditions en wolof quotidiennement, et que la plupart de ses émissions sont écoutées par les analphabètes, les femmes au foyer et le sénégalais peu cultivé. Elle suggère aussi que les radios localisées dans les zones enclavées ménageant une place importante à l'interactivité peuvent capter une audience significative, à l'image de la radio gambienne *Radio Syd* qui diffuse en wolof et en mandingue et a un fort taux d'audience au Sénégal surtout dans les zones frontalières où les populations y font souvent passer leurs avis et communiqués¹⁶⁵.

Cette analyse confirme que le modèle de radio communautaire tel qu'il a été dessiné dans le chapitre précédent peut trouver sa place dans un champ médiatique sénégalais en pleine mutation et aux spécificités marquées liées à son histoire et à aux attentes des ses auditoires potentiels. Le champ médiatique est un domaine où il existe de très fortes idiosyncrasies.

II. L'influence des médias sur l'émergence d'une conscience citoyenne

Le pluralisme des médias est une condition essentielle de la démocratie, mais sa réalisation ne peut être seulement appréciée à l'étalon des seuls aspects quantitatifs : la prolifération des titres de presse et des stations radios peut être une illusion. Comme le multipartisme politique, il peut être l'objet de "théâtralisation d'une logique unitaire" mise en scène par le pouvoir en place. Ce pluralisme ne peut être garanti que si les médias sont autonomes et

¹⁶⁵ Inversement *Radio Kaolack* diffuse aussi en mandingue et des gambiens y font passer des avis et communiqués.

indépendants de l'Etat sur les plans financier et politique. Ils doivent avoir les moyens de résister aux pressions du pouvoir.

Au Sénégal l'arrivée d'une nouvelle génération de journalistes sur le terrain a profondément modifié la question de l'indépendance des médias. Comme le montre Mamadou Mbodji : *"le phénomène marquant au-delà du pluralisme est lié au renouvellement de la classe journalistique. Ce processus est à mettre en rapport avec l'esprit de rupture et l'évolution des mentalités chez les jeunes en général. Les reporters de 1998 et de 2000 avaient 15 ans en 1988. Ils se sont nourris de la sève de la contestation et se sont abreuvés du "bul faalé"¹⁶⁶. Et leur impertinence aura beaucoup changé les rapports que la "veille presse" a toujours entretenu avec la classe politique et aura contribué au succès et au rôle de premier plan que la presse privée a joué dans le processus d'ouverture démocratique et l'affirmation d'un esprit citoyen¹⁶⁷".*

En effet, cette nouvelle génération de journalistes se sent plus indépendante, plus critique et elle est sensibilisée aux conditions de l'exercice de cette profession qu'elle vit comme une mission. Elle incarne et traduit le changement d'attentes de la société sénégalaise lorsqu'elle dénonce le traitement partisan et univoque de l'actualité et du débat politique par les médias d'Etat. La radio lui est apparue comme le meilleur média susceptible d'accueillir ces dispositions professionnelles en rupture avec le passé. Au regard de la presse écrite qui coûte relativement cher¹⁶⁸ et dont la lecture demande un certain niveau d'éducation, la radio est un support peu onéreux, accessible à tous et à usage collectif. En retour le développement des radios a beaucoup participé à la structuration et à la diffusion de ce phénomène générationnel en popularisant la "libre antenne" et en diffusant des émissions imprégnées de culture jeune comme la musique rap¹⁶⁹. Il s'en est suivi une redéfinition profonde des rapports de la radio avec le politique.

¹⁶⁶ *Bul faalé* est un slogan générationnel et identitaire issu du mouvement rap et incarné par un lutteur, "tyson", que l'on peut traduire par "laisser tomber" ou "l'occupe pas". Symbole des processus d'individualisation et d'émancipation de la jeunesse urbaine dans les années 1994-2000. Voir J. F. Havard, «Ethos bul faalé et nouvelles figures de la réussite au Sénégal», *Politique africaine*, n° 82, juin 2001, P. 63-77.

¹⁶⁷ Lire M. MBODIJ, «Le Sénégal entre ruptures et mutations. Citoyennetés en construction», in M. C. DIOF (dir.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, P. 590-591.

¹⁶⁸ Les quotidiens coûtent entre 100 et 200 francs CFA au Sénégal, environ 25 centimes d'euro. Les tirages sont assez faibles, 25.000 exemplaires pour des journaux comme *Le Soleil* ou *Sud Quotidien*.

¹⁶⁹ Le rap s'est répandu dans les quartiers populaires comme moyen d'expression de la jeunesse urbaine avec la libéralisation des ondes. Ce phénomène a été souligné par R. Sewakiryanga dans le cas de l'Ouganda. Voir *Politique africaine*, n° 75, octobre 1999, P. 91-106.

A. Un contexte juridique peu favorable au développement des radios communautaires

Le législateur national affiche deux soucis majeurs en ce qui concerne l'audiovisuel : satisfaire une demande de plus en plus intense et diversifiée ; promouvoir la liberté d'expression en tenant compte des différentes sensibilités politiques, économiques sociales et culturelles du pays dans le respect des valeurs du pluralisme et par tous les moyens techniques aujourd'hui disponibles.

Les radios communautaires devraient être au centre de cette nouvelle problématique d'évolution institutionnelle des médias (surtout de l'audiovisuel¹⁷⁰) au Sénégal. En regard des autres types de radios existantes, ces stations communautaires ne prônent-elles pas le droit à l'information et à la communication de proximité et ne refusent-elles pas de se soumettre à la logique partisane des politiques, ni, non plus de s'ériger en entreprise à la recherche de performance, de rentabilité et de compétitivité ?

Force est de constater que le législateur n'a pas prévu de dispositions particulières pour ces radios spécifiques et qu'elles restent soumises aux mêmes régulations que les autres médias audiovisuels sénégalais, qui ne leur sont pas favorables.

1. Les conditions juridiques d'élaboration des radios communautaires

Le processus de création des radios communautaires au Sénégal est contrôlé par des instances de régulation "autonomes" chargées de garantir l'équité politique et économique dans un secteur où les monopoles publics ou privés dominant ou risquent de dominer. Trois éléments justifient l'existence de cette régulation par une entité extérieure au gouvernement : la présence du monopole public, le pluralisme et la transparence.

Avec la loi de 1992, la *Radiodiffusion Télévision Sénégalaise (RTS)* jouie sur l'ensemble du territoire national du monopole de la diffusion, et de la distribution à destination du public, d'émissions de radio et de télévision. La doctrine des pouvoirs publics est de permettre à l'Etat de continuer à contrôler le secteur de l'audiovisuel afin que celui-ci demeure un service public¹⁷¹. Cette

¹⁷⁰ Le paysage radiophonique sénégalais est en grande évolution aujourd'hui et c'est la radio qui bénéficie de l'ouverture de l'audiovisuel à la concurrence privée. Cette ouverture est timide pour certains et à réprimer pour d'autres.

¹⁷¹ Ce principe est différent de celui de certains pays comme la Mali, le Burkina Faso, etc. où la liberté au niveau de la communication audiovisuelle est inscrite dans la législation et le droit d'émettre dépendant d'une autorisation délivrée par un organe de régulation indépendant.

conception est contraire à la libéralisation qui implique que le droit d'entreprendre et de s'exprimer ne soit pas soumis à la protection des monopoles, fussent-ils publics¹⁷², même si la libéralisation n'implique pas la suppression des services publics.

Le pluralisme médiatique vise à protéger la diversité. Le décret de 2001 portant sur les modalités d'attribution des fréquences stipule "*qu'au cas où plusieurs postulants briguent la même fréquence, celle-ci sera attribuée sur appel d'offres*". La fréquence est assignée par l'ART sur présentation d'exercice délivrée par l'autorité de tutelle du service public de l'audiovisuel (ministère de la communication). Cette autorité fait son choix sur l'intérêt du projet pour le public apprécié sur la base des critères relatifs à la diversité d'expression socioculturelle, la diversité des opérateurs et la nécessité d'éviter les concentrations excessives, les abus de pouvoirs et les pratiques qui peuvent compromettre une concurrence libre, saine et transparente entre radios.

La transparence exige que les normes qui déterminent la création d'organes radiophoniques soient connues à l'avance et valables pour tous. Elle implique que des contraintes de transparence s'imposent aussi aux radiodiffuseurs. D'une part, dans le souci d'assurer la transparence au public, la participation au capital sous forme de prête-nom est interdite, il est obligatoire de faire une représentation nominative des actions et de mettre à disposition du public les noms et prénoms des personnes physiques propriétaires, le directeur de l'entité et le responsable de la rédaction, les listes de publication et les autres services de communication audiovisuelle¹⁷³. D'autre part, les promoteurs de radios communautaires sont assujettis comme les autres concessionnaires à des obligations très contraignantes en vertu du devoir d'informer les pouvoirs publics telles que l'enregistrement et la conservation de toutes les émissions diffusées durant le mois précédent, pour permettre aux autorités de vérifier la conformité de leur contenu par rapport aux normes établies dans le cahier des charges¹⁷⁴ et l'établissement de bilans et de comptes de résultats audités par des commissaires aux comptes.

2. Les techniques de création des radios communautaires

Pour obtenir une fréquence, les radios communautaires au Sénégal sont soumises à deux conditions préalables : la convention et l'autorisation d'exercice.

¹⁷² Mamadou Clédoor Diouf, «Environnement juridique des radios communautaires» dans *Entre tradition orale et nouvelles technologies* P. 127, Arbeitspapiere/Working papers N°47, 2004.

¹⁷³ Voir, Articles 9, 10, 11 et 12 du cahier des charges applicables aux radios associatives.

¹⁷⁴ Article 2 du cahier des charges, obligations relatives au contrôle.

La convention est un acte valant engagement personnel du bénéficiaire de respecter les conditions proposées par l'autorité de tutelle. C'est un procédé par lequel l'autorité confie à une personne nommée concessionnaire, les moyens de s'installer et de gérer un service public sous son propre contrôle moyennant une rémunération (les redevances). Ce document, d'essence financière, est adapté aux radios privées commerciales qui sont à but lucratif. Il l'est moins, voire pas du tout, pour les radios communautaires dont l'objectif n'est pas la recherche de bénéfices.

L'accréditation d'exercice est un acte intermédiaire entre l'acte administratif unilatéral et le contrat administratif¹⁷⁵. C'est l'autorité de tutelle du service public de l'audiovisuel qui accorde l'autorisation d'émettre aux radios communautaires, au nom de l'Etat.

L'attribution des fréquences par la *RTS*, quant à elle se fait par rapport aux demandes des candidats relatives aux sujétions techniques d'émission concernant les caractéristiques des signaux émis et des équipements de diffusion utilisés, le lieu d'émission, la zone de couverture ciblée, le diagramme de rayonnement et la hauteur des antennes, la limite supérieure de la puissance apparente rayonnée, la protection contre les interférences avec l'usage d'autres techniques de communication, etc¹⁷⁶

3. Les modalités d'exploitation des radios communautaires

En plus de cette autorisation préalable d'émettre qu'elles doivent obtenir, comme toutes les autres entreprises audiovisuelles, les radios communautaires sont astreintes à des conditions strictes d'exploitation spécifiques, établies par le législateur ou le gouvernement. En dehors des émissions parrainées et des modalités de leur insertion dans le programme, elles doivent être objectives et respecter le pluralisme dans le traitement de l'information, notamment pour les sujets nationaux auxquels la règle des trois tiers (gouvernement, majorité parlementaire, opposition) s'applique obligatoirement. De plus, elles doivent se soumettre aux obligations portant sur le droit de réponse et se conformer à leur mission d'intérêt général en respectant certaines sujétions de programmation spécifiées dans leur convention¹⁷⁷.

¹⁷⁵ Cahier de charges applicables aux radios communautaires, Obligation technique, article 7.

¹⁷⁶ Il y a d'autres exigences relatives aux normes définies par la loi, tels que le respect de la personne humaine, la protection de l'enfance et de l'adolescence, l'interdiction de programmes et d'émissions contraires à la loi, etc. A cela s'ajoutent les engagements particuliers liés au contenu des programmes.

¹⁷⁷ Ces clauses se réfèrent à la programmation, au temps destiné aux programmes locaux et régionaux, à la diffusion d'émissions humanitaires, éducatives, culturelles, à des actions des droits de l'homme, la condition féminine, etc.

Cette analyse du contexte juridique montre combien les modalités d'exploitation radiophoniques sont drastiques. Les nombreuses sources de répressions administratives et pénales créées trahissent le penchant volontaire ou non du législateur de limiter la liberté d'émission sous couvert d'une réglementation de régulation. Nombre de professionnels de la communication considèrent que le cahier des charges général est davantage un catalogue répressif de contraintes et de sanctions qu'un dispositif de régulation équilibré qui tout en encadrant l'activité tend à favoriser la liberté d'expression¹⁷⁸.

B. Les instances de régulation au Sénégal

La régulation reste encore au Sénégal entre les mains de l'État. Le processus d'agrément et la procédure de sanctions de la violation des directives restent entre les mains du ministère de l'information. La tutelle a l'entière responsabilité de la gestion des bandes de fréquences et demeure entièrement maîtresse de leur attribution à travers le système des autorisations d'émettre. Elle détient le pouvoir de sanctions à l'encontre des médias (suspension ou retrait d'autorisation). L'attribution de fréquence et l'élaboration des cahiers de charges échappent à la compétence des organes de régulation. Ces deux questions relèvent actuellement de la propriété du ministère de la communication, ce qui crée une situation tout à fait paradoxale. Les organes de régulation (ART et HCA) ignorent tout des conventions et documents sur la base desquels les opérateurs émettent, alors qu'ils sont censés veiller au respect des engagements pris. N'ayant pas le pouvoir d'intervenir lors des attributions de fréquence leur autorité face aux médias est largement hypothéquée.

De ce fait les deux composantes du système régulateur, le Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA) et l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ont en réalité, et contrairement aux autres pays démocratiques, des compétences résiduelles qui ne concernent qu'une infime partie de la régulation des médias

1. Les missions de l'ART dans les médias

L'ART est en vertu de son statut propre, un organe de contrôle, d'audit, d'arbitrage et de régulation des activités nationales de télécommunications. C'est un établissement public de statut spécial doté de personnalité juridique choisie par le Président de la République, et de "l'autonomie financière" placée sous l'autorité du Président de la République. Selon l'article 3 du décret fixant

¹⁷⁸ Cf. au cahier des charges applicables aux radios associatives sur la suspension et le retrait de l'autorisation, article 19, 20, 21 et 22.

les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence¹⁷⁹, elle est chargée de la mise en oeuvre des politiques de l'Etat définies par le Président de la République dans le domaine des télécommunications et celui des technologies de l'information. A ce titre elle a pour mission principale de contrôler la légalité et la régularité des activités des exploitants et fournisseurs de télécommunications au regard des normes législatives et réglementaires. Ces normes fixées par le code des télécommunications sont d'ordre administratif, financier et technique. Elle doit contribuer à faire évoluer le cadre juridique, économique et sécuritaire, veiller à la tenue à jour des conditions dans les quelles s'exercent les activités de télécommunications. Elle doit surveiller et approuver les tarifs de services et contrôler les dispositions contenues dans les licences, les autorisations et les agréments.

Entrent aussi dans la mission de l'ART, la planification, la gestion, le contrôle et le suivi de la distribution des fréquences, et de leur usage. Elle a le pouvoir de sanctionner une personne morale qui viole les obligations réglementaires, après mise en demeure. Mais c'est le ministère de la communication qui gère les fréquences. Elle a donc une fonction "d'exécuteur technique" d'une mesure ministérielle

Ainsi l'ART est considérée comme l'organe technique du système de régulation étatique. Le rôle central est maintenu au sein de l'Etat qui conserve le pouvoir de choisir le lauréat parmi les candidats à l'attribution des fréquences. L'ART a aussi un rôle de régulation "éthique" des radios même étrangères au-dessus du HCA.

2. Les missions du HCA dans les médias

Créé en 1998 pour remplacer le Haut conseil de la radio-télévision (HCRT), les missions du HCA, se limitaient essentiellement à l'origine à la surveillance du respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle par les journalistes du service public (RTS). Sa compétence majeure est d'organiser de façon rationnelle et équitable l'accès des partis politiques aux médias d'Etat, surtout en périodes électorales. Pourtant sa mission officielle va au-delà de cette seule surveillance du débat électoral, même si certains le qualifient pour le discréditer de lieu des "comptables du temps d'antenne" des politiques.

Le HCA est l'objet de beaucoup de suspicion. On lui prête la volonté de s'immiscer dans la définition du contenu des programmes ; on se demande si le gouvernement ne souhaite qu'il instaure un "ordre moral" dans le système

¹⁷⁹ Rapport de présentation du décret n°2003-63 de 17 février 2003 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications.

audiovisuel. C'est trop lui prêter. A la lumière des problèmes qu'il rencontre, il apparaît qu'il lui serait impossible de tenir ce rôle, le gouvernement souhaiterait-il le lui confier. Il parvient à peine à faire entendre son opinion par le service public sur lequel il a toute autorité. Si son pouvoir devait s'élargir sur toutes les radios communautaires qui sont implantées dans le pays, ses inefficacités seraient encore accrues. Cette instance dite "indépendante" ne dispose pas déjà d'assez de moyens nécessaires pour accomplir convenablement sa mission de surveillance de l'éthique et de la déontologie. En dehors des avis et communiqués, des mises au point ou avertissements, le HCA n'a ni pouvoir décisionnel ni pouvoirs de régulation effectifs¹⁸⁰.

Cahier des charges applicable aux radios communautaires au Sénégal

Article premier : Ce cahier des charges a pour but de définir les conditions réglementaires pour l'autorisation, l'exercice et le contrôle des radios associatives. Est considérée comme radio communautaire, toute station radiophonique privée à but non lucratif. Une seule fréquence est attribuée à chaque radio associative qui ne doit en aucune façon prendre part au débat politique.

1- Obligations relatives aux contrôles

Article 2 : Toutes les émissions diffusées sont enregistrées et conservées pour une période d'un mois, à partir de leur date de diffusion. Le ministère de la communication peut à tout moment faire vérifier la conformité du contenu des émissions par rapport aux obligations fixées dans le présent cahier des charges.

Article 3 : Les bilans et comptes annuels de l'entité titulaire d'une autorisation de diffusion sont établis selon les règles en vigueur. L'entité titulaire d'une autorisation de diffusion communique chaque année au ministre chargé des finances et au ministre de la communication, les rapports des commissaires aux comptes ainsi que le bilan et les comptes de l'année échue.

Article 4 : Les agents du ministère de la communication habilités à cet effet ont libre accès aux équipements pour procéder aux vérifications relatives au respect des conditions techniques d'exploitation fixées.

¹⁸⁰ Aminata Cissé NIAN, « la Régulation de l'audiovisuel au Sénégal : contours de la mission, moyens et perspectives » dans *Entre tradition orale et nouvelles technologies*, Arbeitspapiere/Working papers universitat 2004, N°47, P.137- P.139.

Article 5 : La station communautaire s'identifie par l'annonce de son nom au moins deux fois par heure. Tout changement de nom doit recevoir l'agrément préalable du ministre de la communication.

Article 6 : L'entité titulaire d'une autorisation de diffusion de programmes radio associative tient en permanence à la disposition du public des informations sur:

-les prénoms et nom de la ou des personnes physiques propriétaires ou copropriétaires, sa dénomination ou sa raison sociale ;

-le lieu d'implantation de son siège social, le nom de son représentant légal et des principaux associés, le nom du directeur de l'entité titulaire de l'autorisation et celui du responsable de rédaction ou des programmes ;

-la liste des publications éditées par l'entité et la grille des programmes diffusés.

2- Obligations techniques

Article 7 : L'entité titulaire de l'autorisation est tenue de respecter les conditions techniques relatives à la fréquence attribuée, à l'implantation du site d'émission, à la puissance apparente rayonnée (par), à la hauteur maximale de fixation des antennes par rapport au niveau du sol, à l'excursion de fréquence qui ne doit pas dépasser la valeur de 75 KHZ, à la puissance nominale maximum de l'émetteur fixée à 100 W.

Article 8 : Pour une puissance apparente rayonnée (par) fixée, le ministre de la communication peut imposer l'utilisation d'un émetteur d'une puissance nominale donnée, afin de limiter les gênes de proximité ou imposer une restriction de puissance apparente rayonnée (par) dans certaines direction.

3- Obligations relatives aux programmes

Article 9 : Le prête-nom ne peut être utilisé, de quelque manière que ce soit dans les prises de participation au capital de l'entité titulaire d'une autorisation de diffusion de programmes de radio associative.

Article 10 : La part du capital social détenue par l'ensemble des personnes de nationalité étrangère dans l'entité titulaire d'une autorisation de diffusion de programmes de radio associative ne peut représenter, directement ou indirectement, plus de 50% du capital social ou des droits de vote.

Article 11 : L'entité titulaire d'une autorisation de diffusion de programmes de radio associative est responsable du contenu des émissions qu'elle diffuse.

Toute radio associative doit compter au moins un professionnel de la communication pour diriger ses programmes.

Article 12 : La programmation d'émissions contraires aux lois et règlements, à l'ordre public, aux bonnes moeurs, à la sécurité publique et au respect de la dignité humaine, est interdite. Les programmes diffusés doivent être exempts de toute discrimination raciale, religieuse, philosophique, sexuelle.

Article 13 : Les émissions diffusées ne peuvent contrevenir aux règles édictées par la constitution, notamment en ses articles 2 et 4 pour le code pénal, notamment en ses articles 248 à 266.

Article 14 : Les auditeurs sont avertis suffisamment à temps, sous une forme appropriée lorsqu'il est programmé des émissions susceptibles de heurter leur sensibilité et notamment, celle des enfants et des adolescents.

Article 15 : L'entité titulaire de l'autorisation est tenue de respecter les dispositions légales relatives au droit d'auteur.

4 - Obligations relatives à la publicité et au parrainage

Article 16 : La publicité, sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Article 17 : Est cependant autorisé le parrainage d'organismes publics ou privés désirant financer des projets en adéquation avec l'objet social de l'entité titulaire de l'autorisation.

5 - Obligations relatives au droit de réponse

Article 18 : Conformément aux dispositions de la loi sur la presse, toute personne physique ou morale dispose d'un droit de rectification ou de réponse dans le cas où des imputations susceptibles de porter atteinte à son honneur ou sa réputation sont diffusées.

6 - Suspension ou retrait de l'autorisation

Article 19 : En cas de manquement à une ou à des obligations du présent cahier des charges, le ministre de la communication peut prononcer, sans mise en demeure préalable la suspension de la totalité ou d'une partie des programmes. La suspension prend effet sans délai après sa notification à l'entité titulaire de l'autorisation par le ministre de la communication qui donne les motifs. La durée de suspension ne peut excéder à un (1) mois.

Article 20 : L'entité titulaire de l'autorisation dispose d'un délai d'une (1) semaine pour faire parvenir au ministre de la communication ses observations sur les motifs de la suspension.

Article 21 : Le ministre de la communication prend une décision définitive dans un délai de trois (3) semaines à compter de la date de la réception des observations de l'entité titulaire de l'autorisation.

Sanctions

Article 22 : En cas de manquement à une ou à des obligations prévues aux articles 5 alinéa 2, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 15 et 16, l'autorisation peut être retirée à l'entité titulaire par le ministre de la communication.

Article 23 : Si la société ne respecte pas les obligations prévues par les articles autres que ceux énumérés à l'article 22, le ministre de la communication peut prononcer la suspension de la totalité ou d'une partie des programmes pour une durée d'un mois au plus.

Le cahier des charges des radios communautaires est la simple transposition à l'identique du cahier des charges des radios commerciales. Il n'est pas adapté aux radios communautaires. Ceci suggère combien la compréhension de ces radios par les autorités comme mode d'expression spécifique échappe aux autorités, car le cadre juridique auquel elles sont soumises ne tient absolument pas compte des servitudes et des virtualités de leurs pratiques quotidiennes. En guise d'exemple on peut citer l'article premier qui stipule «*qu'une radio associative ne doit en aucune façon prendre part au débat politique*». Comme l'indique Souleymane Niang "*c'est aberrant d'interdire à une radio communautaire le traitement de l'information politique qui est liée à l'administration quotidiennes des affaires publiques*." C'est pourquoi les associations des radios communautaires du Sénégal se sont regroupées en septembre 2004 pour élaborer une proposition de charte qui leur permet de s'accomplir selon leur vocation telle que la partie précédente l'a décrite. Faute d'une telle possibilité ce serait leur légitimité fondée sur l'ancrage local, la représentativité et la participation globale des communautés qui seraient compromises.

III. Radios communautaires et développement au Sénégal : des résultats positifs mais encore limités

Comme les stratégies de développement, la communication pour le développement a fait l'objet d'approches et de théorisations qui ont varié dans le temps. Progressivement l'idée d'interactivité s'est imposée au détriment de celle, beaucoup plus limitée en information pédagogique ou éducative. C'est sur cette base que s'est constitué le concept de radio communautaire. Ce modèle de radio s'est rapidement développé au Sénégal. A la lumière des expériences, encore rares, sur lesquelles on dispose d'analyses et d'études ou de témoignages, il apparaît que ce modèle de radio a obtenu des résultats positifs en matière de contribution au développement. Mais ces résultats sont limités et les radios communautaires sont encore des entreprises pionnières avec tout ce que ce terme implique d'idéalisation, d'improvisation, d'innovation, d'investissement personnel des acteurs mais aussi de précarité et d'illusion.

A. Communication et développement : les différentes approches

1. Une perspective générale

La communication pour le développement peut se définir comme une communication sociale fondée sur le dialogue, la mobilisation et le consensus visant à favoriser le développement. Elle peut être éducative si elle participe à l'acquisition des outils et connaissances nécessaires à l'action et à la prise de décision. Elle est institutionnelle si elle établit des systèmes d'informations entre acteurs pour permettre leur coordination et leur concertation. Colin Fraser et Sonia Restropo-Estrada¹⁸¹ la décrivent comme " *une utilisation de processus de communication, de techniques et de médias. En facilitant une bonne compréhension de leur situation et des options de changement qui s'offrent à eux, aide les gens à résoudre des conflits, à chercher la concertation, à planifier des actions de changement et de développement durable, à acquérir les savoirs et outils nécessaires pour modifier leurs conditions et la société dans laquelle ils vivent, et enfin à améliorer l'efficacité de leurs institutions*".

Les agences de l'ONU utilisaient déjà ce concept à la fin des années 60. Mais alors, elles mettaient l'accent sur un processus de communication à sens unique visant à transmettre les valeurs supposées caractéristiques du développement des pays développés vers les pays en voie de développement, on parlait alors de "tiers monde" ou de "pays sous-développés" dans le but de leur montrer le

¹⁸¹ Colin FRASER et Sonia Restropo-Estrada, *Communication for development, human change for survival*, I.B., Tauris London-New York, 1998.

chemin de la modernisation¹⁸². Dans cette représentation pensée comme le prototype de la "modernisation" que les pays en développement devaient adopter, l'information avait pour but de faire connaître aux populations du sud les projets et stratégies élaborés pour eux par les pays occidentaux et les organisations internationales de manière à obtenir leur adhésion et afin de les persuader de la légitimité des conduites sanitaires éducatives, administratives ou productives¹⁸³ proposées. Les initiateurs de ce concept supposent qu'une fois le message diffusé, les populations doivent être amenées à modifier leur comportement pour tendre vers l'idéal qu'on leur propose¹⁸⁴.

Certains spécialistes du développement considèrent encore les communicateurs du développement comme des intermédiaires qui doivent diffuser vers les pays en développement à leur demande des messages qu'ils élaborent eux-mêmes. Mais beaucoup d'échecs entraîneront une remise en cause de ce modèle qui ne tient pas compte des complexités du terrain, qui ignore les spécificités des populations et communautés, qui perd de vue la singularité des modes de pensée et des comportements, tant du côté du développement (comme nous l'avons montré ci-dessus) que du point de vue de la communication elle-même¹⁸⁵.

Pour définir un processus de dialogue qui permet à la population de révéler ce qu'elle est aux autres et à elle-même, de définir ce qu'elle veut et de développer les stratégies à mettre en œuvre, certains spécialistes évoquent l'idée de "communication pour le changement social". Pour définir et appliquer ce concept, ils ont recours à des notions et techniques inspirées du marketing commercial¹⁸⁶. Elles supposent que l'identification par des stratégies de communication adéquates d'un besoin socio-économique, permet aux populations de le satisfaire pour leur propre profit¹⁸⁷. Ces spécialistes contribueront à l'émergence du «marketing social» dans le domaine de la sensibilisation sanitaire et nutritionnelle.

¹⁸² Voir R; Ramirez, «Approches d'apprentissage et de communication participative pour gérer le pluralisme», dans *Unasylva. Revue Internationale des forêts et des industries forestières*, vol. 49 (1998/3, 194), FAO.

¹⁸³ Voir, «Communication pour le développement rural. Instructions et directives à l'intention des planificateurs du développement et des élaborateurs de projet», FAO, Rome, 1998 (www.fao.org/docrep/t7974f00.htm).

¹⁸⁴ La première école se conformait au paradigme de la "modernisation" qui tenait le modèle industriel occidental comme l'exemple économique vers lequel changements de valeurs et d'attitudes devraient obligatoirement tendre.

¹⁸⁵ Lire, Beaufort D. et Georges G., «Communication participative pour le développement», dans *Echos du COTA*, n°80, septembre 1998.

¹⁸⁶ On prend l'exemple d'une campagne de promotion d'un produit de consommation quelconque (pas celui d'une marque) qui arrive à s'imposer dans le marché à force de faire comprendre aux gens ses avantages.

¹⁸⁷ Les notions de monitoring, de feedback et d'ajustement sont aussi empruntées au marketing publicitaire.

La communication pour le développement inclut désormais ces techniques de marketing telles que, par exemple, la segmentation du public¹⁸⁸. Elles permettent d'intégrer des approches communicationnelles différentes et spécifiquement adaptées à la diversité des croyances, attitudes et comportements qui varient selon le sexe, l'environnement, l'éducation et le statut social¹⁸⁹. Cette forme de communication fait appel à la recherche qualitative et aux analyses préalables des perceptions, des attitudes et des motivations du public cible sur un sujet donné (focus groupe)¹⁹⁰. Elle utilise enfin la technique de «l'expérimentation préalable», qui permet de tester l'efficacité d'un message auprès d'un échantillon représentatif avant sa diffusion.

Parallèlement d'autres approches de la communication vont se développer après que la "théorie de la dépendance" (cf. supra) eut commencé à critiquer la philosophie même de la stratégie de la "modernisation" et élaborer des conceptions socio-économiques qui ne favorisent plus exclusivement ni les valeurs matérielles, ni les seules voies de développement expérimentées par les pays développés. Ainsi, le brésilien Paolo Freire propose en 1970 la méthodologie pédagogique de la "conscientisation". Il prône un changement d'éducation actif stimulé au sein de groupes réduits par un "facilitateur"¹⁹¹.

Dans ces nouvelles perspectives la communication pour le développement n'est plus un vecteur pour l'acquisition d'un savoir préétabli ou d'un outil préexistant, mais elle vise à activer le potentiel de changement de la population en contribuant à sa prise de conscience d'elle-même et de ses conditions de vie et en lui fournissant des instruments de sa politisation et de son auto organisation. Cette stratégie privilégie dorénavant les médias à faible portée. Au «prêt à portée» médiatique elle préfère le "sur mesure" médiatique. Les acteurs doivent désormais concevoir le développement d'une société comme un phénomène résultant de ses valeurs, de ses perceptions et de ses ressources propres. Deux traits distinguent cette conception : le développement est désormais conçu comme une phénomène endogène, venant de l'intérieur, et non exogène, venant de l'extérieur ; la communication pour le développement doit être liée au développement et donc être elle aussi endogène et non exogène.

¹⁸⁸ *Guide méthodologique des interventions dans la communication sociale en nutrition*, FAO, 1993.

¹⁸⁹ *Manuel de communication pour le développement*, PNUD, FAO, CESPA, Rome 1999.

¹⁹⁰ Il faut élaborer des messages particuliers à chaque segment de la population.

¹⁹¹ De Paolis M. R., «La communication : Instrument d'appropriation du développement», dans *Le troisième œil*, n°1, Utopie des réseaux, APRAD, Bruxelles, 1999.

Fondé sur la démocratie, le développement exige la participation de toutes les composantes de la cité¹⁹². Entraînant des changements dans les relations sociales, les activités économiques et les structures de pouvoir, la communication devient un outil déterminant du développement. Afin que les intérêts et les besoins des populations soient pris en compte les flux de la circulation de l'information doivent autant aller du haut vers le bas que du bas vers le haut. Les objectifs de développement identifiés déterminent les stratégies de communication et d'information adoptées.

Une fois les bases de la communication participative définies, florissent à partir des années 90 une multitude de projets ayant pour but l'appropriation de ces nouvelles techniques et instruments de communication et d'information par les communautés elles-mêmes¹⁹³. La priorité est accordée aux médias communautaires moins chers et facilement utilisables par les non professionnels.

Sous l'effet de leur propre dynamique, de la démocratisation de la vie politique et de l'intégration du thème de «l'appropriation» du nouveau modèle de développement élaboré par le FMI et la BIRD dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (cf. supra), ces médias s'étendent rapidement au Sénégal. Ils ne se cantonnent pas seulement à l'information des membres des communautés où ils sont implantés de leurs problèmes et des possibilités d'action dont ils disposent, mais ils encouragent et structurent tout à la fois la mobilisation, la concertation et la collaboration entre acteurs de développement. Ils stimulent l'instauration de flux horizontaux d'informations, interactifs, qui intègrent dans un va-et-vient permanent tous les membres de la communauté. Chacun est censé être l'émetteur et le destinataire du message. Dans ce modèle de communication "pour le changement social" le processus de communication est devenu tout aussi important que le message transmis¹⁹⁴.

Toutefois force est de reconnaître que malgré les efforts et les nombreuses expériences tentées, un contexte politique et économique particulièrement favorable, la "communication pour le développement" reste mal comprise et mal maîtrisée au Sénégal. Son rôle même est sous-estimé¹⁹⁵. Quand les structures pour le développement ou les «projets», même s'ils se réclament

¹⁹² Voir, «Communication participative pour le développement. Propositions pour un projet de recherche et de valorisation d'expériences dans le domaine de la communication pour un développement participatif en Afrique, Amérique latine et en Asie», COTA, Bruxelles 1996.

¹⁹³ D'abord expérimentées en Amérique latine et en Asie, les médias communautaires s'étendent en Afrique au début des années 90.

¹⁹⁴ Rüdiger Bliss, «Communiquer pour développer.» *Contribution à l'évolution de la radio dans l'hémisphère Sud*, Deutsche Welle, Cologne, 1997.

¹⁹⁵ Selon certains spécialistes à la fin des années quatre vingt dix, 2% seulement du total des sommes investies dans le développement étaient consacrés à des infrastructures de communication et de formation médiatique.

d'approches participatives, réalisent des projets, ils n'investissent qu'avec parcimonie, voire pas du tout, dans la communication ou les médias de masses¹⁹⁶. Trop souvent encore, ils optent pour les anciennes conceptions verticales de la communication dont la seule vocation est de véhiculer des messages de sensibilisation, de vulgarisation et des communiqués vers une population passive¹⁹⁷. Dans ces cas, la communication et le développement ne peuvent pas entrer en symbiose.

2. Le cas de la radio pour le développement au Sénégal

L'analyse des radios au Sénégal confirme combien l'implication des radios dans le développement est tributaire de l'évolution des concepts de développement et de communication¹⁹⁸.

2. 1. La radio agricole

Les vulgarisateurs ont voulu atteindre les populations en milieu rural dans les zones les plus reculées où il n'y avait aucune infrastructure de communication grâce à la radio agricole. Mais la carence de cette communication verticale et "descendante", même s'il était difficile de mesurer l'impact de la sensibilisation sur ces populations qui ne pouvaient pas s'exprimer dans cet espace, a vite amené les promoteurs de ce projet à l'adapter au monde rural africain. Ainsi l'UNESCO et la FAO mettront en place des clubs d'écoute collective afin de permettre aux ruraux de discuter de certains problèmes qui les concernent¹⁹⁹. Les paysans se réunissaient pour donner leurs avis sur des émissions qui leur étaient destinées en présence d'un encadreur chargé de rédiger un rapport sur ces commentaires et suggestions destiné à être remis ensuite aux animateurs radio invités à répondre à ces nouvelles questions.

Ce système jugé très contraignant a rencontré un maigre succès dans le monde rural, notamment parce que les animateurs n'avaient pas assez de connaissances sur les pratiques agricoles et les réalités du terrain. Néanmoins il a permis aux vulgarisateurs de prendre conscience que ces émissions ne répondaient pas aux préoccupations réelles du monde rural et à concevoir des structures plus spécialisées et destinées à la production et à la réalisation d'émissions rurales.

¹⁹⁶ Voir Stéphane Boulc'h, «La Communication dans les projets de développement. Rapport d'enquête sur les pratiques et besoins communicationnels et informationnels des ONG dans les projets au Sud», COTA, Bruxelles, 2003.

¹⁹⁷ On peut trouver les raisons dans la méconnaissance des principes participatifs, compétences insuffisantes, faible culture associative, résistance des structures de pouvoir, résistances idéologiques, mauvaise gouvernance, manque de temps et de ressources, etc.

¹⁹⁸ Voir, Ilboudo J. P., «Histoire et évolution de la radio rurale en Afrique noire. Rôles et usages», dans *Atelier International sur la radio rurale*, FAO, Rome, 19-22 février 2001.

¹⁹⁹ Les clubs d'écoute collective sont copiés sur les tribunes radiophoniques pratiquées en Occident.

2. 2. La radio rurale (éducative)

La radio rurale (éducative) se prétendait plus attentive aux attentes de son auditoire et plus en symbiose avec lui en diffusant ses émissions en langue nationale (Wolof) avec des programmes ajustés à la disponibilité des ruraux, chaque tranche d'âge avait par exemple son émission. Les thèmes concernaient le développement du monde rural (agriculture, santé, nutrition, élevage, hygiène, pêche, etc.), mais le divertissement n'était pas banni car les contes et les devinettes ont vite fait leur apparition dans les programmations ainsi que les jeux et pièces de théâtre.

Cependant, la mise en place des "feedback" restait difficile. La mobilisation de personnels motivés, surtout les cadres, était précaire, les fonds nécessaires faisant toujours défaut. Au surplus, un important décalage entre les informations diffusées et les besoins réels des populations persistait, car ces radios ne pouvaient pas satisfaire tous les besoins de diversité linguistique des auditeurs. Ces difficultés n'ont pas trouvé de solution dans le cadre des radios rurales. La situation demeure aujourd'hui identique à celle des décennies antérieures, en dépit de l'important effort d'implantation de stations régionales consenti par la radio nationale dans le cadre de la décentralisation impulsée à partir des années 80 afin de mieux s'adapter à la diversité géographique et linguistique du Sénégal.

2. 3. La radio de proximité

Parallèlement à cette stratégie de la radio nationale et afin de mieux intégrer la participation des communautés à leurs projets certaines agences de développement ont tenté d'implanter des radios de proximité indépendantes de la chaîne nationale.

Dans le souci d'accroître l'interactivité et de garantir un meilleur enracinement local du média, ces radios sont gérées par la population qui produit des émissions ou participe à la réalisation. Les particularités culturelles et linguistiques sont de ce fait mieux intégrées dans les programmations. L'implantation de ces stations dans les zones rurales permet aux populations de s'y exprimer, de côtoyer les animateurs, d'avoir une certaine connaissance des médias, de créer et d'entretenir une culture de l'information et du débat propice à l'émancipation et à la prise de conscience.

Dans les années 90 avec le processus de démocratisation et de libéralisation des ondes au Sénégal, les radios communautaires, coopératives, associatives ou rurales prennent progressivement la place de toutes ces formes de radios

rurales à vocation pédagogique et tournée vers le développement²⁰⁰. Ne se contentant plus d'être un instrument de sensibilisation, de vulgarisation et de divertissement, elles ont pour ambition de devenir un "catalyseur" d'identité sociale et culturelle : à la fois tribune d'expression et instrument de mobilisation, de dialogue et de concertation dans les communautés et entre les acteurs de développement²⁰¹. Certains ont même tendance à l'utiliser comme outil d'investigation du milieu. Néanmoins la majorité de l'audience reste toujours partagée entre les radios publiques et les radios commerciales dont la vocation première n'est ni la pédagogie ni le développement.

B. Le modèle de la radio communautaire dans les approches de la communication pour le développement au Sénégal

Evitons de faire de la radio communautaire le moyen de communication absolu pour le développement, la pierre philosophale de la prospérité. A la lumière des approches théoriques qui viennent d'être exposées, ce média possède ses avantages et ses inconvénients. Il présente des contraintes d'utilisation spécifiques et ne peut par conséquent convenir à toutes les stratégies de développement. Tout dépend des objectifs poursuivis et du contexte dans lequel le média s'investit. Aujourd'hui au regard de la télévision, de la presse écrite et d'Internet qui restent des éléments d'acculturation et de mondialisation ignorant, dévalorisant ou niant les traditions, la radio communautaire est identifiée aux valeurs culturelles locales et assimilée à la culture traditionnelle²⁰².

Ce support adapté aux populations peu alphabétisées et, par la force des choses ne pratiquant que la culture de l'oralité, est le média susceptible par excellence des zones rurales les plus enclavées²⁰³. S'il reproduit le schéma habituel du bilinguisme français/wolof des radios privées commerciales il s'efforce d'adapter la langue de diffusion des informations et des programmes à l'importance des langues parlées par les différentes communautés à qui il s'adresse.

Les auditeurs des radios communautaires sont principalement composés de pêcheurs, d'agriculteurs et d'éleveurs, notamment de femmes et de jeunes qui sont très actifs dans la réalisation de projets communautaires. Ces radios

²⁰⁰ Lire Tudesq A. J., *L'Afrique parle, l'Afrique écoute. Les radios en Afrique subsaharienne* Karthala, Paris, 2002.

²⁰¹ Voir Da Matha, J; Ph., «La radio communautaire : d'un instrument de sensibilisation, de vulgarisation agricole à un instrument de dialogue et de concertation en Afrique», dans *Echos du COTA*, n°95, Bruxelles, juin 2002.

²⁰² Toutefois nous ne tenterons pas non plus d'inciter l'usage exclusif de la radio au détriment de ces autres médias. A l'instar de A. J. Tudesq, nous admettons que le "pluralisme médiatique rend l'auditeur moins captif et concilie la conservation de la tradition et la volonté de modernité et de changement.

²⁰³ Voir M. L. Camara, «Attitude de proximité des radios locales», dans *Entre tradition orale et nouvelles technologies : où vont les mass média au Sénégal ?* Arbeitspapier/Working papers n°47, Gutenberg Universitat 2004.

s'acquittent de leur mission de développement par la programmation d'émissions sur la santé, l'environnement, l'économie, la culture et les droits de l'homme, traitées dans les langues du terroir. Elles ont aussi un rôle de "pacificateur" en donnant la possibilité à chacun de s'exprimer sur leurs ondes ce qui contribue à désamorcer les différents qui surgissent à cause des frustrations et des rancœurs accumulées dans le silence²⁰⁴.

1. Radios communautaires et la communication de proximité au Sénégal : la diversité des relations de proximité

Les pratiques des radios communautaires varient selon le public cible fonction des traits distinctifs des communautés d'enracinement. Quand la radio s'établit sur la base de l'homogénéité culturelle de la communauté, ses programmes sont fondés sur cette culture. Par exemple radio *Gaynakoo FM* située à N'dioum, dans le nord du Sénégal, émet en langue puular, traite des problèmes rencontrés par cette partie de la population et sert ainsi de relais à sa culture. La communauté peut être aussi définie par sa spécificité socioprofessionnelle; ainsi la radio *Affia FM* implantée à Grand Yoff, un quartier populaire de Dakar, a développé des émissions consacrées aux employées de maison ou aux "coxeurs" (apprentis transporteurs en commun).

D'autres facteurs de cohésion communautaire et de reconnaissances identitaires peuvent être mobilisés tels que les espaces géographiques (quartier) ou une solidarité basée sur le genre ou l'âge. La radio *Oxyjeunes* par exemple implantée à Pikine (banlieue dakaroise) cible en priorité les jeunes de ce quartier. Selon Ahmed BÂ, directeur de *Gaynaako FM* (La voix du berger)²⁰⁵ "la radio communautaire joue aujourd'hui le rôle de téléphone". Une idée que semble partager ses auditeurs pour qui cette radio porte le "cœur du Ferlo", grâce à elle les populations qui vivent dans les villages environnants distants d'une soixantaine de kilomètres sont toujours informées des réunions entre associations féminines.

Cependant neuf ans après la création de la première radio communautaire au Sénégal (*Radio Fissel Mbadane*)²⁰⁶, ces stations se cherchent encore. Leurs audiences n'ont pas vraiment progressé, à l'exception de quelques unes, comme le concèdent certains responsables. Les 44 stations communautaires aujourd'hui dénombrées dans le pays sont presque toutes confrontées à des problèmes

²⁰⁴ Ses espoirs de survie et sa crédibilité résident dans les résultats ponctuels qu'elle permet d'espérer et dans le processus d'échange qu'elle peut enclencher ou alimenter.

²⁰⁵ *Gaynaako FM* (La voix du berger) est implantée en zone sylvopastorale à Namarel dans le nord du Sénégal.

²⁰⁶ *Radio Fissel* qui émet dans la même communauté rurale a été créée à Fissel Mbadane dans le département de Mbour à de Dakar 84 Km de Dakar sous le nom de "Radio Penc Mi" (l'arbre à palabre ou la place publique). Cette radio qui diffuse en wolof et en sérère s'intéresse particulièrement aux questions d'agriculture, de santé et d'éducation. Elle survie grâce aux avis et communiqués, au sponsoring et aux cotisations.

récurrents identiques : retard dans l'appropriation des technologies de l'information, insuffisance des heures de diffusion, faiblesse des rayons de diffusion, etc.

2. La place centrale de l'oralité et de la diversité des langues locales dans la communication de proximité

La radio demeure au Sénégal un outil de communication majeur. Il est difficile d'en faire faire prendre la mesure à des spécialistes de la communication des pays de cultures et de niveaux de développement différents. Dans un pays où plus de la moitié de la population ne sait pas lire, la presque totalité des citoyens écoute assidûment la radio, et celle-ci est si présente qu'elle est considérée comme un «membre de la famille». Chaque vélo a un poste accroché au guidon, le berger le porte l'épaule, le cultivateur le suspend à l'arbre, quant à la ménagère, elle l'écoute au foyer.

Cependant, les populations ont de tout temps déploré l'absence des langues locales dans les émissions des médias sénégalais. L'information régionale, diffusée en majeure partie en français, ignorait délibérément, jusqu'à une date très récente, ce problème de communication majeur. Les reporters ne se rendaient sur le terrain que pour les besoins des éditions en français. Les journalistes formés dans les écoles de communication comme le CESTI²⁰⁷ se désintéressaient des informations produites ou transmises dans ces langues. Leur ambition est de travailler dans les rédactions des éditions de journaux en langue française. Ces langues étaient donc utilisées dans les médias que par des journalistes sans expérience professionnelle.

Dans un paysage médiatique dominé par la radio d'Etat (RTS), l'information régionale n'a pas du tout assuré son rôle d'affirmation des spécificités culturelles et d'éveil des citoyens analphabètes marginalisés et ignorés pendant des décennies. Dans cette radio l'utilisation de ces langues qui pouvait favoriser l'intégration culturelle des populations les plus démunies était presque bannie et les programmes qu'elle diffusait n'avaient aucun caractère local²⁰⁸. Une station régionale diffusait en moyenne 45 minutes d'informations réparties entre le français et les six langues nationales, sans compter la synchronisation avec la chaîne nationale. Elle diffusait pourtant, en moyenne, dix heures par jour et les programmes étaient composés d'émissions culturelles et éducatives et de variétés musicales étalées sur une période de six heures hormis les relais avec la chaîne nationale basée à Dakar.

²⁰⁷ Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information.

²⁰⁸ La RTS qui était le seul organe d'information jusqu'en 1994 a longtemps banalisé l'usage des langues nationales, sauf des avis et communiqués et dans l'émission "Disso" qui était la radio éducative rurale.

Cette négligence de la multiplicité des langues qui confine au mépris est sur le pur plan de la communication irrationnelle quand on sait que la majeure partie des auditeurs est analphabète du français. L'explication est politique et culturelle et s'enracine dans le milieu intellectuel et politique du Sénégal où il est considéré que la diversité et la multiplicité des langues locales est un facteur de division nationale et de retard culturel et qui dévalorise systématiquement toute culture autochtone. Cette conception est pourtant en contradiction complète avec la réalité quotidienne. Le vrai fondement de la relégation des langues nationales sénégalaises est à chercher en réalité dans la tentative d'acculturation totale menée au moment de la colonisation. Elle a entraîné la dénégation des identités culturelles et donc de la langue leur principal ciment et moteur.

Mais une inflexion s'est produite dans la période récente. L'émergence des radios privées depuis 1994, a impulsé une nouvelle tendance. Les populations ont pu accéder, de fait, à une information plus diversifiée et ont commencé à sortir de leur enfermement linguistique, grâce au développement des radios privées. Mais ces radios privées commerciales n'assurent pas une décentralisation linguistique complète, car l'usage des langues nationales dans ces radios se limite au wolof, langue certes comprise par la majeure partie de la population sénégalaise, mais qui n'est pas cependant parlée par la totalité de la population. Ainsi cette langue l'une parmi les six langues nationales, ne peut pas être utilisée comme véhicule de toutes les informations locales. Et ces radios privées qui sont commerciales avant tout, ne peuvent pas présenter les informations régionales dans une langue parlée par une minorité, comme par exemple le manjack, qui ne leur fournit pas une audience suffisante.

Ainsi nombre de groupes ethniques s'offusquent encore de ne pas entendre suffisamment parler leur langue à la radio. Certaines populations ont considéré que les informations en langues nationales, y compris celles diffusées par les radios privées, étaient insuffisantes, car elles n'étaient pas comprises par toutes les couches de la population, surtout en milieu rural.

Grâce à une utilisation plus dynamique et intensive des langues du terroir, les radios communautaires ont inversé la tendance en sensibilisant leurs auditeurs, surtout en milieu rural, à l'importance de la langue. Et ce, en prenant soin de ne pas distendre les liens entre les populations urbaines et les populations rurales. L'usage des langues locales dans les radios communautaires favorise la transparence et conforte la confiance. C'est la condition nécessaire de l'appropriation de la radio par les communautés.

Les ruraux ont en effet toujours considéré la radio comme un média de l'occident. Ce fossé symbolique est réduit lorsque l'information est véhiculée

dans leur propre langue. Cette expérience invite à nuancer et relativiser la thèse de Mac Luhan selon laquelle «*le message c'est le médium*», car dans ce cas la langue de transmission utilisée est aussi importante que le message transmis. Ou mieux, elle pourrait le porter à sa limite extrême car au Sénégal la langue est elle-même un message. Les populations sont fières d'entendre leurs langues à la radio. Et cela les réconcilie avec leur culture, les incite à participer à la production d'émissions et les porte à s'intéresser à un outil de communication qui s'intéresse à leur langue.

3. Les radios communautaires et le contexte de décentralisation au Sénégal

La décentralisation est une technique d'organisation de l'Etat qui consiste à transférer à un niveau local les compétences du pouvoir central. Elle suppose l'existence d'affaires n'intéressant que le niveau local (ce que l'on appelle dans le langage moderne des organisations internationales des "biens publics locaux"), l'institutionnalisation d'autorités décentralisées autonomes et une gestion indépendante avec des moyens propres séparés. Elle tente d'instaurer une démocratie à la base rapprochant la prise de décision et le contrôle de sa mise en œuvre des administrés²⁰⁹. Un processus de régionalisation bien conduit et bien conçu peut apporter une contribution importante au développement durable. Selon Dominique Diouf²¹⁰ *"La démocratie locale nécessite la participation des différents acteurs engagés dans la gestion de la Cité"*.

Durant les années 80, en Afrique la notion de décentralisation est étroitement liée à la démocratie active, car le rôle dominant de l'Etat y est depuis le développement de la doctrine libérale considéré comme un frein au développement. Ce mouvement de décentralisation est aussi inspiré par les exemples étrangers, notamment français, qu'il ne fait parfois que copier et plaquer formellement sur une société qui ne s'y prête pas nécessairement.

Le gouvernement du Sénégal adopte en 1996 le nouveau dispositif législatif sur la décentralisation²¹¹. Cette loi devait favoriser une meilleure administration du pays en renforçant l'implication de la population dans la gestion des ressources au travers des collectivités locales. Oeuvre de longue haleine, la décentralisation des pouvoirs est aujourd'hui presque achevée même si parfois elle souffre d'une insuffisante dotation de moyens aux collectivités locales. Au Sénégal comme dans d'autres pays, les transferts de ressources n'ont pas toujours suivi les transferts de compétences.

²⁰⁹ Voir, «Textes de lois de la décentralisation», *Ministère de l'intérieur du Sénégal*.

²¹⁰ Diouf Dominique, «Démocratie et management local», Québec, Canada, 20-23 mai 2003.

²¹¹ Voir, «Le recueil des textes de la décentralisation», *Primature*, Sénégal, avril 1997.

La création de stations radios régionales²¹² a été renforcée. Elle visait à donner à la démocratie locale naissante des instruments susceptibles de l'animer. Ces stations régionales ne sont pas parvenues à s'adapter. Dans les deux principales chaînes d'information de la RTS (*Inter et Nationale*) toutes les grandes éditions et les débats les plus importants sont diffusés en français et synchronisés. Les activités des pouvoirs locaux occupent une place privilégiée dans la programmation uniquement consacrée à l'élite locale. Le pouvoir central garde toujours une forte mainmise sur les affaires des collectivités et sur les médias.

Toutefois les associations sont devenues incontournables dans le cadre de ce développement du pouvoir local mais aussi grâce à la place que les organisations internationales ont souhaité qu'elles prennent dans leurs programmes de lutte contre la pauvreté (cf. supra). La société civile semblait en effet mieux à même d'en percevoir les enjeux et son implication était gage d'efficacité dans un système économique où la corruption étatique détourne massivement l'aide internationale. Mais impliquer la société civile suppose de la connaître, d'intégrer sa diversité, de comprendre son mode de fonctionnement, d'identifier ses attentes, ses forces et ses faiblesses, mais aussi de valoriser ses potentiels, de donner la parole aux réseaux existants.

Les antennes locales que certains grands groupes de presse installés dans la capitale ont ouvert pour accompagner la décentralisation n'y étaient pas préparées. Les radios communautaires l'y étaient par nature davantage. Parce qu'elles ont vocation à véhiculer l'information de manière accessible aux populations ; parce qu'elles s'attachent à prendre en compte le fait que la communication locale s'affirme aujourd'hui comme le fondement de l'identité culturelle et devient un atout pour le développement ; parce qu'elles veulent s'appuyer sur l'usage des langues locales.

Les radios communautaires étaient ainsi destinées à être un outil de la décentralisation et étaient en même temps toute désignées pour en être un de ses principaux bénéficiaires. Ce fut le cas. Le développement des radios communautaires était, à l'origine, un phénomène plutôt urbain, mais depuis quelques années, sous l'effet entraînant de la décentralisation c'est loin des grandes métropoles que l'on voit naître et se multiplier les radios communautaires.

²¹² Rappelons qu'il y a encore six ans, il n'existait que quatre stations régionales réparties entre Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda et Ziguinchor.

C. Trois exemples de radios communautaires pour le développement au Sénégal : les radios rurales, les radios de femmes et les radios de jeunes

1. Les radios communautaires de développement du monde rural

1. 1. La situation des ruraux

Les radios communautaires qui voulaient se spécialiser dans le développement pouvaient trouver dans le monde rural Sénégalais un terrain de prédilection. Les problèmes économiques, la poursuite de l'ajustement structurel, et la dégradation des conditions de vie²¹³ générales au Sénégal atteignent leur paroxysme en milieu rural où la pauvreté touche plus de la moitié de la population.

L'agriculture demeure encore un des secteurs les plus importants de l'activité économique et représente aujourd'hui 10% du PIB alors qu'elle occupe plus de 50% de la population active pour la plupart analphabète. Le secteur traverse une crise profonde liée à l'adoption des techniques peu utilisatrices de capital (engrais) et à la mauvaise organisation des circuits de commercialisation.

Le taux de pauvreté varie entre 72% et 88% en zone rurale alors qu'en zone urbaine il s'étagé entre 44% et 59%. L'analphabétisme est quasi général dans la population rurale. De plus, la faible qualité de vie des populations continue à faire pression sur les ressources naturelles entraînant une déforestation ruineuse. Les principaux facteurs de la paupérisation en milieu rurale relèvent en grande partie de la responsabilité de l'homme, de son imprévoyance et de son ignorance. La pression démographique, le déplacement des populations à la suite des conflits fonciers et le vol du bétail ne sont pas, non plus, des obstacles au développement qui prennent leur source ailleurs que dans l'homme.

En dépit de tous les efforts consentis, les déficits de prise en charge des besoins sociaux restent considérables tant au niveau de la santé que de l'action sociale, de l'éducation de la formation, de l'emploi, de l'environnement et du cadre de vie.

Comment les radios peuvent-elles informer les populations en milieu rural pour favoriser l'enclenchement de politiques sociales de proximité dynamiques et continues ? Comment peuvent-elles inciter les populations à trouver elles-

²¹³ Dans cette dégradation économique il faut noter le nombre croissant des chômeurs et les grèves dans les universités et la fonction publique qui montrent le mécontentement du peuple conduisant presque au soulèvement populaire en 2000 lors des élections présidentielles.

mêmes des réponses à leurs problèmes ? Des enquêtes, études et témoignages suggèrent qu'elles y sont parfois parvenues.

1. 2.-les radios communautaires chez les ruraux

L'avènement de la radio communautaire en milieu rural au Sénégal a favorisé une réelle démocratisation de la parole selon les études menées par Martin Faye²¹⁴. Ces analyses montrent qu'implantée dans un milieu où l'art oratoire domine, la radio apparaît comme le vecteur idéal de l'information. Les populations n'attendent plus la visite d'un parent vivant en ville pour avoir des informations souvent déformées sur l'actualité, les sujets nationaux ou locaux. Le paysan qui vient à l'antenne pour faire partager ses expériences agricoles à la communauté n'a plus de complexe devant le micro. L'éleveur peut connaître grâce à elle les problèmes que sa communauté rencontre et prendre part aux discussions sur ses problèmes professionnels pour trouver des solutions adéquates. Ainsi d'après ces études : *«les villageois ont intégré la radio dans leur vie, mieux encore que la mobylette, parce que la radio se situe dans le prolongement de l'oralité»*.

Les radios de proximité ne se limitent pas seulement à donner des informations locales. Elles orientent aussi leurs activités sur le développement agricole et économique et sur les problèmes de société, grâce aux fréquents débats contradictoires qu'elles organisent car les émissions interactives occupent une grande place dans ces zones et la prise de parole populaire y est une réalité. Ces émissions constituent des instruments de communication entre les paysans et les collectivités efficaces. Les thèmes privilégiés sont divers. Certaines stations ont fait, à juste titre, du reboisement une préoccupation prioritaire, alors que d'autres se focalisaient sur la santé maternelle ou les droits de la femme et de l'enfant ou encore les violences conjugales. Ils sont toujours en prise directe avec les préoccupations quotidiennes des communautés.

Nos recherches sur le terrain nous ont appris que les émissions des radios communautaires implantées en milieu rural les plus suivies sont les émissions relatives aux prix des céréales et des produits de cru. La radio de *Penc Mi*, par exemple réalise une émission régulière consacrée à la fluctuation des prix en milieu rural. Les auditeurs s'intéressent également aux émissions sur la santé surtout en période hivernale quand le paludisme sévit et aux rubriques sur l'éducation notamment la scolarisation des filles.

La radio *Gaynako FM*, (la voix du berger) qui compte 70% d'éleveurs parmi ses auditeurs s'est spécialisée dans les émissions sur l'élevage. Initiée en 2000 par

²¹⁴ Martin Faye consultant international sur les radios communautaires à *Inter médias*, Média action N° 33.

ADENA (Association pour le développement de Namarel) avec le concours de OXFAM Grande Bretagne, cette radio diffuse 8 heures par jours en Puular, Hassanya et Sérère pour promouvoir la zone sylvopastorale sénégalaise très enclavée²¹⁵. Elle traite tout particulièrement des nouvelles techniques de culture, de l'utilisation de nouvelles variétés de semences, de l'introduction des engrais chimiques, de la protection de l'environnement, de la mobilisation sociale pour les travaux d'intérêt collectif, des modèles d'élevage intensif, de la loi régissant le cadre forestier, du parcours du bétail, de la gestion du pâturage, etc. Selon son directeur *"grâce aux thèmes où nous évoquons le quotidien de la communauté pastorale, les populations sont devenues plus conscientes sur l'abattage des arbres et sur la protection de l'environnement. Les éleveurs maîtrisent maintenant le parcours du bétail pour éviter des conflits parfois sanglants avec les agriculteurs"*²¹⁶.

Cette radio joue également un rôle important pour garantir la paix sociale dans la zone et le respect des intérêts d'autrui. Il n'est pas rare par exemple que l'animateur de l'émission prévienne le propriétaire d'un troupeau que celui-ci échappé de la surveillance de son berger risque de détruire les champs voisins et l'invite à reprendre le contrôle de ses bêtes avant qu'elles ne dévastent la récolte.

Avec ce nouveau médium, la plupart des émissions ne sont plus réalisées en studios. Ce sont plutôt les journalistes et les animateurs qui vont sur le terrain à la rencontre des populations. Les populations sont ainsi plus portées à prendre la parole pour partager leurs problèmes et leurs savoir-faire et débattre ensemble des questions qui les touchent directement.

La situation des femmes change en milieu rural grâce à ce média de masse. Comme l'indique M. Fall, coordonnateur de la radio *Tim Timol*²¹⁷ : *"les femmes de cette localité n'avaient pas de point de rencontre. Aujourd'hui elles ont formé des groupements et viennent à la radio pour discuter de leurs initiatives et sensibiliser leurs sœurs sur d'autres sujets qui les concernent"*²¹⁸. Des recherches ont montré que les radios communautaires ont permis aux populations d'être plus engagées, plus impliquées et plus dynamiques dans la citoyenneté²¹⁹, grâce notamment aux émissions à caractère civique sur le rôle du conseil rural et des conseillers

²¹⁵ Namarel est une localité où se concentre la majeure partie des éleveurs du Sénégal. Cette localité est dépourvue de médias, d'électricité et de téléphone, ainsi la radio fonctionne avec 9 employés et un groupe électrogène.

²¹⁶ Les éleveurs qui animent la radio évoquent également les problèmes de la culture maraîchère la vaccination et le vol du bétail.

²¹⁷ *Tim Timol* est une initiative d'un projet d'aménagement qui effectuait dans la zone de Matam. A la fin de sa première phase, elle décide de financer une radio communautaire pour poursuivre la sensibilisation sur les méthodes de culture.

²¹⁸ Entretien avec M. Fall en septembre 2004.

²¹⁹ Voir M. Samb, "Les voix d'une nouvelle citoyenneté", dans *Médias actions*, n°33, P.11-17, Institut Panos, janvier-mars 2003.

ruraux, le mode d'élection des conseillers, leurs prérogatives, l'importance pour tous de participer à l'élection des élus locaux et nationaux et de choisir en toute liberté leurs candidats.

Elles ont aussi montré que le travail de sensibilisation effectué par ces radios de proximité avait permis d'élever le taux de scolarisation des filles dans certaines localités isolées, qu'il avait aussi permis de faire reculer la poliomyélite par des campagnes de vaccination intensives et directes. Ces radios ont aussi ouvert l'accès à des questions considérées auparavant comme taboues telles que le VIH Sida, le mariage forcé, l'excision ou l'utilisation de la contraception.

2. Les radios communautaires et les femmes

2. 1. Les conditions des femmes au Sénégal

Bien que constituant plus de 52% de la population et contribuant de façon importante aux activités économiques (agriculture, élevage, pêche, commerces, secteur des services, etc.) les femmes sénégalaises restent soumises à des conditions d'existence difficiles et à des normes culturelles dévalorisantes. Elles sont les premières frappées par la misère sous toutes ses formes : analphabétisme, taux élevé de mortalité maternelle, surcharge de travail, violences domestiques et marginalisation multiples. Au surplus le code de la famille achève de les reléguer en imposant la tutelle de l'homme sur la femme alors, pourtant, que 58% des ménages les plus pauvres ont des femmes pour chef de famille.

Les problèmes de la santé des femmes au Sénégal, constituent un problème de santé publique majeur. Ils sont divers et complexes. La précarité des conditions de vie des femmes, leurs charges de travail, la fragilité de leur état nutritionnel, les grossesses multiples et rapprochées et leurs multiples charges sociales pèsent sur leur survie. Selon l'O.M.S. 750 femmes meurent en couche sur 100.000 naissances par an ce qui fait en moyenne 9 décès par jour. En milieu rural cette mortalité maternelle est de 950 par an contre 450 en milieu urbain, à cause des accouchements à domicile.

Les pratiques traditionnelles ont des conséquences nocives sur la santé physique et mentale des femmes. Les mutilations sexuelles (excision et infibulation) concernent 15% de la population malgré le serment de Malicounda de 1997²²⁰ visant à interdire cette pratique. La fréquence de ces rites varie selon les zones et les ethnies (puular, mandingue). Ils provoquent des hémorragies mortelles, des infections aiguës et des traumatismes génitaux. Les

²²⁰ En 1997, une loi contre l'excision a été votée à l'assemblée nationale.

femmes sont aussi les plus frappées par le SIDA, à cause de la prostitution endémique induite par la pauvreté. La prévalence de l'infection du VIH chez les prostituées clandestines est de l'ordre de 14% alors qu'elle se situe entre 1 et 2% dans la population totale.

Le travail domestique excessif, quant à lui, touche majoritairement les employées de maison au nombre de 88.000 personnes selon l'enquête statistique nationale²²¹. Souvent employées de façon semi informelle, sans assurance ni contrat ou protection sociale, ces jeunes filles ou femmes perçoivent des salaires très faibles, environ 18.000 francs CFA²²². Leur condition hygiénique est dégradée, dans les lieux de travail comme dans les espaces d'habitation, leur nourriture est de mauvaise qualité. Elles ne peuvent bénéficier d'infrastructures sanitaires et médicales et sont soumises aux licenciements arbitraires. Il n'existe pas d'organisation professionnelle et les contrats entre les employeurs et les employées sont toujours oraux. Analphabétisme des «bonnes», ignorance de leurs droits juridiques joints à l'indifférence des employeurs envers la loi²²³ expliquent cette extrême précarité des domestiques sénégalaises. Cependant, plusieurs institutions comme *Enda Tiers Monde* s'organisent et se mobilisent pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie²²⁴, mais avec un succès encore modeste.

En collaboration avec *Enda Tiers Monde* et le Centre de regroupement, de formation et d'échange certaines radios communautaires destinées aux femmes tentent d'aider les jeunes employées de maison à sortir de leur situation, par des émissions que ces employées de maison animent elles-mêmes. Ces médias ne se limitent pas à la dénonciation publique, elles permettent aussi aux jeunes domestiques de disposer d'un moyen de défense et de se faire justice. Les animatrices servent d'intermédiaires. Ainsi 65% des jeunes domestiques déclarent envisager de s'adresser à ces médias en cas de problèmes, car elles n'ont plus la peur d'une stigmatisation.

Avec la consolidation d'un lobby islamique militant pour une réforme du code de la famille pour l'instauration de statut personnel, les débats sur le droit de la famille se sont singulièrement radicalisés depuis quelques années. Un projet de

²²¹ Cette enquête réalisée en juillet 1993 révèle que contrairement à l'idée généralement admise, le plus grand pourvoyeur d'emploi au Sénégal n'est pas l'Etat mais, et de loin, le corps des foyers. La fonction publique emploie moins de 60.000 personnes.

²²² Le salaire varie d'après l'âge, l'expérience, la tâche et la négociation de la bonne ou l'aisance et le lieu d'habitation de la famille.

²²³ Cette réglementation n'est pas appliquée par les employeurs à l'exception de certains employeurs expatriés. A ce propos voir, M. M. Gaye, «Amour, argent : risque professionnelle, chez les Mbidaan», Dakar *Enda* 1991 ; Y. Kane, «Les Mbidaanes ou employées de maison s'organisent», Dakar, *Enda*, 1985; J. Philipot, *Les femmes sœurs migrantes*, mémoire de fin de stage, Dakar, *Enda*, 1990.

²²⁴ Depuis 1994, le 1er mai est une journée de marche publique et de solidarité des bonnes au Sénégal.

code applicable aux musulmans qui constituent environ 95% de la population, a été proposé par le Comité islamique pour la réforme du code de la famille (Circofs) en 2002. Ce comité justifie cette réforme par la liberté individuelle : *"il convient de respecter la liberté de conscience de chacun inscrite dans notre constitution en substituant au code de la famille un code de statut personnel qui soumet chacun à sa loi personnelle. C'est à dire qui soumet les musulmans à la charia, les chrétiens et les non musulmans à leur loi personnelle"*²²⁵. Ce comité prétend parler au nom de la majorité musulmane, son projet n'a pas cependant reçu un accueil favorable général et le chef de l'Etat a refusé de lui donner son approbation.

Le code de la famille sénégalais qui conjugue le droit français, le droit traditionnel et le droit islamique a été adopté en juin 1972²²⁶. Il visait à moderniser le noyau de la famille (état civil, statut de la personne, mariage, divorce, filiation, succession, héritage). Il était relativement protecteur du statut de la femme, ce qui permit au président Senghor de déclarer : *"Chaque homme sénégalais doit, s'il en est besoin, faire sa révolution intérieure pour regarder le monde avec un oeil neuf et se convaincre que l'homme et la femme sont des êtres égaux ayant la même dignité et, partant, des droits rigoureusement égaux"*²²⁷. Et ce statut a été encore amélioré par un projet de loi voté à l'Assemblée nationale en janvier 1989 modifiant le code de la famille.

Mais à la fin des années quatre vingt dix la dynamique en faveur des femmes se retourne : un projet de loi de 1996 propose de limiter la polygamie à deux épouses, mais il n'aboutira pas²²⁸ ; un projet de loi visant à reconnaître l'autorité parentale et plus seulement paternelle est proposé mais il est refusé après le changement de pouvoir en 2000. C'est dans une telle tendance régressive que s'inscrit le projet du code de statut personnel. Il vise à réintégrer dans l'ordre juridique sénégalais les pratiques du droit islamo colonial²²⁹ comme la répudiation²³⁰, l'affirmation du devoir d'obéissance au mari, la reconnaissance

²²⁵ «Circofs, Projet de code et de statut personnel», *Institut islamique de Dakar*, année 1422/2002 (2e éd.), P.3.

²²⁶ La presse (*Le Soleil*) était fortement impliquée dans la vulgarisation des informations, en expliquant les évolutions quotidiennes il a permis au sénégalais de se familiariser avec le code de la famille. Les articles parus en juin 1972 par G. J Gomis : "Le chef de village pourra déclarer les naissances" (3 juin 1972) ; "Le may gu jekk (fiançailles) sera désormais fixé par la loi" (5 juin 1972) ; "Même mineure, une fille ne peut plus être donnée en mariage sans son consentement" (6 juin 1972) ; "Mono, bi ou polygame, trois choix sont offerts au mari" (7 juin 1972) ; etc.

²²⁷ Le code de la famille est à cette époque qualifié de "code de la femme" pour le nombre exponentiel de demandes de divorce à l'initiative de l'épouse. Lire M. Diack, Rentrée des cours et tribunaux. Senghor : "Chaque homme sénégalais doit faire sa révolution intérieure", *Le Soleil*, 3 novembre 1977.

²²⁸ Le législateur avait érigé une pluralité de régimes concernant la polygamie : polygamie droit commun avec un maximum de quatre épouses, polygamie limitée à un nombre d'épouses inférieur à quatre, et la monogamie. Cette dernière proposition est irrévocable, tandis que les autres peuvent être revues dans un sens restrictif.

²²⁹ Voir M. Brossier, "Les débats sur le droit de la famille au Sénégal. Une mise en question des fondements de l'autorité légitime ?" *Politique africaine*, n° 96, décembre 2004, P. 78-98, Éditions Karthala, Paris.

²³⁰ Le projet stipule dans son article 53 que la répudiation est valable qu'après l'expiration de la période «d'ida», période pendant laquelle l'époux répudiaire peut se rétracter. Ainsi la femme répudiée reste dans une période d'incertitude dans le cadre de la procédure de divorce qui peut durer des années.

de l'excision, la prohibition de l'adoption et la restauration des tribunaux musulmans.

Ce code rétrograde menaçant la cohésion sociale, comme l'explique P. Mbow, leader du «mouvement citoyen», a été rejeté par le Président de la République. Cet épisode a eu pour conséquence de bloquer la modernisation du code de la famille et l'intégration de nouvelles avancées significatives pour l'égalité du statut de la femme sénégalaise.

De nombreuses associations de femmes comme le réseau *Siggil Jigeen*²³¹ et des associations de défense de la laïcité se sont mobilisées pour le maintien du code de la famille en vigueur et la sauvegarde du statut de la femme²³². Mais le Circofs bénéficie du soutien du Collectif des femmes musulmanes (CFM). Ce collectif stigmatise les organisations de défense des intérêts de la femme et des droits de l'homme et remet en cause leur lutte. *«Nous optons sans ambages pour un code qui nous met en phase avec nos croyances, la proposition du Circofs est révolutionnaire, car elle consiste à aller au-delà des critiques, des revendications pour trouver ensemble des alternatives dans un domaine aussi crucial que celui de la vie quotidienne de la famille. De quel droit une minorité d'agitatrices s'octroie-t-elle la prérogative de parler à notre place sans nous demander notre avis²³³ ?»*, déclare ce collectif. En se constituant ainsi officiellement en lobby, le Circofs cherche à rompre en sa faveur l'équilibre séculaire du "contrat social sénégalais²³⁴" en réimportant les valeurs, normes et intérêts du champ religieux dans le champ politique. Les femmes sont placées symboliquement au centre de l'offensive.

Dés lors la lutte pour l'accès des femmes à l'éducation, à la formation, à l'information, à la science, à la technologie et aux moyens de production en générale acquiert une dimension et un sens nouveau. Leur affirmation, leur autonomie, leur accès au processus de prise de décision et au pouvoir pour le développement, dépassent la dimension féministe traditionnelle pour devenir un enjeu de société. Et la radio communautaire, outil d'acculturation et de démocratisation devient un instrument d'émancipation.

²³¹ La formation du réseau *Siggil Jigeen* précède les débats sur le code de la famille, il est composé de 18 ONG qui œuvrent pour une promotion du statut de la femme.

²³² S. Dieng, "Réformes du code de la famille : les femmes de Thiès rejettent le code du statut personnel", *Wal Fadjiri*, 25 avril 2003.

²³³ K. Nouwodjro, «Code de statut personnel : avec la bénédiction du collectif des femmes musulmanes», *Le Quotidien*, 26 avril 2003.

²³⁴ Voir D. Cruise O'Brien, «Le contrat social sénégalais à l'épreuve», *Politique africaine*, n°45, mars 1992, P.9-20.

2. 2. Les radios communautaires : un instrument d'émancipation pour les femmes

Les médias au Sénégal maintiennent les inégalités entre genres et perpétuent, consciemment ou non, les stéréotypes de différenciation des sexes, malgré le pluralisme démocratique radiophonique. En dépit du fait que la radio soit unanimement considérée comme un moyen privilégié pour toucher les femmes rurales et urbaines et que nombre de stations ont été créées pour s'adresser uniquement à elles (*Manooré FM*), toutes les études confirment qu'elles restent encore minoritaires dans les équipes de radio. Et que bien souvent, si elles parviennent à s'y faire accepter, c'est uniquement parce que les directions s'attachent pour des raisons financières à respecter les quotas imposés par les ONG ou les promoteurs étrangers. Notre étude sur le terrain nous a convaincue qu'à l'exception de quelques cas rares, les femmes n'occupent jamais de postes techniques sous prétexte qu'elles ne sont pas intéressées par ces postes ou peu aptes à les occuper. Au surplus, des femmes journalistes sont parfois dans l'obligation d'abandonner leurs activités après leur mariage sous la pression de leur famille et du préjugé selon lequel les femmes qui travaillent dans les médias sont de moeurs légères²³⁵.

Mais aujourd'hui le développement du phénomène radiophonique au Sénégal et l'augmentation des postes (plusieurs postes par famille désormais) tend à améliorer la situation des femmes dans le milieu médiatique. Les femmes prennent de plus en plus conscience du rôle de la radio dans leur émancipation. Ainsi, nombre de radios communautaires ont été mises en place à l'initiative d'associations féminines²³⁶ dans le but explicite de fournir aux femmes les instruments de leur émancipation.

Toutes les radios communautaires sont sensibilisées à la question des discriminations sexuelles, surtout celles naturellement dont l'auditoire visé est constitué spécifiquement de femmes. Les questions touchant aux femmes ne sont cependant jamais, ou si elles les sont, rarement traitées pour elles-mêmes. Elles sont toujours liées à d'autres problèmes connexes à la situation faite aux femmes telles que le développement économique, le progrès sanitaire ou le développement éducatif. Selon certaines études ou témoignages, des résultats ont été obtenus.

Dans les localités où un fort taux de mortalité maternelle sévissait, parce que les femmes ne se rendaient pas à la maternité existante pour effectuer des visites prénatales préférant accoucher à domicile, des émissions et des débats

²³⁵ BÂ Awa, *Situation, place des femmes dans les médias en Afrique de l'Ouest*, Panos Afrique de l'Ouest, Dakar 1999.

²³⁶ *Manooré FM* est née de l'initiative de ALTERCOM (Association pour les femmes et la communication alternative).

organisés autour de la santé de la reproduction par les radios communautaires ont induit des nouveaux comportements plus favorables à la santé. Les femmes ont compris l'enjeu pour elles de la médecine prénatal. Nd. Sarr de Jéeri FM²³⁷ confirme ce constat: *"dans cette localité les 3/4 des femmes n'allaient pas en consultation prénatale, aujourd'hui aucune n'accouche à la maison. Les émissions ont motivé les dispensaires à organiser des causeries dans les quartiers pour sensibiliser les femmes"*.

Quant à l'avortement clandestin qui était très pratiqué dans certaines zones, faute d'informations sur la contraception et l'interdiction de l'I.V.G., les radios communautaires ont contribué à le faire reculer. Et les mères savent maintenant que la poliomyélite n'est pas une malédiction, mais une maladie que l'on prévient par un vaccin.

Qui plus est, le taux de scolarisation des filles est en hausse dans certaines localités et l'excision est abandonnée. Certes, les débuts ont été difficiles à cause des traditions et des croyances, mais les résultats ne sont pas contestables comme l'explique A. Bâ de Gaaynako FM à ses auditrices. *"On a eu des problèmes dans des villages où les femmes exciseuses se sont révoltées en nous envoyant des messages disant que nous sommes en contradiction avec la tradition. Mais avec l'aide des spécialistes et de certains religieux lors des émissions de sensibilisation elles ont été convaincues dans leur langue et les communautés ont saisi les méfaits de l'excision"*.

Sur le plan économique, le travail de ces radios a permis de faire émerger une classe spécifique de femmes entrepreneurs. Comme l'affirme Koting. Touré, directrice de Afia FM, lancée en 2003 par le Réseau de caisse d'épargne et des crédits des femmes de Dakar, *"les femmes peuvent accéder maintenant aux crédits, car elles connaissent les modalités, ce qui leur permet de voler de leurs propres ailes. Elles sont devenues autonomes et persévèrent de plus en plus dans le micro entreprise"*²³⁸. Nd. Sarr de Jéeri FM confirme ce diagnostic : *"grâce aux émissions de sensibilisation, les femmes font la transformation des produits locaux sur place maintenant. Elles n'ont plus besoin d'aller dans la capitale pour le faire fabriquer par des grandes entreprises agro alimentaires."*

L'impact de ces radios de proximité sur les questions de développement local a incité certaines ONG et des institutions régionales à faire appel à elles pour organiser des programmes de sensibilisation. Ces radios permettent ainsi aux techniciens de la santé d'utiliser l'antenne et de bénéficier de l'audience acquise et de la confiance conquise par ces radios grâce à leurs méthodes pour faire progresser le niveau sanitaire. Par exemple la radio Manooré FM (la voix des

²³⁷ La radio est écoutée par 95,7% de la population de cette localité selon un sondage effectué par le projet initiateur.

²³⁸ Entretien avec K. Touré, directrice de Afia FM en septembre 2004 dans les locaux de la radio à Grand Yoff (banlieue dakaroise).

femmes) organise une campagne de sensibilisation sur le SIDA toutes les quinzaines en coopération avec le CNLS (Conseil National de Lutte contre le SIDA). Cette campagne de sensibilisation intitulée "Xam Sida, sopi doxalin" (connaître le Sida et changer de comportement) est organisée le plus souvent sur un terrain vague dans un quartier sensible, dans les gares routières ou dans des lieux de distractions des jeunes. La radio invite les autorités de la commune d'arrondissement où a lieu cette campagne, les chefs religieux et les notables du quartier, les associations féminines, les groupements de jeunes comme l'ATPE (Association Tout Pour l'Enfant), les associations sportives et culturelles et, surtout, les populations à venir débattre. C'est à travers des jeux concours comprenant des questions sur le thème abordé que se fait d'abord la sensibilisation. Un ou plusieurs animateurs coordonnent le spectacle où se produisent conteurs, chanteurs, musiciens et danseurs locaux. Une énigme est souvent proposée, posée à la cantonade sous la supervision d'un jury compétent. Un concours de "la femme la plus persuasive" peut être parallèlement organisé. Il consiste en un jeu de rôle au cours duquel une ou plusieurs candidates sont mises en situation de devoir convaincre quelqu'un à adopter un comportement donné en rapport avec le thème ou l'énigme. Au terme du jeu, c'est au jury qu'il incombe d'expliquer aux spectateurs (et aux auditeurs) en quoi consistaient les bonnes réponses, ce qu'ils auraient souhaité entendre. Tout en donnant la possibilité d'approfondir et de corriger la sensibilisation et de l'étendre à une plus large échelle, ce concours permet d'évaluer le pourcentage du public touché et de se faire une idée du degré d'assimilation d'une information dans une localité choisie au cours d'un programme donné.

3. Les radios communautaires et les jeunes

3. 1. La situation des jeunes au Sénégal

Les jeunes constituent la partie numériquement la plus importante de la population sénégalaise. Même si des efforts importants ont été déployés au cours de ces dernières années pour leur assurer une instruction et une formation, les jeunes font face à de multiples problèmes : faiblesses de la formation et de l'éducation, chômage et sous-emploi chronique, marginalisation et non prise en compte de leurs droits en matière de santé, fléaux telles que la drogue et la délinquance.

L'instruction au Sénégal est en théorie obligatoire pour tous les enfants de 6 à 12 ans. Mais le taux de scolarisation reste faible (38%) avec de fortes disparités entre zones rurales (45,5%) et urbaines (54,5%), entre les garçons (73,9%) et les filles (64,8%) entre les riches et pauvres. Au collège la situation est plus grave puisque 78% des 13-16 ans ne sont pas scolarisés. La faiblesse du taux de

scolarisation des filles est encore plus marquée puisqu'il s'établit à 45,5% en zone rurale contre 54,5% en zone urbaine. Ainsi, ces jeunes ont souvent recours à la délinquance. Selon les statistiques de la justice, le taux de criminalité est de 1,8% ce qui a pour conséquence l'existence d'une forte proportion de jeunes dans la population carcérale.

Selon les données de l'enquête MICS²³⁹ sur le travail des enfants 37,6% des 5 à 15 ans travaillent et 15% exercent une activité rémunérée. Ce taux s'élève à 43% en milieu rural, il est de 28% en milieu urbain. D'après ces sources 12% des enfants effectuent le travail domestique qui touche majoritairement les filles qui viennent des zones rurales employées comme "petites bonnes" pour compléter ou assurer le revenu d'une famille restée au village²⁴⁰. Ces "petites bonnes" sont parfois l'objet d'une exploitation intense, car il n'est pas rare qu'elles travaillent plus de seize heures par jour pour un salaire minime. Tout ceci encourage naturellement une prostitution croissante, particulièrement des filles, difficile à évaluer cependant car les statistiques sont rares, souvent approximatives et incomplètes à cause de la clandestinité. L'âge moyen du mariage se situe encore autour de 15 ans. Le mariage peut même être célébré alors que la jeune fille a à peine 10 ans. Il est encore souvent arrangé entre les parents, voire forcé. Pour nombre de familles, la précocité de l'union est un moyen de prévenir le vagabondage sexuel et de se protéger du déshonneur que constitue toujours la grossesse hors mariage.

Le sort des garçons, bien que meilleur, est très précaire. Ils sont souvent employés dans la menuiserie ou la mécanique et 84% d'entre eux ne reçoivent pas de salaire. Les enfants des rues sont victimes de la prostitution liée au "tourisme sexuel". Le travail est rare, la mendicité organisée est importante surtout dans les villes où les enfants des rues sont plus nombreux et participent souvent à des trafics liés au vol, organisent la fouille des ordures, vendent à la sauvette. Les jeunes sont en quête perpétuelle de nourriture et d'argent pour leur propre survie ou pour l'entretien de leur marabout²⁴¹.

Pour sortir de cet engrenage, la jeunesse qui a perdu confiance dans les responsables politiques, se tourne souvent vers certains leaders religieux. Tel est le cas de Modou Kara, marabout le plus suivi et écouté par les jeunes issus de milieux défavorisés. Il est aussi leader du Mouvement mondial pour l'unicité de Dieu (MMDU) qui regroupe près de 500.000 membres appartenant essentiellement aux catégories sociales délaissées par les autres partis : jeunesse misérable des milieux urbains, laissés-pour-compte du système scolaire,

²³⁹ Multiple Indicator Cluster Survey/Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples.

²⁴⁰ Voir, B. Schlemmer, *L'enfant exploité. Oppression, mis au travail, prolétarianisation*. Paris Karthala 1996.

²⁴¹ Au Sénégal, des enfants sont souvent confiés à des religieux pour leur apprendre le Coran, mais la plupart d'entre eux se retrouvent dans la rue pour faire la quête quotidienne.

chômeurs, mendiants, vendeurs à la sauvette, apprentis du secteur informel²⁴². Qualifiée de "jeunesse malsaine²⁴³" et perpétuellement réprimée par le gouvernement, cette jeunesse sans repères et sans espoir voit en lui un sauveur. Modou Kara a pris le risque de se lancer dans la lutte politique avec le PVD (Parti de la vérité pour le développement) parti qu'il a créé après l'alternance, malgré l'interdiction par la constitution de la création d'un parti politique sur une base religieuse et contre la coutume.

3. 2. L'affirmation de la jeunesse au Sénégal

Ces données suggèrent combien la jeunesse sénégalaise est en quête de nouveaux rapports sociopolitiques, d'une subjectivité et d'une citoyenneté renouvelée. Mais cette recherche prend des voies qui s'affranchissent des anciens systèmes, ce qui constitue une nouveauté au Sénégal et ne va pas sans difficultés. L'attachement à Kara d'une certaine jeunesse n'a pas empêché celle-ci de transgresser une règle fondamentale de la démocratie sénégalaise²⁴⁴. En effet, Kara a été désavoué par cette armée de jeunes disciples qui ont voté contre son *ndigël*²⁴⁵ électoral en faveur du candidat Diouf aux élections de février 2000. Cette subversion de l'ordre symbolique a marqué la première grande rupture entre les jeunes devenus de véritables citoyens, désormais capables de différencier politique et religieux²⁴⁶, et l'ordre politique largement contrôlé par les marabouts²⁴⁷. Comme le démontre D. Cruise O'Brien, les jeunes urbains fustigent les confréries musulmanes à cause de leurs transactions politiques souterraines et ne montrent aucun intérêt pour une rénovation de la religion comme moyen de sortir de cette impasse²⁴⁸.

La crise du système de la "consigne de vote" a manifesté une émancipation des jeunes des sujétions religieuses et une rationalisation des choix politiques²⁴⁹ les portant à séparer l'ordre religieux de l'ordre politique. Ce refus ne signifie pas un recul de la jeunesse par rapport à la croyance religieuse. Au contraire même, les incertitudes liées à la crise économique et sociale suscitent chez eux un

²⁴² M. Diouf, «Les jeunes dakarois dans le champ politique», in *Le Sénégal contemporain* Paris, Karthala 2002, P. 159.

²⁴³ Accusation faite par A. Diouf, l'ancien président du Sénégal, lors d'un meeting à Thiès à l'encontre de la jeunesse suite aux émeutes de 1988.

²⁴⁴ R. Banégas et R. Marshall-Fratani, «Modes de régulation politique et configuration des espaces publics», in J. Damon et J. O. Igué (dir.), *L'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale*, Paris, Karthala, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, OCDE, 2003, P. 184.

²⁴⁵ Ordre ou conseil que le guide religieux donne au disciple, avec l'instauration du suffrage universel, il s'est étendu aux consignes de vote.

²⁴⁶ F. Diop, «Comportements électoraux et déterminants : l'exemple de la religion dans les élections présidentielles de février- mars 2000», Dakar, *Séminaire national sur les élections présidentielles de 2000 au Sénégal*, Codesria, juillet 2000, P.8.

²⁴⁷ Voir A. Diongue, "Fractures", *Nouvel Horizon*, n° 203, 7 janvier 2000.

²⁴⁸ D. Cruise O'Brien, «Le contrat social sénégalais à l'épreuve», *Politique africaine*, n° 45, mars 1992, P.18.

²⁴⁹ Voir, X; Audrian, «Le paradoxe de la désobéissance aux 'Ndigël' électoraux», *Politique africaine*, n° 96, décembre 2004, Paris Éditions Karthala, P. 104-106.

renouveau de leur engouement pour le religieux et le sacré. Mais cette nouvelle ferveur prend une forme plus individuelle et moins soumise aux formes traditionnelles de manifestation de la foi. Elle leur donne la volonté d'apprécier par eux-mêmes leurs droits et leurs devoirs dans la gestion de la cité²⁵⁰. Elle les incite à inventer une forme de relation moins théâtralisée avec les marabouts.

Le fait de ne plus vouloir être que de simples "marionnettes manipulées" par le système montre leur désir de se forger une conscience citoyenne en brisant les liens de subordination traditionnels et en transgressant les frontières socialement entretenues entre le privé et le public²⁵¹. Leur suffrage n'est plus une monnaie d'échange, mais il est désormais une véritable responsabilité personnelle influant sur leur avenir dont ils comptent être les principaux artisans. Cette remise en question symbolique de la société, dans ce qu'elle a de plus profond, n'a pas pour objectif de rejeter les valeurs traditionnelles mais elle a pour ambition de se les réapproprier par un travail de réinterprétation et de redéfinition du sens.

La jeunesse étant la composante démographique la plus importante, la plus ouverte aux changements et de surcroît porteuse de l'avenir du pays, tout projet de transformation de la société ne peut que passer par elle. L'Etat doit encourager les jeunes à se prendre en charge.

3. 3. Les radios communautaires et l'émancipation par la prise de parole

En accédant à la prise de parole par les radios communautaires les jeunes brisent leur sentiment d'isolement. Le dialogue s'instaure. Redeviennent alors possibles le débat et la discussion avec les décideurs obligés d'abandonner le discours unidirectionnel que les jeunes ont toujours entendu, voire subi. La radio est un moyen d'expression dans lequel les jeunes investissent et sont prêts à s'investir beaucoup, sans doute parce qu'il est le média par excellence de la musique, de la mobilité et à la fois de la solitude et du partage. Les radios de proximité qui offrent en plus une tribune aux jeunes, surtout marginalisés ou bannis par la société dans laquelle ils vivent, portent à leur extrême les caractéristiques des radios communautaires qui expliquent l'attachement que les jeunes leur portent. Elles émettent le plus souvent dans une zone limitée, quartier ou village pour une population cible et dans la langue du terroir, selon Martin Faye "*c'est une radio de rendez-vous*".

²⁵⁰ D. Cruise O'Brien, «Le contrat social sénégalais à l'épreuve», *Politique africaine* n° 45, mars 1992, P.12.

²⁵¹ Lire, A. Diaw, M. C. Diop et M. Diouf, «Le baobab déraciné», in *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, P. 170.

La *Radio Oxyjeunes* qui émet à Pikine (banlieue dakaroise) depuis juin 1999 en est un parfait exemple. L'idée de cette radio a germé en 1991 et elle a été inspirée à ses promoteurs par l'expérience sud-américaine de radio communautaire exposée lors du forum mondial de la jeunesse tenu à Dakar. Une association Forum-jeunesse Sénégal, a d'abord été créée. Elle a lancé à partir de 1994 une campagne d'affichage à travers toute la capitale dont le slogan était : *"Une radio pour les jeunes"*. C'était, outre un moyen de se faire connaître, une manière d'accélérer la procédure d'obtention de fréquence auprès du ministre de la communication qui n'y était pas très favorable.

Cette radio *Oxyjeunes* financée par l'ONG canadienne «Développement et Paix» à hauteur de 40 millions de francs CFA *"a donné à la jeunesse jadis démoralisée et en perte de repères de nouvelles raisons de croire en leur ville et en leur vie"* selon son coordonnateur Omar Seck N'diaye, dans cette radio, ce sont les jeunes qui sont tout à la fois animateurs des programmes, reporters et auditeurs. Ce sont eux qui définissent les contenus des programmes en concertation avec les populations. Des cellules de quartier ont été créées pour recenser les préoccupations des populations (conflits fonciers, hygiène, environnement, etc.). Elles identifient les problèmes sur lesquels la radio bâtit ses émissions. Ces cellules de quartier servent de relais et enrichissent la grille des programmes et la couverture de l'actualité dans la banlieue. Selon son directeur *"quant un événement se produit, des individus prennent leur magnétophone et recueillent des témoignages. Ils viennent ensuite les proposer à la rédaction qui vérifie d'abord la fiabilité de l'information et s'assure de la qualité du son, avant toute diffusion"*. C'est ce maillage qui fait dire à certains que la radio *Oxyjeunes* a un reporter à tous les coins de rue.

La jeunesse est impliquée dans tous les programmes de la radio, à chaque étape de leur fabrication. Elle choisit les thèmes des émissions qui sont diffusées et les langues dans lesquelles ils seront présentés. La grille de programmes réalisée, les langues de travail sont déterminées parmi les nombreuses langues qui sont parlées dans cette banlieue cosmopolite où coexistent pratiquement toutes les différentes cultures du pays. Ainsi les émissions et les informations sont présentées en wolof, en sérère, en soninké en pulaar, en diola, en mandingue, en hassaniya (pour les maures) et en français. Chaque communauté linguistique réalise une émission culturelle présentée dans sa langue. Les thèmes abordés sont orientés sur la santé, l'environnement, la démocratie, sans oublier le téléphone, l'eau, l'électricité et aussi les litiges fonciers qui font l'objet d'émissions ponctuelles. Le contenu des émissions est adapté aux aptitudes linguistiques et aux ressources culturelles des différents auditoires.

Les radios communautaires sont très impliquées dans la scolarisation des jeunes filles et les résultats qu'elles obtiennent sont encourageants dans

certaines localités. *Radio Tim timol*, en collaboration avec l'inspection académique de la région de Matam, aide les enfants à améliorer leurs connaissances grâce à une émission intitulée "un livre par semaine".

L'UNESCO et les autres agences de développement qui luttent pour la scolarisation des filles au Sénégal, ont décidé d'avoir recours aux radios communautaires car les campagnes antérieures organisées avec des moyens et méthodes traditionnelles ont montré leurs limites. Ainsi l'UNESCO, pour atteindre son objectif en 2005, a décidé de lancer le projet "Radios communautaires en tant que support à l'éducation de base". Il vise à aider les radios communautaires qui bénéficient d'une très large audience et d'une confiance certaine auprès de la population, afin qu'elles puissent mobiliser les communautés en faveur d'objectifs clairs d'éducation. Ces radios doivent être choisies selon les agglomérations présentant chacune une particularité sociale et elles doivent avoir une problématique de programmation innovante et efficace. L'UNESCO a choisi l'échelle locale, et non plus nationale, et les médias communautaires, et non plus les médias nationaux.

L'objectif principal du volet de ce projet consacré plus spécifiquement aux filles, appelé «radios communautaires en tant que support à la scolarisation des filles» sera d'offrir une assistance aux radios communautaires dans les régions du Sénégal où la scolarisation des filles est particulièrement faible, surtout en milieu rural. Le projet consiste à inviter les radios et journalistes communautaires, les enseignants, les décideurs et la société civile (leaders d'opinion locaux, parents d'élèves, etc.) à collaborer pour améliorer la fréquentation scolaire sur des zones choisies par les autorités au niveau local. Des radios communautaires doivent être aidées, ou même créées.

Les journalistes, enseignants et fonctionnaires concernés doivent recevoir une formation pointue et appropriée en matière de radio et de scolarisation des filles. Ils doivent reprendre un contact direct avec l'école pour s'informer des difficultés du recrutement scolaire et définir ce qu'ils peuvent apporter pour contribuer à remédier au fléau de l'illettrisme. Les enseignants, parents d'élèves, chefs religieux, leaders d'opinion et jeunes filles qui bénéficient d'une réputation personnelle les rendant crédibles aux yeux de la population doivent être choisis pour piloter le projet. Ils doivent élaborer les messages par leurs propres moyens selon leurs techniques professionnelles personnelles. Ils ont la possibilité d'apporter leur savoir-faire aux stations communautaires que les journalistes mettront à leur disposition. Simultanément les enseignants doivent être initiés aux techniques journalistiques, notamment radiophoniques pour prendre conscience en pratique des possibilités de ce type de communication, et aussi de ses limites. Ils doivent apprendre à conduire des interviews et à réaliser des montages de bandes magnétiques pour pouvoir prendre en charge

la réalisation complète d'une émission. Ensuite, le projet doit être présenté aux leaders d'opinion pour les convaincre d'y adhérer.

Les radios communautaires ont ainsi prouvé leur efficacité dans le développement économique et social récent du Sénégal. Cependant rien n'est définitivement acquis. Les radios communautaires sont confrontées à des difficultés récurrentes liées à leur précarité financière, leur retard technologique, et leur manque de reconnaissance de la part des autorités. Ces radios sont maintenant parties intégrantes du paysage médiatique sénégalais et ne peuvent toujours pas bénéficier du Fonds d'aide alloué par l'État aux organes de presse. De plus, les radios communautaires ont encore des mentalités de pionnières. Leurs capacités n'ont pas fait l'objet de diagnostics méthodologiques et les évaluations systématiques de leur impact sont rares.²⁵² Aucun sondage de satisfaction d'envergure auprès de leurs auditeurs n'a été réalisé depuis leur création. De tels sondages seraient pourtant nécessaires pour suivre l'évolution des attentes et des besoins du public et redéfinir les objectifs poursuivis.

La culture de l'évaluation est peu répandue chez les acteurs que nous avons interviewés, qui la craignent comme un jugement, voire comme un contrôle ou qui la regardent comme un moyen d'obtenir des ressources supplémentaires, mais qui ne la considèrent jamais comme une opportunité pour progresser et s'améliorer à la lumière de leur propre bilan et celui de leurs promoteurs ou partenaires²⁵³.

En outre, les évaluations qui sont faites sont le plus souvent commanditées par les bailleurs. Elles privilégient alors l'évaluation de l'aspect ou de l'objectif de la radio qui les intéresse au premier chef, ceux qui justifient leur aide. Les résultats obtenus sont de ce fait souvent partiels et peu utiles à la station. D'autant plus que les responsables de la radio et son personnel sont tenus à l'écart de ces évaluations. Leurs résultats ne leur sont, bien souvent, mêmes pas communiqués. Au total, ces évaluations externes ne permettent pas aux radios communautaires de mieux se connaître pour progresser.

²⁵² Voir C. Sawadogo, «Boussole de la radio». *L'étude d'auditoire pratiquée par Radio Fréquence Espoir*, Spécial Edition, mars-avril 2002.

²⁵³ Pour une définition et une analyse critique du cadre logique, se référer aux *Echos du Cota*, n°94, mars 2002, « cadres et outils de diagnostics : de l'analyse à la communication ».

Annexe I. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (le CSLP)²⁵⁴

Le FMI et la Banque mondiale ont décidé en 1999 de mettre en œuvre une démarche plus efficace de lutte contre la pauvreté. Un nouveau cadre a en conséquence été défini pour leurs interventions. Il implique pour être effectivement appliqué un profond renouvellement de la procédure de préparation du budget, ce qui a été appelé «les nouvelles finances publiques» et de la place que doivent y occuper les différentes administrations publiques. Il exige aussi une participation plus intense des populations dans la mise en œuvre des programmes.

À maints égards, le nouveau cadre dans lequel le FMI et la Banque mondiale souhaitent inscrire leurs interventions prolonge le précédent. Néanmoins, sur de nombreux points, il marque des inflexions significatives voire des ruptures :

- reconnaissance de la complexité du phénomène de pauvreté et de la spécificité de chaque cas national (il n’y a pas de «prêt-à-porter» de lutte contre la pauvreté, ni de «potion magique» selon les propres termes du document élaboré par la Banque mondiale et le FMI) ;
- réhabilitation des politiques sectorielles comme moyen de lutte contre la pauvreté conjointement avec les politiques macro-économiques et les politiques structurelles ;
- insistance sur la nécessité d’intégration des pauvres dans la vie économique et d’implication de la société civile dans le suivi des politiques publiques et dans leur conception ; la prise en charge ne doit pas se limiter à l’adoption de politiques qui sont «du goût des donateurs» ;
- réhabilitation avec le «cadre stratégique de lutte contre la pauvreté» (CSLP) d’une certaine forme de «planification» :
 - o cadrage macro-économique ;
 - o intégration de l’ensemble des aides ;

²⁵⁴ «Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Questions d’ordre opérationnel», document élaboré par les services du FMI et de la Banque mondiale, 10 décembre 1999.

- démarche participative ;
- recours aux politiques sectorielles et sociales intermédiaires ;
- quantification des moyens, des objectifs et des résultats finaux ;
- suivi quantifié de l'exécution ;
- extension de la conditionnalité aux résultats des politiques publiques de lutte contre la pauvreté ;
- indexation du niveau de l'aide au niveau des résultats ;
- caractérisation du processus de lutte contre la pauvreté comme un processus d'apprentissage par l'usage, faisant une large place à l'expérimentation, au pragmatisme et au réalisme ;
- recentrage des compétences spécifiques de la Banque mondiale et du FMI;
-

Tableau n°1 : Domaines d'intervention principaux du FMI et de la Banque mondiale

BANQUE MONDIALE	FMI
- diagnostic/évaluation de la pauvreté - mise au point de stratégies sectorielles - mise en place de dispositifs de protection sociale - amélioration de l'efficacité des politiques publiques - réformes structurelles: . privatisation . cadre réglementaire	- politiques macro-économiques prudentes - réformes structurelles connexes : . régime de change . politique fiscale - gestion des finances publiques - exécution du budget - transparence du budget - administration fiscale et douanière

- o invitation aux donateurs bilatéraux et aux institutions multilatérales à intégrer leur action dans ce cadre global à tous les stades : préparation, suivi et lien entre les concours et les indicateurs de résultats.

Ce nouveau cadre impose un important et constant travail d'analyse des politiques publiques par les autorités nationales à tous leurs stades : conception, mise en œuvre, suivi, impact. Il suppose notamment d'importants efforts de collectes d'informations précises et d'élaboration de critères de convergence et d'objectifs à atteindre. Il est ainsi spécifié que plus les mesures clé seront précises, plus elles seront détaillées et plus elles pourront servir de base aux prêts et crédits de la Banque mondiale et du FMI.

En régime de croisière, il exige la production de trois documents de programmation :

1- Un cadre stratégique pour le long terme :

- définissant des objectifs de long terme quantifiés ;
- fournissant un cadre de référence pour la stratégie d'aide pays (SAP) et se substituant aux anciens DCPE (document cadre de politique économique) ;
- conditionnant les accords FRPC, se substituant aux accords FASR ;
- soumis aux conseils du FMI et de la Banque mondiale.

Ce cadre doit être mis à jour tous les trois ans et il est important de relever qu'il doit prévoir un calendrier des réformes institutionnelles visant à rendre les procédures budgétaires optimales.

2- Un cadre macro-économique cohérent pour une période de trois ans auquel doit être associé un programme budgétaire triennal quantifié précisément à l'horizon de trois ans par des critères annuels de réalisation des objectifs de long terme.

Tableau n° 2 : Exemple de présentation du programme budgétaire triennal (Education nationale)

DONNÉES BUDGÉTAIRES	CRITÈRE ANNUEL	OBJECTIF DE LONG TERME
Investissement dans la construction d'écoles	Taux de scolarisation	Taux d'alphabétisation
Nombre d'enseignants supplémentaires à recruter		
Complément de matériel pédagogique nécessaire		

Source : «Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté». Question d'ordre Opérationnel, FMI/BM, 10 décembre 1999.

3- Un programme annuel quantifié par les critères annuels explicitant les priorités et associé à un rapport d'étape annuel sur l'état d'avancement du CSLP :

- soumis aux conseils du FMI et de la Banque mondiale ;
- rendu public.

L'élaboration de ces trois documents doit être étroitement articulée à la préparation de la loi de finances par l'administration.

Annexe II. Les facteurs de sous développement au Sénégal d'après le DSRP (2002)

Ces facteurs sont bien identifiés empiriquement :

- faible niveau de la productivité, à cause d'un sous équipement (la contribution du capital à la croissance du PIB n'a été que de 22% alors qu'elle est de 56% pour l'ensemble subsaharien et de 49% pour l'ensemble des pays en développement) ;
- le poids de la dette ;
- 71,3 % en 2000 après une lente décroissance;
- le service de la dette représente 4,5 % des recettes d'exportation et 11% des recettes fiscales ;
- faible niveau d'infrastructure en dehors des télécommunications (25% de la population a accès à l'électricité ;
- la part très importante de la population active agricole (50%) en général analphabète (taux d'alphabétisation de 24,1% contre 57,2% en milieu urbain) (l'agriculture ne représentant que 10% du PIB) ;
- l'aide insuffisante au secteur informel (peu de microcrédit par exemple) qui est dominant et le seul pourvoyeur d'emplois (le secteur structuré n'en fournit pas et le secteur public non plus) ;
- fiscalité essentiellement assise sur la consommation (peu sur les revenus);
- très mauvaise efficacité des dépenses publiques (CREA, 1997) ;
- dans l'enseignement ;
- concentration sur trois régions (Dakar, Thiès et Saint-Louis) au détriment des régions les plus pauvres de l'Est et du centre ;
- elles ne vont pas prioritairement aux plus pauvres «20% des ménages les plus pauvres qui ont en charge 28% des enfants âgés de 7 à 12 ans ne

bénéficient que de 17% des dépenses publiques alors que les ménages les plus riches avec un poids démographique moins important, reçoivent à peu près la même proportion de dépenses pour le même groupe d'âge» ;

- dans le sanitaire ;
- dans la distributions d'eau : en ville les pauvres paient plus cher l'eau potable que les riches. En effet, les ménages pauvres qui s'approvisionnent essentiellement en eau potable à partir des bornes fontaines payent trois à quatre fois plus cher que le prix payé par les ménages disposant de branchement à domicile » ;
- faible efficacité de l'aide ;
- mauvaise évolution des termes de l'échange ;
- un environnement économique très défavorable ;
- Afrique au cours des dernières décennies ;
- UEMOA ;
- Récemment : la crise de côte d'ivoire.

Troisième partie

Radios communautaires pour le développement en pratique

Le développement n'est pas uniquement apport de techniques, de savoirs ou de financements. Il est tout autant le produit des relations entre les individus, de la confrontation de leurs besoins et de leurs intérêts. Ces interactions déterminent l'efficacité économique et sociale de ces apports.

Un projet de développement est un fait social dans lequel le processus est devenu tout aussi important que l'objectif visé. Le développement est ainsi inséparable de la communication, entendu au sens large de relation cognitive entre les individus. C'est dans le processus que le changement social se forge. Ainsi les conceptions du développement sont-elles de plus en plus systémiques ou interactionnelles (ou interrelationnelles). Théoriquement, ce sont désormais les logiques d'acteurs qui déterminent les choix stratégiques²⁵⁵.

Le partenariat et la participation sont devenus des notions centrales de la coopération au point que la plupart des administrations et des bailleurs de fonds en font une exigence d'acceptabilité des programmes, comme on l'a vu dans la partie précédente lorsque nous avons traité des stratégies de développement préconisées désormais par le FMI et la BIRD et le document stratégique de lutte contre la pauvreté adoptée en 2002 par le Sénégal.

Pourtant, dans les faits, sur le terrain, on constate que les conditions de la mise en œuvre de cette notion de développement donnent lieu à des hésitations et controverses. Et souvent les contingences matérielles, le manque de temps et de compétences adaptées réduisent la participation des partenaires ou des bénéficiaires et la concertation à leur plus pauvre expression.

On assiste ainsi à une standardisation des outils et des méthodes qui dénature les principes méthodologiques de participation et néglige les exigences d'adaptation à la variabilité du terrain. Les organisations de la société civile éprouvent des difficultés aussi à s'imposer sur la scène des grands débats internationaux sur les stratégies de développement²⁵⁶.

Ces dernières années, se sont multipliées les initiatives visant l'appropriation des médias audiovisuels et informatiques par les populations dans l'intention de leur donner accès aux moyens d'expression et d'information leur permettant

²⁵⁵ Voir, Stéphane Boulc'h, «La communication dans les projets de développement, Rapport d'enquête sur les pratiques et besoins communicationnels et informationnels des ONG dans les projets du Sud». *Rapport d'étude-recherche*, Cota, Bruxelles, (2003).

²⁵⁶ Cf. *Stratégies de communication de la société civile en Afrique de l'Ouest, Etude de bonnes pratiques*, Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO), Dakar, 2004.

de prendre une part active et équitable à la conception et la réalisation des projets. Ainsi de nombreuses expériences de développement reposent désormais sur l'utilisation active de la radio (en particulier les radios communautaires)²⁵⁷. Mais nos recherches nous ont appris que de nombreuses expériences, même si elles se réclament d'approches participatives, restent cantonnées à des conceptions verticales de la communication dont la vocation se limite pour l'essentiel à véhiculer des messages de sensibilisation et de vulgarisation ainsi que des communiqués purement informatifs vers une base de récepteurs passifs.

Les potentialités de la communication comme "facilitateur" de projets, c'est-à-dire comme outil qui améliore la participation des communautés, favorise la concertation entre les parties prenantes, stimule les relations de partenariat et, ainsi, accroît l'efficacité des moyens investis nous semblent négligées ou sous-estimées. La communication pour le développement est souvent mal comprise par les acteurs eux-mêmes.

Concept nouveau et en devenir, la radio communautaire est une notion encore floue et instable. Pour évaluer l'apport réel des radios communautaires dans le développement nous avons exploré trois approches de terrain complémentaires.

Nous avons d'abord demandé à une grande organisation internationale, l'UNESCO, de tirer les enseignements des expériences d'utilisation des radios communautaires qu'elle a menées dans le domaine extrêmement sensible de la scolarisation des filles. Nous avons procédé par la voie d'un entretien avec un haut responsable de l'organisation, Monsieur Vladimir GAÏ, Chef de la Division du Développement de la Communication à l'UNESCO. Cette interview forme la substance de la première partie du présent chapitre.

Nous nous sommes ensuite interrogés sur les relations entre les opérateurs principaux du développement que sont devenues les ONG et les radios communautaires. Nous avons procédé là par la voie de la synthèse des études existantes. Ce «survey» des études empiriques constitue la deuxième partie de ce chapitre.

Enfin, et surtout, nous nous sommes appuyés sur notre expérience professionnelle antérieure dans le domaine des radios communautaires sénégalaises. Nous avons en effet, été amenés à diriger la rédaction d'une radio communautaire dédiée aux femmes, la *Radio Manooré FM*, pendant toute sa

²⁵⁷ Voir Stéphane Boulc'h, «Radios communautaires en Afrique de l'Ouest. Guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds», *Cota* N°5, 2003.

phase de lancement. Cette période intense nous a permis d'approcher de près et dans la pratique ce qu'est une radio communautaire. Mais notre connaissance restait empirique et subjective. Il nous a fallu tenter, en prenant de la distance par rapport aux souvenirs immédiats que nous conservons de ce travail et de cet engagement, d'en tirer des enseignements généraux et objectifs. C'est la matière de la troisième partie de ce chapitre.

I. Le projet pilote de l'UNESCO pour la scolarisation des filles : quelles leçons en tire la grande institution internationale ?

Depuis 1995, certains enseignants, journalistes et parents d'élèves de cinq pays d'Afrique occidentale se sont réunis afin de relancer les campagnes de scolarisation à travers les médias communautaires. Dans cinq pays d'Afrique (Mali, Niger, Burkina Faso, Bénin, Guinée) à très faible taux de scolarisation où les populations disposent de moins d'un dollar par jour et par personne, l'UNESCO leur a proposé d'aider et de mobiliser les médias communautaires pour sensibiliser et encourager les parents à envoyer leurs enfants à l'école.

Malgré les résistances initiales, les taux de scolarisation ont fortement augmenté dans les vingt et un sites opérationnels, allant jusqu'à tripler sur un site. Le rôle des médias communautaires dans une région à tradition orale, s'est révélé déterminant.

Vladimir GAÏ, Chef de la Division du Développement de la Communication à l'UNESCO, qui a piloté ce projet nous l'a confirmé lors d'un entretien qu'il nous a accordé et que nous reproduisons in extenso ci-dessous.

Interview avec Mr Vladimir GAÏ, Chef de la Division du Développement de la Communication à l'UNESCO :

"Les campagnes précédentes avaient montré leurs limites"

Comment avez-vous procédé pour mobiliser certains parents en Afrique dans la scolarisation des filles ?

V.G. : Nous avons constaté d'après des études qui ont été réalisées que tous les décideurs africains ont conscience de l'existence de ce problème, qui est la non scolarisation des filles. Au niveau de l'UNESCO cela fait des années que nous menons cette lutte sans grand résultat. Nous avons utilisé tous les moyens que nous jugeons indispensables pour favoriser la scolarisation des filles en Afrique. Nous avons débloqué des financements pour la construction des écoles, l'achat des fournitures scolaires, nous avons donné des instructions formelles à travers des conférences et même "torturer" ceux qui ne voulaient

pas appliquer notre politique en arrêtant les financements. Les pays en développement reçoivent des financements du programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), mais certains dirigeants n'utilisent jamais ces fonds pour lutter contre ce fléau qui gangrène les zones rurales. C'était pratiquement partout un échec, surtout dans les zones rurales où il n'y avait aucune chance de réussite, les populations étaient toujours réticentes. Alors nous avons pensé trouver une solution avec les radios communautaires.

Pourquoi le choix des radios communautaires ?

V.G. : Parce que nous avons constaté que certains parents qui ignoraient l'utilité de la scolarisation des filles n'avaient pas confiance aux méthodes de sensibilisation utilisées auparavant. Ces anciennes méthodes basées sur des rencontres, la sensibilisation à travers des financements, étaient pratiquement un échec, parce que c'étaient les télévisions ou les radios nationales qui étaient utilisées pour faire passer le message. Comme vous le savez ces médias n'ont pas une couverture nationale, et même si certaines télévisions couvrent l'ensemble du pays, les familles sont souvent pauvres et ne peuvent pas se permettre d'acheter cet outil de "luxe". De plus la langue parlée dans ces médias (français en général) n'est pas comprise par les ruraux.

Ainsi, nous avons fait appel aux radios communautaires qui sont plus faciles d'accès pour les populations, que ce soit pour les programmes diffusés ou pour la création de ces médias. Ces radios appartiennent le plus souvent aux populations locales, c'est plus approprié pour la sensibilisation. Notre objectif prioritaire est d'élever partout le taux de scolarisation, surtout celui des fillettes, mais aussi de combattre l'illettrisme des adultes, notamment chez les femmes. Les responsables nationaux des cinq pays participants (Mali, Niger, Burkina Faso, Bénin et Guinée) ont aussi souhaité ajouter la lutte contre les maux locaux.

Nous avons dix-neuf stations locales qui desservent les vingt-et-un sites choisis par les autorités nationales pour ce projet. Nous avons fait ce choix, d'abord parce que ces stations fonctionnaient déjà et leurs responsables dynamiques se portaient volontaires pour mobiliser les communautés dans des conditions souvent difficiles. Encore fallait-il les aider.

Quelles étaient les différentes phases de la sensibilisation au niveau des radios communautaires ?

V. G. : Nous avons d'abord commencé à sensibiliser les journalistes sur la question de la scolarisation des filles, en leur donnant une formation de base pour qu'ils puissent transmettre le message à leur tour. Nous avons beaucoup

insisté pour qu'ils transmettent le message dans les langues locales au cours des émissions en partenariat avec les enseignants du village. Ensuite nous avons sensibilisé les enseignants qui ont un rôle important à jouer dans cette lutte, parce qu'ils sont censés accueillir les jeunes filles dans leurs classes sans faire de discrimination. Nous avons aussi sensibilisé les parents et les leaders d'opinion (chefs de village, chefs coutumiers et religieux). C'est un cercle vicieux dans le sens positif.

Nous savons que la plupart des villages africains sont gangrenés par la pauvreté, alors comment avez-vous fait pour que les villageois puissent utiliser ces radios communautaires et se les approprier ?

V. G. : Nous avons financé certaines radios communautaires, et pour d'autres nous avons pris en charge l'achat des enregistreurs et des groupes électrogènes, parce que dans la plupart des ces zones il n'y a pas d'électricité. L'UNESCO leur a également fourni les fonds nécessaires au démarrage des activités de l'opération et les matériels dont l'utilisation ou la location peut rapporter de l'argent. En échange les leaders d'opinion et les enseignants peuvent venir à la radio pour faire leurs émissions et sensibiliser les populations sur la scolarisation des filles ou d'autres problèmes sans payer les temps d'antenne.

Il y a aussi certaines zones où ce sont les populations elles-mêmes qui se sont mobilisées pour prendre en charge certains frais de la radio. La *Radio de Poura* (Burkina Faso) par exemple, était fréquemment muette, faute d'électricité (factures impayées). Un autre exemple, un soir, le Directeur de la station de *Radio Labé* (Guinée) a annoncé sur les ondes que l'argent manquait pour acheter le fioul nécessaire et que les émissions allaient être suspendues. Des notables ont immédiatement commencé à réunir des fonds et, avec d'autres responsables, ils ont mobilisé les auditeurs pour sauver la station. Dans les jours suivants, l'équivalent de 19 millions de francs guinéens (environ 10.000 US \$) avaient été collectés, plus que le projet n'aurait pu fournir. Le résultat de cette collecte prouvait l'attachement de la population à cette station, la sienne, mais elle a aussi manifesté sa volonté de ne plus reproduire cette situation. C'est parce que les villageois ont plus confiance en la radio communautaire qu'ils considèrent comme leur propriété.

Il était urgent aussi de mettre fin à diverses dérives qui étaient apparues un peu partout, notamment l'augmentation des frais de fonctionnement. Les stations radio avaient en effet, pris l'habitude de facturer leurs prestations, alors que l'on aurait pu penser aller de soi que leur participation à la scolarisation des filles devait être gratuite, car elle fait partie de leurs buts spécifiques et le projet leur apportait déjà des aides de différentes natures. L'UNESCO a donc remédié à ces dérives en mettant en place des mécanismes de nature à pérenniser les

résultats acquis, voire étendre la zone de couverture avec d'autres aides nationales et étrangères. Chaque site a reçu un magnétophone, un combiné téléviseur magnétoscope et un équipement de sonorisation. Le magnétophone est destiné à la station de radio locale qui en échange diffuse gratuitement les messages du comité local de pilotage du projet. Le reste est attribué à ce comité local pour ses activités de promotion en faveur de la scolarisation. Il peut aussi être loué à des institutions ou des personnes qui en ont besoin, ce qui va assurer au comité local quelques ressources pour financer ses activités et éventuellement aider la station locale de la radio.

Ainsi, nous avons réussi à tripler le nombre des inscriptions des filles en une année dans certaines zones rurales. Ensuite, nous avons commencé à éditer des journaux mensuels et des hebdomadaires, toujours en langues locales. Néanmoins, il y a eu des handicaps communs d'un pays à l'autre qu'il fallait combler. Ce sont les équipements obsolètes et notoirement insuffisants, la formation professionnelle inadaptée, l'absence quasi-totale de fonds de roulement et aucun espoir de subvention gouvernementale de fonctionnement.

Quelle était la première réaction de certains parents qui considèrent la scolarisation des filles et la radio comme l'importation de la culture occidentale qui vient heurter la leur ?

V. G. : Certes, certains parents étaient réticents au début, mais nous avons utilisé le principe de l'exception culturelle. Nous leur avons fait comprendre que leurs filles peuvent bien être scolarisées sans perdre leurs valeurs culturelles. Malgré une réticence initiale, près de trois millions de personnes ont été directement touchées par les activités de ce projet innovant de nature intersectorielle : communication et éducation. Le résultat en a été une considérable augmentation de la fréquentation scolaire qui, pour un des sites, a été multipliée par trois. Ce projet a mené 220.000 jeunes africains à l'école. La participation de la communauté aussi en est pour quelque chose, il y a même des sites où c'est les villageois qui ont construit eux mêmes des écoles avec des matériaux qu'ils ont achetés. L'utilisation des langues locales dans les radios communautaires est très bénéfique sur nos résultats.

Quels sont les résultats obtenus à la fin du projet ?

V. G. : Le résultat a été spectaculaire dans un village de la Guinée, 240 filles étaient inscrites à la rentrée suivante, alors que seules cinq avaient été scolarisées en 37 ans d'indépendance (1958-1995), à peine une élève tous les sept ans. La sous-préfecture du Fouta-djalon battait tous les records dans le domaine de la non scolarisation des filles. Mais les taux de scolarisation avaient été sensiblement améliorés sur tous les sites, ce qui validait le concept du projet.

Dans la région de Lalo (Bénin), le taux brut de scolarisation des filles était passé en un an de 29% à 40%. À Poura (Burkina Faso), le taux de scolarisation des filles, déjà élevé pour l'Afrique Occidentale (43%), progressait un peu (44%) dans le Sahel, où les taux étaient très faibles avant le projet, les progrès étaient encore plus nets, exemple à l'école dite "Km 17", à Sériwala (Mali), 87 garçons et 70 filles entraient en classe contre respectivement 54 et 18 l'année précédente (+61% et +289%). À Mourdhia, localité malienne, l'école recevait 135 garçons contre 93, l'année précédente et 67 filles contre 37, soient des hausses de 45% et 84%. Au Niger, la population de Samkaka avait fini par accepter la construction de l'école publique qu'elle refusait depuis toujours, les enfants faisaient des kilomètres pour pouvoir être scolarisés. À la rentrée, cette nouvelle école comptait 22 élèves, ce qui élevait le taux local de scolarisation à 270%, progression remarquable.

Est-ce la fin de l'opération ?

V. G. : Quand les responsables nationaux et locaux ont été réunis à Cotonou (Bénin) les 10 et 11 mai 2000, ils étaient tous fiers des résultats, mais soucieux de l'avenir. Chacun se félicita des progrès locaux puisque les taux de scolarisation avaient augmenté partout, surtout à Douentza (+32%) et Lalo (+36%), qui battaient les records parmi les sites. De 1992 à 1999, les taux bruts de scolarisation étaient passés à 33%, à 42% en 1999 et 44% en 2000 pour l'ensemble des 21 sites. Pour les fillettes, les résultats étaient également probants, 16 à 23% et 35% en 2000. Le projet continue sa progression dans les sites, ce qui montre que les radios communautaires ont à nouveau prouvé qu'elles pourraient participer à l'amélioration de la situation sociale parce que les communautés leur accordent leur confiance et leur apportent souvent leur assistance. Cette fois-ci, c'était pour la scolarisation des enfants, le respect des fillettes et des femmes, la santé et l'environnement. Demain, ces mêmes médias peuvent participer activement à d'autres campagnes de mobilisation sociale. Ces radios peuvent être intégrées dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, notamment le SIDA qui ravage le continent africain, ou les conséquences du changement climatique que la planète subit et qui menace également la survie du continent.

Cette expérience n'a pu satisfaire tous les besoins en formation des 21 sites et il reste des milliers d'autres médias communautaires dans une cinquantaine de pays africains qu'on peut utiliser.

Fin de l'entretien

Cet entretien est, à maints égards, riche d'enseignements. L'expérience qui y est relatée est exemplaire.

Elle est, d'abord, significative parce qu'elle a été faite sur une grande échelle, dans cinq pays. Et qu'elle y a été menée dans des conditions d'interprétabilité des résultats bien contrôlées. Ces cinq pays sont en effet assez semblables (ils ont des degrés de développement identiques, sont situés dans une même zone géographique et dans une même aire culturelle et linguistique) pour que les résultats aient un sens ; et ils sont assez différents (ils ont des institutions et des histoires différentes, sont composés d'ethnies diverses) pour que ces résultats ne tiennent pas à des circonstances locales spécifiques non reproductibles.

Cette expérience est aussi significative parce qu'elle porte sur un domaine particulièrement important de l'action publique, la scolarisation des filles²⁵⁸, important à la fois sur un plan humain et important au regard des exigences du développement. C'est donc aussi un domaine où l'expérience accumulée est considérable. Beaucoup de politiques ont été essayées pour élever la scolarisation des filles, des moyens financiers importants ont été engagés, des expérimentations nombreuses ont été menées ; sans grand succès depuis de nombreuses années.

Enfin, le fait qu'elle ait été menée sous l'autorité et le contrôle d'une grande organisation internationale, qui plus est spécialisée dans la politique étudiée, est un gage de sérieux et de fiabilité.

Certes, les résultats exposés dans l'entretien doivent être interprétés avec prudence. Pour une part, ils peuvent être présentés sous un jour trop favorable, l'UNESCO étant partie prenante à l'expérience. Et, même, était à l'origine de cette idée un peu aventureuse d'utiliser les radios communautaires pour obtenir des résultats positifs dans un domaine où, en dépit d'investissements massifs, depuis de longues décennies, elle n'avait rencontré que des échecs. Il est difficile d'apprécier la part d'auto valorisation nécessairement présente dans cette analyse à caractère évaluative faite par ce fonctionnaire international d'une politique dont il a eu la responsabilité.

Et même si l'on écartait cette objection d'auto valorisation propre à toute auto évaluation, la force probante des résultats présentés par Monsieur Gaï devrait encore être discutée sur un plan purement technique. Comme dans toute évaluation de politique publique il faut veiller à ce que les indicateurs soient pertinents et nombreux (le taux de scolarisation est-il un indicateur fiable et

²⁵⁸ Voir notre mémoire de maîtrise qui avait pour sujet *L'Unesco dans la scolarisation des filles au Sénégal*. Université Paris 13, juin 200.

significatif, ne faudrait-il pas retenir le taux d'analphabétisme ?) et surtout qu'ils soient bien mesurés et de façon identique et constante sur toute la période d'expérimentation. Il faut aussi s'assurer que d'autres causes n'aient pas en réalité pu jouer et que l'on n'impute aux radios communautaires les effets sur la scolarisation des filles qu'elles ont pu avoir (par exemple le développement économique, ou l'évolution du statut sociale des femmes). Il faut être sûr que l'on raisonne « toutes choses par ailleurs », ce qui est difficile dans les questions économiques et sociales. Il n'existe jamais de situation de référence parfaite par rapport à laquelle évaluer une politique. Toutefois, ces risques d'erreur que l'on rencontre toujours dans toute analyse des effets d'une politique sont assez improbables dans le cas présent pour la raison déjà évoquée que l'expérimentation relatée dans l'entretien a porté sur des pays nombreux et divers.

Il paraît donc légitime de considérer que cette analyse a, sinon totalement du moins partiellement, valeur d'évaluation et qu'elle montre ainsi que les radios communautaires ont fait preuve dans le cas de la scolarisation des filles d'une certaine efficacité.

Cette efficacité, notre interlocuteur y revient à maintes reprises, comme pour souligner l'importance de ce facteur, provient pour une grande part du fait que les radios communautaires sont des radios qui sont capables de diffuser des émissions en langues locales. Elle tient aussi au fait que ces radios sont aptes à s'insérer dans le tissu social local et à fédérer toutes les énergies. Cette condition aussi, bien que moins évidente que la précédente, est primordiale. Et elle est exigeante : le succès n'est pas jamais garanti. Là non plus il n'y a pas de « prêt-à-porter » des pratiques et politiques efficaces de développement. Les radios communautaires ne peuvent être utiles dans le développement qu'à la condition qu'elles s'appuient sur les institutions locales et s'inscrivent dans le lacis de relations sociales qui structurent la communauté. Il faut qu'elles sachent le faire, ce qui exige des compétences qui ne sont pas seulement journalistiques.

Peut-on tirer des enseignements comparables du travail des ONG, ces nouveaux opérateurs du développement dans les pays en développement et en Afrique depuis le début des années quatre vingt dix ?

II. Les ONG et les radios communautaires : attentes et méprises

1. Les concepts et enjeux de la communication pour le développement et le changement social sont mal connus ou sous-estimés par les ONG

Les ONG prises dans leur généralité ont des conceptions très divergentes de ce que recouvre le terme de communication : il n'existe pas de typologie claire et les ONG ont des expériences diverses de la communication pour le développement. Elles confondent souvent les objectifs et les méthodes de « l'éducation au développement » et ceux de la « communication pour le développement et le changement social²⁵⁹ ». Il en résulte que la communication pour le développement est limitée par les ONG aux aspects de sensibilisation et de vulgarisation. Et ceci s'observe tant au niveau des questions de développement de portée internationale que de celles limitées à l'économie nationale.

Au niveau international, l'accent est mis aujourd'hui par les ONG sur la nécessité de réduire la fracture numérique afin de permettre aux pays du Sud de prendre activement et équitablement part aux grands chantiers politiques et socio-économiques mondiaux. Au niveau national, les ONG insistent sur la priorité à donner à la bonne gouvernance et l'émergence de systèmes de représentation et de participation démocratiques. Ces questions sont essentielles pour le développement. Mais elles ne recouvrent pas, loin s'en faut, tout ce que peut apporter au développement la communication.

Les ONG ne reconnaissent pas aux projets de communication un statut de projet à part entière. Elles les perçoivent au mieux comme des " sous-projets", des projets intermédiaires, des moyens d'atteindre d'autres objectifs ou, pire comme des "plus-values symboliques » qui leur paraissent donner une coloration démocratique à l'esprit et aux intentions de leurs interventions²⁶⁰.

Le recours aux médias est perçu comme un moyen pour promouvoir des objectifs de développement et faciliter les actions pour les atteindre. Les ONG ne considèrent pas que le soutien aux médias ou leur dynamisation relève en soi des enjeux du développement. Elles semblent plus disposées à se lancer dans des activités de communication²⁶¹ que dans des projets de

²⁵⁹ Lire, «La communication pour le développement rural. Instructions et directives à l'intention des planificateurs du développement et des élaborateurs de projets», *FAO*, 1989.

²⁶⁰ Des projets de communication peuvent inclure des activités de communication. C'est même souhaitable car au même titre que d'autres projets, ils peuvent avoir besoin d'être promus, d'informer les gens sur leurs objectifs, de mobiliser la participation.

²⁶¹ Les activités de communication sont des interventions récurrentes ou ponctuelles dont les résultats contribuent directement ou indirectement à la réalisation des objectifs spécifiques et globaux de projets qui, la plupart du temps, ne concernent pas la communication mais relèvent d'autres domaines du développement.

communication²⁶² parce que les premières leur paraissent plus à leur portée et peuvent plus facilement s'intégrer à leurs autres interventions. Elles n'investissent pas dans les seconds qui incombent à leurs yeux aux professionnels des médias et aux journalistes.

Le champ d'activités de communication auquel elles s'intéressent est celui des IEC (Information, Education, Communication). Ceci confirme que leur conception de la communication pour le développement est surtout axée sur les activités de sensibilisation et de vulgarisation et qu'elles privilégient les dispositifs de diffusion peu participatifs. Même quand elles n'utilisent pas les médias pour des activités d'autopromotion communautaire, le parent le plus pauvre de la communication, peu nombreuses sont celles qui tentent d'exploiter les potentiels de la communication interactive en faveur de leurs projets. Est-ce à cause de la difficulté inhérente à la mise en œuvre de cette communication interactive ou à cause des risques qu'une telle communication interactive ferait courir à la gestion de leurs projets ?

2. La politique des ONG qui promeuvent les radios communautaires

Mais, même si les ONG maintiennent une distance par rapport à la communication interactive, elles manifestent une solidarité constante avec les radios communautaires. Et certaines les soutiennent, le plus souvent dans le cadre d'interventions publiques, bi et multilatérales ou à l'initiative de fondations, d'associations privées, politiques ou confessionnelles, sous forme de financements, de fournitures de matériel, d'assistance technique, de formation, etc²⁶³. Quels que soient les mobiles qui motivent ces aides, l'implantation de la radio permet la mise en place d'un système de communication qui va à la rencontre des multiples besoins d'une zone géographique déterminée ou d'une communauté. Les enjeux et attentes d'un tel soutien sont nombreux et interdépendants et il est en conséquence difficile de les analyser.

Certains promoteurs pensent, un peu naïvement, que l'implantation d'une radio, la création ou la diversification des moyens de communication dans une zone dépourvue de médias, entraîneront automatiquement l'émergence d'espaces démocratiques d'information, d'expression et de débats. Ils croient qu'elles permettront de catalyser la mobilisation sociale sur les problèmes de développement, d'intégrer la collecte des savoirs locaux, de faciliter

²⁶² Le projet de communication désigne tout projet dont l'objectif spécifique est d'instaurer, d'entretenir, de perpétuer un processus de diffusion et d'échange d'information, de dialogue, de concertation, de création culturelle et artistique, d'accès à l'information. C'est un moyen pour servir des objectifs globaux qui ne sont pas toujours précisés et qui sont tributaires de l'appréciation et de l'imagination des bénéficiaires, au gré des évolutions de la dynamique créée, des opportunités techniques offertes par les outils mis en place, de la conjoncture sociale, politique culturelle ou économique.

²⁶³ FRA Daniel, *Appui aux médias africains. Les politiques des bailleurs de fonds*, GRET, Paris, 2000.

l'appropriation de certaines techniques ou méthodologies agricoles, sanitaires, financières, de désenclaver les localités isolées, de coordonner la cohésion sociale, politique, économique ou culturelle au sein de la communauté.

La promotion par les ONG des radios communautaires se heurte à beaucoup de difficultés.

La nécessaire continuité d'abord. De nombreux promoteurs considèrent la mise en place d'une radio comme un objectif en soi. Ceci entraîne que, une fois les étapes de l'accompagnement technique, institutionnel et financier terminées, peu de ces promoteurs se soucient de la place de la radio dans le développement local et des besoins des autres projets de développement locaux à mener sur place.

La technicité ensuite. Trop souvent les animateurs d'ONG, même professionnels, ne sont pas familiarisés avec les outils d'animation communautaires. Ces animateurs, faute d'avoir reçu une formation de base en techniques journalistiques, ne savent pas comment procéder lorsqu'ils doivent mettre à profit les services d'une unité de production sonore ou d'une radio. Comme nous avons pu nous en rendre compte dans notre enquête comme dans notre expérience professionnelle, les messages sont mal véhiculés par les agents d'ONG, notamment parce qu'ils utilisent tout simplement des termes trop techniques pour se faire comprendre par les auditeurs.

La non diversification des programmations et des objectifs aussi. L'aide aux radios communautaires par les ONG est souvent très spécifique. Dans nos recherches nous avons constaté que quand une ONG met en place une radio communautaire elle se préoccupe avant tout de soutenir un programme particulier, sans prévoir une autre programmation visant d'autres actions sur le plan local. Ainsi nombre de radios communautaires sont implantées par une ONG dans le seul but d'appuyer les programmes définis par cette seule ONG dans sa seule zone d'intervention. Étant investis pour un programme spécial, les fonds et le matériel alloués sont formatés pour ce seul projet et la formation des animateurs est limitée à ce que les promoteurs définissent comme le strict nécessaire pour ce projet.

Par conséquent, l'appui de l'ONG à la radio ne dépasse pas souvent le temps prévu pour la réalisation du programme ou du projet que la radio est censée soutenir. En colloraire, les aides ne sont pas durables. Ainsi, si les radios communautaires veulent survivre, elles doivent trouver par elles-mêmes les conditions de leur autonomie financière. En même temps qu'ils assurent la programmation, les dirigeants de la radio doivent, en conséquence, trouver des fonds, proposer des partenariats, passer de village en village (des villages sont

très souvent éloignés), acheter du matériel. Ce qui compromet la pérennité de la radio et affaiblit ses chances de succès. Les ONG qui les promeuvent devraient en tenir compte et chercher elles-mêmes des partenariats afin d'élargir la base d'émissions de la radio qu'elles soutiennent au-delà de leur propre projet et lui donner une surface médiatique solide, pour asseoir son autonomie²⁶⁴.

La non coordination avec les radios existantes également. Rares sont les ONG qui coordonnent les radios qu'elles soutiennent avec les autres radios en place. De nombreux responsables de radios communautaires fustigent le fait que les stations soutenues par les ONG soient implantées dans le but uniquement d'appuyer les projets élaborés par ces ONG. Ils regrettent aussi que, lorsque ces ONG utilisent les radios, elles le fassent pour seulement communiquer des messages qu'elles conçoivent elles-mêmes sans consultation préalable avec les animateurs de ces radios. Ces responsables déplorent de ne pas être impliqués dans les stratégies de communication des structures d'appui au développement et de n'être utilisés par elles que comme de simples relais. Notre enquête a pleinement confirmé ces reproches qui montrent, s'il en était encore besoin, que certains acteurs de développement considèrent toujours les radios communautaires comme de simples diffuseurs d'informations et de messages de vulgarisation. La nécessaire symbiose entre les radios communautaires et les ONG qu'implique le projet de radio communautaire en pâtit nécessairement.

L'insuffisance des financements enfin. Les contributions financières des ONG aux radios communautaires sont rarement évaluées à leur juste valeur. Certains responsables de radios communautaires dénoncent ce fait et, par référence à la période où la radio était un monopole d'Etat, relève que les ONG considèrent souvent implicitement que le message qu'elles transmettent étant par destination communautaire et présentant de ce fait un caractère public doit être gratuit. Les radios communautaires ne demandent pas que leurs tarifs soient les mêmes que ceux des radios privées, mais elles souhaitent qu'ils soient à la hauteur du service rendu. Or, le service rendu par les radios communautaires est un service de haute qualité car il tient compte des particularités dialectales, il exige la connaissance du milieu et des besoins locaux, il permet la plus grande facilité de discussion avec les communautés. Les radios communautaires elles-mêmes se pensent d'ailleurs souvent comme un service public de telle sorte que même quand une ONG ne les rémunère pas, elles se sentent dans l'obligation de diffuser son message pour garantir leur crédibilité et rester fidèle à leur vocation²⁶⁵.

²⁶⁴ Stéphane Boulc'h, "ONG et radios communautaires en Afrique. Sur la même longueur d'ondes ?" dans *Échos du Cota*, n° 95 (juin 2002), P. 3-6.

²⁶⁵ Toutefois, il faut accepter que certaines ONG du Nord éprouvent souvent des difficultés à faire valoir auprès de leurs propres bailleurs l'opportunité de se sacrifier à des dépenses communicationnelles.

Cette attitude des ONG à l'égard des radios communautaires a plusieurs sources. Certaines ONG ne veulent pas partager l'antenne avec leurs concurrentes et exigent l'exclusivité de partenariat. Elles craignent aussi la liberté d'esprit et de paroles des radios communautaire qui n'hésitent pas, à l'occasion, à critiquer l'action des ONG. Notamment pour leur manque de coordination : il n'est pas rare que beaucoup d'ONG s'implantent dans la même zone en ayant les mêmes projets et œuvrent dans les mêmes domaines. Comme il appartient aux radios communautaires de sensibiliser les populations sur leurs besoins réels, elles peuvent être amenées à dénoncer la logique de concurrence qui anime le système des ONG au dépend des communautés. Cette fonction critique exercée par les radios communautaires pousse certaines ONG à rompre toute collaboration avec la radio et amène nombre d'animateurs d'ONG à rationaliser cette rupture par l'invocation d'arguments techniques tel, celui souvent utilisé, qui voudrait que les médias faisant appel à l'image soient plus efficaces que les médias sonores. Les ONG ont aussi du mal à accepter l'idée que les fonctions culturelles et de divertissement de la radio soient bénéfiques à des projets socio-économiques.

Selon Stéphane Boulc'h, un important organisme de coopération au développement actif dans la région de Mopti (Mali) l'aura, comme beaucoup d'autres, appris à ses dépens. Pendant presque dix ans, il a tenté en vain d'impliquer la population (en particulier les femmes) de sa zone d'intervention dans la gestion de périmètres irrigués créés pour relancer le maraîcher de la région. Faute d'une information suffisante et adéquate, les digues et les pompes n'ont pas été entretenues et les gens y ont continué à cultiver essentiellement du riz. En 1999, l'organisme de coopération en vint à penser qu'une radio parviendrait à compenser le manque d'animateurs sur le terrain et lui permettrait de se rapprocher de la population afin de mieux l'informer et de lui permettre également d'exprimer ses besoins. Une nouvelle fois, ce fut un échec, le projet de radio n'ayant été conçu que par rapport aux objectifs du programme de périmètres irrigués en omettant de s'intéresser à son environnement socio-économique, les publics de la région ne se sont pas sentis concernés directement par ce programme et se sont désintéressés du média qui a rapidement été confronté à de graves difficultés financières. Les bénéficiaires directs du programme se sont lassés d'une programmation ressassant sans cesse les mêmes sujets.

Les radios communautaires doivent travailler avec les ONG. Toutefois, elles ne doivent pas attendre des propositions de partenariats pour poursuivre leur développement. Elles ne doivent pas se sentir dépendantes de l'action des ONG. Elles doivent savoir conquérir leur autonomie.

Cette analyse générale des relations entre les ONG et les radios communautaires est-elle confirmée par l'analyse d'une expérience à laquelle nous avons été étroitement associés : la *Radio Manooré FM* ?

III- Le lancement de *Manooré FM*

1. *Manooré FM*, la voix des femmes

Manooré FM est une radio communautaire qui s'est installée dans la capitale sénégalaise en 2002. Elle est financée par deux organismes internationaux, OXFAM Amérique et OXFAM Grande Bretagne pour une durée de trois ans. Cette radio a pour ligne éditoriale "Femme et développement". Son groupe cible est donc les femmes et les jeunes filles. Elle s'est fixée comme objectif de sensibiliser les femmes sénégalaises sur tous les problèmes qui les touchent directement ou indirectement, tels que la scolarisation des filles, l'excision, les mariages et grossesses précoces, le VIH/SIDA, la pauvreté, etc.

L'ONG OXFAM

Oxfam est une des plus actives et puissantes ONG du monde. Ses dépenses annuelles s'élèvent à un total d'environ 369 millions de dollars. Elle travaille avec 3000 organisations partenaires dans près de 100 pays. Oxfam internationale a été créée en 1995 par un groupe d'organisations non gouvernementales indépendantes, partageant les mêmes opinions qui décidèrent de joindre leurs efforts sur le plan international afin de maximiser l'impact de leurs actions sur la réduction de la pauvreté. Le nom « Oxfam » vient de « Oxford Committee for Relief Famine », une organisation fondée en Grande Bretagne en 1942 durant la Seconde Guerre Mondiale : malgré le blocus naval des alliés, un groupe de citoyens d'Oxford militèrent pour envoyer par bateau des cargaisons de céréales afin de fournir une aide humanitaire aux femmes et aux enfants de la Grèce qui étaient aux mains de l'ennemi.

Oxfam International est une confédération internationale composée de 12 organisations non gouvernementales indépendantes qui, à l'échelle mondiale, se consacrent à la lutte contre la pauvreté et contre l'injustice qui lui est intrinsèquement liée.

Oxfam entend apporter son aide aux personnes vivant dans la pauvreté et leur donner les moyens d'exercer leurs cinq droits fondamentaux : droit à des moyens de subsistance durables, droit à des services sociaux de base, droit à la vie et à la sécurité, droit d'être entendu et le droit à une identité.

Les membres d'Oxfam entendent faire partie intégrante du mouvement citoyen mondial capable d'apporter des réponses à ces problématiques globales. Leur objectif est de créer des méthodes de travail et des structures adaptées afin de mener, dans un monde complexe et interdépendant, une action au niveau international.

Oxfam collabore avec les communautés et les organisations partenaires en mettant en place des projets de développement axés sur le long terme, des aides d'urgence, des recherches et des campagnes d'information et de sensibilisation. Le travail d'Oxfam se concentre sur une série de problématiques comme le commerce, les conflits, les dettes et l'aide au développement ainsi que l'éducation.

Oxfam ainsi que ses partenaires concentrent leur action sur des problèmes tels que l'éducation, les rapports homme/femme, le VIH/SIDA et les droits humains. Depuis plus de 60 ans Oxfam apporte son aide après des catastrophes naturelles ou dans des situations d'urgence, et de par son expertise en matière d'eau et d'installations sanitaires, elle a pu acquérir une reconnaissance mondiale.

L'expérience acquise par Oxfam dans les problématiques que rencontrent les populations pauvres repose sur des recherches et un travail de lobbying très poussés. L'objectif est de faire changer les politiques et les comportements à l'échelle mondiale afin «de garantir à chacun les mêmes droits, les mêmes chances et les mêmes ressources et de leur permettre d'améliorer et de prendre les commandes de leur vie».

Les campagnes de mobilisation, la mise en place d'alliances et le travail média d'Oxfam visent à sensibiliser l'opinion publique sur les solutions pouvant être appliquées pour endiguer la pauvreté dans le monde en stimulant un sentiment de citoyenneté mondiale. Leur but est également de permettre et d'encourager le grand public à jouer un rôle actif pour faire changer les choses.

La création de la *Radio Manooré FM* est une initiative de l'Association pour les Femmes et la communication alternative (ALTERCOM) composée de femmes professionnelles de la communication, d'animatrices d'ONG, de spécialistes des questions des femmes et du développement. Le champ d'action d'ALTERCOM, est défini par le triptyque : "femmes, communication et développement". Cette association a été créée pour répondre aux besoins en communication des femmes dans toutes les sphères de leur vie publique et de leur vie privée. Son ambition est de faire des femmes des communautés de base, généralement

marginalisées et défavorisées, des actrices dans les processus de communication, afin qu'elles deviennent une composante essentielle des programmes et projets de développement, et d'élargir les possibilités d'accès des femmes aux informations, aux savoirs et à la connaissance. Son objectif est de participer à l'information, l'éducation et la sensibilisation des femmes en utilisant les moyens de communication traditionnels et modernes ; et en élaborant des stratégies alternatives, démocratiques, respectueuses des personnes et de leur culture qui favorisent l'égalité et l'équité. Le but d'ALTERCOM est de créer et de gérer des structures de communication qui répondent aux besoins des femmes.

Le fonctionnement de la radio *Manooré* (animation, suivi des programmes et gestion) était placé sous la responsabilité de ALTERCOM avec l'appui d'autres associations de femmes et d'ONG qui partageaient la même ambition.

1. 1. Le projet de création d'une radio associative des femmes à Dakar

Le projet est parti d'un constat qui est en même temps une sorte de manifeste et une profession de foi. Selon ALTERCOM, ces dix dernières années, la situation des femmes au Sénégal a connu des améliorations certaines. De plus en plus de femmes ont eu accès à l'instruction et à la formation. La couverture sanitaire des populations s'est améliorée et l'espérance de vie dépasse maintenant 50 ans pour les femmes. Sur le plan économique, les femmes sont fortement présentes dans la production agricole et dans le secteur informel et quelques unes arrivent même à pénétrer les secteurs modernes, surtout au niveau des petites et moyennes entreprises. Au plan social et politique, les femmes ont vu leurs droits se renforcer et ont gagné en reconnaissance et responsabilité, même si elles restent très faiblement représentées dans tous les organes de décision (gouvernement, Assemblée nationale, Conseils rural et municipal, partis politiques, syndicats, etc.). Les femmes sénégalaises ont aussi mis en place des associations, ONG et groupements de toutes sortes pour plus de solidarité entre elles et aussi pour se donner les moyens de leur autonomie économique, sociale et culturelle.

Toutefois, cette évolution positive n'a profité qu'à une faible minorité de femmes et, de plus, elle ne saurait masquer la pauvreté, les injustices et discriminations qui touchent encore l'écrasante majorité de celles-ci (cf. la seconde partie). Ainsi au Sénégal, la majorité des femmes vivent dans la pauvreté et ont difficilement accès aux services de base qui leur permettraient de mener une vie décente. Cette situation contraste avec leur dynamisme économique et leur investissement social, dynamisme et investissement sans lesquels la crise économique aurait eu des conséquences humaines plus catastrophiques encore.

Les changements profonds enregistrés dans l'environnement médiatique du Sénégal ont contribué à diversifier les sources d'informations et à faire entendre d'autres points de vue que les points de vue officiels. Mais les avancées notées du pluralisme médiatique sont loin de concerner les femmes : celles-ci sont rarement, ou pas du tout, créatrices de médias et le contenu des informations diffusées leur est encore très largement défavorable. Ainsi, les professionnelles de la communication rassemblées dans ALTERCOM plutôt que de s'en satisfaire, regardent ce pluralisme nouveau comme une opportunité nouvelle pour aider les femmes à conquérir la parole et produire une information qui prend sa source dans leur vécu et sert leurs intérêts en donnant une image plus vraie et positive d'elles-mêmes.

Pour répondre à ces besoins non pris en charge par les médias déjà existants, pour combler la sous information des femmes, pour donner une image plus réelle de leur participation au développement et, enfin, pour rompre la marginalisation des femmes dans les médias, la "radio des femmes" se propose de refaçonner les mentalités afin que puisse émerger une autre perception des rôles et responsabilités des femmes dans la société.

1. 2. Une communication sans femmes au service de leur relégation

La marginalisation des femmes et la non prise en compte de leurs besoins sont encore plus fortes dans le domaine de la communication que dans bien d'autres, par ce que c'est par essence un enjeu essentiel du pouvoir du fait que c'est le lieu de reproduction des idées orthodoxes et de la culture dominante. Les femmes professionnelles de communication sont en nombre très restreint dans les médias. Malgré le foisonnement des journaux (cf. deuxième partie), on ne compte qu'un magazine trimestriel féminin qui paraît irrégulièrement et un hebdomadaire féminin qui vient d'être lancé. Les radios privées commerciales ont toutes été créées à l'initiative des hommes et sont dirigées par eux ; de plus, et corrélativement les questions de développement et les questions relatives à la condition des femmes n'occupent pas une place significative dans leurs grilles de programmes. Même s'il y a des chroniques qui concernent une fois par semaine l'environnement, la santé, l'emploi, l'économie, le droit et la culture, les thèmes des émissions sont surtout la cuisine, les faits de société et les faits divers. Les reportages sur les sujets de préoccupation des femmes sont encore assez rares.

Une écoute attentive des programmes diffusés permet de plus de confirmer ce que les études et observations ont déjà maintes fois prouvé, à savoir que les images des femmes véhiculées par les médias sont en général stéréotypées, négatives et aliénantes. Au Sénégal, le discours sur les femmes et en direction des femmes est très moralisateur, bien plus qu'ailleurs : il tend, et ce de plus en

plus, à ressasser ce qui est "bien", "normal", "permis" ou «interdit» par les traditions et par les croyances populaires, très fortement patriarcales. C'est aussi un discours à forte connotation religieuse, la religion servant d'ailleurs de façon croissante de grille d'analyse principale sinon exclusive pour les problèmes et questions concernant les femmes.

Malgré le fait que certains programmes et articles dans les médias révèlent une prise de conscience des problèmes des femmes, une grande partie de ces paroles écrites et images se nourrit de clichés sur les femmes. Ces lieux communs se déploient principalement selon les trois registres habituels : la femme objet sexuel, la femme garante de la reproduction des conditions de la vie domestique et des valeurs maternelles, la femme enfin, être passif et subordonné. Comme le révèle Nelly P. Stromquist²⁶⁶, *«par leurs images et leurs contenus, les médias contribuent à perpétrer sous toutes les variations possibles les représentations profondément enracinées et très répandues des femmes»*. Mélodrames, séries télévisées, publicités dans les journaux et les magazines transmettent une image des femmes comme de beaux objets, souvent sexuellement attirantes, nourricières et maternelles, mais essentiellement comme des individus disposant de peu d'autonomie, de ressources ou d'intelligence.

Se produit donc une amplification sans précédent des messages qui prônent l'irresponsabilité des femmes et leur infantilisme, qui justifient les inégalités et les violences dont elles sont victimes et qui légitiment leur statut inférieure dans la société. Ainsi les potentialités de la communication sont loin d'être complètement exploitées pour répondre aux besoins en communication des femmes, notamment pour leur mobilisation et leur participation au développement.

L'élimination de ces stéréotypes sur les sexes dans les médias est une œuvre de longue haleine. Elle nécessite la création de médias bâtis sur le modèle des radios communautaires. Elle implique d'armer les femmes contre l'image symbolique d'elles-mêmes que les médias traditionnels veulent leur imposer, ce qui exige de commencer par leur donner les moyens d'une critique raisonnée des principaux médias existants. Elle demande d'encourager les producteurs communautaires à produire des programmes éducatifs anti-sexistes.

Telle était l'ambition et le dessein de *Manooré FM*.

²⁶⁶ Lire Nelly P. Stromquist, *Faire davantage participer les filles et les femmes à l'éducation de base*, Institut National de Planification de l'Éducation, UNESCO, Paris 1997. p.78.

1. 3. Fonctionnement de la radio *Manooré FM*

Les activités de la radio *Manooré FM* devaient être assurées par une équipe permanente et très légère composée d'une journaliste, responsable de la radio, de cinq animatrices dont deux salariées, d'une technicienne, d'une gestionnaire, et d'une secrétaire. Cette équipe devait être renforcée par des non professionnelles qui travailleraient sur une base contractuelle et seraient payées à la tâche. Le personnel des ONG et associations impliquées dans le projet et intéressées par les activités de la radio constituaient, dans cette perspective, un réseau potentiel de collaboratrices volontaires.

Dans la phase de définition du projet, du lancement et du rodage, c'est à l'auteur de ces lignes qu'a été confiée la fonction de journaliste responsable de la radio.

Un air d'épopée entourait tout le projet. L'équipe était essentiellement composée à l'origine de non professionnels. Les autres membres du personnel étaient des étudiants qui n'avaient jamais fait de journalisme et des jeunes de niveau d'études supérieures au chômage. J'étais la seule journaliste professionnelle et mon expérience était encore limitée puisque je commençais ma carrière professionnelle. J'ai donc dû assurer, en même temps que l'animation et la direction de la radio, et «sur le tas», la formation professionnelle des autres membres de l'équipe en leur inculquant les éléments de base du journalisme.

1. 4. Financements de *Manooré FM*

Compte tenu des conditions de la constitution du projet et de sa nature associative, l'accent était mis pour les trois premières années de financement sur la maîtrise des coûts d'installation et des charges d'exploitation. Les activités lucratives pour le renforcement des fonds propres de la radio devaient être développées surtout durant la deuxième phase. En conséquence, l'analyse financière était centrée sur les investissements (étude technique, formation des animatrices, lancement et promotion, matériel de production, etc.), les charges d'exploitation et les dépenses de personnel (fournitures de bureau, énergie, maintenance, location des studios, rémunération du personnel, etc.).

Détail important et anecdote significative : la radio *Manooré FM* disposait d'un groupe électrogène pour parer aux fréquentes coupures de courant. Mais cette autonomie était cependant toute relative, car il nous arrivait de rester une demi-journée sans émettre faute de connaître le maniement précis du groupe électrogène....

Une des principales difficultés quoique inattendues de la gestion de la radio a été de maintenir une équipe homogène et solide, car beaucoup de personnes recrutées partaient peu de temps après avoir appris les rudiments du métier. Il n'est pas rare que les radios communautaires soient aussi des lieux de formation professionnelles.

2. Objectifs et stratégies de *Manooré FM*

La radio *Manooré FM* a pour objectif premier de donner la parole aux femmes défavorisées des quartiers populaires en allant recueillir leurs points de vue sur leurs lieux de travail et leurs lieux d'habitation. Elle veut rendre compte, ce faisant, le plus directement possible, de leurs activités et de leurs organisations et se faire l'écho de leurs préoccupations majeures, en particulier sur les questions relatives à l'éducation, la formation, l'environnement, le développement durable, la lutte contre la pauvreté, leur accès au pouvoir, les violences qu'elles subissent, les droits de la personne, la santé et la nutrition, la science, la technologie, etc.

Elle a aussi pour objectif de valoriser les actions menées par les différents acteurs au développement (populations, ONG, associations, projets non gouvernementaux et gouvernementaux et projets des institutions des Nations Unies). Elle a enfin pour ambition d'aider au renforcement des capacités et de l'autonomie des femmes et de leurs organisations et, plus généralement, de la société civile en sensibilisant les décideurs (gouvernement, organismes de coopération et ONG) à la situation des femmes, à leurs besoins et à leurs attentes.

3. *Manooré FM* : une radio pour les femmes

Les femmes, dont on a vu antérieurement leur place dans l'économie et la société sénégalaise, constituent la cible principale de la radio *Manooré FM*. Toutefois, l'auditoire visé de la radio ne se limite pas exclusivement à elles, il est aussi celui des hommes, notamment des jeunes hommes, et des décideurs.

Compte tenu du fort taux d'analphabétisme des femmes, la radio diffuse ses programmes principalement en Wolof, mais aussi dans les autres langues nationales (Pulaar, Mandingue, Diola, Sérère) et en français.

Une communauté large non définie par un territoire, une histoire ou une langue

Les émissions de la radio couvrent la région de Dakar (capitale) et une partie de Thiès située à 70km. Ces deux régions sont peuplées de 2.983.300 habitants soit 35% de la population sénégalaise. La radio *Manooré FM* a ainsi un bassin

d'auditrices/teurs relativement important. Ceci montre que la radio communautaire peut ne pas être limitée à une petite communauté, ni à une communauté définie par un territoire, une histoire ou une langue.

La stigmatisation

Bien que dédiée aux femmes et à leur place dans le développement, la radio *ManooréFM* a eu du mal à atteindre sa cible. Au Sénégal, le féminisme est mal jugé. Beaucoup ont regardé cette radio comme la radio des féministes simplement parce qu'elle se proposait de traiter essentiellement les problèmes des femmes. Être féministe est identifié au Sénégal, par les femmes elles-mêmes autant que par les hommes, au célibat des femmes. Une féministe est une femme qui ne parviendra jamais à se marier et à fonder une famille. La radio a ainsi été rapidement stigmatisée comme une radio de l'échec de la féminité. Nombre de femmes nous ont, en conséquence, tourné le dos avant même de savoir qui nous étions et ce que nous voulions. Et comme les initiatrices du projet ne pouvaient pas elles mêmes faire des campagnes de sensibilisation préalables et expliquer aux femmes ce que la radio pouvait leur apporter sur le plan du développement et non sur celui de l'idéologie, nous avons eu du mal à nous imposer. Certains confrères considèrent même encore la radio comme un simple outil thématique ou comme un instrument de propagande féministe.

Ainsi, une des premières tâches des radios communautaires est de vaincre les préjugés. Elle est d'emblée regardée par la tradition comme le cheval de Troie de la modernité. Cette première tâche qui consiste à surmonter les résistances communautaires est sans doute la plus difficile. Ces résistances font en effet appel à des mécanismes inconscients, individuels et sociaux, de nature symbolique, qui dépassent la raison, et contre lesquels la raison a toute chance de se briser.

Mais ces résistances justifient aussi, en retour, le projet et le concept de radio communautaire : ces résistances qui ne relèvent que pour partie de la réflexion et qui sont vécues par ceux-là même qui en sont les victimes comme naturelles, parce que traditionnelles, ne peuvent être dépassées que dans la pratique, par un travail continu des acteurs sociaux eux-mêmes sur eux-mêmes, à partir de leur vécu.

4. Les programmes de *Manooré FM*

4. 1. Un projet de programme ambitieux

Les programmes de la radio *ManooréFM* reposent sur le vécu quotidien et les préoccupations des femmes, de toutes les catégories et classes sociales et dans tous les domaines, familial, culturel et économique. C'est ce qui donne à cette radio, avec le souci de l'interactivité participative, le caractère de radio communautaire.

Le projet de programmes – la grille annoncée – était structuré autour des informations mettant l'accent sur les nouvelles locales en provenance des quartiers, des lieux de travail (marchés, maisons, etc.), de l'éducation (scolarisation des filles et alphabétisation des femmes), de la sensibilisation à la condition des femmes au travers des émissions de vulgarisation, d'éveil, de conseils et de plaidoyer, de la culture féminine (artisanat féminin, talents artistiques, etc.), et de l'environnement²⁶⁷.

La grille des programmes comportait d'abord des émissions générales considérées comme majeures et structurantes. Elles portaient sur les droits de la personne en général et ceux de la femme en particulier.

Ces émissions devaient vulgariser la connaissance des instruments juridiques nationaux (Code la famille, Code pénal, Code civil, etc.) et internationaux (conventions et traités auxquels le Sénégal a adhéré) de protection des droits civiques et sociaux des individus. Accéder à ces droits suppose de les connaître, mais les connaître est loin d'être suffisant pour les faire respecter. Ainsi, l'énoncé de ces droits devait être aussi associé à la diffusion de conseils aux femmes pour quelles puissent les faire valoir et faire face aux problèmes quotidiens d'atteinte à ces droits et à leur violation dans tous les domaines, familial, professionnel et social.

Cette grille comportait aussi des émissions relatives à la démocratie et à la promotion d'une citoyenneté responsable : rappel des droits et devoirs des citoyennes, description des organes de la démocratie et leur fonctionnement, analyse des moyens et mécanismes favorisant la participation à la vie démocratique.

Dans cette grille figuraient également des émissions sur la santé en général (MST et SIDA) et la santé de la reproduction en particulier (planification familiale). Elles visaient à informer, diffuser les moyens et techniques qui

²⁶⁷ Projet de la radio associative des femmes, Altercom, Dakar, septembre 1998.

assurent la survie des femmes et des enfants, populariser la politique de population du gouvernement et inviter à la discussion sur ces questions tout à fait majeures pour les femmes sénégalaises.

Des programmes sur l'entrepreneuriat féminin et les possibilités d'accès aux moyens de créer des entreprises et aux structures de financement étaient aussi prévus. Ils devaient aussi aider les femmes responsables d'entreprises à rentabiliser leurs activités économiques en les aidant à identifier les problèmes de gestion et à les surmonter. La radio devait aussi informer les auditrices sur les tendances des marchés et les prix des denrées.

Une autre partie du projet de grille portait sur la participation des femmes à la vie politique et associative (partis politiques, gouvernement, assemblée nationale, syndicats, associations, ONG etc.). Ces émissions devaient traiter des acteurs du développement communautaire, de leurs succès, des limites de leurs actions, des contraintes qu'ils devaient surmonter et des moyens de les surmonter.

Une place spécifique de la grille était aussi ménagée pour les jeunes avec la programmation d'émissions sur les questions susceptibles de les intéresser, les activités menées en leur faveur, les réalisations et les expériences réussies et ratées.

Tableau : projet de grille de programmes et programmation effective

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
6h	Lici dine wax ²⁶⁸	Lici dine wax	Lici dine wax	Lici dine wax	Lici dine wax	Lici dine wax	Lici dine wax
6h 40	Jam Ngeen fanaane ²⁶⁹	Jam Ngeen fanaane	Jam Ngeen fanaane	Jam Ngeen fanaane	Jang sa diiné	Ma petite prière	Réveil musical
7h	Lu xew tey ²⁷⁰	Lu xew tey	Lu xew tey	Lu xew tey	Lu xew tey	A nous le week-end	jiggen ak diiné ²⁷¹
7h 30	Xibaar ²⁷²	Xibaar	Xibaar	Xibaar	Xibaar	Xibaar	Xibaar

²⁶⁸ Emission religieuse, animée par une femme pour interpréter le coran.

²⁶⁹ Réveil matinal avec de la musique, l'horoscope et l'histoire sur l'exploit des femmes.

²⁷⁰ Émission sur les activités quotidiennes des femmes, exemple rencontre d'un groupement féminin pour discuter d'un projet ou d'un séminaire les concernant.

²⁷¹ Femmes et religion, émission catholique animée par une femme (none).

²⁷² La grande édition du matin en langue nationale.

8h	Lu jaay ca jaba ²⁷³	Lu jaay ca jaba	Lu jaay ca jaba	Lu jaay ca jaba	Lu jaay ca jaba	Musique tradition	Heutou yeuléca ²⁷⁴
9h	Melikan jamonon ²⁷⁵	Melikan jamonon	Melikan jamonon	Melikan jamonon	Melikan jamonon	Entre nous	gnax jarinu ²⁷⁶
10h 30	Journal	Journal	Journal	Journal	Journal	Journal	Journal
11h	jigéen ak kërem ²⁷⁷	jigéen ak kërem	jigéen ak kërem	jigéen ak kërem	jigéen ak kërem	Dekuwa ay ²⁷⁸	Revue de presse hebdo
11h 30	Allo docteur	Femme et santé	royouka you ²⁷⁹	royouka you	Femme et santé	Femme à la une	gnax jarinu
12h30	Xibaar	Xibaar	Xibaar	Xibaar	Xibaar	Xibaar	Xibaar
13h	Way ak yegle ²⁸⁰	Way ak yegle	Way ak yegle	Way ak yegle	Way ak yegle	Way ak yegle	Way ak yegle
13h 30	Journal	Journal	Journal	Journal	Journal	Journal	Journal
14h	Avis et commu	Avis et commu	Avis et commu	Avis et commu	Avis et commu	Avis et commu	Avis et commu
15h	Royukay	diang du wees ²⁸¹	Anando jiggène ²⁸²	Werguy aram ²⁸³	Heutou askanJ ²⁸⁴	Infos jeunes ²⁸⁵	Jigéen ak polotik ²⁸⁶

²⁷³ Émission sur les prix des denrées de première nécessité, les tendance du marché et une recette facile à préparer avec peu de moyens financiers.

²⁷⁴ Revue de presse hebdomadaire portant sur les sujets traités par les quotidiens durant la semaine concernant les femmes.

²⁷⁵ Émission sur le civisme animée par une femme où on peut aborder les sujets sur l'insalubrité dans les rues de la capitale ou la déclaration d'acte de naissance des enfants ou encore les démarches nécessaires pour l'inscription d'un enfant à l'école, etc.

²⁷⁶ Émission sur les problèmes des employées de maison. Elle est animée par elles-mêmes avec l'aide d'une animatrice de la radio. Elles viennent discuter de leurs difficultés (viol, mal traitance, mauvaise condition de vie, etc.) avec un invité spécialiste du droit ou un travailleur social, et essayer de trouver des issues.

²⁷⁷ Émission interactive sur comment la femme peut entretenir sa maison la gérer et éduquer ses enfants même en l'absence de son mari.

²⁷⁸ Émission sur l'entretien des maisons et sur l'utilisation des produits dangereux que les femmes utilisent souvent sans le savoir, animée par un agent des services d'hygiène.

²⁷⁹ Émission sur une femme qui a marqué l'histoire du Sénégal par des luttes syndicales, dans le développement du statut de la femme ou autres.

²⁸⁰ Avis et communiqués, tranches musicales.

²⁸¹ Émission politique interactive où les citoyens discutent en direct avec leurs élus des problèmes qu'ils rencontrent dans leurs quartiers, illustrés par des reportages et interviews sur le terrain.

²⁸² Émission sur les ONG, les projets de développement et les groupements féminins.

²⁸³ Émission interactive sur la santé de la femme et de l'enfant.

²⁸⁴ Émission sur les problèmes des localités.

²⁸⁵ Émission interactive animée par des jeunes et pour eux pour discuter de leurs problèmes et trouver des solutions.

²⁸⁶ Femme et politique, une émission qui permet aux femmes de s'intéresser davantage à la politique et de devenir des actrices dans ce domaine au lieu de rester de simple spectatrices qui animent le côté folklorique des meetings.

17h	Détente musique	Détente musique	Détente musique	Détente musique	Détente musique	Détente musique	Détente musique
17h30	Xibaar	Xibaar	Xibaar	Xibaar	Xibaar	Xibaar	Xibaar
18h	le débat du jour	le débat du jour	le débat du jour	le débat du jour	le débat du jour	musique	musique
19h	Yoon ak aaté ²⁸⁷	Femmes Économi es	Xel ak xalima ²⁸⁸	Anando	Club des arts	Podium des femmes	Sport au féminin
19h 30	Journal	Journal	Journal	Journal	Journal	Journal	Journal
20h	Yoon ak aaté	Économi es	Xel ak xalima	Anando	Club des arts	podium des femmes	Sport au féminin
22h	Xel ak xalima	Anando	Xalima djigeeen	Nakam ²⁸⁹	Nakamu	Nakamu	Détente
23h	Gudi jaam	Gudi jaam	Gudi jaam	Gudi al juma	Podium des femmes	Tanbér ²⁹⁰	Entre nous
1h	Rediffus. Yoon ak atéé	Rediffus. Économi es	Rediffus. Melokan u jam	Rediffus. Débat du jour	Rediffus. heutou askan		
3h	Rediffus. Allo docteur	Rediffus. Femme et santé	Rediffus. Femme et Santé	Rediffus. Femme à la Une	Rediffus. Djigeeen ak kërem		Rediffus. gnax jarinu
5h	Rediffus. royukay	Rediffus. Diang du Wess	Rediffus. Xel ak Xalima	Rediffus. Wergu yaram	Rediffus. mélékan u jam	Rediffus. Dekou way	Rediffus. Entre nous

Source projet Altercom pour Manooré FM.

Grisé : programmation réalisée

4. 2. Du projet de programme de Manooré FM à la programmation effective : la place de l'improvisation

Ce projet de grille a été élaboré par ALTERCOM. Il a été proposé à l'équipe de Manooré FM, et en premier lieu à moi-même, sans concertation préalable ni discussion. Cette façon de faire est une entorse au principe de radio communautaire : il n'y a pas eu d'implication réelle de l'équipe rédactionnelle de la radio et a fortiori des auditrices - les membres de la communauté visée -

²⁸⁷ Emission sur les droits des femmes animée par une femme juriste.

²⁸⁸ Emission culturelle sur les œuvres réalisées par des femmes.

²⁸⁹ Libre antenne pour les femmes qui discutent entre elles de leur vécu quotidien.

²⁹⁰ Émission musicale.

dans la participation réelle à l'élaboration des programmes. La grille de départ a été bâtie par l'association qui n'a tenu compte ni des vues de l'équipe et de ses compétences ni de la réalité du terrain. Ainsi l'application de la grille a été très progressive et la programmation des émissions s'est faite, au début, dans l'improvisation.

Beaucoup d'émissions qui apparaissaient dans la grille prévue n'ont pas pu être réalisées par manque de moyens et de personnels compétents, comme on peut le voir sur le tableau ci-dessus dans lequel on a fait figurer les prévisions d'émissions et les réalisations indiquées par un grisé.

Aux émissions prévues et non réalisées ont été substituées par la force des choses des tranches musicales et des rediffusions d'émissions. Elles ont cependant permis d'attirer des auditeurs et ont contribué à faire connaître *Manooré FM*.

L'ambiance était celle de l'aventure. Elle exigeait une disponibilité et un investissement total de toute l'équipe et de moi-même sur qui reposait la responsabilité complète du fonctionnement de la radio, de la réalisation des émissions et de leur programmation. Etant la seule journaliste qualifiée dans cette équipe, il me revenait de m'occuper de la réalisation de toutes les émissions diffusées (trois au départ) et de la présentation des différentes éditions. Je devais aussi aider les animateurs à réaliser leurs reportages et interviews. Il m'appartenait aussi de prendre en charge le recrutement.

Tout reposait sur moi et j'étais pourtant bien laissée à moi-même : pendant toute la période de lancement de la radio dont j'ai été chargée, aucun membre d'ALTERCOM ne s'est présenté à la radio pour prendre en charge une émission ou aider à sa réalisation ; ou encore tenir une réunion avec les membres de l'équipe afin d'identifier les problèmes et aider à les résoudre. Ce n'est pourtant pas faute de leur avoir demandé d'organiser des réunions de recadrage ou de bilan. Les membres d'ALTERCOM manquaient-ils de temps comme ils le prétendaient ou testaient-ils l'autonomie de l'équipe et sa capacité à faire face à l'inconnu en s'appuyant sur les ressources de la communauté d'auditrices ?

Dans cette dernière hypothèse encore fallait-il avoir un minimum de temps et de moyens. Je dirigeais deux réunions de rédaction quotidiennes : la première le matin avec l'équipe pour arrêter la programmation de la journée, en fonction des émissions disponibles et de l'actualité, et la seconde le soir pour tirer un bilan de la journée et commencer à préparer les émissions du lendemain. Dans l'intervalle mon unique souci était de diffuser, d'occuper les ondes, de ne pas laisser le silence s'installer un seul moment. Il ne me restait aucun temps disponible ni aucune ressource pour nouer des liens de travail avec la

communauté des femmes auditrices qui se constituait progressivement afin qu'elles prennent en charge directement des tâches d'organisation de programmation ou de réalisation d'émission. L'interactivité demeurait une ambition encore inaccessible.

Ceci montre combien il est difficile de piloter une radio communautaire en respectant toutes les principes qui ont été énoncés dans la première partie.

J'ai néanmoins réussi à initier une émission à caractère communautaire et interactive. Son titre en wolof était "*Eutou askan wi*" qui peut se traduire par la «cour du peuple» ou «l'agora» ou encore «l'arbre à palabres». Le maire d'une commune d'arrondissement était invité pour discuter en direct avec les membres de sa localité des problèmes de cette localité et des moyens de les résoudre. Des reportages sur la localité et des interviews de certains de ses membres préparaient les discussions. J'ai pris la responsabilité de créer cette émission "politique" (mais pas politicienne) qui ne faisait pas partie du programme élaboré par ALTERCOM, pour capter de l'audience et faire comprendre aux auditeurs que les questions intéressant les femmes ne sont pas seulement des questions de femmes, quelles peuvent porter sur des problèmes généraux tels, en l'espèce, que ceux nombreux du développement local. Par là même aussi, j'appliquais le concept de radio communautaire. Cette émission a rencontré un grand succès.

4. 3. Les activités d'accompagnement

Elles sont essentielles pour une radio communautaire. Elles visent à donner une formation en communication aux femmes afin qu'elles maîtrisent les techniques de la radio et l'élaboration des programmes et des émissions. C'est la base de l'interactivité.

Ces activités d'accompagnement n'ont pu être développées à *Manooré FM*. L'équipe de lancement n'était pas assez nombreuse pour se lancer dans de telles actions. Par ailleurs, elle n'avait pas nécessairement les compétences requises. Le lancement de la radio n'a donc pas été réellement conforme, là non plus, aux canons de la radio communautaire. Cela n'empêche pas que *Manooré* tranchait dans le paysage radiophonique et n'apparaissait pas comme une radio comme les autres. Car elle est parvenue, grâce à des actions ponctuelles singulières et originales, à apparaître comme une véritable radio communautaire.

5. Deux « success stories »

Deux campagnes d'émissions très liées à l'actualité et exploitant les ressources de l'interactivité ont permis à *Manooré FM* de conquérir de la notoriété et de commencer à se forger une identité de radio interactive.

L'Excision

Au moment de l'implantation, de la radio *Manooré FM* en avril 2002, dans la banlieue dakaroise, une jeune fille est décédée à la suite d'une excision. Un des problèmes les plus symboliques de la place des femmes dans la société sénégalaise a été ainsi à nouveau soulevé une nouvelle fois. Cette pratique interdite au Sénégal depuis 1994 par une loi votée à l'Assemblée nationale est toujours pratiquée à grande échelle.

Notre radio, *Manooré FM* s'est saisie de cette affaire pour en faire une affaire exemplaire et une question de principe. Elle a multiplié les émissions en langues locales sur les dangers de l'excision en invitant à l'antenne des spécialistes, des anciennes praticiennes et de chefs religieux. Elle a rappelé les risques de la stérilité, de maladies infectieuses, du SIDA et même des risques de mort. Nos reporters se sont rendus sur le lieu du drame pour discuter avec le réseau des femmes exciseuses. Ils ont montré une des raisons économiques essentielles de la résistance de cette pratique à tout interdit légal : les revenus qu'elle rapporte à celles qui s'y adonnent.

À force de discussion avec les exciseuses et en leur permettant de s'expliquer, elles aussi, publiquement, grâce aux nombreux débats que nous avons organisés, une solution a été trouvée. Une organisation féminine s'est portée volontaire pour financer un groupement d'intérêt économique de teinturerie permettant à ces exciseuses d'avoir d'autres sources de revenus. Le réseau d'exciseuses a cessé ses activités et a été démantelé.

Le 5 juin dernier, des représentants de près de 300 villages réunis à Karcia, à une dizaine de kilomètres de Kolda (sud du Sénégal), ont annoncé leur intention d'abandonner les pratiques d'excision et de mariage précoce de plus en plus décriées par les organisations féministes et les défenseurs des droits de l'Homme mais qui continuent néanmoins d'épouvanter et de transformer en martyres des dizaines de milliers de jeunes filles au Sénégal. Cet extraordinaire progrès doit peut-être quelque chose à *Manooré FM*.

Le mariage forcé

Un des épisodes les plus délicats que la radio eu à traiter pendant que je dirigeais sa rédaction a été celui d'une écolière de 12 ans, mariée de force à son cousin et morte après sa nuit de noces dans un village du nord du Sénégal. Dieynaba Hamady Sow, cette écolière, originaire de Sinthiou Bamambé (à 450 Km de Matam), était tombée "immédiatement malade", selon l'expression utilisée, après sa nuit de noces, le 26 mai 2002. Elle est décédée cinq jours plus tard, le 31 mai 2002, suite à des lésions vaginales et à une hémorragie entraînant un début de paralysie des membres.

Dieynaba, dont le mariage avec son cousin avait été célébré par ses oncles à l'insu de son père vivant en France et contre la volonté de sa mère, n'a pas été transférée à temps à l'hôpital départemental le plus proche, comme l'avait recommandé un infirmier du village. Malgré la profonde émotion qui s'est emparée des populations : *"c'est la loi du silence qui règne en maître, par crainte d'éventuelles poursuites judiciaires"* a écrit la RADDHO (Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme), une ONG basée à Dakar.

RADDHO, aussitôt informée de la nouvelle, a contacté *Manooré FM* après avoir dépêché une délégation dans le village. Aucune information sur le nom, l'âge ou la profession du cousin, en fuite, n'a pu être obtenue auprès des habitants. L'ONG, affirmant sa *"très profonde préoccupation par rapport aux pratiques fréquentes du mariage précoce qui constitue une atteinte aux droits fondamentaux de l'enfant et (...) de la jeune fille"*, a invité les autorités à ouvrir une enquête pour déterminer les responsabilités.

Cet acte a soulevé indignation générale et la radio *Manooré FM* s'est mobilisée pour dénoncer cette tragédie. Elle a été la seule radio à consacrer des émissions à ce drame. Et elle a été soutenu dans cette action non pas par les membres d'ALTERCOM, mais par ceux d'Amnesty Internationale/ Sénégal et de la RADDHO qui venaient tous les jours animer des émissions pour faire prendre conscience de la gravité du problème.

Mariée de force à l'âge de 12 ans par ses oncles malgré le refus de sa mère, ce cas posait encore une fois avec force le problème du statut de la femme dans la société sénégalaise. Les mariages forcés des toutes jeunes filles à peine nubiles et leur grossesse précoce constituent un fléau social qui interpelle toute la société africaine et singulièrement la société sénégalaise. Si tout le monde s'accorde à penser publiquement qu'il est inacceptable aujourd'hui que des pratiques pédophiles continuent à prospérer sous le sceau du mariage coutumier, l'unanimité est tout aussi grande pour s'en accommoder.

La programmation de *Manooré FM* a été pendant cette période toute entière centrée sur cette tragédie et les problèmes de société qu'elle soulevait. Des spécialistes, des chefs religieux et coutumiers ont participé aux émissions que nous avons organisées. Beaucoup ont dénoncé cette pratique. Certains leaders religieux au nom même de l'Islam ont déclaré : *«Il ne faut surtout pas invoquer des raisons religieuses et coutumières car nous savons tous que la religion musulmane a mis à terme aux pratiques de la «jahiliya»²⁹¹ qui constituaient la plus radicale négation des droits de la femme»*; *«sur les questions du mariage forcé, la position de l'islam est sans équivoque, le Prophète Mohamed a toujours condamné les mariages imposés aux filles»²⁹²*. Certains chefs coutumiers au nom du droit ont répliqué : *«le mariage précoce s'appelle aujourd'hui la pédophilie, il est un crime»²⁹³*. Certaines personnalités ont néanmoins qualifié ces émissions de blasphématoires, et les ont accusé de dénigrer l'islam en la présentant comme une religion archaïque.

La RADHHO a organisé une manifestation à Saint Louis, dans le nord du Sénégal, le 28 juin 2002 contre les mariages et les grossesses précoces. Nous avons pris part à cette marche et organisé des émissions sur elle composées d'interviews et de témoignages des participants. Au cours de cette manifestation avec la RADDHO et les organisations signataires nous avons lancé un appel à la jeunesse, aux associations de femmes, aux ONG à se rassembler autour de la mémoire de Dieynaba Hamady Sow. Nous avons invité les autorités administratives, judiciaires, politiques, religieuses et coutumières à s'opposer à ces pratiques.

Cette date a marqué un tournant. La radio *Mannooré FM* a commencé à développer son implantation et à obtenir un taux d'audience important auprès des femmes. Elle a acquis de la légitimité et a commencé à gagner la confiance des auditrices. Elle a pu commencer à sensibiliser ces dernières sur les sujets tabous, les problèmes de santé et de développement comme le SIDA et le port du préservatif féminin. Et même obtenir que certaines femmes participent à la réalisation d'émissions sur la femme et le développement local.

Néanmoins, des problèmes subsistent. Parmi ces problèmes deux paraissent particulièrement importants.

Le premier est celui de la couverture. *Manooré FM* ne peut être écoutée par toute la population féminine du pays qui le souhaiterait, sa zone de couverture

²⁹¹ Selon Taufiq Rahil, chroniqueur de Princetonian, "Jahiliya se reporte à la période avant l'arrivée de l'islam au 7^{ème} siècle. Pendant cette période de l'ignorance, la Péninsule Arabe était mûre avec l'oppression des femmes, l'infanticide femelle était tout à fait répandu et admis dans la société. Les femmes n'ont eu aucun droit et beaucoup de femmes ont été capturées pendant les conflits et mariées aux négociants riches". Dans le dictionnaire de l'Islam, «Jahiliya» signifie l'âge arabe pré-islamique de l'ignorance marquée par la barbarie.

²⁹² Extrait d'une émission; archives personnelles.

²⁹³ Extrait d'une émission ; archives personnelles.

et d'implantation étant restreinte. Notamment, elle n'est pas reçue en milieu rural. C'est une question stratégique qui n'a pas été assez prise en compte peut être quand l'idée de créer *Manooré FM* a germé. En effet, nous pensons qu'une radio qui évoque les problèmes des femmes et leur développement aurait plus de portée si elle était située en milieu rural. Les femmes des milieux ruraux ont plus besoin d'information sur les questions de développement que les citadines.

Le second est celui de l'implication et de la participation à la vie de *Manooré FM* des auditeurs et auditrices et du personnel de la rédaction. La plupart des animateurs de la radio ne connaissent pas les membres d'Altercom qui sont pourtant les initiatrices de ce projet et pour eux *Manooré FM* est une radio comme les autres. La participation des femmes à l'animation de la radio et à la réalisation des émissions est encore très insuffisante.

L'ONG RADDHO

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) est une ONG créée à Dakar le 21 avril 1990 par un groupe d'intellectuels africains, constitué en majorité de chercheurs et enseignants à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Elle a pour buts de promouvoir, défendre et protéger les droits de l'homme au Sénégal et en Afrique en veillant au respect de la vie et de la dignité humaine, promouvant l'exercice plein et entier de la citoyenneté notamment l'égalité effective des droits entre citoyens, contribuant à l'émergence et à la consolidation de l'Etat de Droit et de la Démocratie en Afrique et au rapprochement des peuples africains, en favorisant entre eux, la paix, l'amitié et la solidarité.

Pour atteindre ces buts, la RADDHO use de tout moyen légal visant à faire connaître la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et tout texte international qui présente un intérêt certain pour les droits humains et veiller à leur application effective dans les Etats parties. Elle collecte, diffuse et échange toute information relative à la situation des Droits de l'Homme et des Peuples en Afrique et partout dans le monde, contribue à l'éducation aux droits humains, fournit une assistance juridique aux victimes de violations des Droits et mobilise l'opinion publique sénégalaise, africaine et internationale pour dénoncer tous les cas de violation des droits humains et faire adopter des textes constitutionnels et législatifs garantissant leur respect.

La RADDHO travaille sur la promotion, la protection et la défense des droits de la femme. Elle œuvre pour le renforcement du leadership féminin et des capacités organisationnelles et d'intervention des femmes. Elle organise des sessions de formation sur les instruments juridiques nationaux et

internationaux et, est actif dans le domaine de la surveillance des droits de la femme. Elle a organisé à Dakar et dans les onze (11) régions du Sénégal des conférences sur les droits de la femme et l'excision, ainsi que des émissions radiophoniques.

La RADDHO a mené de nombreuses enquêtes sur les violences physiques, psychologiques et sexuelles subies par les femmes lors du conflit armé en Casamance. Elle a mené plusieurs actions en concertation avec d'autres organisations de femmes telles que le Réseau Siggil Jigéen (Réseau pour l'Habilitation de la Femme) dont elle est membre du Conseil d'Administration. Elle est membre du Conseil d'Appui des ONG pour le Développement (CONGAD) dont il a coordonné le Réseau Genre et Développement jusqu'en octobre 2000.

En plus de ces domaines d'intervention, la RADDHO a mené plusieurs activités de promotion, de protection et de défense des droits de la femme. Des sessions de formation, des conférences, des tables rondes, des rencontres avec les partis politiques, une exposition et des émissions radiophoniques se sont déroulées sur les instruments juridiques nationaux et internationaux, le Code de la famille sénégalais, le leadership féminin et la parité, la situation des femmes et des enfants réfugiés, et la surveillance des droits de la femme. Elle a mené des enquêtes sur des victimes de violence conjugale et de viol à travers le pays, ainsi que sur les violences physiques, psychologiques et sexuelles subies par les femmes lors du conflit sénégalais en Casamance.

Son action en direction des réfugiés et personnes déplacées, des femmes, des enfants et autres personnes vulnérables s'est beaucoup accrue et approfondie au cours ces trois dernières années.

Plan quinquennal de la RADDHO : 2002-2007

Au sortir de son deuxième Congrès ordinaire, tenu à Dakar les 20 et 21 avril 2002, la RADDHO a élaboré un Plan quinquennal (2002-2007) autour de sept (7) Programmes qui sont entre autre : protection et promotion des droits humains, genre et droits humains, communication, personnes et groupes vulnérables, sensibilisation sur l'excision (Observatoires des droits humains de Kolda, de Saint-Louis et de Tambacounda), animation en activités manuelles à l'intention des enfants défavorisés (Observatoire des droits humains de Saint-Louis).

Conclusion

Les radios communautaires constituent un sujet de réflexion et d'analyse particulièrement difficile. Ce sont des petites structures difficiles à recenser. Elles sont spécifiques, car leurs caractéristiques dépendent de celles des communautés pour lesquelles elles émettent. Elles sont par définition très liées aux particularités locales de leur lieu d'implantation. Elles sont aussi très dépendantes du contexte général dans lequel elles s'inscrivent : contexte politique avec les aléas de la vie démocratique nationale ; contexte technologique avec les évolutions rapides induites par la révolution en cours des moyens de communication et d'information ; contexte médiatique avec la structuration propre à chaque pays du "paysage médiatique". Les radios communautaires pour le développement dépendent, au surplus, des stratégies de développement adoptées et donc des stratégies préconisées par les organisations financières internationales. Celles-ci, qui leur sont actuellement favorables, avec la notion "d'appropriation des projets de développement" retenues dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, sont fluctuantes.

Il existe peu d'analyses à caractère scientifique des radios communautaires. A notre connaissance, aucune radio n'a fait l'objet d'une analyse à caractère ethnographique. Il n'existe pas non plus d'enquête globale faisant appel à un questionnaire susceptible de faire l'objet d'une exploitation scientifique. Les radios communautaires forment un domaine encore peu exploré par les spécialistes de la communication et de l'information.

En revanche, créations récentes et porteuses d'un projet à visée libératrice, elles sont l'objet d'un investissement "militant" par ceux qui les créent et ceux qui les promeuvent. Le prosélytisme dont elles sont ainsi l'objet brouille leur image et s'oppose au travail d'objectivation que suppose toute analyse se réclamant un tant soit peu de l'impartialité scientifique. Etudier le modèle de la radio communautaire, c'est en même temps, nécessairement, faire la part dans ce qui est dit sur ces radios par ceux qui la font entre la rhétorique auto valorisante et la réalité. Cette difficulté a été une constante de notre travail.

Elle était d'autant plus difficile à surmonter que nous avons exercé des responsabilités dans une de ces radios communautaires. Cette expérience constituait une source d'informations riche qu'il importait d'exploiter. Mais elle était en même temps porteuse d'un risque de partialité. Prendre de la distance par rapport à cette expérience pour en tirer profit tout en évitant les fausses interprétations qu'elle pouvait engendrer n'a pas été la tâche la plus facile de notre travail.

Ces difficultés nous ont amenés à multiplier les approches et à croiser les méthodes d'analyse.

De cette étude il nous semble ressortir toutefois que les radios communautaires constituent une forme de communication réellement innovante au Sénégal et porteuse d'espoir pour le développement de ce pays. Innovation qui se diffuse rapidement et contribue au développement de certaines communautés. Leur atout principal est d'être un média parlé dans un pays où l'illettrisme domine. Et leur avantage décisif est de s'adresser aux communautés dans leur langue naturelle, dans un pays où les langues sont multiples et ignorées par les médias officiels.

Mais une des conclusions de cette étude est aussi que les conditions pour que les radios communautaires s'implantent durablement au sein d'une communauté sans trahir leur ambition, sont très restrictives. Les radios communautaires ont beaucoup de difficultés à nouer des relations de confiance avec les communautés. Elles entrent vite en concurrence avec les autres médias. Le pouvoir politique est méfiant à l'égard de leur projet. Les règles juridiques ne leur sont pas favorables. Elles sont regardées avec condescendance par les autres radios. Elles manquent souvent elle-même de professionnalisme et sont en perpétuel état d'invention et d'improvisation. Les ONG qui devraient être leurs partenaires naturels ne les comprennent pas souvent très bien. Enfin, leurs structures financières sont toujours fragiles.

Ces conclusions devraient être confortées par des travaux complémentaires car cette étude a de nombreuses limites. A chacune de ces limites correspond un prolongement possible.

Cette analyse, par la force des choses - les radios communautaires étant de création récente - a peu de recul historique. Il importerait pour étudier le rôle du temps, notamment du temps d'apprentissage des promoteurs de radio et des communautés qui en bénéficient, de suivre l'évolution des projets de radios et la transformation du concept communicationnel qu'elles mettent en œuvre.

Notre analyse porte pour l'essentiel sur le Sénégal. Il serait utile de mener une étude comparable sur un ou plusieurs autres pays, africains ou extérieurs à l'Afrique. Cette comparaison permettrait de faire apparaître le rôle des spécificités locales et institutionnelles sur les radios communautaires.

L'évaluation de l'impact de ces radios devrait être approfondie. Des analyses d'audience et de satisfaction devraient être menées.

Cette étude est enfin essentiellement empirique. Il serait particulièrement intéressant de relier cette innovation médiatique qu'est la radio communautaire africaine aux théories générales de la communication. Quelle valeur ses deux principes fondamentaux - l'interactivité et l'appropriation - ont-ils au regard des différentes théories de l'information ? Y a-t-il des exemples comparables dans d'autres médias, par exemple dans la presse écrite ? Il serait aussi éclairant d'interpréter cette nouveauté médiatique à la lumière des théories générales des innovations.

Annexes générales

I. Les activités, les mécaniques et les procédés de communication de certaines ONG

A partir d'une enquête réalisée nous avons monté une liste des projets ou activités de communication mis en œuvre par les ONG ou qu'elles aimeraient fixer dans un proche avenir. Des activités et des projets s'y retrouvent bien que n'ayant pas été qualifiées comme appartenant de la communication. Le tableau, quelque peu artificiel il est vrai, tente de les agencer en fonction des besoins auxquels on nous a dit qu'elles répondaient (les cellules grisées désignent les besoins auxquels on cherche à répondre). Par la même opportunité, une colonne nous donne la liste des outils et méthodes utilisés par activités.

Activités répertoriées	Outils/dispositifs	Communication opérationnelle	Communication gestionnaire
IEC (activité d'Information Education Communication) Elles sont les plus utilisées. Ce générique désigne souvent dans le désordre des activités "pédagogiques" de sensibilisation/prévention/vulgarisation/formation et information.	-Cours (ex cathedra) ²⁹⁴ animations et ateliers ; -matériel audiovisuel ²⁹⁵ -médias de masse (généralement des radios ²⁹⁶) pour renforcer les animations ou sessions de formation classiques ; -médias traditionnels ²⁹⁷ ;	-Passer une consigne ; promouvoir une idée; -influer sur les comportements; -enseigner -informer	

²⁹⁴ Selon Stéphane Boulc'h aucune ONG consultée ne prodigue de cours à distance.

²⁹⁵ En l'occurrence la vidéo.

²⁹⁶ Aucune utilisation de la télévision n'a été relevée dans le cadre de cette enquête. Quant à la radio, qu'elle soit publique, associative ou privée, ce média est jugé parmi les plus utiles pour atteindre des populations réparties sur de vastes territoires. On s'en sert parfois pour des activités d'échange et de récolte d'information, voir de diagnostic.

²⁹⁷ Théâtre traditionnel (des troupes de théâtres sont engagées par des ONG ou concluent un partenariat avec elles). Les pièces peuvent être participatives et procéder de ce que l'on appelle le théâtre action. Il peut arriver qu'une

	-pancartes et affiches (dessinées ou écrites) ; -publications -manifestations culturelles		
Activités de promotion	-Médias de masse (souvent des radios) ; -médias traditionnels -pancartes et affiches (dessinées ou écrites) -réunions²⁹⁸ -manifestations culturelles	Quand l'activité est assimilée à de la sensibilisation.	Quand il s'agit de donner de la visibilité à un projet ou à une organisation : -pour inciter les bénéficiaires à s'impliquer dans le projet ; -susciter les partenariats ; -manifester sa présence auprès des autorités.
Activités de lobbying Excepté lorsqu'elles interviennent pour intercéder entre un partenaire et des décideurs ou faire valoir le bien fondé d'un projet auprès des	Réunions ; -colloques ; -séminaires ; -médias de masse.	Quand il s'agit plutôt de promouvoir un projet ou un partenaire en vue d'en faciliter l'acceptation, le financement obtenir le consentement de l'administration locale et des décideurs, etc.	Quand il s'agit plutôt d'appuyer le partenaire à acquérir des capacités de lobbying, ces activités peuvent être assimilées à de l'autopromotion communautaire.

interprétation serve de base à des activités de récoltes d'information ou de diagnostic. Il s'agit aussi des contes, proverbes, chansons qui sont interprétées en public ou enregistrées pour être diffusées sur les médias.

²⁹⁸ Des réunions sont parfois organisées avec des contingences précises afin de contribuer à des actions de récolte et d'échange d'information, d'autopromotion associative et communautaire, de diagnostic. Elles sont un pivot de la gestion des projets ou des relations de partenariat.

autorités, les ONG ne font pas directement de lobbying au Sud. Elles appuient par contre les initiatives de leurs partenaires dans ce sens (en les aidant à formaliser leurs exigences, à analyser leur situation, à s'organiser en mouvements, à monter des campagnes à se concerter, à se former, à s'informer, etc.)			
Activités d'autopromotion communautaire	-Médias de masse (souvent des radios) pour renforcer les animations ou sessions de formation classiques ; -médias traditionnels -pancartes et affiches (dessinées ou écrites) manifestations culturelles	Il s'agit de créer une dynamique de communication qui génère des initiatives de consultation, de débat, de réflexion, de remise en question, de mobilisation, de revendication et de création.	Quand il s'agit de rechercher et concrétiser la participation de la communauté au projet.
Les activités de promotion culturelles	Manifestations culturelles -médias	Accompagner l'expression des spécificités artistiques et culturelles d'un	Quand il s'agit en fait d'une activité d'autopromotion communautaire (jamais mis à

Peu d'ONG exerce ce type d'activité	traditionnels ; -médias de masse.	groupe lorsque celles-ci peuvent être mises à profit pour faire passer un message de sensibilisation ou autre dans le cadre d'un projet.	profit comme tel parmi les ONG enquêtées).
Activités d'échange d'informations Beaucoup on déjà mis en œuvre ou sont sur le point de l'être. La minorité des ONG qui ne s'y est pas encore consacrée estime manquer de moyens et de temps. Ce sont souvent les ONG du Nord qui coordonnent ces initiatives et fournissent le matériel nécessaire. Les modes de gestion tendent cependant à se décentraliser. Un des enjeux majeurs à remporter est celui d'inciter les autres acteurs à participer, aussi bien en tant qu'usagers qu'en	Dispositifs pouvant revêtir plusieurs formes. Ils peuvent concerner uniquement deux interlocuteurs institutionnels, voire davantage dans un cercle restreint ou ouvert, à un niveau communautaire comme à un niveau international. Il peut s'agir : -d'un programme de voyages d'échanges ou de stages croisés ; -de colloques, séminaires (réunissant régulièrement tous les acteurs concernés par un programme/projet ou tous les partenaires d'une		Il s'agit de : -récolter l'information afin de la capitaliser et en vue de diagnostics et autres analyses ultérieures ; -partager les résultats de recherches ou d'actions ; -optimiser la gestion des projets ; - augmenter/améliorer la participation des partenaires aux projets ; -créer des liens institutionnels et les entretenir ; _faciliter la coordination entre acteurs d'une même zone

tant que gestionnaires (récolte et traitement des données, mises à jour, etc.).	même organisation ou encore toutes les représentations nationales/régionales de cette dernière) -de base de données informatiques communes en ligne (parfois co-gérées) ; -d'interfaces de communication telles que des fora Internet ou simple boîtes thématiques de courrier électronique -de systèmes de récolte d'informations (sanitaires, géographiques, etc.) employant des nouvelles technologies de l'information et de la communication ou reposant sur des procédures d'enquêtes manuels ; -de bulletins de liaison (électroniques ou papiers).		ou préoccupés par des problématiques analogues ; -dynamiser la concertation entre acteurs ; -fédérer un public déterminé d'associations ou de décideurs autour d'une problématique donnée, etc.
--	---	--	--

Activités d'autopromotion associative	-Médias de masse ; -cours ; -colloques; -séminaires ; -réunions.		Il s'agit de : -renforcer la cohérence institutionnelle et organisationnelle du partenaire -entretenir la relation entre le partenaire, ses employés, ses partenaires, sa base ; -aider le partenaire à s'affirmer comme puissance de pression et de lobbying.
Activités de récolte d'information Les ONG qui considèrent ces activités comme relevant de la communication sont une faible minorité	-Campagnes de sondages, d'interviews ; -ateliers participatifs PIPO, MARP ou assimilés ; -dispositifs techniques et humains plus élaborés de systèmes d'information (en particulier dans les zones d'action étendues).		-Alimenter des systèmes d'échange d'information - prélever les données de terrain nécessaires aux diagnostics ; -impliquer les acteurs et bénéficiaires d'un projet.
Activités de diagnostic	-Campagnes de sondages, d'interviews ;		Recueillir les données nécessaires à la conception, la

Si on les considère comme des activités de communication, il va sans dire que les enquêtes de terrain doivent être ajoutées à la liste des moyens utilisés. Nous n'avons pas répertorié d'exercice de sondage d'opinion.	-ateliers participatifs PIPO, MARP ou assimilés.		mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un projet.
--	--	--	--

II. Sénégal : Rapport annuel 2003

Traditionnellement, le Sénégal est l'un des pays africains les plus respectueux de la liberté de la presse. Hormis en Casamance où leur situation est toujours difficile, les journalistes sénégalais peuvent aborder n'importe quel sujet. Certains titres prêts à tout pour vendre de la copie n'hésitent pas à abuser cette latitude.

La presse "people" a pris un essor considérable au Sénégal. Plusieurs titres apparus au cours de l'année 2002 se consacrent exclusivement aux faits divers et aux affaires de mœurs les plus sordides, n'hésitant pas à les inventer purement et simplement. Les organisations professionnelles et les autorités ont dénoncé de concert ces manquements graves à l'éthique et à la déontologie professionnelles. Ces journaux se vendent très bien et concurrencent dangereusement la presse d'informations générales. Des observateurs locaux estiment qu'une partie du lectorat est fatiguée des informations politiques.

Le limogeage sans explication, en août, du directeur de la télévision nationale et du conseiller en communication du Président a été considéré par une partie de la presse locale comme le signe d'une volonté du chef de l'Etat de garder un certain contrôle sur le secteur de l'information.

Par ailleurs, les journalistes basés en Casamance (région du Sud) en proie à une rébellion indépendantiste depuis le début des années 1980, travaillent dans des conditions difficiles. Ils sont pris entre les menaces des mouvements rebelles et la surveillance des autorités particulièrement attentives à tout ce qui concerne

cette région. Ils doivent sans cesse faire attention à ne froisser personne par peur de représailles, et l'autocensure devient pratique courante.

Deux journalistes agressés

Le 5 janvier 2002, Boubacar Tamba, reporter de la station *Sud FM* est agressé par des individus se réclamant du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC), un groupe indépendantiste armé près de Silinkine à 70 Km de la ville principale Ziguinchor. Il avait reçu la veille un message anonyme lui promettant des informations sur le maquis et la crise casamançaise s'il se rendait à Silinkine. Aucun lien n'a pu être établi entre le message et l'agression. Cependant, le reporter avait peu auparavant fait état du lynchage des membres du MFDC par des villageois, information qui avait soulevé une vive protestation au sein de la population locale.

Le 14 décembre, Libasse Ndiaye, cameraman d'*African Television News (ATN)* et correspondant de *AITV* est victime de violences policières alors qu'il filme la marche des familles des victimes du naufrage du bateau le *Joola* à Dakar. Le journaliste est d'abord insulté puis frappé à coup de crosse au visage par un membre des forces de l'ordre. Selon les témoins l'agression s'est produite loin des échauffourées entre manifestants et policiers alors que le reporter muni de sa caméra était clairement identifiable en tant que tel. Après son agression il est conduit dans un hôpital de la capitale pour être soigné d'une blessure à l'œil.

Journalistes menacés

Le 18 septembre 2002, les correspondants des quotidiens privés *Walfadjiri* et *Sud Quotidien* et des journalistes de la radio *Sud FM* Ziguinchor et d'autres organes de presse sont menacés de mort en Casamance. Dans son édition du 18 septembre *Sud Quotidien* rapporte que l'un des journalistes Cheikh Oumar Seydi a reçu des mains d'un enfant un message lui reprochant de "critiquer et fustiger" le MFDC et le menaçant de mort.

Pressions et entraves

Fin janvier 2002, Ousseynou Nar Guéye, directeur de publication du journal *Tract* et son infographiste, Cheikh Touré sont poursuivis par le Premier ministre, Mame Madior Boye, pour "injures à un membre du gouvernement" et "diffusion de fausses nouvelles avec utilisation de pièces fausses ou fabriquées". Le 1er août 2001, les deux journalistes avaient été interpellés et tous les exemplaires du quotidiens confisqués par la police, suite à la parution en une d'un photomontage de Madame Boye en maillot de bain. Les deux journalistes avaient été libérés le lendemain matin, mais l'ordinateur utilisé pour le montage

avait été saisi. Le 31 janvier 2002, les deux journalistes comparaissent devant un juge d'instruction. Le 25 février, l'ordinateur est restitué à la rédaction.

Fin février 2002, lors d'un débat sur les ondes de la radio privée *Wal Fadjri FM*, à propos de l'assassinat du vice-président du Conseil constitutionnel en 1993, des pierres sont jetées sur le bâtiment de la station. Ce débat faisait suite à la décision du président Abdoulaye Wade, inculpé puis blanchi dans cette affaire, de gracier les auteurs de ce meurtre, condamnés à des peines d'emprisonnement de dix à vingt ans.

Le 23 avril, Mamadou Oumar Ndiaye, directeur de publication de l'hebdomadaire *Le Témoin*, est condamné à quatre mois de prison et à une amende de deux millions de francs CFA (environ 3050 euros) pour "diffamation" par le tribunal régional de Dakar. Victor Cabrita, directeur de l'école catholique Sainte-Marie de Hann, avait porté plainte suite à la publication, en septembre 2001, d'un article mettant gravement en cause la gestion de cette école. Victor Cabrita était notamment déclaré responsable de très lourdes malversations. Les avocats du journaliste interjettent appel et celui-ci n'est pas incarcéré.

Le 28 août, Mactar Silla, directeur général de la *RTS*, la télévision nationale, ainsi que Chérif Elvalide Sèye, le conseiller en communication du Président, sont limogés par le chef d'Etat. Aucune explication ne leur est fournie. Selon le journal indépendant *Wal Fadjri*, ces décisions seraient liées aux allégations de certains médias sur une crise alimentaire en province due à une mauvaise politique de libéralisation du gouvernement sur le secteur agricole. Le 9 décembre, le Haut Conseil de l'audiovisuel ordonne à la *RTS* de rediffuser un discours du président Abdoulaye Wade, lors de l'inauguration de la Foire internationale de Dakar. La présidence s'était plainte auprès de l'instance de régulation que la télévision publique n'avait pas fait son travail et que les images du chef de l'Etat n'avaient pas été "suffisamment" montrées.

Le 27 juin, le Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal (SYNPICS) proteste contre l'attitude de l'encadrement de l'équipe nationale de football, qui menace de porter plainte contre les journalistes ayant lié l'élimination du Sénégal en quart de finale du mondial 2002 aux virées nocturnes des joueurs. Le syndicat qualifie ces menaces «d'incitation à la haine contre les journalistes».

III. Sénégal Rapport annuel 2004

La liberté de la presse n'est plus garantie au Sénégal. Ce pays habituellement cité en exemple en matière de respect du droit à la liberté d'expression, a connu en 2003 une dérive inquiétante. Plusieurs journalistes ont été agressés, d'autres ont été menacés et une correspondante étrangère a été expulsée du pays.

Le président de la République, Abdoulaye Wade a considérablement durci le ton envers la presse locale et internationale. Il est directement responsable de l'expulsion de la correspondante de *Radio France Internationale (RFI)* en octobre 2003. Par ailleurs, un journaliste a reçu des menaces de mort après avoir publié un ouvrage critique envers le chef de l'Etat.

D'autres responsables politiques ont également accusé la presse de tous les maux. Ainsi en septembre, le procureur de la République a déclaré que les informations récemment diffusées étaient "de nature à offenser la dignité de chef de l'Etat" et rappelé que de telles infractions étaient punies par le code pénal.

En réaction, les médias ont réaffirmé leur sens des responsabilités et leur respect des règles de la profession. Plusieurs organisations locales de défense de la liberté d'expression ont dénoncé une "escalade dans les atteintes à la liberté de la presse au Sénégal". De son côté le Comité pour le respect de l'éthique et de la déontologie (CRED) a insisté à plusieurs reprises sur les dérives de plus en plus nombreuses dans la presse sénégalaise.

L'année a par ailleurs été marquée par des remous au sein des médias d'Etat. Entre revendications syndicales critiques sur la partialité de sa couverture, la radio-télévision nationale, *RTS* a suscité de vifs débats. En juin, l'Alliance des forces de progrès (opposition) a dénoncé la "manipulation des médias d'Etat par le pouvoir en place et par le Parti démocratique sénégalais aux fins d'une campagne électorale permanente". Un mois plus tard, le Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA) a déploré la partialité de la *RTS* qui "n'a recueilli que la version du ministre de la justice" lors d'une grève générale dans le pays.

Une journaliste expulsée

Le 24 octobre 2003, Sophie Malibeaux, correspondante de *Radio France Internationale (RFI)* à Dakar, sous le coup d'arrêté d'expulsion est contrainte de quitter le Sénégal. La journaliste avait été interpellée le 7 octobre à Ziguinchor, dans le sud du pays et transférée en avion à Dakar. Le ministère de l'Intérieur lui avait alors signifié son expulsion du pays. La journaliste avait finalement été libérée au moment où elle s'apprêtait à pénétrer dans la salle d'embarquement

de l'aéroport de Dakar. Cependant, l'arrêté d'expulsion n'ayant pas été annulé, la journaliste qui ne pouvait plus exercer son métier a été contrainte de quitter le pays. Les autorités lui ont officiellement reproché sa couverture "tendancieuse" de la crise en Casamance, région où sévit depuis plus de vingt ans une rébellion indépendantiste. Le 12 octobre, plusieurs organisations locales de journalistes avaient exprimé leur soutien à Sophie Malibeaux. En novembre, dans une interview au quotidien français, *Le Figaro*, le président Abdoulaye Wade explique que la journaliste de RFI a "soutenu objectivement la tentative de sabotage qui heureusement n'a pas fonctionné" en tendant son micro "à un révolutionnaire en hôtel" qui appelait au boycott des négociations de paix.

Cinq journalistes agressés

Dans la nuit du jeudi 23 janvier 2003, El hadj Ibrahima Fall, journaliste du quotidien *L'info 7* est agressé par des agents du Groupement mobile d'intervention (GMI) qui brûlent son bloc-notes et endommagent son appareil photo. Il couvrait une opération d'expulsion de sculpteurs du marché artisanal de Soumbedioune (Dakar). Il souffre d'un traumatisme à l'oreille gauche et de multiples contusions. Le groupe de presse *Com 7* dépose une plainte auprès du procureur de la République "pour qu'un tel acte barbare ne reste point impuni".

Le 20 mars, Fanta Badji et Cira Konaté, journalistes de la radio *Manooré FM* sont agressées alors qu'elles couvrent des opérations du GMI destinées à "déménager" les habitants d'un quartier de Dakar. Deux jours plus tard, le Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal (Synpics) demande aux autorités de se démarquer des actes de brutalité commis par les forces de l'ordre contre les journalistes et de tout mettre en œuvre afin de permettre aux reporters d'exercer leur métier en toute sécurité.

Le 20 mai, Karim Diouf, correspondant de la radio communautaire *Oxyjeunes* à Rufisque (banlieue de Dakar) est tabassé par des nervers du maire Ndiawar Touré. Il est reproché d'avoir diffusé une information qui porterait préjudice à l'image du maire. Karim Diouf porte plainte.

Le 20 novembre Mame Maty Fall, de la radio privée *Walfadjiri FM* est agressée par un membre de l'administration pénitentiaire au tribunal régional de Dakar. Le fonctionnaire voulait empêcher la journaliste de réaliser une interview d'un prévenu à sa sortie du bureau du juge d'instruction.

Un Journaliste menacé

Fin juillet 2003, Abdou Latif Coulibaly, journaliste et directeur général de *Sud FM* est victime de menaces de mort répétées par téléphone à son domicile et à son bureau. Le journaliste avait publié le 12 juillet, un livre critique sur le chef de l'Etat intitulé "*Wade, un opposant au pouvoir : l'alternance piégée ?*". Le 31 juillet, il dépose plainte contre X pour "injures et menaces de mort". Son avocat attribue ces dernières à des membres du parti au pouvoir.

Pressions et entraves

Le 15 octobre 2003, les directeurs de publication des journaux privés *Walfadjiri* et *Le Quotidien* sont entendus par la gendarmerie de Colobane (quartier de Dakar). Cette convocation est liée à la publication d'articles sur l'agression de Talla Sylla, le leader de l'Alliance de Jëf-Jël (opposition) dans la nuit du 5 au 6 octobre. Ce dernier avait été attaqué à coup de marteau. Les deux quotidiens avaient publié des articles indiquant que certains éléments de l'enquête menaient droit à la garde présidentielle. Aucune mesure n'est prise à l'encontre des journalistes.

I. Orientation bibliographique

Communication pour le développement

Beaufort D., Georges G., « Communication participative pour le développement », dans *Echos du COTA*, septembre 1998, n°80, P.15-17.

Boulc'h Stéphane., « La communication dans les projets de développement. Rapport d'enquête sur les pratiques et besoins communicationnels et informationnels des ONG dans les projets au Sud », *COTA*, Bruxelles 2003

« Communication participative pour le développement. Propositions pour un projet de recherche et de valorisation d'expériences dans le domaine de la communication pour un développement participatif en Afrique, Amérique latine et Asie », *COTA*, 1996.

« Communication pour le développement rural. Instructions et directives à l'intention des planificateurs du développement et des élaborateurs de projets », *FAO*, Rome, 1998 (www.fao.org/docrep/t7974f00.htm).

De Silva D., « La communication durable », dans *Le troisième œil*, n°1, *Utopie des réseaux*, APRAD, Bruxelles, 1999, P. 39-42.

De Paolis M.R., « La communication : Instrument d'appropriation du développement », dans *Le troisième œil*, n°1, *Utopie des réseaux*, APRAD, Bruxelles, 1999, P.23-28.

Fra D., *Appui aux médias africains. Les politiques des bailleurs de fonds GRET*, Paris, 2000.

« Guide méthodologique des interventions dans la communication sociale en nutrition », *FAO*, 1993.

« L'information pour le développement agricole et rural des pays ACP : nouveaux acteurs, nouveaux médias et thèmes prioritaires », *CTA*, 2001.

« L'information pour le développement agricole et rural des pays ACP : nouveaux acteurs, nouveaux médias et thèmes prioritaires », *CTA*, Paris, juin 2000.

« Manuel de communication pour le développement », PNUD, FAO, CESP, Rome 1999.

Ramirez R., « Approches d'apprentissage et de communication participatives pour gérer le pluralisme radiophonique », dans *Unasylva. Revue internationale des forêts et de industries forestières*, vol.49 (1998/3, 194), FAO, P.43-51.

Sean Mc Bride (sous la direction de), « Voix multiples, un seul monde », *La documentation française*, Unesco, Paris, 1980.

La radio en Afrique. Généralités

A. J. Tudesq, *journaux et radios en Afrique au XIXe et XXe siècle*, GRET, 1998.

A. J. Tudesq, *Les médias en Afrique*, ellipses/édition marketing S.A., Paris, 1999.

A. J. Tudesq, *L'Afrique parle, l'Afrique écoute. Les radios en Afrique subsaharienne* Karthala, Paris, 2002.

A. J. Tudesq, *La radio en Afrique noire*, éditions Pedone, Paris 1983

Bliss R., « Communiquer pour développer », *Contribution à l'évolution de la radio dans L'hémisphère Sud* Deutsche, Welles, Cologne, 1997.

Diop M. C., *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, 2002.

Institut Panos, *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, 1993.

Institut Panos, *Presse francophone d'Afrique : vers le pluralisme*, L'Harmattan, 1991.

Institut Panos, *Liberté pour les radios africaines*, L'Harmattan Paris, 1994.

Kassé El., *Misères de la presse*. Dakar, Graphi Plus, 2002.

« Les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la radio rurale : nouveaux contenus, nouveaux partenariats », *Atelier international sur la radio rurale* (FAO, Rome, 19-22 février 2001). ([http : //fao.org/sd/2001/radio/index_fr.htm](http://fao.org/sd/2001/radio/index_fr.htm)).

« La Radio au service du monde rural des pays ACP »; *Répertoire 1998*, CTA (Centre technique de coopération agricole et rurale), GRET, Paris-Wageningen, 1999.

Loum Nd., *Les médias et l'Etat au Sénégal. L'impossible autonomie*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Sy J. H., *Crise de l'audiovisuel au Sénégal*, Dakar, Aide Transparence, 2003.

« Sangaré Y., Aperçu synthétique audiovisuel du Mali », août 2001.

Taureg M. et Witmann F., « Entre tradition orale et nouvelles technologies : où vont les mass médias au Sénégal ? », Arbeitspapiere/Working Papers N°47, Universität de Gutenberg, presses de la sénégalaise de l'imprimerie, août 2004.

Les femmes et les médias

Bâ A., *Situation, place et rôle des femmes dans les médias en Afrique de l'Ouest*, Panos Afrique de l'Ouest, Dakar, 1999.

Balit S., « La voix des femmes pour le changement. La communication et la femme rurale », FAO, Rome, 1999 (www.fao.org/dpcprep/X2550F00.htm).

Dembéle Ed., Doumbia B., Touré H., « Place des femmes dans les médias au Mali. », *Enquête nationale*, Panos Afrique de l'Ouest, Bamako, 1998.

Diop F., *Sénégal. Une présence timide et marginale*, Panos Afrique de l'Ouest, Bamako, 1998.

« Les femmes dans les médias ghanéens. La sous représentation et son effet sur leur progression collective », *Panos Afrique de l'Ouest*, Accra, 1998.

Offi Somé S., « Place des femmes dans les médias au Burkina Faso », *Enquête nationale*, Panos Afrique de l'Ouest, 1998.

La radio communautaire et rurale en Afrique

Boulc'h Stéphane, « Radios communautaires en Afrique de l'Ouest, Guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds », *Cota*, avril 2003

Brosseau J. M., Soncin J., « Créer, gérer et animer une radio » (*coll. Formation pratique à la presse en Afrique*), GRET, Paris, 1998.

« Convergence. Bulletin de liaison des radios rurales d'Afrique », *CIERRO*, Ouagadougou, 1992.

« Comment créer et gérer une radio communautaire » - *Inades-Formation*, Côte d'Ivoire 2002.

« Des ondes pour la liberté » - *Rapport de la sixième assemblée mondiale des diffuseurs communautaires*, Dakar, Sénégal, janvier 1995

« Charte de la Confédération Nationale des Radios Libres », *CNRL*, France.

« Financement des radios communautaires », *Panos, Afrique de l'Ouest*, 2003.

« Guide de gestion de la radio rurale locale à l'intention des radios rurales locales », *AIF, CIERRO*, Ouagadougou, mars 2001.

« Guide du radiodiffuseur », *Institut PANOS Afrique de l'Ouest-Cierro*, Dakar-Ouagadougou, 1997.

« Guide du radio diffuseur » - *Institut Panos et CIERRO*, 1997

Ilboudo J. P., « Pour une définition du contenu des télécentres : commencer par les besoins et élargir l'auditoire des télécentres en les reliant à la radio rurale de type communautaire », *Panos Afrique de l'Ouest*, 2002.

« La radio Communautaire- Radio école communautaire »- *Compilé par le département radio de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest*, Dakar, Sénégal, Septembre 2003.

Matchand Jacques- *Les écoles communautaires : Mali, Sénégal, Togo*, IIPE, UNESCO, Paris, novembre 2000.

Nicolas Bernard- « Des médias pour remplir les classes. L'histoire d'un succès : comment des médias communautaires ont mené 220.000 jeunes africains à l'école », *UNESCO*, Paris, 2001

Nzogni P. E., « Le chemin de croix des animateurs », dans *La voix du paysan*, n°114, juillet 2001, P.23.

Ouedrago Ibrahim – « Comment créer et gérer une radio associative ? », juillet 2002. *Panos*

« Qu'est-ce que la radio communautaire ? Un guide pratique », *AMARC Afrique et Panos Afrique Australe*, 1998.

Querre Fr., « Les mille et un mondes. Manuel de radio rurale », *FAO, Sous-Division de la communication au service du développement, Division de l'information*, Rome, 1991.

Wilna W. Quarmyne –« Radios Communautaires : Apprendre à participer », *Institut Panos Afrique de l'Ouest*, Imprimerie MIDI/ Occident, Dakar Mai 2003

Législations et instances de régulation

Adjovi V., *Les instances de régulation des médias en Afrique de l'Ouest*, Karthala, 2003.

Duplat D., *Liberté de la presse, responsabilité des médias, l'Afrique sur la voie de l'autorégulation*, Gret, Paris, 2002.

« Guinée-Bissau : Stratégie nationale de communication pour le développement », *FAO*, Rome, 1998.

Institut Panos : *Ne tirez pas sur les médias : éthique et déontologie de l'information en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan 1996.

« La situation de la communication pour le développement au Burkina Faso », 2 Tomes (*Politiques et stratégies de communication pour le développement*, n°5), *FAO* et Ministère de la communication du Burkina Faso, Rome, 2001.

« République Centrafricain : Politique nationale de communication pour le développement », *FAO*, Rome, 1998.

NTIC

Benamrane J., « Les NTIC enjeux pour l'Afrique : le cas de la diffusion numérique audio et multimédia, Niamey », août 1999 (<http://membres.lycos.fr/djilalibenamrane/ntic.htm>).

Boulc'h S., « Sénégal : A la recherche d'une identité globale", dans *Défis Sud*, n°46, mai 2001.

« Communication appropriable », dans *Echos du COTA*, n°86, avril 2000.

« Introduction des nouvelles technologies d'Information (NTI) dans le monde rural », *Rapport d'évaluation*, Coopération Suisse au Développement-AIF, octobre 1999.

Desautels L. – « Radios communautaires et Internet ; un mariage planétaire », *Panos*, septembre 2002.

Deflander J. – « L'utilisation d'Internet au sein des radios communautaires : les autoroutes de l'information ne sont pas encore goudronnées », *Institut PANOS*, Unité radio, 2001.

Diop M. C., *Le Sénégal à l'heure de l'information. Technologies et société*. Paris, Karthala, 2003.

Dulau C., *Systèmes de communications, acteurs et réseaux du grand commerce à Kayes au Mali*, mémoire de maîtrise, Université de Pau, septembre 2001.

Girard B. « Radio rurale et technologies de l'information et de la communication : les défis », (www.communica.org/radio_ntic.pdf).

Tessy Babacar - *Radios communautaires et Internet en Afrique de l'ouest*, Institut Panos, Dakar, mai 2003

Ouvrages généraux

Bayart J. F., Mbembe A., Toulabor C., *La politique par le bas en Afrique noire*, Karthala, Paris 1992.

Coulibaly A. L., *Wade, un opposant au pouvoir. L'Alternance piégée ?* Dakar, Les Editions des Sentinelles, 2003.

C. Jaffrelot, *Démocratie d'ailleurs : Démocratie et démocratisation hors d'occident*, Paris Karthala 2000.

« Document de stratégie de réduction de la pauvreté », Avril 2002.

« Recueil des textes de la décentralisation », *Primature, Sénégal*, avril 1997.

J. Copans, *Les marabouts de l'arachide*, Le sycomore 1980.

M. Brossier, « Les débats sur le droit de la famille au Sénégal : une mise en question des fondements de l'autorité légitime ? » *Politique africaine* n°96, décembre 2004, Edition Karthala, Paris.

M. C. Diop, *Le Sénégal contemporain*, Paris Karthala 2002.

Philippe Hugon, *Economie de l'Afrique*, La Découverte, Paris 2003.

« Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions », *Politique africaine* n°96, Éditions Karthala, décembre 2004.

Stephen Smith, *Négrologie : pourquoi l'Afrique meurt*, Calman Lévy, Paris 2003.

Sala-i-martin, *La grande désillusion*, Fayard, Paris 2001.

II. Sources

Sites Internet

www.idrc.ca/media/radioetinternet.html

www.panos-ao.org

www.amarc.org

www.fao.org

www.africanti.org/resultats/documents/afstatfr.htm

www.afrik.com/journal/decouverte

fr.allafrica.com/stoties

www.famafrique.org

www.worldbank.org/afr/finding/french

www.rsfr.fr/article.php3?id_article=10101

Sources orales

Ahmeth Bâ, coordonnateur radio *Gaynaako FM*.

Koting Touré, directrice de *Afia FM*.

Mansour Sow, directeur des stations régionales de la Radio Télévision sénégalaise, formateur à *Manooré FM*.

Mallé Fall, directeur de *Radio Tim-timol*.

Omar Seck N'diaye, directeur *Radio Oxyjeunes*.

Safy Ly, ancienne Secrétaire Générale de l'AMARC Canada.

Souleymane Niang, Secrétaire général de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest bureau régional de Dakar Sénégal.

Vladimir Gaï, Chef de la division du développement de la communication à l'UNESCO.

Revues

Média action n° 28 septembre-décembre 2001

Média action n°34, avril-juin 2003

Média action n°33 janvier-mars 2003

Média action n°37 mars 2004

Média action n°30

Récapitulatif des abréviations

ACCT	Agence de Coopération Culturelle et Technique
ACDI	Agence Canadienne de Développement Internationale
ADENA	Association pour le Développement de Namarel
AFP	Alliance des Forces du Progrès
AIF	Agence Intergouvernementale de la Francophonie
ALTERCOM	Association pour les Femmes et la Communication Alternative
AMARC	Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires
APAC	Association des Professionnelles de la Communication
APS	Association de la Presse Etrangère au Sénégal
ART	Agence de Régulation des Télécommunications
ATN	African Television News
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Banque Mondiale)
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CESTI	Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information
CFM	Collectif des Femmes Musulmanes
CIERRO	Centre Africain d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou
CIRCOFS	Comité Islamique pour la Réforme du Code de la Famille au Sénégal
CMC	Centre de Multimédia Communautaire
CNLS	Centre National de Lutte contre le SIDA
CONGAD	Conseil d'Appui des ONG
CREA	Centre de Recherche d'Economie Appliquée
CRED	Conseil pour le Respect de l'Ethique et de la Déontologie
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTA	Centre Technique de coopération Agricole et rurale ACP-UE
DCPE	Document Cadre de Politique Economique

DSRP	Document Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
FAO	Food and Agricultural Organization of the United Nations
FIJ	Fédération Internationale des Journalistes
FMI	Fonds Monétaire International
HCA	Haut Conseil de l'Audiovisuel
HCRT	Haut Conseil de la Radio Télévision Sénégalaise
IEC	Information, Education, Communication
IPAO	Institut Panos Afrique de l'Ouest
ISSIC	Institut Supérieur de l'Information et de la Communication
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
MFDC	Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance
MICS	Multiple Indicator Cluster Surve
MMDU	Mouvement Mondial pour l'Unicité de Dieu
NEPAD	Nouveau Partenariat Economique Pour le Développement de l'Afrique
NTI	Nouvelle Technologie de l'Information
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEL	Office National des Elections
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORTS	Office de Radio Télévision Sénégalaise
OXFAM	Oxford Committe For Relief Famine
PDS	Parti Démocratique Sénégalais
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays Moins Avancée
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PS	Partis Socialiste
PVD	Parti pour la Vérité et le Développement

RADDHO	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
ReR	Réseau Africain des Radios rurales et locales
RFI	Radio France Internationale
RSF	Reporters Sans Frontières
RTS	Radio Télévision Sénégalaise
RURANET	Réseau des radios rurales du Niger
SAP	Stratégie d'Aide de Pays
Synpics	Syndicat National des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UJUAO	Union des Journalistes de l'Afrique de l'Ouest
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
URCAF	Union des Radios Communautaires de l'Aire Francophone
URTNA	Union des Radio diffusions et Télévisions Nationales d'Afrique